

2010

Rapport  
annuel  
de KBC



## Champ d'activité

KBC est un groupe de bancassurance intégré desservant principalement une clientèle retail, de PME et midcap. Il concentre ses activités sur ses marchés domestiques en Belgique et dans une sélection de pays d'Europe centrale et orientale. Dans le reste du monde, il privilégie une politique de présence sélective dans certains pays ou régions.

Le groupe s'articule autour des divisions suivantes : division Belgique (bancassurance retail, gestion d'actifs et banque de gestion privée en Belgique), division Europe centrale et orientale (bancassurance retail, gestion d'actifs, banque de gestion privée et merchant banking en Europe centrale et orientale), division Merchant Banking (services bancaires aux entreprises et activités de marché en Belgique et à l'étranger, sauf Europe centrale et orientale) et division Services et Opérations communs (divers services assurant le support et l'offre de produits aux autres divisions).

## Actionnariat

KBC Ancora	23%
Cera	7%
MRBB	13%
Autres actionnaires de référence	11%
Sociétés du groupe KBC	5%
Free float	41%
Total	100%

## Clients (estimations)\*

12 millions

## Effectif du personnel (en ETP)

Belgique	17 537
Europe centrale et orientale	30 760
Reste du monde (hors KBL EPB)	2 197
Total (hors KBL EPB)	50 494
Total (KBL EPB inclus)	52 949

## Agences bancaires\*

Belgique	845
Europe centrale et orientale	1 181

## Réseau assurances

Belgique	506 agences exclusives
Europe centrale et orientale	Vente par divers canaux de distribution

## Ratings à long terme, au 31-12-2010

	Fitch	Moody's	Standard & Poor's
KBC Bank SA	A	Aa3	A
KBC Assurances SA	A	-	A
KBC Groupe SA	A	A1	A-

## Information

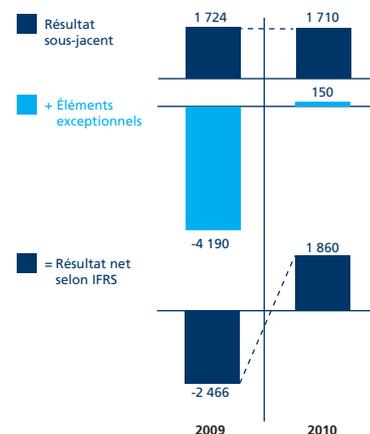
Site internet  
Telecenter

www.kbc.com  
kbc.telecenter@kbc.be

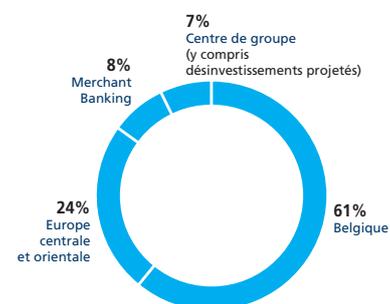
Sauf mention contraire, les données ont été arrêtées au 31 décembre 2010. Pour les définitions et les remarques, nous renvoyons le lecteur aux tableaux et analyses détaillés, plus avant dans ce rapport.

\* Sur les marchés domestiques.

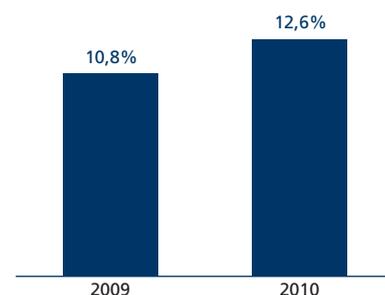
## Évolution du résultat (en millions d'EUR)



## Répartition du résultat net sous-jacent par division (2010)



## Ratio de capital Tier 1 au niveau du groupe (Bâle II)



# Chiffres financiers clés

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Bilan consolidé et avoirs en gestion en fin de période</b> (en millions d'EUR)						
Total du bilan	325 801	325 400	355 597	355 317	324 231	320 823
Prêts et avances à la clientèle	119 475	127 152	147 051	157 296	153 230	150 666
Titres	125 810	111 959	105 023	94 897	98 252	89 395
Dépôts de la clientèle et titres de créance	171 572	179 488	192 135	196 733	193 464	197 870
Provisions techniques et dettes de contrats d'investissement, assurance	22 394	25 121	26 833	26 724	29 951	29 948
Capitaux propres des actionnaires (y compris titres du capital de base sans droit de vote)	15 751	17 219	17 348	14 210	16 662	18 147
Actifs pondérés par le risque au niveau du groupe (Bâle I jusqu'en 2006, Bâle II à partir de 2007)	128 680	140 016	146 998	155 291	143 359	132 034
Avoirs en gestion	196 358	208 560	230 890	206 842	205 234	208 813
<b>Résultats consolidés selon les normes IFRS</b> (en millions d'EUR)						
Total des produits	8 370	9 650	9 802	4 827	4 625	8 378
Charges d'exploitation	-4 914	-4 925	-5 219	-5 600	-4 779	-4 436
Réductions de valeur	-103	-175	-267	-2 234	-2 725	-1 656
Résultat net, part du groupe	2 249	3 430	3 281	-2 484	-2 466	1 860
Bénéfice net par action, ordinaire (en EUR)	6,26	9,68	9,46	-7,31	-7,26	3,72
Bénéfice net par action, dilué (en EUR)	6,15	9,59	9,42	-7,28	-7,26	3,72
<b>Résultats sous-jacents<sup>1</sup> consolidés</b> (en millions d'EUR)						
Total des produits (sous-jacents)	8 323	8 738	9 481	9 172	9 111	8 744
Charges d'exploitation (sous-jacentes)	-4 794	-4 976	-5 164	-5 591	-4 888	-4 832
Réductions de valeur (sous-jacentes)	-54	-175	-191	-743	-1 913	-1 525
Résultat net, part du groupe (sous-jacent)	2 306	2 548	3 143	2 270	1 724	1 710
Bénéfice net par action, ordinaire (en EUR) (sous-jacent)	6,42	7,19	9,06	6,68	5,08	3,28
Bénéfice net par action, dilué (en EUR) (sous-jacent)	6,27	7,13	9,02	6,66	5,08	3,28
Résultat net par division (sous-jacent)						
Belgique	-	-	-	1 080	1 050	1 051
Europe centrale et orientale	-	-	-	469	161	406
Merchant Banking	-	-	-	461	300	133
Centre de groupe (désinvestissements prévus compris)	-	-	-	258	213	120
<b>Titre KBC</b>						
Nombre d'actions en circulation en fin de période (en milliers)	366 567	363 217	355 115	357 753	357 918	357 938
Capitaux propres des actionnaires, par action, fin de période (en EUR)	43,8	49,2	50,7	31,5	28,4	32,8
Cours le plus élevé de l'exercice (en EUR)	79,0	93,3	106,2	95,0	39,4	38,0
Cours le plus bas de l'exercice (en EUR)	56,0	76,2	85,9	18,2	5,5	25,5
Cours moyen de l'exercice (en EUR)	66,4	85,9	95,8	65,2	20,9	32,6
Cours de clôture de l'exercice (en EUR)	78,7	92,9	96,2	21,5	30,4	25,5
Dividende brut par action (en EUR) <sup>2</sup>	2,51	3,31	3,78	0,0	0,0	0,75
Capitalisation boursière, fin de période (en milliards d'EUR)	28,8	33,7	34,2	7,7	10,9	9,1
<b>Ratios</b>						
Rendement des capitaux propres	18%	24%	21%	-18%	-23%	12%
Rendement des capitaux propres, fondé sur le résultat sous-jacent	18%	18%	20%	16%	16%	11%
Ratio charges/produits, activités bancaires	60%	53%	56%	104%	104%	56%
Ratio charges/produits, activités bancaires, fondé sur le résultat sous-jacent	58%	58%	57%	64%	55%	56%
Ratio combiné, assurances dommages	96%	96%	96%	95%	101%	100%
Ratio de pertes sur crédits, activités bancaires	0,01%	0,13%	0,13%	0,70%	1,11%	0,91%
Ratio Tier 1, groupe (Bâle I jusqu'en 2006, Bâle II à partir de 2007)	10,2%	9,8%	8,8%	8,9%	10,8%	12,6%

Pour les définitions et les remarques, nous renvoyons le lecteur aux tableaux et analyses détaillés de même qu'au glossaire des ratios utilisés, plus avant dans ce rapport. Il convient de souligner que suite à l'application des normes IFRS 5, certaines composantes du résultat 2009 ont été adaptées avec effet rétroactif (plus d'explications au chapitre Résultat en 2010).

- Un exposé des résultats sous-jacents figure au chapitre Résultat en 2010. Le classement des résultats sous-jacents par division a été modifié en 2010. Des chiffres de référence pour 2009 et 2008 ont été établis à cette occasion.
- Le dividende relatif à 2010 est annoncé sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale.

# Contenu du rapport annuel

## 1 ▶ Rapport du Conseil d'administration

- p. 5** Principaux développements en 2010
- p. 6** Avant-propos
- p. 8** Stratégie et profil de l'entreprise
- p. 10** Structure et management
- p. 13** Informations aux actionnaires et obligataires
- p. 15** Résultat en 2010
- p. 23** Division Belgique
- p. 29** Division Europe centrale et orientale
- p. 35** Division Merchant Banking
- p. 40** Division Services et Opérations communs
- p. 44** Centre de groupe
- p. 48** Gestion de la valeur et des risques
- p. 48** Gouvernance des risques
- p. 51** Risque de crédit
- p. 61** Risque de marché des activités autres que de trading
- p. 67** Risque de liquidité
- p. 68** Risque de marché des activités de trading
- p. 70** Risque technique propre aux assurances
- p. 72** Risques opérationnels et autres risques non financiers
- p. 74** Solvabilité, capital économique et *Embedded Value*
- p. 78** Responsabilité sociétale de l'entreprise
- p. 81** Déclaration de gouvernement d'entreprise

## 2 ▶ Comptes annuels consolidés

- p. 106** Rapport du commissaire
- p. 108** Compte de résultats consolidé
- p. 109** Résultat global (*comprehensive income*)
- p. 110** Bilan consolidé
- p. 111** État consolidé des variations des capitaux propres
- p. 112** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- p. 114** Annexes aux méthodes comptables
- p. 114** Annexe 1 A : Attestation de conformité
- p. 115** Annexe 1 B : Principales méthodes comptables
- p. 121** Annexes relatives à l'information par segment
- p. 121** Annexe 2 A : Segmentation selon la structure de management
- p. 124** Annexe 2 B : Segmentation géographique
- p. 125** Annexes relatives au compte de résultats
- p. 125** Annexe 3 : Revenus nets d'intérêts
- p. 125** Annexe 4 : Revenus de dividendes
- p. 125** Annexe 5 : Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats
- p. 127** Annexe 6 : Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente
- p. 127** Annexe 7 : Revenus nets de commissions
- p. 127** Annexe 8 : Autres revenus nets
- p. 128** Annexe 9 : Résultats du pôle assurance
- p. 129** Annexe 10 : Primes d'assurance vie acquises
- p. 130** Annexe 11 : Assurances Non-vie par branche
- p. 131** Annexe 12 : Charges d'exploitation
- p. 132** Annexe 13 : Personnel
- p. 132** Annexe 14 : Réductions de valeur (*impairments*) – compte de résultats
- p. 133** Annexe 15 : Quote-part dans le résultat des entreprises associées
- p. 133** Annexe 16 : Impôts
- p. 134** Annexe 17 : Bénéfice par action
- p. 135** Annexes relatives aux instruments financiers au bilan
- p. 136** Annexe 18 : Instruments financiers par portefeuille et par produit
- p. 138** Annexe 19 : Instruments financiers par portefeuille et par pays
- p. 138** Annexe 20 : Instruments financiers selon le portefeuille et la durée résiduelle
- p. 139** Annexe 21 : Actifs financiers selon le portefeuille et la qualité
- p. 141** Annexe 22 : Risque de crédit maximal
- p. 142** Annexe 23 : Juste valeur des instruments financiers – généralités
- p. 143** Annexe 24 : Juste valeur des instruments financiers – hiérarchie d'évaluation
- p. 144** Annexe 25 : Juste valeur des instruments financiers – transferts entre niveaux 1 et 2
- p. 146** Annexe 26 : Juste valeur des instruments financiers – niveau 3
- p. 149** Annexe 27 : Variations du risque de crédit propre
- p. 149** Annexe 28 : Reclassement des instruments financiers
- p. 150** Annexe 29 : Dérivés
- p. 153** Annexes relatives aux autres postes du bilan
- p. 153** Annexe 30 : Autres actifs
- p. 153** Annexe 31 : Actifs et passifs d'impôts
- p. 154** Annexe 32 : Participations dans des entreprises associées
- p. 155** Annexe 33 : Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- p. 156** Annexe 34 : Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- p. 158** Annexe 35 : Provisions techniques – assurance
- p. 160** Annexe 36 : Provisions pour risques et charges
- p. 161** Annexe 37 : Autres passifs
- p. 162** Annexe 38 : Obligations résultant des régimes de retraite

- p. 164** Annexe 39 : Capitaux propres des actionnaires et titres de capital de base sans droit de vote
- p. 165** **Autres annexes**
- p. 165** Annexe 40 : Engagements et garanties donnés et reçus
- p. 166** Annexe 41 : Location
- p. 167** Annexe 42 : Transactions avec parties liées
- p. 168** Annexe 43 : Rémunération du commissaire
- p. 169** Annexe 44 : Principales filiales et entreprises associées
- p. 170** Annexe 45 : Principales modifications du périmètre de consolidation
- p. 170** Annexe 46 : Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)
- p. 172** Annexe 47 : Gestion des risques
- p. 172** Annexe 48 : Événements postérieurs à la date de clôture du bilan
- p. 173** Annexe 49 : Informations générales (IAS 1)

### 3 ▶ Comptes annuels non consolidés

- p. 176** **Bilan, résultats, affectations et prélèvements**
- p. 179** **Annexes aux comptes annuels non consolidés**
- p. 179** Annexe 1 : Immobilisations financières
- p. 179** Annexe 2 : Mutations des capitaux propres
- p. 179** Annexe 3 : Évolution détaillée du capital et des primes d'émission
- p. 180** Annexe 4 : Actionnaires
- p. 181** Annexe 5 : Bilan
- p. 181** Annexe 6 : Résultats
- p. 181** Annexe 7 : Rémunération du commissaire
- p. 181** Annexe 8 : Succursales
- p. 181** Annexe 9 : Informations complémentaires

### 4 ▶ Informations complémentaires

- p. 184** **Opérations de capital et de garantie conclues avec les pouvoirs publics en 2008 et 2009**
- p. 185** **Glossaire des ratios utilisés**
- p. 186** **Déclaration des personnes responsables**
- p. 187** **Liste des sociétés comprises ou non dans la consolidation et des entreprises associées**
- p. 196** **Contacts et calendrier financier**

#### *Remarques pour le lecteur*

**Nom de la société** Partout où il est question de *KBC*, du *groupe* ou du *groupe KBC* dans le présent rapport, il faut entendre l'entité consolidée, c'est-à-dire KBC Groupe SA, y compris ses filiales et sous-filiales. Lorsqu'il est question de *KBC Groupe SA*, il s'agit uniquement de l'entité non consolidée. Dans le présent rapport annuel, KBL European Private Bankers est dénommé KBL EPB.

**Traduction** Ce rapport annuel est disponible en néerlandais, français et anglais. La version néerlandaise fait foi : les autres versions en sont des traductions officieuses. KBC garantit avoir fait tout ce qui est en son pouvoir pour éviter toute distorsion entre les différentes versions linguistiques ; s'il devait malgré tout y avoir certains écarts, le texte néerlandais primerait.

#### **Communications concernant les prévisions**

Les perspectives, prévisions et déclarations relatives aux développements futurs contenues dans le présent rapport annuel sont bien sûr fondées sur des hypothèses et dépendent d'une série de facteurs situés dans le futur. Il est dès lors possible que la réalité s'en écarte dans une mesure plus ou moins large.

#### **Rapport annuel de KBC Bank, de KBL EPB et de KBC Assurances**

KBC étant un bancassureur, les informations financières contenues dans ce rapport sont en grande partie intégrées (c'est-à-dire informations bancaires et d'assurance confondues). Le lecteur qui souhaite consulter les données relatives aux activités et aux résultats de la banque et des assurances séparément, peut se procurer les rapports annuels individuels de KBC Bank SA, de KBL European Private Bankers SA (KBL EPB) et de KBC Assurances SA.

#### **Articles 96 et 119 du Code belge des sociétés**

Ces articles définissent le contenu minimal, rendu obligatoire par la loi, des rapports annuels sur les comptes non consolidés et consolidés. Ces informations sont traitées au fil des chapitres du rapport du Conseil d'administration ci-après, qui contient en outre une série d'informations à caractère facultatif. Dans certains cas, pour éviter les répétitions, cette partie se contente de faire référence à des informations mentionnées ailleurs dans le rapport. Conformément à l'article 119 du Code des sociétés, KBC Groupe SA joint le rapport annuel sur les comptes non consolidés au rapport annuel sur les comptes consolidés.

1

# Rapport du Conseil d'administration





## Principaux développements en 2010

### Janvier

- Poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, qui vise à faire du groupe un acteur financier européen pouvant se prévaloir d'un ancrage régional et d'une politique mieux ciblée encore, tout en étant doté d'un profil de risque conservateur.

### Février

- Convention en vue de la cession du portefeuille des prêts hypothécaires inversés (*reverse mortgage*) de KBC Financial Products.

### Mars

- Désinvestissement des activités boursières japonaises.

### Avril

- Remaniement au sein du Comité de direction du groupe : John Hollows devient Chief Risk Officer ; il succède à Chris Defrancq, admis à la retraite. Marko Voljč. remplace John Hollows au poste de CEO de la division Europe centrale et orientale.

### Mai

- Publication des résultats du premier trimestre 2010 : le bénéfice net s'élève à 442 millions d'euros. Hors facteurs exceptionnels, le bénéfice net sous-jacent clôt à 543 millions d'euros. Les résultats trimestriels sous-jacents bénéficient du soutien, entre autres, de marges saines sur les dépôts et les crédits, du rétablissement progressif des revenus de commissions, des activités soutenues de la salle des marchés, de la maîtrise des coûts et de la diminution des pertes de crédit. Publication de l'état des risques liés aux obligations d'État des pays du Sud de l'Europe sélectionnés et de l'Irlande : pour la Grèce, le portefeuille d'obligations d'État s'élevait à cette date à 1,9 milliard d'euros, mais il a diminué sur le reste de l'exercice à 0,6 milliard d'euros.
- Accord avec le groupe Hinduja en vue de la vente de KBL EPB. À la mi-mars 2011, il s'est avéré que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja ne pourrait avoir lieu. De plus amples informations sont fournies au chapitre Centre de groupe.

### Juin

- *Management buy out* pour les activités britanniques de KBC Asset Management et contrat de vente des activités de KBC Asset Management en Irlande. Finalisation de la réduction notable du risque de dérivés de crédit au sein de KBC Financial Products.
- La haute direction fait un exposé sur le déploiement de la nouvelle stratégie du groupe à l'occasion d'un Investor Lunch réunissant les investisseurs, à Londres.

### Juillet

- Contrats de vente des activités Global Convertibles et Asian Equity Derivatives de KBC Financial Products et de Secura, la compagnie de réassurance de KBC. Transactions de *management buy out* pour KBC Securities Baltic Investment Company (Lettonie) et KBC Peel Hunt.
- Publication des résultats des tests de résistance menés à l'instigation de l'Union européenne : KBC Bank satisfait dans une mesure suffisante aux exigences de solvabilité imposées par la législation et par le marché.

### Août

- Publication des résultats du deuxième trimestre 2010 : le bénéfice net s'élève à 149 millions d'euros. Compte non tenu des facteurs exceptionnels (comme la réduction de valeur sur goodwill liée à l'accord de vente relatif à KBL EPB), le bénéfice net *sous-jacent* s'élève à 554 millions d'euros. Le résultat trimestriel sous-jacent est soutenu par le niveau relativement élevé des revenus nets d'intérêts, l'accroissement des revenus de commissions, la maîtrise des coûts et la diminution des pertes de crédit. À noter par contre, les résultats en demi-teinte de la salle des marchés et l'influence négative sur les assurances dommages des inondations en Europe centrale.

### Septembre

- Convention conclue en vue de la cession de KBC Business Capital (Royaume-Uni), spécialisée dans le financement de capitaux d'exploitation (*asset based lending*).

### Novembre

- Accord portant sur la vente du portefeuille Life Settlement américain de KBC Financial Products.  
Publication des résultats du troisième trimestre 2010 : le bénéfice net achève la période à 545 millions d'euros. Hors facteurs exceptionnels, le bénéfice net *sous-jacent* s'inscrit à 445 millions d'euros. Résultats trimestriels sous-jacents notamment renforcés par la stabilité des revenus nets d'intérêts, les revenus appréciables de la salle des marchés et la maîtrise des coûts. Par contre, baisse des revenus de commissions, augmentation des pertes de crédit et impact des mesures de taxation des banques en Hongrie.
- Remaniement au sein du Comité de direction du groupe : Etienne Verwilghen, CEO de l'ancienne division European Private Banking, est admis à la retraite.

### Décembre

- Dans le cadre de sa politique d'expansion de sa fourniture de services, KBC annonce le remaniement de son approche commerciale au sein du réseau de distribution belge. Ces prochaines années, le réseau de distribution en Belgique sera optimisé plus avant et adapté pour répondre mieux encore aux attentes de la clientèle.
- La participation dans la banque bulgare CIBANK est portée à 100%.

### Événements importants début 2011

- Janvier : le Conseil d'administration décide de proposer Thomas Leysen comme administrateur à l'Assemblée générale, en remplacement de Jan Huyghebaert à la présidence du Conseil d'administration à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011.
- Février : publication des résultats du quatrième trimestre 2010 : 724 millions d'euros de bénéfice net. Hors facteurs exceptionnels (plus-values sur désinvestissements, ajustements de valeur positifs des crédits structurés, ...), le bénéfice net *sous-jacent* s'inscrit à 168 millions d'euros. Le bénéfice trimestriel sous-jacent est soutenu par les revenus nets d'intérêts et de commissions et un meilleur ratio combiné, mais est en revanche influencé à la baisse par la constitution de provisions supplémentaires pour le portefeuille de crédits irlandais ainsi que par une affaire d'irrégularités constatée au sein de KBC Lease UK.
- Mars : KBC annonce que Luc Popelier deviendra CFO du groupe à la date du 1<sup>er</sup> mai 2011 en remplacement de Luc Philips. Luc Gijssens succédera à Luc Popelier en tant que CEO de la division Merchant Banking.  
Mars : convention conclue avec le Crédit Agricole en vue de la cession de Cntea pour un montant total de 527 millions d'euros.  
Mars : annonce selon laquelle la vente de KBL EPB au groupe Hinduja n'a pas lieu (voir le chapitre Centre de groupe).

### **Le groupe achève l'exercice sur un bénéfice net de près de 1,9 milliard d'euros.**

Il s'agit d'un véritable renversement de situation par rapport aux deux années précédentes, au cours desquelles des pertes de valeur sur les produits structurés, notamment, avaient résolument compromis les résultats. Hors facteurs exceptionnels et non opérationnels, le groupe achève l'exercice 2010 sur un excellent bénéfice net sous-jacent de 1,7 milliard d'euros, qu'il doit essentiellement aux bons revenus nets d'intérêts, à l'amélioration des revenus de commissions issus des activités de gestion d'actifs, au maintien d'un strict contrôle des coûts et enfin, à un allègement des réductions de valeur sur son portefeuille de crédits.

### **Les activités stratégiques du groupe en Belgique et en Europe centrale ont été très performantes en 2010.**

À 1 051 millions d'euros, le résultat sous-jacent de la division Belgique est comparable à celui de l'exercice précédent. Cette division compte actuellement pour 61% du bénéfice sous-jacent du groupe. La division Europe centrale et orientale réalise un résultat sous-jacent de 406 millions d'euros, soit 2,5 fois le montant de l'année précédente, principalement à la faveur d'une hausse des revenus et d'une contraction des pertes sur crédits. La division Merchant Banking dégage un résultat de 133 millions d'euros seulement, qui s'explique principalement par la constitution de réductions de valeur supplémentaires pour le portefeuille de crédit de notre filiale irlandaise et par l'incidence des irrégularités constatées dans une société du groupe. Enfin, le Centre de groupe, où sont notamment versées les sociétés du groupe qui, conformément au plan stratégique, seront abandonnées ces prochaines années, affiche un résultat sous-jacent de 120 millions d'euros.

### **La réalisation du plan stratégique est en bonne voie.**

Ce plan vise à faire du groupe un acteur européen régional suivant une politique mieux ciblée encore, tout en étant doté d'un profil de risque nettement plus conservateur qu'auparavant. Outre le remaniement de sa politique de gestion des risques, le groupe a d'ores et déjà accompli de nombreuses étapes dans l'exécution du plan de désinvestissement. Il s'est ainsi défait d'une part importante de son activité d'octroi de crédits internationale non liée à ses marchés domestiques. Nous avons arrêté ou vendu certaines autres activités non stratégiques et nous sommes bien engagés dans les préparatifs pour la cession de divers autres actifs en Belgique et à l'étranger. En mars 2011, nous avons déjà par exemple conclu un accord en vue de la cession de Centea. Tous ces projets sont naturellement exposés davantage dans le détail dans le présent rapport annuel. Bien que l'échec de la vente de KBL EPB au groupe Hinduja soit indépendant de notre volonté, nous ne cachons pas notre déception. Néanmoins, cette décision ne compromet pas la mise à exécution de notre plan stratégique. Le processus de vente est réamorcé. Le recentrage, associé à la génération de bénéfice interne attendue ces prochaines années, doit mettre le groupe en mesure de rembourser dans un délai raisonnable les titres du capital de base souscrits par l'État belge et la Région flamande. Fin 2010, le ratio de capital Tier 1 (conformément aux normes Bâle II), titres du capital de base susmentionnés compris, atteignait le taux appréciable de 12,6%. Les tests de résistance imposés par l'Union européenne, dont les résultats avaient été rendus publics en juillet 2010, avaient d'ores et déjà montré que KBC Bank disposait de fonds propres en suffisance. Il s'avère en outre qu'elle saura répondre aux exigences, nouvelles et renforcées, de Bâle III en matière de fonds propres.

### **Nos activités stratégiques font l'objet de choix résolus.**

En plus de nous être concentrés sur le démantèlement de nos activités non stratégiques en 2010, nous nous sommes attachés à poursuivre l'élaboration de la stratégie relative aux activités appelées à former l'essence même du futur groupe KBC. Il s'agit plus précisément des activités de bancassurance en Belgique et dans une sélection de pays d'Europe centrale, l'accent étant mis sur la clientèle retail, PME et midcap. Dans ce cadre, nous optons pour une approche adaptée et ciblée du marché, en nous positionnant parmi les leaders sur certains marchés où nous privilégions une approche générale du marché, ou en jouant un rôle de champion sélectif, en concentrant nos efforts sur des segments de clientèle spécifiques et sur des produits générant un rendement supérieur à la moyenne. La décision, mûrement réfléchie, de développer chacun de nos produits à l'échelon soit local, soit central, nous permettra en outre d'œuvrer au renforcement de notre efficacité. Les diverses branches d'activité portent la responsabilité des risques qu'elles prennent et du capital qu'elles consomment, au sein d'un cadre de gestion des valeurs et des risques généralement conservateur et dynamique.

**Une attention permanente envers l'ensemble des stakeholders du groupe.**

Malgré les défis, considérables, auxquels nous avons été confrontés au cours de l'exercice écoulé, nous ne nous sommes pas autorisés à négliger nos responsabilités de membre à part entière de la société dans laquelle nous évoluons. Nous continuons à vouloir exercer nos activités sur un mode socialement responsable et ne cessons d'œuvrer au développement de notre politique en cette matière. Le nouveau groupe KBC continuera à mettre le client au centre de ses préoccupations et à faire preuve du plus grand respect envers ses collaborateurs. La satisfaction jamais démentie de sa clientèle et de son personnel atteste de cette volonté. Tout comme les années précédentes, nous avons en 2010 pris diverses initiatives en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise. Plusieurs de ces initiatives sont exposées à titre d'exemple plus avant dans le présent rapport ; le rapport intitulé *Corporate Social Responsibility*, exclusivement consacré au sujet, détaille par ailleurs l'intégralité de notre politique dans ce domaine.

**Nous restons optimistes mais prudents pour les années à venir.**

Sur nos marchés domestiques, le climat macroéconomique reste globalement prometteur. Nous sommes toutefois pleinement conscients des défis qui nous attendent. Les difficultés budgétaires de certains pays européens entretiennent un sentiment d'incertitude. Au même titre que nos concurrents, nous restons confrontés à des exigences de capital pointues, à un contexte de plus en plus réglementé, à une surveillance renforcée et à une âpre concurrence. Notre nouveau plan stratégique nous permet de contempler l'avenir avec sérénité. Nous savons où nous voulons être dans quelques années et mettrons tout en œuvre pour réaliser nos ambitions. Nous remercions sincèrement l'ensemble de nos clients, collaborateurs et actionnaires de même que tous les stakeholders pour la confiance qu'ils témoignent au groupe. Nous veillerons à en être dignes.



Jan Vanhevel,  
Président du Comité de direction



Jan Huyghebaert,  
Président du Conseil d'administration





**Le nouveau groupe KBC sera un bancassureur européen régional suivant une politique mieux ciblée encore, au profil de risque conservateur et principalement axé sur une clientèle retail, PME et midcap en Belgique et dans une sélection de pays d'Europe centrale et orientale** Jan Vanhevel, CEO du groupe KBC

Fin 2009, KBC exposait son nouveau plan stratégique. Ce projet constitue également le fondement du plan de réforme approuvé par la Commission européenne dans le cadre des aides accordées par l'État. Le groupe continue à se muer en un acteur européen régional suivant une politique mieux ciblée encore, doté d'un profil de risque plus conservateur mais résolu à continuer à tirer parti de ses points forts, plus particulièrement son concept unique de bancassurance et son moteur de croissance complémentaire en Europe centrale et orientale. En 2010, le groupe s'est attelé à poursuivre l'exécution de sa nouvelle stratégie, que l'on peut résumer de la manière suivante :

## Piliers du nouveau groupe

- Bancassureur intégré.
- Ancrage local : accent sur la clientèle retail, PME et midcap en Belgique et dans une sélection de pays d'Europe centrale et orientale, associé à une approche différenciée du marché dans chacun de ces États.
- Efficience globale maximale, à la faveur d'un choix fondé entre solutions locales et solutions centrales.
- Politique de collaboration bien définie entre les canaux de distribution et les développeurs de produits, selon un modèle de partenariat.
- Emploi responsable des capitaux disponibles, compte tenu d'un profil de risque globalement conservateur.

Le groupe concentre ses activités sur la fourniture de services à une clientèle retail, PME et midcap dans ses marchés domestiques – la Belgique et l'Europe centrale et orientale (Tchéquie, Slovaquie, Hongrie, Pologne et Bulgarie). Il estime que sa présence en Europe centrale et orientale constitue pour lui un moteur de croissance supplémentaire, compte tenu du mouvement de rattrapage escompté de la croissance économique et de la pénétration des produits financiers dans la région. La présence en dehors des marchés domestiques est principalement axée sur la desserte d'une clientèle de réseau, c'est-à-dire qui acquiert des services offerts par KBC dans ses marchés domestiques ou entretient des liens avec KBC dans ses marchés domestiques.

Le groupe peut se prévaloir d'un ancrage local à part entière sur ses marchés domestiques. Il privilégie, dans cette zone géographique, une politique d'approche ciblée et adaptée du marché. Sur certains marchés, il continue à se positionner parmi les meneurs du marché, c'est-à-dire dans le top cinq ayant une approche globale du marché. Dans d'autres, il se considère davantage comme un champion sélectif dont les efforts sont orientés vers des segments de clientèle spécifiques et/ou des produits dans le cadre desquels il peut se prévaloir d'avantages concurrentiels et/ou générant un rendement supérieur à la moyenne. Son offre produits tiendra naturellement compte des choix opérés en terme d'approche du marché. Nous sommes et restons un bancassureur, mais aussi bien la banque que les assurances doivent être individuellement rentables sur chacun des marchés domestiques du groupe.

Son ancrage local permet au groupe de mieux réagir aux besoins locaux de sa clientèle dans chacun de ses marchés domestiques. Les produits et services étroitement liés à leur environnement seront développés localement. À l'inverse, lorsque l'organisation du développement de certains produits ou services s'avérera plus efficace au niveau du groupe, nous opterons pour une politique de développement centralisée. Cette stratégie sera gage d'une efficience globale maximale pour le groupe dans son ensemble. Les fournisseurs de produits (au niveau local comme au niveau du groupe) noueront en outre, dans chacun des marchés concernés, des partenariats effectifs avec les distributeurs locaux (banques et assureurs) du groupe, proches de la clientèle et donc, bien informés de ses besoins. Des conventions et des objectifs clairs seront formalisés d'un côté comme de l'autre.

Toute décision d'exploitation importante tient compte des risques et veille à ce qu'il soit fait une utilisation responsable des capitaux disponibles. Dans le cadre d'un profil de risque clairement défini, les diverses branches d'activité assument la responsabilité des risques pris et des capitaux utilisés.

En notre qualité d'acteur majeur dans chacun de nos marchés domestiques, nous accordons une attention toute particulière non seulement au rendement et à l'efficacité, mais aussi aux aspects sociétaux et environnementaux liés à nos activités. Cette attention se traduit notamment par une politique respectueuse de nos clients et collaborateurs et par diverses initiatives environnementales et sociétales, initiatives dont le lecteur trouvera plusieurs exemples plus avant dans ce rapport.

Le recentrage et la nouvelle stratégie du groupe se traduiront par de nouveaux objectifs financiers. D'ici là, les objectifs actuels restent valables. Les principaux sont un ratio Tier 1 d'au moins 10% selon Bâle II (dont 8% de ratio Core Tier 1) et un ratio charges/produits sous-jacent des activités bancaires de 55% au maximum.

Le recentrage du groupe entraînera également le démantèlement, ces prochaines années, d'une part considérable de ses activités non stratégiques. Au total, les cessions et démantèlements projetés pour la période 2009-2013 représentent quelque 39 milliards d'euros d'actifs pondérés par le risque, soit environ 25% du total du groupe par rapport à la situation à fin 2008. Il s'agit essentiellement de la vente du réseau de banques de gestion privée européen, de la cession, à terme, des activités en Russie, Serbie et Slovaquie, de la vente, de l'arrêt ou du démantèlement progressif de diverses activités de banque d'investissement spécialisées et enfin, de la liquidation d'une part importante des portefeuilles de crédit en dehors de nos marchés domestiques.

Pour permettre le remboursement, dans un délai raisonnable, des titres du capital de base souscrits par les pouvoirs publics belges et flamands (voir infra), le plan prévoit d'autres actions qui s'inscriront en sus du démantèlement des activités non stratégiques précitées : cession des canaux de distribution complémentaires Centea et Fidea en Belgique et Żagiel (octroi de crédits à la consommation) en Pologne et introduction en Bourse d'une participation minoritaire dans notre filiale bancaire tchèque. En 2010, nous avons consacré beaucoup d'attention à la préparation de ces projets. D'autres mesures encore, telle que la vente d'actions propres actuellement portées au bilan, peuvent être envisagées également. Le groupe ne prévoit pas d'acquisition notable dans les prochaines années.

Fin 2010, l'exécution du programme de désinvestissement était bien avancée et diverses activités et entreprises avaient d'ores et déjà été cédées. Un pan important de la liquidation programmée du portefeuille de crédits en dehors de nos marchés domestiques était en outre déjà réalisé. En mars 2011, nous avons conclu une convention en vue de la cession de Centea. En revanche, la convention initiale avec le groupe Hinduja en vue de la vente de KBL EPB n'a pas pu être concrétisée. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter les chapitres consacrés aux divisions respectives, plus avant dans ce rapport.

### Activités non stratégiques abandonnées et autres actions

- Cession ou démantèlement de diverses activités non stratégiques → vendues : Secura, KBC Peel Hunt, KBC Securities Baltic Investment Company, activités britanniques et irlandaises de KBC Asset Management, KBC Business Capital et diverses activités de KBC Financial Products.
- Cession ou démantèlement d'une grande partie des portefeuilles de crédit en dehors des marchés domestiques → nette contraction des actifs pondérés par le risque des services bancaires aux entreprises.
- Cession des canaux complémentaires en Belgique → convention de vente conclue pour Centea en mars 2011.

Principalement sous l'effet de ce programme de désinvestissement et de l'abandon d'une partie du portefeuille de crédit, les actifs pondérés par le risque du groupe ont accusé en 2010 une contraction de quelque 8%. Le ratio de capital Tier 1 s'est amélioré de 10,8% fin 2009 à 12,6% fin 2010.

La base de capital actuelle inclut encore 7 milliards d'euros de titres du capital de base, auxquels les pouvoirs publics belges et flamands ont souscrit en 2008 et 2009. KBC a l'intention de rembourser ces titres dans un délai raisonnable. Les fonds nécessaires pour ce faire, de même que les moyens à affecter au financement de la croissance interne, seront obtenus par la génération de bénéfices au cours des années à venir de même que par le biais des capitaux qu'engendreront le démantèlement et la cession d'activités et les autres actions précitées. Toutes les informations relatives aux titres du capital de base souscrits par les pouvoirs publics belges et flamands ainsi qu'au système de garantie des CDO conclu en 2009 avec les pouvoirs publics belges figurent sous l'intitulé Informations complémentaires dans le présent rapport.

### Titres du capital de base vendus aux pouvoirs publics

- Des titres du capital de base ont été souscrits par l'État belge et la Région flamande pour 7 milliards d'euros (à hauteur de 3,5 milliards d'euros chacun) en 2008 et 2009.
- Remboursement des titres du capital de base dans un délai raisonnable, à la faveur des bénéfices générés dans les années à venir et du capital libéré par les désinvestissements, démantèlement d'activités et autres mesures supplémentaires.

# Structure et management

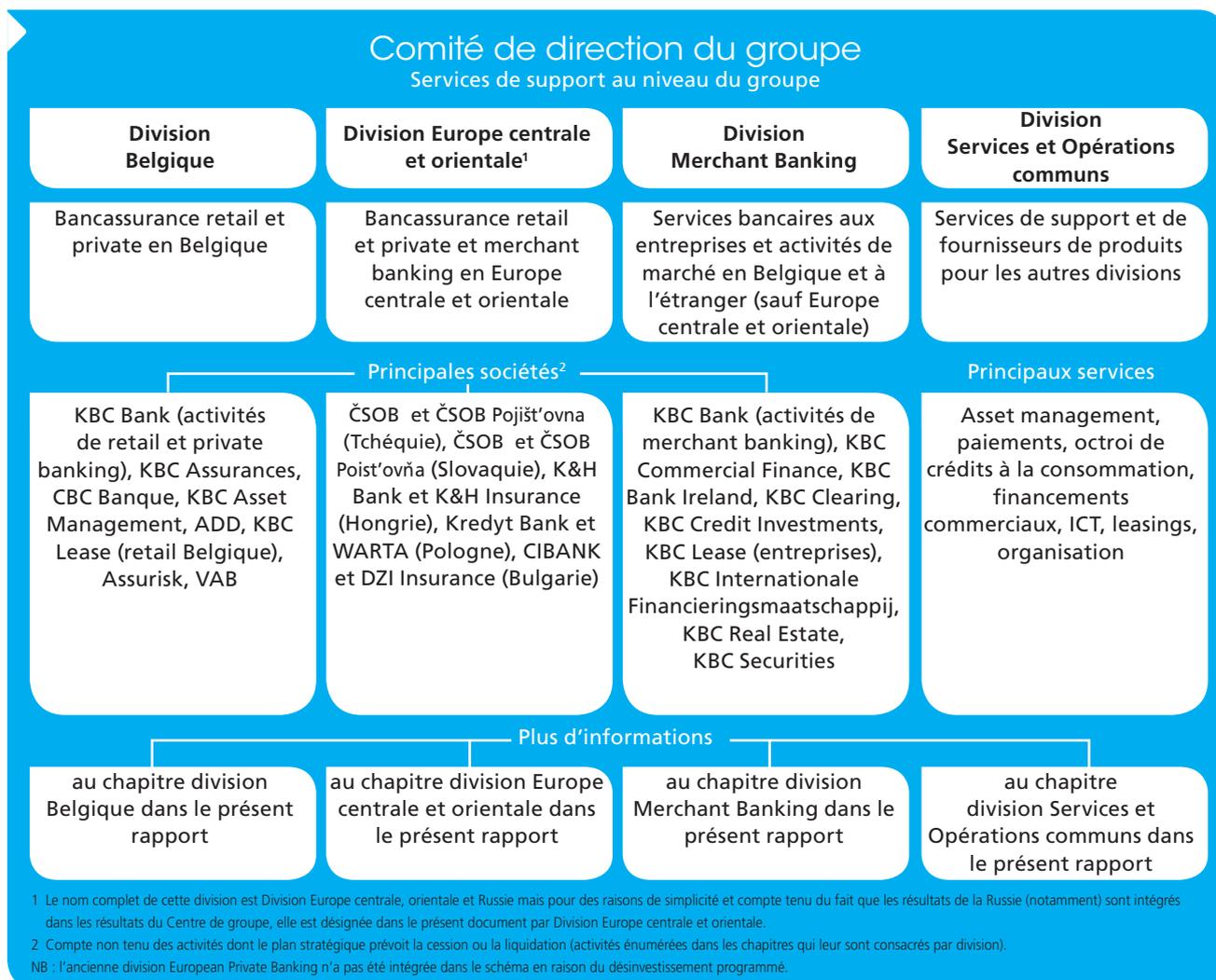
## Structure juridique

La structure juridique du groupe est exposée dans le schéma. Le groupe, simplifié, est constitué d'une société de holding – KBC Groupe SA – qui contrôle trois sociétés sous-jacentes : KBC Bank, KBC Assurances et KBL EPB. Chacune de ces sociétés compte plusieurs filiales et sous-filiales, dont les principales sont énumérées dans l'Annexe 44 de la partie Comptes annuels consolidés.



## Les divisions du groupe

La structure de direction du groupe s'articule autour d'un certain nombre de divisions, décrites davantage dans le détail dans le présent rapport. La classification en divisions s'inspire de critères géographiques (Belgique et Europe centrale et orientale, les deux marchés domestiques du groupe) et de critères liés aux activités (bancassurance retail d'un côté, merchant banking de l'autre). La division Services et Opérations communs incorpore certains services qui font office de fournisseurs de produits et de support pour les autres divisions.

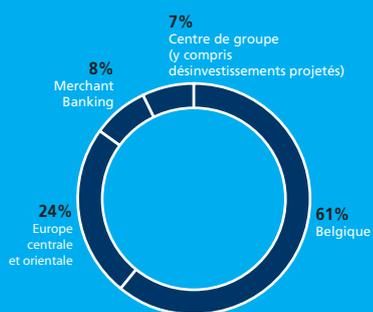


Chacune de ces divisions possède son propre comité de gestion, qui opère sous l'autorité du Comité de direction. Ces comités de gestion sont présidés par un Chief Executive Officer ou CEO (dans le cas de la division Services et Opérations communs, par le Chief Operating Officer ou COO). Les CEO des divisions et le COO forment, ensemble avec le CEO du groupe, le Chief Financial Officer (CFO) et le Chief Risk Officer (CRO), le Comité de direction du groupe.

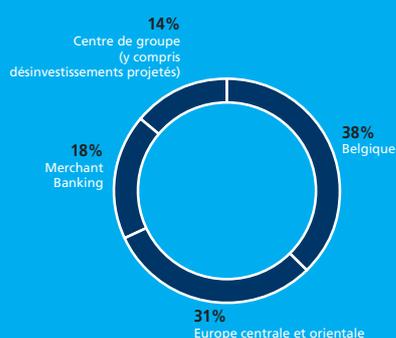
Les résultats des segments ou divisions exposés dans le présent rapport sont ceux des divisions précitées, à deux exceptions près :

- Aucun résultat n'est attribué à la division Services et Opérations communs, dont l'ensemble des produits et charges est réparti entre les autres divisions et intégré dans leurs résultats. Cette division n'est donc pas renseignée au titre de segment distinct dans le rapport consacré aux résultats par segment ;
- À partir de 2010 (avec adaptation des chiffres de référence) toutes les sociétés du groupe qui doivent être vendues en vertu du plan stratégique sont centralisées dans le Centre de groupe. Le Centre de groupe conserve par ailleurs certains services centraux et coûts non attribuables.

Répartition du résultat net sous-jacent par division (2010)



Répartition du total des produits sous-jacents par division (2010)



# Présentation du Comité de direction

Au 31 décembre 2010, le Comité de direction du groupe (CD) se composait de sept membres. Il est présidé par le CEO du groupe. Ses membres sont nommés par le Conseil d'administration, au sein duquel certains d'entre eux siègent par ailleurs en tant qu'administrateurs délégués. Pour plus d'informations sur la gestion du groupe ainsi que sur les modifications apportées à la composition du CD en 2010, le lecteur est invité à consulter la Déclaration de gouvernement d'entreprise.



## Jan Vanhevel °1948

Docteur en droit et licencié en sciences notariales (K.U.Leuven)  
Entré au service de KBC en 1971  
CEO du groupe et CEO des services bancaires aux entreprises de la division Merchant Banking



## Danny De Raymaeker °1959

Ingénieur commercial et de gestion (K.U.Leuven)  
Master Interne Audit (Universiteit Antwerpen)  
Entré au service de KBC en 1984  
Chief Operating Officer (COO)



## John Hollows °1956

Licencié en droit et en économie (Cambridge University)  
Entré au service de KBC en 1996  
Chief Risk Officer (CRO)



## Luc Philips °1951

Licencié en sciences commerciales et financières (Hoger Instituut voor Bestuurs- en Handelswetenschappen, Bruxelles)  
Entré au service de KBC en 1971  
Chief Financial Officer (CFO)



## Luc Popelier °1964

Licencié en sciences économiques appliquées (Universiteit Antwerpen)  
Entré au service de KBC en 1988  
CEO des activités de marché de la division Merchant Banking\*



## Johan Thijs °1965

Licencié en sciences (mathématiques appliquées) et en sciences actuarielles (K.U.Leuven)  
Entré au service de KBC en 1988  
CEO de la division Belgique



## Marko Voljč °1949

Licencié en économie (universités de Ljubljana et de Belgrade)  
Entré au service de KBC en 2004  
CEO de la division Europe centrale et orientale

\* Luc Popelier sera Chief Financial Officer à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011 ; Luc Gijssens deviendra à cette date CEO de la division Merchant Banking.

# Informations aux actionnaires et obligataires

## Structure de l'actionariat

Le tableau reflète la composition de l'actionariat de KBC Groupe SA. En ce qui concerne les actionnaires de référence, la situation est celle mentionnée dans la dernière notification en matière de transparence ou (si plus récente) dans les notifications imposées par la loi relative aux offres publiques d'acquisition. Les autres données sont arrêtées au 31 décembre 2010. À la date de clôture des comptes, l'on ne recensait aucune obligation convertible en actions en circulation. Pour un aperçu des notifications et informations reçues en 2010 concernant les actions propres détenues dans les sociétés du groupe, consulter le chapitre Déclaration de gouvernement d'entreprise et/ou les Comptes annuels non consolidés.

Structure de l'actionariat au 31-12-2010	Nombre d'actions ordinaires	En %
KBC Ancora	82 216 380	23%
Cera	26 127 166	7%
MRBB	46 289 864	13%
Autres actionnaires de référence	39 652 997	11%
<b>Actionnaires de référence : sous-total</b>	<b>194 286 407</b>	<b>54%</b>
Sociétés du groupe KBC	18 171 795	5%
Free float*	145 479 991	41%
<b>Total</b>	<b>357 938 193</b>	<b>100%</b>

\* Dont BlackRock Inc. (selon la notification relative à la situation arrêtée au 15 septembre 2010, ce groupe détenait à cette date 3,09% du nombre total des actions KBC). Après le 31 décembre 2010, nous avons reçu une nouvelle notification de BlackRock Inc. relative à la situation au 2 mars 2011 (diminution jusqu'à 2,99%).

## Ratings

Le tableau affiche les ratings à long et à court termes de KBC Groupe SA, KBC Bank SA et KBC Assurances SA au 31 décembre 2010. Aucune modification n'est à signaler pour 2010.

Ratings* au 31-12-2010	Rating à long terme (+ perspectives)		Rating à court terme
<b>Fitch</b>			
KBC Bank SA	A	(Stable)	F1
KBC Assurances SA	A	(Stable)	-
KBC Groupe SA	A	(Stable)	F1
<b>Moody's</b>			
KBC Bank SA	Aa3	(Négatif)	P-1
KBC Groupe SA	A1	(Négatif)	P-1
<b>Standard &amp; Poor's</b>			
KBC Bank SA	A	(Stable)	A1
KBC Assurances SA	A	(Stable)	-
KBC Groupe SA	A-	(Stable)	A2

\* Pour la définition des différents ratings et l'exposé des méthodologies sous-jacentes, le lecteur consultera les définitions qu'en donnent les agences de notation respectives.

## Dividende

Suite aux pertes nettes enregistrées, le groupe n'avait distribué aucun dividende pour les exercices 2008 et 2009. Un dividende, d'un montant brut de 0,75 euro par action de distribution, sera distribué pour l'exercice 2010 (paiement en 2011), sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2011.

Le paiement d'un coupon sur les titres du capital de base souscrits par l'État belge et la Région flamande (voir la partie Informations complémentaires) est lié au paiement d'un dividende sur les actions ordinaires : un coupon sera donc payé pour autant qu'un dividende soit distribué. En ce qui concerne l'exercice 2010, un montant de 595 millions d'euros (8,5% de 7 milliards d'euros) sera par conséquent payé (en 2011) aux autorités concernées (la comptabilisation IFRS est comparable à celle des dividendes ordinaires).

## Le titre KBC en 2010

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur l'évolution de l'action KBC. En 2010, un nombre limité de nouvelles actions KBC a été émis dans le cadre d'une augmentation de capital réservée au personnel (voir la partie consacrée aux Comptes annuels non consolidés). Une référence aux analyses que des sociétés de Bourse internationales ont consacrées au groupe et à l'action KBC est disponible à l'adresse [www.kbc.com](http://www.kbc.com) (sous Investor Relations).

<b>Données relatives au titre KBC</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre, en milliers	357 918	357 938
Nombre d'actions de distribution au 31 décembre, en milliers	344 392	344 558
Cours le plus élevé de l'exercice, en EUR	39,4	38,0
Cours le plus bas de l'exercice, en EUR	5,5	25,5
Cours moyen de l'exercice, en EUR	20,9	32,6
Cours de clôture de l'exercice, en EUR	30,4	25,5
Capitalisation boursière au 31 décembre, en milliards d'EUR	10,9	9,1
Volume journalier moyen, en millions d'actions	1,56	0,74
Volume journalier moyen, en millions d'EUR	31,1	24,2
Capitaux propres par action	28,4	32,8

<b>Rendement en base annuelle, dividendes inclus</b>	<b>KBC Groupe SA</b>	<b>DJ EURO STOXX Banks</b>
1 an, 2009-2010	-16%	-25%
3 ans, 2007-2010	-35%	-24%
5 ans, 2005-2010	-18%	-12%

Évolution du cours du titre KBC (base 1<sup>er</sup> janvier 2010 = 100, données fin de semaine)



## Calendrier financier et coordonnées des points de contact

La dernière version du calendrier financier est disponible à l'adresse [www.kbc.com](http://www.kbc.com) (sous Investor Relations). Les renseignements sur les produits, les services et les publications du groupe sont disponibles auprès du KBC-Telecenter. Les actionnaires et la presse peuvent en outre s'adresser au Service de Presse et à l'Investor Relations Office du groupe. Le calendrier financier et les coordonnées des points de contact figurent dans la partie Informations complémentaires.

# Résultat en 2010



## ✓ Revenus nets d'intérêts

Hausse de 2% (en base sous-jacente) par rapport à 2009. Amélioration de la marge nette d'intérêts et croissance de 6% des volumes de dépôts. Contraction des volumes de crédits, principalement en raison de la réduction intentionnelle des octrois de crédits internationaux en dehors des marchés domestiques.

## ✓ Assurances

En Belgique, hausse des ventes d'assurances dommages et excellent ratio combiné mais impact négatif des mauvaises conditions météorologiques sur le ratio combiné en Europe centrale et orientale. L'augmentation des ventes d'assurances vie liées à des fonds d'investissement a compensé la contraction des ventes d'assurances vie à taux garanti.

## ✓ Revenus nets de commissions

Redressement notable par rapport à 2009 (+6% en base sous-jacente), notamment attribuable au rebond des revenus de commissions générés par la gestion d'actifs.

## ✓ Résultat de négoce et de juste valeur

Amélioration notable après l'impact négatif des changements de valeur des CDO, entre autres, en 2009.

## ✓ Autres produits

Les autres produits comprennent des plus-values réalisées sur les portefeuilles d'investissement, des revenus de dividendes d'investissements en actions et d'autres revenus nets. Les autres revenus nets ont subi l'impact négatif de l'affaire des irrégularités chez KBC Lease UK.

## ✓ Charges

Statu quo par rapport à 2009 (en base sous-jacente), grâce à la poursuite des plans de rentabilité et à la réduction des activités de merchant banking, et cela malgré l'impact négatif d'une nouvelle taxe bancaire en Hongrie, entre autres.

## ✓ Réductions de valeur

Baisse notable des réductions de valeur sur crédits par rapport à 2009, grâce notamment à l'Europe centrale et orientale, à la Russie et aux agences étrangères. Mais augmentation en Irlande. Diminution sensible de la dépréciation du goodwill et des titres disponibles à la vente.

## ✓ Résultat net

Bénéfice net de 1,9 milliard d'euros, contre une perte nette de 2,5 milliards d'euros en 2009. Abstraction faite des éléments exceptionnels, bénéfice net sous-jacent de 1,7 milliard d'euros en 2010, comparable à celui de l'année précédente.

## Aperçu du compte de résultats

Résultats consolidés du groupe KBC (en millions d'EUR)	2009	IFRS	Résultat sous-jacent	
		2010	2009	2010
Revenus nets d'intérêts	5 817	6 245	5 497	5 603
Revenus d'intérêts	11 687	10 542	*	*
Charges d'intérêts	-5 871	-4 297	*	*
Primes d'assurances acquises avant réassurance	4 848	4 616	4 856	4 621
Non-vie	1 925	1 916	1 925	1 916
Vie	2 923	2 700	2 931	2 705
Charges d'assurances techniques avant réassurance	-4 412	-4 261	-4 416	-4 281
Non-vie	-1 244	-1 249	-1 224	-1 249
Vie	-3 168	-3 012	-3 192	-3 031
Résultat net de la réassurance cédée	-63	-8	-64	-9
Revenus de dividendes	139	97	96	73
Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-3 485	-77	938	855
Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	224	90	293	98
Revenus nets de commissions	1 132	1 224	1 569	1 666
Revenus de commissions	2 059	2 156	*	*
Charges de commissions	-927	-932	*	*
Autres revenus nets	427	452	342	118
<b>Total des produits</b>	<b>4 625</b>	<b>8 378</b>	<b>9 111</b>	<b>8 744</b>
Charges d'exploitation	-4 779	-4 436	-4 888	-4 832
Réductions de valeur	-2 725	-1 656	-1 913	-1 525
Sur prêts et créances	-1 901	-1 483	-1 883	-1 481
Sur actifs financiers disponibles à la vente	-326	-31	-16	-34
Sur goodwill	-483	-88	0	0
Sur autres	-14	-54	-15	-10
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-25	-63	-22	-61
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-2 904</b>	<b>2 224</b>	<b>2 289</b>	<b>2 326</b>
Impôts	256	-82	-507	-587
Résultat net après impôts des activités abandonnées	101	-254	0	0
<b>Résultat après impôts</b>	<b>-2 547</b>	<b>1 888</b>	<b>1 782</b>	<b>1 739</b>
Résultat après impôts, attribuable aux participations minoritaires	-82	28	58	29
<b>Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	<b>-2 466</b>	<b>1 860</b>	<b>1 724</b>	<b>1 710</b>
Répartition par division				
Division Belgique	504	1 187	1 050	1 051
Division Europe centrale et orientale	-87	440	161	406
Division Merchant Banking	411	172	300	133
Centre de groupe	-3 293	62	213	120
Rendement des capitaux propres	-23%	12%	16%	11%
Ratio charges/produits, activités bancaires	104%	56%	55%	56%
Ratio combiné, activités d'assurances dommages	101%	100%	101%	100%
Ratio de pertes sur crédits, activités bancaires	1,11%	0,91%	1,11%	0,91%

Pour la définition des ratios, nous vous renvoyons au Glossaire des ratios utilisés. La (nouvelle) structure divisionnelle est exposée au chapitre Structure et management. Le résultat sous-jacent est commenté plus loin dans ce chapitre. Par suite de l'application des normes IFRS 5, certains éléments de résultat de 2009 ont été modifiés (voir plus loin dans ce chapitre à la section Informations complémentaires).

\* Pas disponible, vu que l'analyse de ces composantes du résultat sous-jacent s'effectue sur une base nette.

Les résultats consolidés sont commentés dans ce chapitre. Un bref commentaire des résultats non consolidés et du bilan est fourni dans la partie Comptes annuels non consolidés.

## Résultat IFRS et résultat sous-jacent

Outre les résultats établis selon les normes IFRS, telles qu'approuvées pour leur application dans l'UE (ci-après dénommés *résultats (selon les normes) IFRS*), KBC fournit les *résultats sous-jacents*, qui excluent tous les éléments exceptionnels et réaménagent certains éléments afin de permettre de mieux cerner la marche des affaires. Les résultats sous-jacents figurent dans le rapport par segment des comptes annuels consolidés et sont donc conformes aux normes IFRS 8, qui imposent de s'écarter des principes IFRS si cela reflète la *vision du management*. C'est le cas de KBC, où les résultats sous-jacents jouent un rôle déterminant dans l'évaluation et la gestion des divisions. En faisant abstraction des éléments exceptionnels, ils permettent en effet de se faire une meilleure idée des résultats. Le commissaire a procédé à un audit du rapport par segment, en tant que partie intégrante des états financiers consolidés.

Les différences entre les résultats IFRS et les résultats sous-jacents sont décrites à la section Annexes relatives à l'information par segment de la partie Comptes annuels consolidés. Vous trouverez ci-dessous un résumé des éléments influençant le résultat net qui ont été exclus du résultat sous-jacent en 2009 et 2010.

Résumé simplifié des différences entre les résultats IFRS et les résultats sous-jacents	Résultats IFRS	Résultats sous-jacents
Variations de juste valeur d'instruments de couverture ALM	Sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur	Exclues
Variations de juste valeur d'instruments de dette propres	Incluses	Exclues
Éléments exceptionnels (dont les résultats des désinvestissements effectifs et les dépréciations exceptionnelles d'actifs financiers (CDO, actions, ...) à la suite de la crise financière)	Inclus	Exclus
Intérêts relatifs aux instruments de couverture ALM	Sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur	Sous Revenus nets d'intérêts
Revenus d'activités de négoce professionnelles	Répartis sur divers postes	Regroupés sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur
Contribution des activités abandonnées au résultat	Sous Résultat net après impôts des activités abandonnées	Sous les différents postes

Résumé des éléments exclus du résultat sous-jacent (en millions d'EUR) <sup>1</sup>	2009	2010
Montants avant impôts et intérêts de tiers		
Variations de juste valeur d'instruments de couverture ALM	79	-278
Bénéfices ou pertes liés aux CDO	-1 849	564
Rémunération pour le règlement de garantie de l'État relatif aux risques liés aux CDO	-1 409	-103
Réductions de valeur sur actions disponibles à la vente	-367	0
(Reprise de) réductions de valeur relatives aux banques américaines et islandaises en difficulté	65	13
Bénéfice sur rachat de titres Tier 1 hybrides	128	0
Réductions de valeur sur goodwill et entreprises associées	-493	-119
Perte liée aux activités de dérivés structurés <i>legacy</i> (KBC Financial Products)	-1 078	-260
Variations de juste valeur d'instruments de dette propres	44	53
Résultats des désinvestissements <sup>2</sup>	0	-186
Autres	141	-22
Impôts et intérêts de tiers relatifs aux éléments susmentionnés <sup>3</sup>	549	487
<b>Total des éléments exceptionnels</b>	<b>-4 190</b>	<b>150</b>

1 Ces éléments sont décrits à la section Annexes relatives à l'information par segment de la partie Comptes annuels consolidés.

2 Incluent également l'impact de -0,3 milliard d'euros de la réduction de valeur sur goodwill liée à l'accord de vente relatif à KBL EPB conclu en mai 2010. À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait toutefois pas lieu.

3 Le chiffre de 2010 a été influencé par la comptabilisation (au 2e trimestre 2010) d'une latence fiscale positive de 0,4 milliard d'euros liée aux pertes sur CDO antérieures.

## Chiffres clés du bilan consolidé, solvabilité et avoirs en gestion

Informations sélectionnées sur le bilan et la solvabilité et avoirs en gestion, groupe KBC (en millions d'EUR)	2009	2010
Total du bilan	324 231	320 823
Prêts et avances à la clientèle <sup>1</sup>	153 230	150 666
Titres (instruments de capitaux propres et instruments de dette) <sup>1</sup>	98 252	89 395
Dépôts de la clientèle et titres de créance <sup>1</sup>	193 464	197 870
Provisions techniques avant réassurance et dettes de contrats d'investissement, assurance <sup>1</sup>	29 951	29 948
Actifs pondérés en fonction des risques	143 359	132 034
Total des capitaux propres <sup>2</sup>	17 177	18 674
Capitaux propres des actionnaires	9 662	11 147
Instruments de capital de base sans droit de vote	7 000	7 000
Intérêts de tiers	515	527
Capitaux propres des actionnaires par action, en EUR	28,4	32,8
Ratio Tier 1, groupe (Bâle II)	10,8%	12,6%
Ratio Core Tier 1, groupe (Bâle II)	9,2%	10,9%
Avoirs en gestion (en milliards d'EUR)	205	209

<sup>1</sup> Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de certains dossiers de désinvestissement (KBL EPB) ont été transférés dans les Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés et les Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés en 2010. Certains chiffres du bilan établi au 31 décembre 2010 ne peuvent donc pas être parfaitement comparés avec la situation au 31 décembre 2009.

<sup>2</sup> De plus amples détails sur l'évolution des capitaux propres sont fournis à la section État consolidé des variations des capitaux propres de la partie Comptes annuels consolidés. Des informations spécifiques concernant l'évolution du capital, les actions propres en possession de la société, ... sont reprises dans la partie Comptes annuels non consolidés.

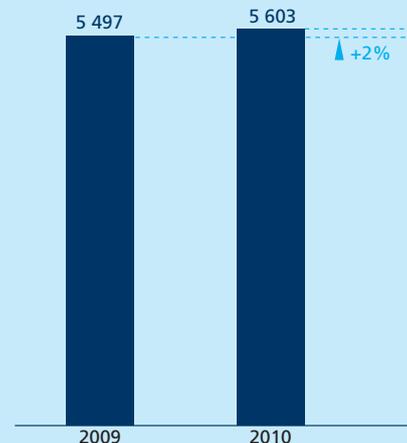
## Informations complémentaires

- La dénomination de certains postes du compte de résultats a été simplifiée par rapport au rapport annuel précédent. Un résumé est fourni à l'Annexe 1 A de la partie Comptes annuels consolidés.
- La comparaison des résultats de 2009 et 2010 est influencée par le programme de désinvestissement en cours (décrit plus loin dans le présent rapport annuel).
  - En ce qui concerne les désinvestissements bouclés en 2010 (principalement Secura, KBC Peel Hunt et plusieurs activités de KBC Financial Products), l'impact sur les résultats du groupe se monte à environ 0,15 milliard d'euros pour un résultat net total du groupe de 1,86 milliard d'euros. Cela inclut essentiellement les plus-values et moins-values réalisées sur la cession (comptabilisées pour l'essentiel dans les Autres revenus nets mais exclues des chiffres sous-jacents) et un montant limité lié à la disparition partielle du résultat des sociétés/activités cédées.
  - Les désinvestissements (matériels) qui n'étaient pas finalisés fin 2010 mais tombent sous l'application de la norme IFRS 5 concernent uniquement KBL EPB (y compris VITIS Life), qui peut en outre être qualifié d'activité abandonnée. Cela signifie que dans le compte de résultats IFRS, tous les postes concernés (y compris le produit de la vente de -0,3 milliard d'euros) sont regroupés sous le poste Résultat net après impôts des activités abandonnées, moyennant l'adaptation des chiffres de référence de 2009. Dans les résultats sous-jacents, les résultats de KBL EPB sont répartis dans tous les postes concernés et le produit de la vente, considéré comme un élément exceptionnel, est exclu. Attention : à la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu (voir plus loin au chapitre Centre de groupe).
  - Le bilan a également été influencé par les désinvestissements finalisés en 2010 (qui ne figurent plus au bilan au 31 décembre 2010) et les désinvestissements qui tombent sous l'application de la norme IFRS 5 (les actifs et passifs concernés étant regroupés dans les Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés et les Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés, et cela sans adaptation des chiffres de référence de 2009). Le calcul des chiffres de 2009 sans les désinvestissements en question est fourni pour les principaux produits à l'Annexe 18 des comptes annuels consolidés (afin de permettre une comparaison avec 2010).
- L'impact total des fluctuations de change des principales monnaies en dehors de l'euro sur le résultat net s'est révélé très limité (de l'ordre de +20 millions d'euros).
- Des informations sur les instruments financiers (et leur utilisation) et la comptabilité de couverture (*hedge accounting*) sont fournies dans la partie Comptes annuels consolidés (notamment aux Annexes 1 B, 5 et 18-29) et au chapitre Gestion de la valeur et des risques.

### Revenus nets d'intérêts

Les revenus nets d'intérêts se sont inscrits à 6 245 millions d'euros en 2010 ou 5 603 millions d'euros en base sous-jacente, en hausse de 2% par rapport à 2009. La marge nette d'intérêts s'est établie à 1,92%, en hausse d'environ 8 points de base par rapport à 2009 (grâce notamment à l'Europe centrale et orientale). Les volumes de crédits totaux ont reflué de 2% à périmètre comparable. La progression des crédits *retail* belges (+5%) a été anéantie par la réduction intentionnelle des portefeuilles de crédits internationaux en dehors des marchés domestiques (-13% pour la division Merchant Banking), à la suite du recentrage stratégique. En Europe centrale et orientale, le portefeuille de crédits a accusé un léger recul (-3%), la régression la plus marquée en termes relatifs ayant été enregistrée en Hongrie. Les volumes totaux des dépôts ont gonflé de 6% à périmètre comparable en 2010, affichant une progression dans les divisions Belgique, Europe centrale et orientale et Merchant Banking.

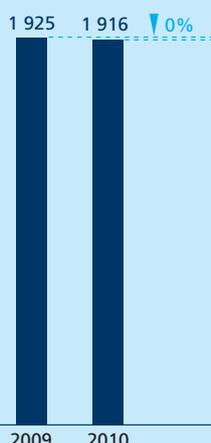
Revenus nets d'intérêts  
(sous-jacents, en millions d'EUR)



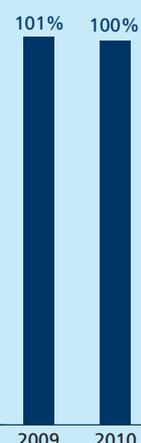
### Primes d'assurances dommages

En 2010, les primes acquises des assurances dommages se sont élevées à 1 916 millions d'euros, soit un niveau comparable à celui de 2009. Elles ont augmenté de 3% en Belgique (hors Secura, cédé en 2010) mais ont légèrement reculé en Europe centrale et orientale. Les tempêtes et inondations en 2010 ont débouché sur des charges de sinistres relativement élevées, essentiellement en Europe centrale et orientale, de sorte que le ratio combiné s'est établi à 108%. En Belgique, le ratio combiné s'est toutefois maintenu à un excellent niveau de 95%. Le ratio du groupe dans son ensemble s'est dès lors établi à 100% en 2010, soit un niveau comparable à celui de 2009.

Primes d'assurances dommages acquises  
(en millions d'EUR)



Ratio combiné assurances dommages



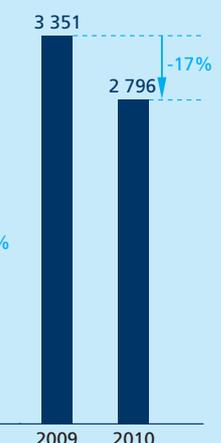
### Primes d'assurances vie

Les primes acquises des assurances vie se sont établies à 2 700 millions d'euros en 2010. Conformément aux normes IFRS, elles excluent certains types d'assurances vie (principalement les assurances vie liées à des fonds d'investissement, les produits de la branche 23). En tenant compte des recettes de primes de ces instruments, les recettes de primes totales des assurances vie se sont élevées à 4,6 milliards d'euros, soit un niveau comparable à celui de 2009. Le tassement des ventes d'instruments à taux garanti a été compensé par la hausse des ventes d'assurances vie liées à des fonds d'investissement. Les produits à taux garanti représentent au total environ 61% des recettes de primes des assurances vie, tandis que les assurances vie liées à des fonds d'investissement prennent 39% à leur compte. Au 31 décembre 2010, les réserves vie totales du groupe s'affichaient à 26 milliards d'euros (sans VITIS Life). La division Belgique prend la majeure partie à son compte (83%), contre 8% pour la division Europe centrale et orientale et 9% pour le Centre de groupe.

Ventes d'assurances vie liées à des fonds d'investissement  
(en millions d'EUR)



Ventes d'assurances vie à taux d'intérêt garanti  
(en millions d'EUR)

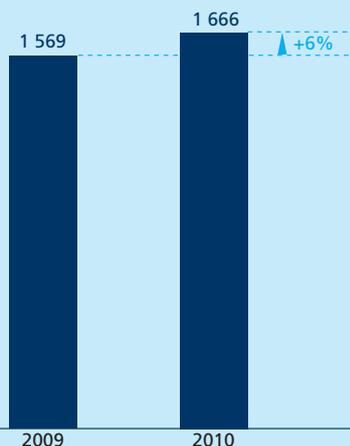


## Revenus nets de commissions

Les revenus nets de commissions sont ressortis à 1 224 millions d'euros en 2010 ou 1 666 millions d'euros en base sous-jacente, en nette hausse (+6%) par rapport à 2009. Le redressement des revenus de commissions est notamment attribuable à la hausse des revenus de commissions des activités de gestion d'actifs dans le sillage de l'amélioration du climat d'investissement.

À fin 2010, les actifs en gestion totaux du groupe (fonds d'investissement et gestion de fortune à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels) avoisinaient les 209 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à fin 2009. Les avoirs en gestion à fin 2010 se rapportent essentiellement à la division Belgique (146 milliards d'euros), tandis que la division Europe centrale et orientale prend environ 13 milliards d'euros à son compte et le Centre de groupe (principalement KBL EPB et Centea) quelque 50 milliards d'euros.

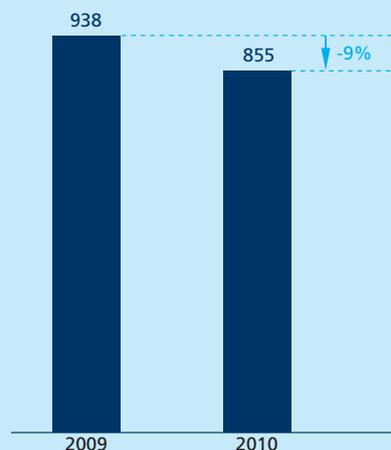
Revenus nets de commissions  
(sous-jacents, en millions d'EUR)



## Résultats de négoce et de juste valeur

Le résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ci-après dénommé *résultat de négoce et de juste valeur*) s'est élevé à -77 millions d'euros en 2010, contre -3 485 millions d'euros en 2009. L'année 2009 avait en effet été plombée par des pertes relativement élevées liées aux activités de dérivés structurés *legacy* de KBC Financial Products et aux ajustements de valeur négatifs des CDO. En 2010, les ajustements de valeur des CDO se sont en définitive révélés positifs, grâce essentiellement au prix de marché supérieur des crédits aux entreprises. Il convient toutefois de noter l'impact négatif des ajustements de valeur de certaines obligations d'État PIIGS (utilisées dans le cadre de l'option de juste valeur) d'environ 0,3 milliard d'euros. Si nous excluons ces facteurs exceptionnels ainsi que d'autres éléments exceptionnels et si nous ajoutons au résultat de négoce et de juste valeur tous les revenus de négoce imputés sous d'autres postes de revenus selon les normes IFRS, le résultat de négoce et de juste valeur sous-jacent s'élève à 855 millions d'euros en 2010.

Résultats de négoce et de juste valeur  
(sous-jacents, en millions d'EUR)



## Autres revenus

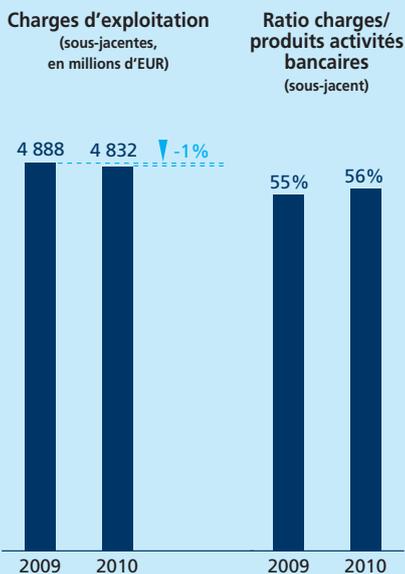
Les revenus de dividendes se sont établis à 73 millions d'euros en 2010 (en base sous-jacente), soit un quart de moins que l'année précédente. Le résultat net sous-jacent réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente s'est inscrit à 98 millions d'euros, en baisse par rapport à 2009. Il convient de noter que les chiffres de l'année 2009 avaient été dopés par des plus-values considérables sur la vente d'obligations, alors que l'année 2010 a été plombée (notamment) par des moins-values sur la vente d'obligations d'État de pays PIIGS. Les autres revenus nets sous-jacents se sont établis à 118 millions d'euros, contre 342 millions d'euros en 2009. Ils ont été amputés par la comptabilisation de 175 millions d'euros (avant impôts) pour des irrégularités chez KBC Lease UK. Soulignons au passage que le chiffre IFRS pour 2010 (452 millions d'euros) inclut également une plus-value de 0,2 milliard d'euros réalisée sur les investissements finalisés (qui est exclue des chiffres sous-jacents).

Autres revenus  
(sous-jacents, en millions d'EUR)



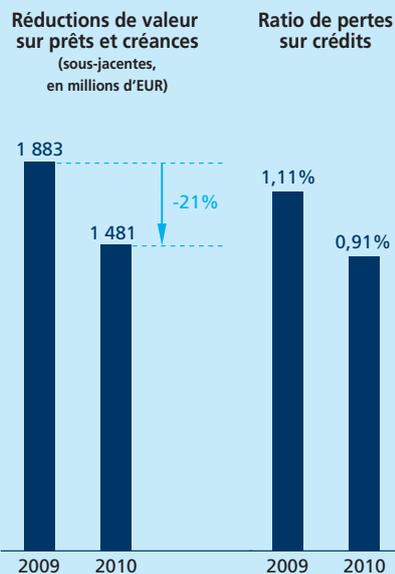
## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 436 millions d'euros en 2010 ou 4 832 millions d'euros en base sous-jacente, soit un niveau comparable (-1%) à l'année précédente, malgré les charges supplémentaires liées à une nouvelle taxe bancaire en Hongrie (division Europe centrale et orientale) et au système belge de garantie des dépôts (division Belgique). Les charges ont reculé dans la division Merchant Banking et le Centre de groupe. Le ratio charges/produits sous-jacent des activités bancaires du groupe (charges d'exploitation/total des produits) est dès lors ressorti à 56% en 2010, conformément à l'année précédente. Le ratio de coûts des activités d'assurances du groupe (charges/primes émises) s'est inscrit à 32%, à l'instar de 2009.



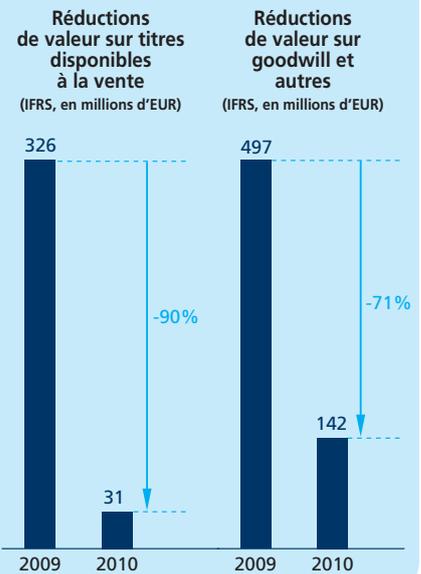
## Réductions de valeur sur crédits

Les réductions de valeur sur prêts et créances (provisions pour crédits) se sont inscrites à 1,5 milliard d'euros en 2010. Malgré l'augmentation des provisions pour crédits en Irlande (525 millions d'euros en 2010, 176 millions d'euros en 2009), il s'agit d'une nette amélioration par rapport au 1,9 milliard d'euros de 2009, essentiellement attribuable à la contraction des provisions pour crédits en Europe centrale et orientale (surtout en Pologne et en Tchéquie) et en Russie, dans les succursales à l'étranger et pour les titres américains adossés à des actifs (comptabilisés comme prêts et créances). Le ratio de pertes sur crédits du groupe a dès lors reculé de 111 points de base en 2009 à 91 points de base en 2010 (138 points de base dans la division Merchant Banking, 122 points de base dans la division Europe centrale et orientale et un niveau particulièrement favorable de 15 points de base dans la division Belgique). Au 31 décembre 2010, la part des crédits *non-performing* dans le portefeuille de crédits total s'affichait à 4,1%, contre 3,4% en 2009.



## Autres réductions de valeur

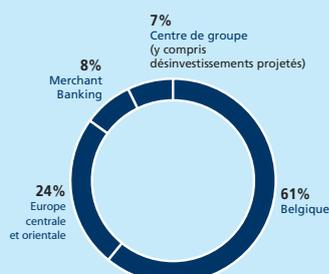
Les réductions de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente se sont élevées à 31 millions d'euros en 2010 et consistent presque exclusivement en des réductions de valeur sur actions du portefeuille d'investissement. Cela représente une nette amélioration par rapport à 2009. Les autres réductions de valeur comprennent surtout des réductions de valeur sur le goodwill lié à certaines filiales et entreprises associées, qui sont également en net recul par rapport à 2009. Les réductions de valeur sur goodwill sont éliminées des résultats sous-jacents. Par suite de l'accord de vente de KBL EPB, conclu en mai 2010 avec le groupe Hinduja (qui a ensuite été abandonné), la réduction de valeur sur goodwill y afférente a été transférée dans le poste Résultat net après impôts des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 (et est exclue des chiffres sous-jacents).



## Résultat net par division

Le résultat net du groupe selon les normes IFRS se répartit comme suit entre les différentes divisions : Belgique : 1 187 millions d'euros, Europe centrale et orientale : 440 millions d'euros, Merchant Banking : 172 millions d'euros et Centre de groupe (qui inclut également les résultats des sociétés à céder) : 62 millions d'euros. Après correction des éléments exceptionnels, le résultat sous-jacent est ressorti à 1 051 millions d'euros dans la division Belgique (statu quo par rapport à 2009), à 406 millions d'euros dans la division Europe centrale et orientale (multiplication par 2,5 par rapport à 2009 grâce notamment à la contraction des pertes sur crédits), à 133 millions d'euros dans la division Merchant Banking (-56% par rapport à 2009, notamment en raison de la hausse des réductions de valeur sur crédits en Irlande et de l'impact de l'affaire des irrégularités dans une société du groupe) et à 120 millions d'euros pour le Centre de groupe. Un résumé des éléments exclus du résultat sous-jacent est fourni plus haut dans ce chapitre. Vous trouverez une analyse des résultats par division dans les chapitres correspondants.

Répartition du résultat net sous-jacent par division (2010)



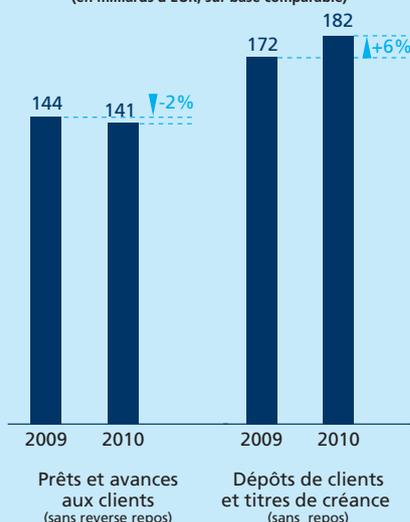
## Bilan et solvabilité

Le total du bilan consolidé du groupe KBC s'élevait à 321 milliards d'euros fin 2010, en repli de 1% par rapport à fin 2009. Les actifs pondérés en fonction des risques ont reflué de 8%, à 132 milliards d'euros, au 31 décembre 2010, principalement en raison des désinvestissements et de la réduction intentionnelle des portefeuilles de crédits en dehors des marchés domestiques. Les Prêts et avances à la clientèle (crédits, 141 milliards d'euros à fin 2010, hors prises en pension) et les titres (89 milliards d'euros, dont 96% d'instruments de dette) représentent les principaux postes de l'actif. À périmètre comparable, les crédits ont régressé de 2%, principalement sous l'effet de la réduction des portefeuilles de crédits internationaux en dehors des marchés domestiques. Les crédits octroyés sur les marchés domestiques se sont plus ou moins maintenus à niveau (division Belgique : +5%, division Europe centrale et orientale : -3%). Les principaux produits de crédit (y compris les prises en pension) demeurent les prêts à terme (72 milliards d'euros) et les crédits logement (62 milliards d'euros, +7% par rapport à fin 2009). Le total des dépôts de la clientèle (hors mises en pension) du groupe a gonflé de 6%, à 182 milliards d'euros, à périmètre comparable. Les dépôts ont progressé dans toutes les divisions (Belgique, Europe centrale et orientale et Merchant Banking). Les principaux produits

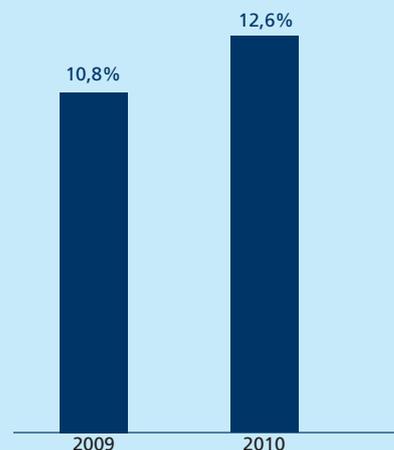
de dépôt (y compris les mises en pension) sont les dépôts à terme (59 milliards d'euros), les dépôts à vue (48 milliards d'euros) et les carnets de dépôt (40 milliards d'euros, en hausse de 1,6 milliard d'euros en 2010). Les provisions techniques et les dettes relatives aux contrats d'investissement du pôle assurance s'affichaient à 30 milliards d'euros à fin 2010.

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres totaux du groupe s'élevaient à 18,7 milliards d'euros. Ils incluent les capitaux propres des actionnaires (11,1 milliards d'euros), les intérêts de tiers (0,5 milliard d'euros) et les titres de capital de base sans droit de vote vendus aux gouvernements belge et flamand (7 milliards d'euros, plus d'infos dans la partie Informations complémentaires). Les capitaux propres totaux ont en définitive augmenté de 1,5 milliard d'euros en 2010, principalement en raison de l'inclusion du résultat annuel positif (+1,9 milliard d'euros) et du recul de 0,4 milliard d'euros de la réserve pour réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente. Le ratio Tier 1 du groupe s'est ainsi établi à un robuste niveau de 12,6% fin 2010. Un relevé détaillé des variations des capitaux propres est fourni à la section État consolidé des variations des capitaux propres de la partie Comptes annuels consolidés.

Prêts et dépôts de clients  
(en milliards d'EUR, sur base comparable)



Ratio de capital Tier 1  
au niveau du groupe (Bâle II)



# Division Belgique



Résultat net de 1,2 milliard d'euros en 2010



Résultat net sous-jacent de 1,1 milliard d'euros, au même niveau qu'en 2009



Hausse des revenus nets d'intérêts et redressement des revenus nets de commissions



Augmentation des ventes d'assurances dommages et excellent ratio combiné



Niveau de coûts favorable et pertes de crédit toujours faibles



La nouvelle stratégie demeure axée sur la bancassurance ; elle s'appuie sur un réseau de vente finement maillé auquel est associé un modèle de bancassurance unique



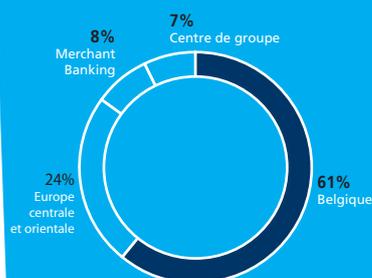
Début de l'optimisation de l'organisation commerciale du réseau de distribution

Début mars 2011 : convention pour la cession de Centea

Johan Thijs,  
CEO de la division Belgique



Répartition du résultat net sous-jacent par division (2010)



La division Belgique concentre les activités de bancassurance retail et private du groupe en Belgique. Les principales sociétés du groupe ayant appartenu à cette division en 2010 sont ADD, CBC Banque, KBC Asset Management, KBC Bank (services bancaires retail et private en Belgique), KBC Assurances, KBC Lease (retail Belgique), Secura (cédée entre-temps), Assurisk (incorporé dans cette division à partir du présent rapport annuel) et le groupe VAB. Centea et Fidea, lesquelles, conformément au plan stratégique, vont être cédées, faisaient elles aussi partie de cette division ; leurs résultats sont toutefois intégrés dans le résultat du Centre de groupe, où sont versés les résultats de toutes les entreprises en passe d'être cédées.

## Contribution au résultat du groupe

Division Belgique* (en millions d'EUR)	IFRS		Sous-jacent	
	2009	2010	2009	2010
Revenus nets d'intérêts	2 375	2 496	2 144	2 243
Primes d'assurances acquises avant réassurance	3 315	2 886	3 315	2 886
Charges d'assurances techniques avant réassurance	-3 226	-2 851	-3 206	-2 851
Résultat net de la réassurance cédée	-44	-11	-44	-11
Revenus de dividendes	66	50	62	50
Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-430	-252	69	60
Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	111	51	139	51
Revenus nets de commissions	653	770	653	770
Autres revenus nets	129	248	129	119
<b>Total des produits</b>	<b>2 949</b>	<b>3 388</b>	<b>3 262</b>	<b>3 318</b>
Charges d'exploitation	-1 899	-1 703	-1 700	-1 702
Réductions de valeur	-322	-109	-75	-104
Sur prêts et créances	-74	-82	-74	-82
Sur actifs financiers disponibles à la vente	-245	-23	-1	-23
Sur goodwill	-3	-6	0	0
Sur autres	0	0	0	0
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	0	0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>728</b>	<b>1 576</b>	<b>1 488</b>	<b>1 513</b>
Impôts	-242	-384	-433	-457
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	0
<b>Résultat après impôts</b>	<b>486</b>	<b>1 192</b>	<b>1 055</b>	<b>1 056</b>
Attribuable à des participations minoritaires	-18	5	5	5
<b>Attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	<b>504</b>	<b>1 187</b>	<b>1 050</b>	<b>1 051</b>
Activités bancaires	646	599	667	725
Activités d'assurances	-143	588	383	326
Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II)	28 542	28 744	28 542	28 744
Capital attribué, fin de période	2 709	2 751	2 709	2 751
Rendement du capital attribué	15%	42%	36%	37%
Ratio charges/produits, activités bancaires	63%	59%	57%	55%
Ratio combiné, activités d'assurances dommages	97%	95%	97%	95%

\* Pour rappel : les résultats des compagnies appelées à être cédées sont versés dans le résultat du Centre de groupe (voir infra) et les chiffres de référence relatifs à 2009 ont été adaptés en conséquence. Pour de plus amples informations sur le calcul des chiffres sous-jacents, le lecteur est invité à se référer au chapitre Résultat en 2010 et au tableau ci-après.

### Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, rapprochement entre chiffres IFRS et chiffres sous-jacents (en millions d'EUR)<sup>1</sup>

	2009	2010
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, sous-jacent	1 050	1 051
variations de juste valeur d'instruments de couverture ALM	123	-216
bénéfices/pertes liés aux CDO	-366	210
juste valeur de la commission de garantie et d'engagement des CDO <sup>2</sup>	-245	-17
réductions de valeur sur actions disponibles à la vente	-268	0
bénéfice sur rachat de titres Tier 1 hybrides	22	0
réductions de valeur sur goodwill et entreprises associées	-3	-6
résultats des désinvestissements	0	78
autres	103	15
impôts et intérêts de tiers relatifs aux éléments susmentionnés	87	72
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, IFRS	504	1 187

<sup>1</sup> Des explications plus détaillées figurent dans la partie Comptes annuels consolidés, sous l'intitulé Annexes relatives à l'information par segment.

<sup>2</sup> Des explications plus détaillées sont disponibles dans l'Annexe 5 relative aux Comptes annuels consolidés.

En 2010, la division Belgique a enregistré un résultat net de 1 187 millions d'euros, contre 504 millions d'euros l'année précédente. En termes sous-jacents, le résultat net s'établit à 1 051 millions d'euros, chiffre comparable à celui de l'année dernière, en dépit de la montée des coûts due au système de garantie des dépôts. Nous rappelons que les résultats des sociétés à céder sont désormais repris dans le Centre de Groupe.

En 2010, les revenus nets d'intérêts de cette division se sont établis à 2 496 millions d'euros. Sur une base sous-jacente, cela représente 2 243 millions d'euros, en hausse de 5% par rapport à l'année précédente. Dans les activités bancaires, la marge nette d'intérêts accuse une contraction de 12 points de base à 1,46% mais les volumes augmentent : les crédits progressent de 5%, reflétant la relance économique progressive et le volume des dépôts a continué de gonfler de quelque 8% en un an. Le portefeuille obligataire des activités d'assurances a poursuivi sur sa lancée, influençant favorablement les revenus nets d'intérêts.

Les primes d'assurances acquises s'élèvent à 2 886 millions d'euros, dont 1 885 millions d'euros pour les assurances vie et 1 001 millions pour les assurances dommages. Ces dernières, poursuivant leur croissance soutenue des années précédentes (+3% en 2010, abstraction faite de Secura, cédée en 2010), achèvent une fois encore l'exercice sur un bon résultat technique, avec un ratio combiné de 95%. La vente d'assurances vie, y compris les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire (assurances vie liées à des fonds d'investissement ou produits de la branche 23) (non repris dans les chiffres selon IFRS), totalise 2,6 milliards d'euros, en recul de 8% par rapport à 2009 (progression des produits de la branche 23 mais régression des produits à taux garanti (branche 21)). La plupart (72%) des assurances vie vendues en 2010 sont encore des produits à intérêts garantis, en dépit de la régression observée en 2010. Fin 2010, les réserves d'assurances vie en cours de la division atteignent 22 milliards d'euros, en hausse de 9% par rapport à la fin 2009.

Les revenus nets de commissions s'élèvent à 770 millions d'euros. En ce qui concerne les commissions *perçues* (banque), le redressement entamé au deuxième trimestre de 2009 s'est poursuivi en 2010, favorisant un accroissement de 12% en 2010, surtout à la faveur de l'augmentation des revenus de commissions des activités de gestion d'actifs. Les avoirs en gestion affichent une légère progression sur une base annuelle (+1%) à 146 milliards d'euros (sans Centea). Les commissions *payées* (principalement aux agents du pôle assurance) régressent de 7%.

Les autres postes de revenus se présentent comme suit : le résultat net réalisé sur actifs disponibles à la vente s'inscrit à 51 millions d'euros (moins qu'en 2009, exercice qui avait été favorisé par les plus-values réalisées sur la vente d'un portefeuille obligataire), les revenus de dividendes d'investissements en actions se montent à 50 millions d'euros, le résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'établit à -252 millions d'euros (en termes sous-jacents, donc entre autres après déplacement de tous les revenus de trading imputés sur d'autres postes de revenus selon IFRS, cela représente 60 millions d'euros) et les autres revenus nets s'établissent à 248 millions d'euros (119 millions d'euros de plus qu'en 2009, entre autres grâce à la plus-value réalisée sur la cession de Secura en 2010).

En 2010, les charges d'exploitation atteignent 1 703 millions d'euros. En termes sous-jacents – et en dépit de la montée des charges (+47 millions d'euros) imputable au système de garantie des dépôts – cela représente un statu quo par rapport à l'exercice précédent, la hausse de la rémunération variable et la contraction de l'effectif du personnel se compensant partiellement. Le ratio charges/produits sous-jacent des activités bancaires atteint par conséquent 55% (57% en 2009), tandis que le ratio de charges des activités d'assurance termine légèrement en-deçà de 30%.

Les réductions de valeur sur prêts et créances s'établissent à 82 millions d'euros, ce qui, tout comme l'année précédente, permet à la division de clore l'exercice sur un ratio de pertes sur crédits particulièrement satisfaisant (15 points de base en 2010, résultat comparable à 2009). Au 31 décembre 2010, environ 1,5% du portefeuille des crédits retail belges était *non-performing* – ce pourcentage est à nouveau comparable à celui de l'année précédente. Les réductions de valeur sur actifs disponibles à la vente régressent de 245 millions d'euros en 2009 (surtout par suite du tassement des cours de Bourse au premier trimestre de cette année) à 23 millions d'euros en 2010.

## Faits et chiffres

Division Belgique	2009	2010	2010 hors Centea et Fidea
<b>Réseau</b>			
Agences bancaires retail, KBC Bank et CBC Banque <sup>1</sup>	809	793	793
Agences private banking, KBC Bank et CBC Banque	26	26	26
Agences bancaires, Centea	687	667	–
Agences d'assurances, KBC Assurances	498	506	506
<b>Avoirs en gestion</b>			
Total des avoirs en gestion (en milliards d'EUR)	146	148	146
<b>Parts de marché (estimations)</b>			
Crédits	23%	23%	21%
Dépôts	18%	18%	17%
Fonds d'investissement	39%	39%	37%
Assurances vie (branches 21 et 23)	17%	17%	16%
Assurances dommages	10%	10%	8%
<b>Indicateurs de paiements électroniques en Belgique</b>			
Part des paiements transitant par des canaux électroniques	94%	94%	94%
Nombre de guichets automatiques KBC-Matic et CBC-Matic	1 254	1 246	1 246
Nombre de retraits mensuels à des guichets automatiques KBC-Matic et CBC-Matic (en millions)	4,7	4,7	4,7
Abonnés actifs aux services bancaires KBC par internet et PC	884 000	992 000	879 000
<b>Satisfaction des clients</b>			
Pourcentage de personnes interrogées attribuant un score <i>bon</i> ou <i>très bon</i> à l'agence bancaire KBC (au min. 8/10)	74%	74%	–
<b>Portefeuille de crédits<sup>2</sup></b>			
Montant octroyé (en milliards d'EUR)	57,5	60,1	–
Part dans le portefeuille de crédits total du groupe	29%	31%	–

<sup>1</sup> Y compris les agences *social profit* ; sans les succursales de CBC (reprises au chapitre consacré à la division Merchant Banking).

<sup>2</sup> Centea est versée dans le portefeuille de crédits du Centre de groupe, pour 2009 comme pour 2010.

## Évolution macroéconomique en 2010 et perspectives

Dans le sillage de la croissance allemande, exceptionnellement élevée, l'économie belge, dont le PIB affiche une croissance réelle de 2,1%, enregistre des résultats deux fois meilleurs que prévu en début d'exercice. Si l'on doit l'essentiel de la reprise de l'activité aux exportations, la consommation domestique n'en a pas moins gagné en dynamique en 2010 grâce, notamment, à une surprenante amélioration de la situation sur le marché de l'emploi. En 2010, le déficit budgétaire belge est resté limité à 4,6%, soit en-deçà de l'objectif du programme de stabilité européen. En 2011, nous prévoyons que la croissance sera soutenue par le raffermissement de la demande intérieure tandis que la croissance des exportations modérera la cadence en raison du léger essoufflement de la conjoncture mondiale. Avec une progression escomptée du PIB de 2%, la Belgique affichera néanmoins selon toute probabilité un rythme de croissance légèrement plus soutenu que le reste de l'UME (1,9%) en 2011.

## Stratégie et Net 3.0

La stratégie de la division Belgique continue de s'appuyer sur des ingrédients éprouvés. Songeons en tout premier lieu à son ancrage local fort, basé sur une bancassurance relationnelle qui s'appuie sur un réseau finement maillé d'agences bancaires et d'agences d'assurances, lui-même soutenu par un canal internet complémentaire.

Le modèle de collaboration unique et fructueux entre les agences bancaires et les agences d'assurances sur les micro-marchés contribue lui aussi dans une large mesure aux bons résultats de la division. Il permet à KBC de proposer une offre de produits complète, à la mesure des besoins de sa clientèle. Ce concept stimule en outre la vente croisée : en 2010 par exemple, la vente de crédits logement s'est accompagnée de la vente de polices habitation dans environ huit cas sur dix et, pour les trois-quarts, d'assurances solde d'emprunt. En 2010, les agences bancaires ont réalisé quelque 80% des ventes d'assurances vie. En ce qui concerne les assurances dommages, les agents d'assurances sont le principal canal de vente (plus ou moins deux tiers), suivis par les agences bancaires avec environ un cinquième.

Désireux de consolider sa position dans un contexte à la fois extrêmement concurrentiel et en constante mutation, KBC a conçu en 2010 un programme dont l'objectif consiste à optimiser plus avant la structure de son réseau commercial en Belgique. À Bruxelles et en Flandre, le projet dénommé Net 3.0 sera déployé début 2011. Dans ce cadre, KBC s'engage vis-à-vis de ses clients à assurer les trois performances suivantes : (1) une gestion de la relation à la mesure de chaque client, (2) une expertise rapidement accessible pour chaque client et (3) la promotion de la proximité et de l'accessibilité, grâce à un réseau multicanaux. Les nouveautés dont se dote le modèle dans ce cadre sont :

- une nouvelle extension des services en ligne ;
- l'extension des horaires d'ouverture et la possibilité de convenir de rendez-vous avec les chargés de relations en dehors des heures d'ouverture ;
- une gestion des relations plus étendue pour les PME, les entreprises locales, les indépendants et les professions libérales ;
- la création de KBC Corporate Insurance, pour améliorer davantage encore la qualité du service d'assurances aux entreprises d'une certaine taille ;
- le nouveau service Premium Banking KBC, pour la clientèle retail dont le patrimoine confié à KBC va de 250 000 euros à 1 million d'euros ;
- l'ouverture d'un *wealth management center* au sein du segment private banking pour la clientèle dont le patrimoine excède 5 millions d'euros ;
- la poursuite des investissements dans l'extension du réseau d'agences d'assurances.

En Wallonie et à Bruxelles, CBC Banque & Assurance s'adresse aux entreprises et à une clientèle (fortunée) locales, tout en accordant une attention particulière aux services de personal banking pour les patrimoines allant de 75 000 à 500 000 euros et de private banking pour les patrimoines de plus de 500 000 euros.

### Processus de cession de Centea et Fidea

Conformément au plan stratégique du groupe, qui fait la part belle à une concentration sur les activités stratégiques et à la génération des fonds nécessaires au remboursement des aides accordées par l'État, KBC se désengage de certaines entités. Pour la Belgique, le processus de désinvestissement concerne Centea et Fidea. Un travail préparatoire considérable a été abattu en 2010 à cette fin. Au processus dit de désengagement, achevé depuis la mi-2010, a succédé la préparation du processus de vente. En mars 2011 a été conclue une convention en vue de la cession de Centea au Crédit Agricole (pour plus d'informations à ce sujet, voir le chapitre Centre de groupe – finalisation de la vente attendue plus tard dans l'année).

En 2010 a également été cédée Secura, la compagnie de réassurance de KBC. Le lecteur trouvera plus d'informations à ce sujet au chapitre Centre de groupe.

### Extension des canaux directs

L'internet aussi reçoit une place de choix au sein du nouveau canal de distribution, où il fait office de canal de support orienté vers certains groupes de clientèle plus spécifiquement.

Le site web [www.kbc.be](http://www.kbc.be) s'est enrichi de toute une série d'applications de vente en 2010. Il accueille chaque mois des milliers de transactions en actions et en fonds et de nombreuses demandes de crédit, de compte, de carte et d'assurance. Il recense plus de 20 millions de visites et près de 2 millions de visiteurs uniques sur une base mensuelle. Au site web ordinaire s'ajoute depuis 2010 un site mobile ([m.kbc.be](http://m.kbc.be)), accessible via une large gamme de smartphones. KBC-Online s'est lui aussi étendu. Sa sécurité, notamment, s'est encore améliorée, puisque le transfert de montants élevés fait désormais l'objet d'une protection accrue. Fin 2010, KBC-Online et CBC-Online recensaient conjointement près de 900 000 abonnés actifs, soit une progression notable par rapport à l'année précédente.

### Parts de marché

Malgré l'embellie boursière, la plupart des clients continuent à préférer les investissements à faible risque. L'encours sur les comptes d'épargne a atteint 40 milliards d'euros. En parallèle, l'accent a aussi été mis sur les comptes à terme, qui se sont sensiblement accrus. Dans le domaine des investissements aussi, les clients ont jeté leur dévolu sur les produits moins risqués. Cette année encore, plusieurs fonds d'investissement et assurances placement innovants ont été mis sur le marché. Nous évoquerons notamment le lancement réussi de KBC Safe4Life, une assurance placement flexible combinée à une assurance décès.

Les données provisoires permettent d'affirmer que malgré l'âpreté de la concurrence, la part de marché de KBC reste assez stable, soit quelque 17% pour les dépôts et 21% pour l'octroi de crédits (hors Centea dans les deux cas). La part du marché de l'assurance s'inscrit (chaque fois sans Fidea) à quelque 16% pour les produits Vie (branches 21 et 23 confondues) ; pour l'assurance dommages elle dépasse 8%, en hausse par rapport à l'année dernière. Au niveau des fonds d'investissement, le groupe enregistre à l'instar des exercices précédents d'excellents résultats, avec une part de marché estimée à 37% (compte non tenu de Centea).

Abstraction faite de Centea et Fidea, le groupe évalue le nombre de clients en Belgique à 3,4 millions environ.



## Satisfaction de la clientèle et du personnel

Une fois encore, d'excellents chiffres de satisfaction de la clientèle récompensent l'approche de la bancassurance relationnelle privilégiée par le groupe KBC en Belgique. La toute dernière enquête portant sur les agences bancaires confirme la grande satisfaction des clients en général : 95% se disent satisfaits, 74% se disent même très satisfaits (ces clients attribuent à leur agence une note de 8/10 ou plus).

KBC est très apprécié de ses collaborateurs également. D'après la dernière enquête, la part des collaborateurs satisfaits à très satisfaits atteint pas moins de 96%, un score conforme aux résultats des années précédentes. Ces scores élevés sont d'ailleurs confirmés par l'enquête Beste Werkgever (meilleur employeur) organisée par la Vlerick Leuven Gent Management School et l'institut Great Place to Work®, en collaboration avec Vacature. Tout comme les années précédentes, KBC compte officiellement parmi les meilleurs employeurs de Belgique.

En sa qualité de bancassureur d'envergure, KBC attache une importance considérable à sa relation avec ses clients et ses collaborateurs, mais aussi à son rôle dans la société en général. Cette manière d'envisager les choses se traduit par l'adoption de diverses initiatives sur les plans du mécénat et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (citons à titre d'exemple la collaboration avec la maison de quartier Bonnevie et le centre Foyer), de l'environnement, de l'offre produits (dans le cadre de laquelle nous citerons les crédits logement verts et les fonds durables) et de l'engagement sociétal (tel que le soutien de l'implication de ses collaborateurs dans des collectes de sang). Toutes les informations relatives aux projets sociétaux figurent dans le *CSR Report* (rapport de durabilité) disponible sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

# Division Europe centrale et orientale



Marko Voljč,  
CEO de la division Europe  
centrale et orientale

Résultat net de 0,4 milliard d'euros en 2010

Résultat net sous-jacent de 0,4 milliard d'euros,  
soit 2,5 fois celui de 2009

Le total des produits augmente et les charges  
restent plus ou moins stables, malgré la nouvelle  
taxe boursière hongroise

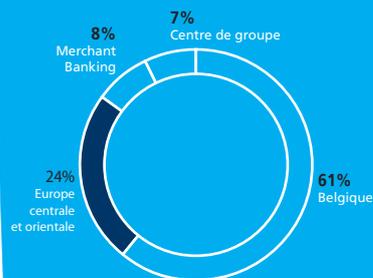
Recul notable des pertes sur crédits

Nouvelle stratégie axée sur la bancassurance  
dans les pays stratégiques sélectionnés

Désengagement des pays non stratégiques lorsque  
les conditions pour ce faire seront optimales



Répartition du résultat net  
sous-jacent  
par division (2010)



La division Europe centrale et orientale comprend toutes les activités du groupe dans cette région. Les principales sociétés ayant relevé de cette division en 2010 sont CIBANK (Bulgarie), ČSOB (Slovaquie), ČSOB (République tchèque), ČSOB Poist'ovna (Slovaquie), ČSOB Pojišt'ovna (République tchèque), DZI Insurance (Bulgarie), K&H Bank (Hongrie), K&H Insurance (Hongrie), Kredyt Bank (Pologne) et WARTA (Pologne).

Absolut Bank (Russie), KBC Banka (Serbie), NLB Vita (Slovénie) et Nova Ljubljanska banka (Slovénie, participation minoritaire), lesquelles, conformément au plan stratégique, seront cédées, font aussi partie de cette division, leurs résultats étant toutefois repris dans le résultat du Centre de groupe.

## Contribution au résultat du groupe

Division Europe centrale et orientale* (en millions d'EUR)	2009	IFRS		Sous-jacent	
		2010	2009	2010	
Revenus nets d'intérêts	1 595	1 877	1 656	1 855	
Primes d'assurances acquises avant réassurance	1 083	1 360	1 083	1 360	
Charges d'assurances techniques avant réassurance	-748	-1 054	-748	-1 054	
Résultat net de la réassurance cédée	-25	-9	-25	-9	
Revenus de dividendes	9	3	9	3	
Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	165	177	63	183	
Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	17	22	17	20	
Revenus nets de commissions	295	284	295	284	
Autres revenus nets	103	81	103	54	
<b>Total des produits</b>	<b>2 494</b>	<b>2 740</b>	<b>2 453</b>	<b>2 696</b>	
Charges d'exploitation	-1 535	-1 532	-1 477	-1 532	
Réductions de valeur	-918	-467	-641	-464	
Sur prêts et créances	-630	-452	-630	-452	
Sur actifs financiers disponibles à la vente	-16	0	0	0	
Sur goodwill	-262	-3	0	0	
Sur autres	-11	-11	-11	-11	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	2	1	2	1	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>42</b>	<b>742</b>	<b>337</b>	<b>701</b>	
Impôts	-24	-90	-36	-86	
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	0	
<b>Résultat après impôts</b>	<b>18</b>	<b>652</b>	<b>301</b>	<b>615</b>	
Attribuable à des participations minoritaires	105	212	140	210	
<b>Attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	<b>-87</b>	<b>440</b>	<b>161</b>	<b>406</b>	
Activités bancaires	-81	408	93	376	
Activités d'assurances	-6	32	69	30	
Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II)	34 112	33 288	34 112	33 288	
Capital attribué, fin de période	2 890	2 821	2 890	2 821	
Rendement du capital attribué	-2%	19%	7%	17%	
Ratio charges/produits, activités bancaires	60%	53%	59%	54%	
Ratio combiné, activités d'assurances dommages	107%	108%	107%	108%	

\* Pour rappel : les résultats des compagnies appelées à être cédées sont versés dans le résultat du Centre de groupe (voir infra) et les chiffres de référence relatifs à 2009 ont été adaptés en conséquence. Pour de plus amples informations sur le calcul des chiffres sous-jacents, le lecteur est invité à se référer au chapitre Résultat en 2010 et au tableau ci-après.

### Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, rapprochement entre chiffres IFRS et chiffres sous-jacents (en millions d'EUR)\*

	2009	2010
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, sous-jacent	161	406
variations de juste valeur d'instruments de couverture ALM	-21	14
bénéfices/pertes liés aux CDO	-14	30
réductions de valeur sur actions disponibles à la vente	-16	0
(reprise de) réduction de valeur sur banques en difficulté aux États-Unis et en Islande	19	0
bénéfice sur rachat de titres Tier 1 hybrides	36	0
réductions de valeur sur goodwill et entreprises associées	-262	-3
autres	21	0
impôts et intérêts de tiers relatifs aux éléments susmentionnés	-9	-6
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, IFRS	-87	440

\* Des explications plus détaillées figurent dans la partie Comptes annuels consolidés, sous l'intitulé Annexes relatives à l'information par segment.

En 2010, la division Europe centrale et orientale a dégagé un résultat net de 440 millions d'euros, contre une perte nette de 87 millions d'euros l'année précédente. En base sous-jacente, le résultat net s'élève à 406 millions d'euros, soit environ 2,5 fois le résultat de 2009. Le calcul des chiffres de croissance organique ci-après ne tient pas compte des fluctuations des cours de change. Rappelons que les résultats des entreprises du groupe qui, en vertu du plan stratégique, vont être cédées, ont été transférés dans le Centre de groupe. Cela vaut également pour la participation minoritaire dans ČSOB (République tchèque), dont le plan stratégique prévoit l'introduction en Bourse.

En 2010, les revenus nets d'intérêts de cette division se sont établis à 1 877 millions d'euros, ou, sur une base sous-jacente, à 1 855 millions d'euros, soit une croissance organique de 7% par rapport à l'année précédente. Pour l'ensemble de la région, le portefeuille de crédits accuse une contraction de 3% en 2010, la baisse relative la plus marquée étant observée en Hongrie (-11%). Le volume total des dépôts dans la région augmente de 3% en 2010 (surtout grâce à la Pologne et à la Tchéquie). La marge d'intérêts moyenne s'élève à 3,23%, en hausse de 21 points de base par rapport à 2009.

Les primes d'assurances acquises achèvent l'exercice à 1 360 millions d'euros, dont 568 millions sont attribuables aux assurances vie et 792 millions aux assurances dommages. En base organique, les primes d'assurances dommages régressent légèrement (-3%) par rapport à l'année précédente. Elles ont été majoritairement réalisées en Pologne (472 millions d'euros) et en République tchèque (154 millions d'euros). En 2010 aussi, les tempêtes et les inondations dans la région ont porté le ratio combiné au niveau relativement élevé de 108%. En République tchèque, le ratio combiné de 96% reste inférieur à 100%, barre qu'il franchit par contre dans les quatre autres pays. Les primes d'assurances vie acquises, qui comprennent les primes d'assurances vie liées à des fonds d'investissement (qui, conformément aux normes IFRS, ne font pas partie des primes acquises et qui correspondent en gros aux produits de la branche 23), achèvent l'exercice 2010 à 1 milliard d'euros, chiffre comparable à celui de 2009 en base organique (recul pour la branche 21, hausse pour la branche 23). Une fois encore, la majeure partie de l'encaissement de primes d'assurances vie a été réalisée en Pologne (628 millions d'euros) et en République tchèque (248 millions d'euros). Fin 2010, l'encours des réserves vie atteint plus ou moins 2 milliards d'euros.

Les revenus nets de commissions s'établissent à 284 millions d'euros. En termes organiques, cela représente à première vue 7% de moins que l'année précédente mais ce recul est imputable au déplacement des commissions de distribution versées à la Poste tchèque des charges vers les commissions versées en 2010 (environ 35 millions d'euros). Sans ce déplacement, les revenus nets de commissions sur une base organique afficheraient une progression de quelque 5%. Les avoirs en gestion de la division atteignent quelque 13 milliards d'euros fin 2010.

Les autres postes de revenus s'articulent de la manière suivante : résultat net réalisé des actifs disponibles à la vente : 22 millions d'euros, revenus de dividendes : 3 millions d'euros, résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats : 177 millions d'euros (sur une base sous-jacente, c'est-à-dire hors éléments exceptionnels, ces résultats s'élèvent à 183 millions d'euros, soit nettement mieux qu'en 2009) et autres revenus nets : 81 millions d'euros.

Les charges d'exploitation s'établissent à 1 532 millions d'euros. En termes organiques et abstraction faite des permutations entre les charges et les commissions versées mentionnées ci-dessus, cela représente une hausse modeste, qui est en outre intégralement imputable à la nouvelle taxation des banques hongroises (incidence de 57 millions d'euros). Le ratio charges/produits sous-jacent des activités bancaires de la division s'améliore, passant de 59% en 2009 à 54% en 2010.

En 2010, les réductions de valeur sur prêts et créances s'inscrivent à 452 millions d'euros, en net recul par rapport aux 630 millions d'euros de l'année précédente. La baisse est particulièrement sensible en Tchéquie et en Pologne (en 2009, ce chiffre incluait un montant considérable dans le domaine des crédits à la consommation). En Hongrie a été constituée une provision pour crédits douteux de 133 millions d'euros. Pour la division dans son ensemble, les crédits hypothécaires en devises représentent grosso modo 14% du total du portefeuille de crédits (ils se concentrent surtout en Pologne et en Hongrie). Au bout du compte, le ratio de pertes sur crédits régresse de 170 points de base (pb) en 2009, à 122 pb en 2010 (75 pb en République tchèque, 96 pb en Slovaquie, 198 pb en Hongrie, 145 pb en Pologne et 200 pb en Bulgarie). Fin 2010, environ 5,6% du portefeuille de crédits sur les marchés domestiques d'Europe centrale et orientale était *non-performing*, par rapport à 4,1% fin 2009.

Les réductions de valeur sur titres sont négligeables en 2010 (16 millions d'euros en 2009). Les réductions de valeur comptabilisées sur l'encours du goodwill pour les sociétés de cette division atteignent 3 millions d'euros à peine, soit beaucoup moins que les 262 millions d'euros enregistrés en 2009 (surtout en Bulgarie et en Slovaquie). Les réductions de valeur sur le goodwill sont exclues des chiffres sous-jacents.

Le tableau ci-après présente la ventilation des résultats sous-jacents par pays. Le poste Autres inclut surtout les charges de financement du goodwill sur acquisitions et quelques charges *overhead* attribuées.

## Résultats sous-jacents de la division Europe centrale et orientale, par pays

(en millions d'EUR)

	République tchèque*		Slovaquie		Hongrie		Pologne		Bulgarie		Autres	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
<b>Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	<b>277</b>	<b>334</b>	<b>13</b>	<b>51</b>	<b>72</b>	<b>78</b>	<b>-12</b>	<b>36</b>	<b>-3</b>	<b>4</b>	<b>-185</b>	<b>-97</b>
Activités bancaires	224	300	7	44	58	75	-36	36	-1	0	-159	-81
Activités d'assurances	53	34	6	7	14	3	23	0	-2	3	-26	-17
Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II)	14 689	13 496	4 125	4 142	6 042	6 219	8 222	8 544	1 026	877	-	-
Capital attribué, fin de période	1 220	1 127	338	341	496	510	736	758	99	84	-	-
Rendement du capital attribué	28%	38%	0%	10%	7%	10%	-6%	1%	-26%	-19%	-	-
Ratio charges/produits, activités bancaires	45%	44%	69%	57%	55%	57%	65%	59%	69%	69%	-	-
Ratio combiné, activités d'assurances dommages	93%	96%	96%	106%	85%	111%	115%	111%	112%	109%	-	-

\* (Une hypothèse de travail de) 40% du résultat net de ČSOB Bank a été déplacée vers le Centre de groupe.

## Faits et chiffres

### Division Europe centrale et orientale, 31-12-2010

	République tchèque	Slovaquie	Hongrie	Pologne	Bulgarie	Serbie <sup>1</sup>	Russie <sup>1</sup>
<b>Réseau</b>							
Banques du groupe	ČSOB	ČSOB	K&H Bank	Kredyt Bank	CIBANK	KBC Banka	Absolut Bank
Compagnies d'assurances du groupe	ČSOB Pojišť'ovna	ČSOB Poist'ovňa	K&H Insurance	WARTA	DZI Insurance	-	-
Agences bancaires <sup>2</sup>	301	129	252	381	118	63	71
<b>Avoirs en gestion</b>							
Total (en milliards d'EUR)	5,6	0,9	2,5	3,0	-	-	-
<b>Parts de marché</b> (estimation sur la base de données provisoires)							
Produits bancaires traditionnels (moyenne de la part en crédits et en dépôts)	23% <sup>3</sup>	10%	9%	4%	3%	>1%	<1%
Fonds d'investissement	32%	11%	20%	5%	-	-	-
Assurances vie	9%	5%	3%	8%	13%	-	-
Assurances dommages	5%	2%	4%	9%	12%	-	-
<b>Portefeuille de crédits</b>							
Montant octroyé (en milliards d'EUR)	21,8	4,7	7,8	9,1	0,8	0,3	2,4
Part dans le portefeuille de crédits total du groupe	11%	2%	4%	5%	0,4%	0,1%	1%

<sup>1</sup> Les résultats de ces entreprises sont versés dans les résultats du Centre de groupe. Ceci vaut également pour la participation minoritaire dans Nova Ljubljanska banka et pour la participation dans NLB Vita (Slovénie).

<sup>2</sup> Les établissements d'assurance du groupe utilisent plusieurs canaux de vente comme les agents exclusifs, les courtiers, les multi-agents et les agences bancaires du groupe.

<sup>3</sup> La part de marché en crédits et dépôts de CMSS (joint venture à 55%) est prise en compte à 100% dans ce calcul. Si l'on ne prend en compte CMSS qu'à hauteur de 55%, la part de marché estimative est de 20 à 21%.

## Évolution macroéconomique en 2010 et perspectives

Les marchés domestiques de KBC en Europe centrale achèvent l'exercice sur une croissance (réelle) totale de 3%. Tout comme la Belgique, ces pays ont pris le train du redressement allemand, principal partenaire commercial de la région, et doivent l'essentiel de leur croissance économique à leurs exportations. La Pologne, seul État membre de l'Union européenne à s'être révélé capable d'échapper à la récession, devrait aligner des résultats relativement élevés en 2011 également et clore l'exercice sur la croissance la plus marquée (estimée à 4%). Pour la Hongrie, la croissance en 2011 est estimée à quelque 2,7%. Elle sera surtout portée par la demande extérieure. Pour tous les marchés domestiques confondus, nous tablons sur une croissance du PIB réel de 3,5% en 2011 (la Russie – qui ne compte pas parmi les marchés domestiques du groupe – achève quant à elle l'exercice 2010 sur une croissance réelle de quelque 4% et devrait dépasser légèrement les 4% en 2011). Sachant par ailleurs que les économies de la région devraient continuer à converger vers celles de l'Europe occidentale, KBC attend de l'Europe centrale et orientale qu'elle continue à jouer pleinement son rôle de moteur de croissance pour le groupe. Concrètement, KBC escompte un mouvement de rattrapage non seulement pour le produit intérieur brut par habitant, mais aussi en ce qui concerne la pénétration des produits financiers.

## Stratégie

En Europe centrale et orientale, KBC se concentre, comme nous l'avons vu, sur quelques marchés dits domestiques (Tchéquie, Slovaquie, Hongrie, Pologne et Bulgarie), au sein desquels la stratégie du groupe dépend de la position qu'il occupe sur chacun de ces marchés spécifiques. Sur certains marchés, le groupe se classe dans les leaders à la faveur de son approche large et globale du marché. Dans d'autres, le groupe, conformément à sa nouvelle stratégie, se veut davantage un champion sélectif orienté vers certains segments de clientèle et/ou produits.

Tout comme en Belgique, le modèle de bancassurance de KBC dans ses marchés domestiques d'Europe centrale s'appuie sur une étroite collaboration entre les réseaux bancaire et d'assurances du groupe. Mais alors qu'en Belgique, KBC Assurances collabore avec un réseau d'agents exclusifs, en Europe centrale et orientale, les assureurs du groupe travaillent avec d'autres canaux de distribution encore, comme les courtiers d'assurances et les multi-agents. À la bancassurance en Europe centrale et orientale est en outre associée une dimension régionale. Les responsables locaux de la distribution se réunissent de manière structurée, pour veiller à l'exécution des plans d'action locaux.

La présence du groupe en Europe centrale et orientale est par ailleurs étudiée à la lumière des objectifs et de la politique d'efficacité de KBC. Les produits dont le développement local est jugé plus efficace sont développés sur place ; à l'inverse, lorsque le développement de certains produits au niveau du groupe s'avère plus approprié, nous optons pour un fournisseur de produits à l'échelon du groupe. Des conventions claires et axées sur les résultats vont être conclues entre les développeurs de produits du groupe et les distributeurs (agences bancaires, agences d'assurances, etc.) sur chacun des marchés locaux.

## Désinvestissements prévus

Dans le cadre de son recentrage, le groupe a pris la décision de céder ses participations en Serbie (KBC Banka), en Russie (Absolut Bank) et en Slovaquie (NLB Vita et participation minoritaire dans Nova Ljubljanska banka) dès que les conditions seront optimales. En Pologne, le groupe prévoit de se défaire de Żagiel (vente de crédits à la consommation via un modèle de spécialistes).

Le plan prévoit en outre l'introduction en Bourse de Prague d'une participation minoritaire dans ČSOB, la filiale bancaire tchèque. Le capital supplémentaire ainsi généré contribuera au remboursement des titres du capital de base vendus aux pouvoirs publics belges et flamands. Cette introduction en Bourse a fait l'objet d'une préparation minutieuse en 2010.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le groupe ne prévoit aucune acquisition d'envergure dans la région. Certes, en 2010, il a porté à 100% sa participation dans la banque bulgare CIBANK suite à un accord conclu avec l'actionnaire minoritaire, qui a exercé la convention *put* signée avec lui il y a quelques années. La transaction n'a eu aucune influence significative sur la position en capital du groupe.

## Évolution des parts de marché

D'une manière générale, la part de marché des crédits et dépôts (moyenne des deux) n'a pratiquement pas changé en 2010 (environ 23% en République tchèque (y compris CMSS à 100%), 10% en Slovaquie, 9% en Hongrie, 4% en Pologne et 3% en Bulgarie). En Serbie et en Russie, la part de marché est limitée (voir le tableau). Comme en Belgique, la part de marché des fonds d'investissement dépasse celle des produits de dépôt traditionnels. Fin 2010, elle est estimée à 32% en République tchèque, 11% en Slovaquie, 20% en Hongrie et 5% en Pologne. Fin 2010, les actifs gérés par le groupe dans la région s'élevaient au total à 13 milliards d'euros. En ce qui concerne les assurances, la part de marché du groupe est estimée à 9% en Vie et 5% en Dommages en République tchèque, à 5% et 2% respectivement en Slovaquie, à 3% et 4% en Hongrie, à 8% et 9% en Pologne et à 13% et 12% en Bulgarie.

Compte tenu des clients communs des banques et des assureurs du groupe dans chaque pays, KBC évalue le nombre de clients sur ses marchés d'Europe centrale et orientale à quelque 8 millions (abstraction faite de la Russie et de la Serbie).



## Approche socialement responsable et récompenses

Acteur financier majeur en Europe centrale et orientale, KBC prend à cœur (tout comme il le fait en Belgique) le rôle qui lui est dévolu dans la société locale. Citons à titre d'exemple de l'importance qu'il accorde à l'environnement, la construction du nouveau siège central de K&H à Budapest (opérationnel en 2011), qui fait la part belle au respect de l'environnement et à la politique durable. La possibilité de prolonger la durée de remboursement des crédits à la consommation et d'autres actions au profit des victimes des boues rouges en Hongrie, ou encore l'installation d'ATM adaptés à une utilisation par les malvoyants en République tchèque, sont autant d'exemples de l'implication de KBC dans la société. Toutes les informations relatives aux initiatives en matière de durabilité figurent dans le *CSR Report* (rapport de durabilité) disponible sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

Comme les années précédentes, plusieurs entreprises du groupe se sont vu décerner des prix renommés en 2010. Diverses sociétés en Europe centrale ont à nouveau décroché l'un des *Best banks awards* attribués chaque année par le magazine *Global Finance*, par exemple ; ČSOB, en République tchèque, a été élue *Best Bank*, *Best Trade Finance Bank*, *Best Foreign Exchange Provider* et *Best Sub-custodian Bank* ; K&H Bank et ČSOB Slovaquie ont elles aussi été récompensées par *Global Finance*. En Bulgarie, DZI Insurance a reçu le trophée de *Accurate Insurer in general insurance* remis par l'Association bulgare des assurés et victimes d'accidents de la route (BAZK), qui récompense les compagnies d'assurances faisant preuve d'honnêteté, d'ouverture et de loyauté envers leurs clients.

# Division Merchant Banking



Résultat net de 172 millions d'euros en 2010, résultat sous-jacent de 133 millions d'euros



Revenus d'intérêts, de commissions et de négoce globalement stables mais recul des autres revenus nets par suite de l'impact d'une affaire d'irrégularités constatée chez KBC Lease UK



Allégement des charges



Baisse des réductions de valeur, entre autres dans les succursales étrangères, mais hausse en Irlande



Nouvelle stratégie axée sur la banque d'entreprise et sur les activités de marché pour la clientèle en relation avec les marchés domestiques de KBC

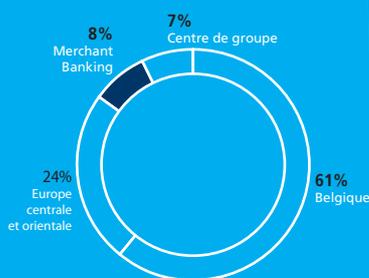


Démantèlement des portefeuilles de crédits internationaux d'ores et déjà bien avancé et diverses activités de banque d'investissement en dehors des marchés déjà vendues



Luc Popelier,  
CEO de la division Merchant  
Banking (activités de marchés)

Répartition du résultat net  
sous-jacent  
par division (2010)



La division Merchant Banking recouvre les services bancaires aux entreprises (services aux clients PME et plus importantes entreprises) ainsi que les activités de marché en Belgique et à l'étranger (à l'exception de l'Europe centrale et orientale). Les principales sociétés du groupe ayant appartenu à cette division en 2010 sont KBC Bank (activités de merchant banking et réseau d'agences à l'étranger), KBC Commercial Finance, KBC Bank Ireland, KBC Clearing, KBC Credit Investments, KBC Lease (entreprises), KBC Internationale Financieringsmaatschappij, KBC Real Estate, KBC Private Equity (dont plusieurs participations ont déjà été vendues dans le cadre du plan stratégique) et KBC Securities. Antwerpse Diamantbank, KBC Bank Deutschland, KBC Finance Ireland (Global Trade and Project Finance), KBC Financial Products (diverses activités d'ores et déjà cédées), KBC Peel Hunt (cédée), lesquelles, conformément au plan stratégique, seront désinvesties, font elles aussi partie de cette division ; leurs résultats sont toutefois intégrés dans le résultat du Centre de groupe, où sont versés les résultats de toutes les entreprises en passe d'être cédées.



## Contribution au résultat du groupe

Division Merchant Banking* (en millions d'EUR)	IFRS		Sous-jacent	
	2009	2010	2009	2010
Revenus nets d'intérêts	1 498	1 428	829	836
Primes d'assurances acquises avant réassurance	0	0	0	0
Charges d'assurances techniques avant réassurance	0	0	0	0
Résultat net de la réassurance cédée	0	0	0	0
Revenus de dividendes	24	21	10	6
Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3	-21	549	539
Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	73	7	57	3
Revenus nets de commissions	200	206	201	225
Autres revenus nets	82	-15	133	-70
<b>Total des produits</b>	<b>1 881</b>	<b>1 626</b>	<b>1 779</b>	<b>1 540</b>
Charges d'exploitation	-676	-580	-594	-576
Réductions de valeur	-810	-823	-814	-796
Sur prêts et créances	-786	-789	-812	-789
Sur actifs financiers disponibles à la vente	-1	-7	0	-7
Sur goodwill	-22	-27	0	0
Sur autres	-1	1	-1	1
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	0	0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>395</b>	<b>223</b>	<b>371</b>	<b>168</b>
Impôts	15	-35	-3	-19
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	0
<b>Résultat après impôts</b>	<b>410</b>	<b>188</b>	<b>368</b>	<b>149</b>
Attribuable à des participations minoritaires	-1	16	69	16
<b>Attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	<b>411</b>	<b>172</b>	<b>300</b>	<b>133</b>
Activités bancaires	410	166	299	127
Activités d'assurances	1	6	1	6
Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II)	53 597	47 317	53 597	47 317
Capital attribué, fin de période	4 288	3 785	4 288	3 785
Rendement du capital attribué	9%	4%	8%	3%
Ratio charges/produits, activités bancaires	36%	36%	33%	37%

\* Pour rappel : les résultats des compagnies appelées à être cédées sont versés dans le résultat du Centre de groupe (voir infra) et les chiffres de référence relatifs à 2009 ont été adaptés en conséquence. Pour de plus amples informations sur le calcul des chiffres sous-jacents, le lecteur est invité à se référer au chapitre Résultat en 2010 et au tableau ci-après.

### Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, rapprochement entre chiffres IFRS et chiffres sous-jacents (en millions d'EUR)\*

	2009	2010
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, sous-jacent	300	133
variations de juste valeur d'instruments de couverture ALM	-27	-40
bénéfices/pertes liés aux CDO	90	154
réductions de valeur sur actions disponibles à la vente	-1	0
(reprise de) réduction de valeur sur banques en difficulté aux États-Unis et en Islande	41	13
bénéfice sur rachat de titres Tier 1 hybrides	70	0
réductions de valeur sur goodwill et entreprises associées	-22	-27
résultats des désinvestissements	0	-9
autres	-17	-37
impôts et intérêts de tiers relatifs aux éléments susmentionnés	-23	-16
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, IFRS	411	172

\* Des explications plus détaillées figurent dans la partie Comptes annuels consolidés, sous l'intitulé Annexes relatives à l'information par segment.

La division Merchant Banking clôt l'exercice 2010 sur un résultat net de 172 millions d'euros, contre 411 millions d'euros l'année précédente. En base sous-jacente, son résultat net s'élève à 133 millions d'euros, pour 300 millions d'euros en 2009. Rappelons que les résultats des entreprises du groupe qui, en vertu du plan stratégique, vont être cédées, ont été transférés dans le Centre de groupe.

En 2010, le total des produits de la division s'établit à 1 626 millions d'euros. En termes sous-jacents, il s'établit à 1 540 millions d'euros, en recul de 13% par rapport à 2009.

Les revenus nets d'intérêts (836 millions d'euros en 2010, en termes sous-jacents) se maintiennent plus ou moins au même niveau que l'année précédente. Le repli de 13% enregistré par le portefeuille de crédits de la division Merchant Banking en 2010 s'explique par la nouvelle politique de concentration du groupe sur ses marchés domestiques, elle-même à l'origine d'un allègement des portefeuilles de crédit internationaux non liés aux marchés domestiques. Le résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'élève à -21 millions d'euros en 2010. Après déplacement de tous les revenus liés aux activités de trading qui, selon IFRS, sont imputés sur d'autres postes de revenus et abstraction faite des éléments à caractère exceptionnel, le résultat de négoce sous-jacent s'établit à 539 millions d'euros en 2010, en recul de 2% par rapport à 2009. Les revenus nets de commissions s'élèvent à 206 millions d'euros, en hausse de 12% en termes sous-jacents.

Les autres postes de revenus s'articulent de la manière suivante : résultat net réalisé des actifs disponibles à la vente : 7 millions d'euros (nettement moins que le résultat de 2009, dopé par les plus-values sur la cession d'un portefeuille obligataire), revenus de dividendes : 21 millions d'euros et autres revenus nets : -15 millions d'euros, soit nettement moins qu'en 2009 en raison, notamment, de la comptabilisation de 175 millions d'euros pour une affaire d'irrégularités constatée chez KBC Lease UK.

Les charges d'exploitation de cette division s'établissent à 580 millions d'euros. En termes sous-jacents, cela implique un allègement de 3% par rapport à l'année précédente. Le ratio charges/produits sous-jacent de cette division est de 37%, contre 33% en 2009.

Les réductions de valeur *sur prêts et créances* s'inscrivent à 789 millions d'euros, soit plus ou moins au même niveau qu'en 2009. Ce résultat s'explique par une augmentation pour le portefeuille de crédits irlandais (525 millions d'euros de réductions de valeur en 2010) et par une diminution pour les portefeuilles de crédits des agences étrangères et pour les titres américains garantis par des actifs. Le ratio de pertes sur crédits passe de 119 points de base en 2009 à 138 points de base en 2010 (67 points de base sans l'Irlande). Au 31 décembre 2010, quelque 5,2% du portefeuille de crédits de cette division était *non-performing*, contre 3,9% pour l'année d'avant. Pour un commentaire plus détaillé concernant l'Irlande, voir plus loin dans ce chapitre.

À l'instar de 2009, les autres réductions de valeur ont été relativement limitées (33 millions d'euros en 2010, 24 millions d'euros en 2009).

La division Merchant Banking couvre à la fois les activités de services bancaires aux entreprises (les services aux PME et aux entreprises de plus grande taille), qui génèrent un résultat net sous-jacent de -149 millions d'euros en 2010, et les activités de marché (en l'occurrence le négoce de devises, le négoce de titres et la corporate finance), qui achèvent l'exercice sur un résultat net sous-jacent de 281 millions d'euros.

Résultats sous-jacents, division Merchant Banking selon l'activité (en millions d'EUR)	Services bancaires aux entreprises		Activités de marché	
	2009	2010	2009	2010
<b>Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	<b>192</b>	<b>-149</b>	<b>108</b>	<b>281</b>
Activités bancaires	191	-155	108	281
Activités d'assurances	1	6	0	0
Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II)	40 215	32 993	13 382	14 324
Capital attribué, fin de période	3 217	2 639	1 071	1 146
Rendement du capital attribué	6%	-6%	15%	26%
Ratio charges/produits, activités bancaires	31%	39%	37%	35%

## Faits et chiffres

Division Merchant Banking	2009	2010
<b>Réseau</b>		
Agences entreprises en Belgique, y compris les <i>succursales</i> de CBC Banque	26	26
Agences bancaires en dehors des marchés domestiques <sup>1</sup> , agences de représentation comprises	32	28
<b>Parts de marché (estimations)</b>		
Octroi de crédits aux entreprises en Belgique	24%	25%
<b>Portefeuille de crédits<sup>2</sup></b>		
Montant octroyé (en milliards d'EUR)	78,9	69,1
Part dans le portefeuille de crédits octroyés total	39%	36%

<sup>1</sup> Il s'agit d'agences d'entreprises de KBC Bank SA, de KBC Bank Deutschland et de KBC Bank Ireland.

<sup>2</sup> Les portefeuilles de crédits des entreprises appelées à être cédées sont versés dans le portefeuille de crédits du Centre de groupe.

## Stratégie

Dans le cadre de la nouvelle stratégie, la division Merchant Banking met essentiellement l'accent sur les services bancaires aux entreprises (octroi de crédits, gestion de trésorerie, paiements, financements commerciaux, leasings, ...) et sur les activités de marché (services de trésorerie, produits des marchés de capitaux, courtage d'actions, corporate finance, ...) pour une clientèle en relation avec les marchés domestiques de KBC en Belgique et en Europe centrale et orientale. Les activités avec d'autres contreparties professionnelles ou institutionnelles dépendront désormais de la mesure dans laquelle elles soutiendront les activités stratégiques du groupe.

Ce recentrage engendrera le démantèlement d'une part importante des activités de merchant banking non liées aux marchés domestiques. Les activités qui seront démantelées ou cédées représentent quelque 23 milliards d'euros d'actifs pondérés par les risques (position fin 2008).

Diverses activités (comme les obligations convertibles et les dérivés d'actions asiatiques, KBC Peel Hunt et KBC Business Capital) sont cédées depuis 2010 déjà. Les résultats des compagnies à céder sont intégrés dans le résultat du Centre de groupe ; les désinvestissements d'ores et déjà effectués en 2010 sont commentés dans ce même chapitre.

Diverses activités au sein des agences étrangères ont par ailleurs été abandonnées. Le portefeuille de crédits de ces agences est essentiellement localisé en Europe occidentale (hors Belgique), aux États-Unis et dans le Sud-Est asiatique ; une part importante de celui-ci ne concerne qu'une clientèle d'entreprises étrangères locales ou des domaines d'activités de niche pour lesquels n'existe aucun lien naturel avec la base de clientèle de KBC sur ses marchés stratégiques. Il sera mis fin aux crédits de ce type à leur échéance, à moins qu'ils puissent être vendus entre-temps. Fin 2010, la diminution de volume du portefeuille de crédits international avait déjà bien progressé. En conséquence, les actifs pondérés par les risques des services bancaires aux entreprises ont diminué de quelque 7 milliards d'euros en un an. Simultanément, plusieurs agences étrangères ont été fermées en 2010. Ici encore, l'objectif est d'adapter le réseau d'agences étrangères de manière à permettre à KBC de soutenir au mieux sa clientèle et ses activités sur ses marchés domestiques.

## Activités

Le renforcement des provisions pour les crédits irlandais et l'impact de l'affaire des irrégularités constatée chez KBC Lease UK mis à part, les activités de merchant banking se sont relativement bien comportées en 2010.

Les salles des marchés en Belgique et ailleurs réalisent de bons résultats qui n'égalent toutefois pas le niveau exceptionnel de 2009. Abstraction faite des éléments exceptionnels, les revenus de KBC Securities accusent un léger repli en raison de la contraction du volume des transactions en Hongrie, du recul des résultats de négoce et de la pression sur les marges en général. Cependant, la base de la clientèle retail poursuit son expansion dans tous les pays clés où nous proposons une plateforme de négoce en ligne (Bolero (Belgique), Equitas (Hongrie) ou Patria Direct (Tchéquie)). Les équipes corporate finance enregistrent une fort belle performance en Belgique et en République tchèque et le déploiement des services professionnels aux tiers se poursuit. En Belgique, la position du courtage institutionnel continue de se renforcer et Euronext Brussels a décerné à KBC Securities le titre de *First Brokerage House for Cash Markets*.

À la faveur de la hausse des revenus de commissions et de la compression des coûts, les services bancaires aux entreprises en Belgique sont également performants. En dépit du démantèlement en cours des portefeuilles de crédits à l'étranger, cette activité affiche un bon résultat en partie dû à une baisse marquée des pertes sur crédits. La situation en Irlande fait l'objet d'un commentaire séparé ci-après.

## Situation en Irlande

Le portefeuille international comprend également un portefeuille de crédits irlandais de 17 milliards d'euros que détient KBC Bank Ireland. Ce portefeuille se compose aux trois quarts de crédits hypothécaires, 13% sont des crédits aux PME et aux entreprises et les 11% restants sont des prêts à des sociétés immobilières et à des promoteurs immobiliers. Fin 2010, 10% environ du portefeuille de crédits irlandais était *non-performing*. En 2010, le groupe a enregistré en définitive pour 0,5 milliard d'euros de réductions de valeur supplémentaires pour le portefeuille irlandais, soit un ratio de pertes sur crédits de 298 points de base. Fin 2010, le taux de couverture du portefeuille irlandais (toutes les provisions pour crédits par rapport au portefeuille de crédits *non-performing*) atteignait dès lors 42%. L'accroissement des réductions de valeur reflète évidemment la situation économique difficile en Irlande.

Bien que l'Irlande ne fasse pas partie du noyau géographique du groupe, aucune décision relative aux activités de KBC Bank Ireland n'a encore été prise dans le cadre du plan stratégique en raison, une fois encore, de la conjoncture économique difficile dans ce pays.

# Division Services et Opérations communs



Poursuite de la politique de concentration sur les marchés stratégiques, conformément à la nouvelle stratégie du groupe



Amélioration constante de la fourniture de services, grâce à la mise en place de synergies et à la diffusion des bonnes pratiques



Optimisation de l'offre de produits, par le biais de conventions conclues entre les parties proposant les produits et le réseau de distribution



Accroissement de l'efficacité, grâce à l'amélioration des processus



Danny De Raymaeker,  
CEO de la division Services et  
Opérations communs



La division Services et Opérations communs fait office de support et de fournisseur de produits pour les autres divisions et chapeaute certains services fournissant des produits aux autres divisions du groupe.

Les principaux services relevant de cette division en 2010 sont Asset Management, Paiements, Crédits à la consommation, Financement du commerce, ICT, Leasing et Organisation.

## Contribution au résultat du groupe

Aucun résultat n'est consigné pour cette division, dont tous les revenus et charges sont imputés sur les autres divisions du groupe.

## Faits et chiffres

Division Services et Opérations communs	2009	2010
<b>Asset Management</b>		
Avoirs en gestion en Belgique (en milliards d'EUR, y compris Centea, sans les sociétés du groupe KBL EPB)	146	148
Avoirs en gestion en Europe centrale et orientale (en milliards d'EUR)	12	13
Part de marché estimée des fonds d'investissement		
Belgique	39%	39%
République tchèque	34%	32%
Slovaquie	13%	11%
Hongrie	20%	20%
Pologne	5%	5%
<b>Paiements (en millions)</b>		
Nombre de transactions de paiement* en Belgique	514	534
Nombre de transactions de paiement* en Europe centrale et orientale (République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Pologne)	522	535
<b>Leasing</b>		
Encours du capital en contrats de leasing en Belgique (en milliards d'EUR)	2,9	3,0
Encours du capital en contrats de leasing en Europe centrale et orientale (République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Pologne et Roumanie), en milliards d'EUR	2,3	2,0
Encours du capital en contrats de leasing dans le reste du monde (Europe occidentale sans la Belgique), en milliards d'EUR	1,3	0,8
Part de marché estimée des leasings		
Belgique (leasings généraux, leasings automobiles)	22% ; 12%	21% ; 12%
République tchèque	10%	11%
Slovaquie	13%	16%
Hongrie	3%	4%
Pologne	1%	1%

\* Transactions par carte et d'encaisse, virements nationaux et internationaux et gestion de trésorerie internationale. La base de calcul a subi une légère adaptation.

La division Services et Opérations communs a pour objectif essentiel de fournir à ses clients internes (tels que les canaux de distribution du groupe) des services appropriés à un prix compétitif. À cette fin, elle prend de nombreuses initiatives pour améliorer son efficacité et comprimer ses coûts. Dans ce but précis, elle a lancé en 2010 le projet *Lean* qu'elle a déployé dans quelques services pilotes. Ce programme devrait être déployé dans tous les services de la division d'ici fin 2012.

### Paiements

Sur le plan des paiements, de nouveaux pas ont été franchis en ce qui concerne SEPA (Single Euro Payments Area), avec le lancement du SEPA Direct Debit en Belgique et en Slovaquie. En Pologne, les ATM acceptent désormais les cartes EMV (Europay, MasterCard, Visa). Le service Paiements a en outre entamé l'intégration des activités en Bulgarie en 2010, s'appuyant pour ce faire sur les bonnes pratiques en vigueur dans les autres marchés domestiques du groupe. L'approche intégrée du service à l'échelle du groupe permet une optimisation constante des services dans tous les pays concernés et l'exploitation de synergies et des possibilités de collaboration transfrontalières. Citons à titre d'exemples le raccordement à un pivot SWIFT centralisé des compagnies du groupe en Europe centrale et les développements relatifs au raccordement de la République tchèque et de la Slovaquie à la plateforme du groupe pour les paiements transfrontaliers. Dans les prochaines années, Paiements s'attellera à consolider davantage tous les produits de paiement SEPA sur les plateformes du groupe, à élaborer une organisation performante grâce à des mesures d'amélioration efficaces des processus et, dans le cadre de la nouvelle stratégie, à conclure des accords de collaboration avec le réseau de vente, dans le but de cibler plus précisément les produits à proposer sur chaque marché.



## Financement du commerce

Les premiers modules intégrés de la nouvelle plateforme de traitement du groupe pour le financement du commerce ont été déployés avec succès en 2010. Le raccordement de toutes les divisions actives dans le financement du commerce au sein des marchés domestiques d'Europe centrale est prévu pour 2011. La quête de davantage de sécurité de la part de la clientèle, de même que sa redécouverte des produits commerciaux étrangers traditionnels (crédits documentaires) et formes de financement (escomptes à forfait) traditionnels, ont eu pour effet que la relance de l'économie mondiale s'est traduite par une année record en termes de nombre de transactions commerciales et de volumes traités. Le phénomène s'explique naturellement aussi par l'approche privilégiée par le service, qui combine une politique résolument orientée vers la clientèle et un traitement rapide et précis des transactions d'importation et d'exportation. Son approche sur le plan du financement du commerce vaut d'ailleurs à KBC d'être récompensé par le titre de *Best Trade Finance Bank* délivré par le magazine *Global Finance* en Belgique (KBC Bank), en République tchèque (ČSOB) et en Hongrie (K&H Bank).



## Asset Management

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, KBC Asset Management s'est concentré, en 2010, sur le lent redressement de la conjoncture dans les économies occidentales et sur la forte croissance dans les marchés émergents, tout en veillant à intégrer des mécanismes de sécurité au sein de ses portefeuilles. Les produits à limite plancher (produits qui imposent un seuil sous le capital, ce qui restreint les risques de perte) ont été les plus demandés. Sur le marché institutionnel, le groupe a conclu de nouveaux mandats avec des fonds de pension et des fonds de réserve, cependant qu'une adjudication a abouti au renouvellement d'autres mandats sur ce même marché. Avec ses fonds indiciaires institutionnels, KBC Asset Management dispose de produits particulièrement concurrentiels. Par ailleurs, un nombre sans cesse croissant de parties institutionnelles exigent que leurs investissements soient frappés du sceau *socialmente responsable*, la responsabilité sociétale étant précisément un domaine dans lequel KBC Asset Management s'engage résolument et souscrit des positions élevées.

La stratégie de KBC Asset Management s'inscrit dans la droite ligne de celle du groupe KBC. À ce titre, le service se concentre pleinement sur la Belgique et l'Europe centrale. Pour ce qui est de la vente de fonds KBC reste, de loin, numéro 1 en Belgique, avec une part de marché estimée à 39% en 2010. Il occupe également une position de force dans le domaine de la gestion d'actifs en Europe centrale et orientale (voir tableau). Outre ces marchés stratégiques, KBC Asset Management est présent sur quelques marchés émergents. Dans ce cadre, KBC Asset Management et Union Bank of India ont inauguré à la fin mars 2010 les bureaux de la joint-venture Union KBC Asset Management, en charge de la gestion de patrimoines en Inde. La présence dans le reste du monde est en cours de démantèlement, conformément au recentrage stratégique. En juin, un accord de vente portant sur les activités britanniques et irlandaises de KBC Asset Management a été conclu à ce titre.

## Leasing

Le groupe KBC Lease fournit des leasings financiers et opérationnels de même que des services complets de leasing de voitures par le biais de divers canaux. Comme pour d'autres compagnies du groupe, les activités et la stratégie de KBC Lease ont été modifiées plus avant en 2010 et intégrées dans la nouvelle stratégie du groupe avec, à la clé, une concentration résolue sur la clientèle et les segments stratégiques du groupe en Belgique et sur les marchés domestiques d'Europe centrale et orientale, et le démantèlement des activités en dehors de ces régions. L'affinement du modèle commercial a d'ores et déjà débouché sur des résultats satisfaisants, principalement en Belgique, en République tchèque et en Slovaquie ; dans ce dernier pays, la part de marché du service est d'ailleurs passée de 13 à 16% environ.

Au cours du quatrième trimestre, des contrôles internes pratiqués au sein de KBC Lease UK ont révélé l'existence d'irrégularités dans certains des contrats conclus avec des tiers. Les fonds nécessaires ont été mis de côté pour couvrir le montant net maximal que les irrégularités pourraient coûter. KBC a pris les mesures juridiques préventives nécessaires à la défense de ses intérêts et à la limitation des dommages au minimum absolu. Il a d'ailleurs introduit une déclaration de sinistre dans cette optique.

## Crédits à la consommation

Dans ce domaine, l'accent est mis sur la vente par le biais des canaux bancaires du groupe. Dans cette optique, KBC envisage en Pologne la cession du spécialiste du crédit à la consommation Żagiel (après un reconditionnement visant à magnifier l'attrait de la société pour les repreneurs éventuels). En outre, le changement de cap géographique a abouti à la décision de mettre fin à l'octroi de crédits à la consommation en Roumanie, où seule la gestion du portefeuille existant subsistera.

Malgré les remous dus à la crise, l'octroi de crédits à la consommation clôt l'exercice sur de bons résultats suite, notamment, à un accroissement raisonnable des volumes, auquel est associé un contrôle efficace des coûts et des risques. À cela s'ajoute (tout comme au sein des autres services de la division), l'attention toute particulière accordée aux synergies et à la diffusion des bonnes pratiques sur tous les marchés de débouchés. Citons à titre d'exemple l'introduction réussie en République tchèque de la carte de crédit à laquelle est associée une *extension de garantie*, mise sur le marché en Belgique. Elle sera rendue disponible en Slovaquie, en Pologne et en Hongrie également.

## Organisation

En 2010, le service Organisation, en collaboration avec les autres services concernés, s'est surtout attelé à élaborer et à mettre en œuvre la nouvelle stratégie du groupe. Il s'est notamment impliqué de manière très active dans la conception d'un nouveau modèle de réseau de bancassurance retail et private en Belgique, dans la définition d'un nouveau modèle d'agence et dans le soutien des efforts d'intégration des entités d'Europe centrale au sein du groupe. Tout comme les années précédentes, il a en outre joué un rôle important dans l'amélioration de la fourniture de service aux clients internes et externes en intervenant dans l'amélioration des processus, le renforcement de l'orientation clientèle, l'appui des projets de synergie et l'introduction d'une culture d'optimisation durable de la fourniture de services.

## ICT

ICT est lui aussi un acteur essentiel dans la nouvelle stratégie du groupe, tout particulièrement pour sa contribution à la quête d'une efficacité optimale.

D'importants projets d'optimisation ont à nouveau été lancés en 2010. Songeons notamment au lancement du projet de renouvellement des plateformes bancaires en République tchèque et en Pologne et au déploiement du Synergy Insurance System (nouveau système de vente et de traitement des contrats d'assurance et des déclarations de sinistre) pour les agents d'assurances en Belgique, qui sera par ailleurs élargi à la Pologne en 2011. En Hongrie s'est achevée la construction des nouveaux centres de données jumeaux à proximité de Budapest. Ceux-ci hébergeront l'intégralité du traitement informatique de toutes les entreprises d'Europe centrale et orientale du groupe. Il ne sera alors plus nécessaire de recourir à plusieurs centres dans chaque pays. Enfin, les compagnies d'Europe centrale ont démarré le programme d'uniformisation des postes de travail.

## Recherche et développement

Le groupe développe continuellement de nouveaux produits et services afin d'aligner le plus possible l'offre sur la demande émanant du marché. La plupart des départements ont leur propre fournisseur de produits. Ces produits et services doivent recevoir l'approbation d'un des comités constitués à cette fin. Un projet a été lancé dans le but d'optimiser et d'harmoniser le processus d'approbation des produits et services nouveaux ou adaptés au sein du groupe KBC. Les produits et services ne répondant plus aux besoins actuels du marché sont régulièrement examinés, modifiés ou même supprimés.

Le présent rapport annuel contient plusieurs exemples de produits nouveaux lancés en 2010, par exemple le nouveau site internet mobile, de nouveaux fonds d'investissement et des assurances-placements (telles que KBC Safe4Life) et de nouveaux systèmes de traitement (tels que Synergy Insurance System). Souvent, le développement de nouveaux produits et services nécessite le développement de nouveaux logiciels. Les données relatives aux logiciels développés en interne figurent à l'Annexe 34 de la partie Comptes annuels consolidés.

# Centre de groupe



Résultat net de 62 millions d'euros en 2010, résultat net sous-jacent de 120 millions d'euros



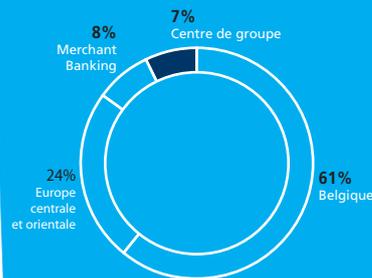
Les résultats des sociétés à céder contribuent au résultat sous-jacent 2010 à hauteur de 206 millions d'euros



Plusieurs dossiers de désinvestissement finalisés en 2010



Répartition du résultat net sous-jacent par division (2010)



Le Centre de groupe recueille entre autres les résultats du holding KBC Groupe SA, une part limitée des résultats (non attribuables aux autres divisions) des filiales KBC Bank SA, KBC Global Services SA et KBC Assurances SA et l'élimination des transactions intersegments. À dater du présent rapport annuel, le Centre de groupe intègre également les résultats des compagnies qui, conformément au plan stratégique, sont appelées à être cédées. Il s'agit essentiellement de Centea, Fidea, Absolut Bank, KBC Banka, NLB Vita et de la participation minoritaire dans NLB, de Żagiel, KBC Financial Products, KBC Peel Hunt, KBC Finance Ireland (Global Trade and Project Finance), d'Antwerpse Diamantbank, de KBC Bank Deutschland et du groupe KBL EPB (y compris VITIS Life). Certains des contrats de vente sont signés ou finalisés depuis 2010 déjà.

## Contribution au résultat du groupe

Centre de groupe* (en millions d'EUR)	IFRS		Sous-jacent	
	2009	2010	2009	2010
Revenus nets d'intérêts	348	444	868	668
Primes d'assurances acquises avant réassurance	449	370	458	374
Charges d'assurances techniques avant réassurance	-438	-356	-462	-376
Résultat net de la réassurance cédée	6	11	6	11
Revenus de dividendes	39	24	15	14
Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-3 223	20	257	72
Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	23	10	80	23
Revenus nets de commissions	-17	-36	419	387
Autres revenus nets	113	138	-23	15
<b>Total des produits</b>	<b>-2 700</b>	<b>624</b>	<b>1 617</b>	<b>1 190</b>
Charges d'exploitation	-669	-620	-1 117	-1 022
Réductions de valeur	-675	-257	-383	-162
Sur prêts et créances	-412	-160	-367	-158
Sur actifs financiers disponibles à la vente	-64	-1	-15	-4
Sur goodwill	-197	-52	0	0
Sur autres	-2	-44	-2	0
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-26	-64	-24	-62
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-4 069</b>	<b>-317</b>	<b>93</b>	<b>-56</b>
Impôts	507	428	-35	-25
Résultat net après impôts des activités abandonnées	101	-254	0	0
<b>Résultat après impôts</b>	<b>-3 461</b>	<b>-143</b>	<b>58</b>	<b>-82</b>
Attribuable à des participations minoritaires	-168	-205	-155	-202
<b>Attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	<b>-3 293</b>	<b>62</b>	<b>213</b>	<b>120</b>
Activités bancaires	-3 276	367	206	119
Activités d'assurances	-18	24	28	27
Holding	1	-329	-20	-26
Actifs pondérés par les risques du groupe, fin de période (Bâle II)	27 107	22 685	27 107	22 685
Capital attribué, fin de période	2 255	1 894	2 255	1 894

\* Pour rappel : les résultats des compagnies appelées à être cédées sont versés dans le résultat du Centre de groupe et les chiffres de référence relatifs à 2009 ont été adaptés en conséquence. Pour de plus amples informations sur le calcul des chiffres sous-jacents, le lecteur est invité à se référer au chapitre Résultat en 2010 et au tableau ci-après.

### Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, rapprochement entre chiffres IFRS et chiffres sous-jacents (en millions d'EUR)<sup>1</sup>

	2009	2010
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, sous-jacent	213	120
variations de juste valeur d'instruments de couverture ALM	4	-36
bénéfices/pertes liés aux CDO	-1 559	171
juste valeur de la commission de garantie et d'engagement des CDO <sup>2</sup>	-1 164	-86
réductions de valeur sur actions disponibles à la vente	-78	0
(reprise de) réduction de valeur sur banques en difficulté aux États-Unis et en Islande	5	0
réductions de valeur sur goodwill et entreprises associées	-207	-83
perte liée aux activités de dérivés structurés <i>legacy</i> (KBC Financial Products)	-1 078	-260
variations de juste valeur d'instruments de dette propres	44	53
résultats des désinvestissements	0	-255
autres	34	0
impôts et intérêts de tiers relatifs aux éléments susmentionnés	491	437
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, IFRS	-3 293	62

<sup>1</sup> Des explications plus détaillées figurent dans la partie Comptes annuels consolidés, sous l'intitulé Annexes relatives à l'information par segment.

<sup>2</sup> Des explications plus détaillées sont disponibles dans l'Annexe 5 relative aux Comptes annuels consolidés.



En 2010, le Centre de groupe a enregistré un résultat net de 62 millions d'euros, contre une perte nette de 3 293 millions d'euros l'année précédente. Hors éléments exceptionnels, le résultat net du Centre de groupe en termes sous-jacents s'inscrit à 120 millions d'euros, contre 213 millions d'euros en 2009.

Les éléments exceptionnels sont renseignés dans le tableau. Ils concernent essentiellement les adaptations de valeurs liées aux CDO (très négatives en 2009 mais qui terminent 2010 en boni), la rémunération du régime de garantie du risque résiduel lié aux CDO conclu avec l'État belge (dont une part importante a été actée en 2009 – voir infra, Annexe 5 relative aux Comptes annuels consolidés), les pertes relatives aux activités de dérivés structurés *legacy* de KBC Financial Products, l'incidence des désinvestissements (en 2010, essentiellement les dépréciations du goodwill pour KBL EPB) et les réductions de valeur sur le goodwill et les sociétés associées, y compris leur incidence fiscale (voir aussi le commentaire à l'Annexe 16 des Comptes annuels consolidés).

Abstraction faite de ces éléments, le résultat net sous-jacent du Centre de groupe se compose en 2010 majoritairement des résultats des entreprises dont le plan stratégique prévoit la cession, y compris le résultat des entreprises déjà désinvesties en 2010 (jusqu'au moment de leur vente). En 2010, ces entreprises réalisent ensemble un résultat sous-jacent de 206 millions d'euros. La répartition selon l'ancienne division donne :

- 108 millions pour la Belgique (Centea et Fidea confondus) ;
- 102 millions pour l'Europe centrale et orientale. On notera surtout l'amélioration sensible des résultats d'Absolute Bank, revenant de -107 millions d'euros en 2009 à -5 millions d'euros en 2010, surtout grâce à la diminution des pertes sur crédits. Sont aussi repris dans le Centre de groupe les résultats de la participation minoritaire dans ČSOB, qui sera introduite en Bourse en vertu du plan stratégique ;
- 16 millions d'euros pour la division Merchant Banking ;
- 74 millions d'euros pour la division European Private Banking ;
- -94 millions d'euros (principalement funding du goodwill relatif aux entreprises à céder).

## Faits et chiffres

Centre de groupe	2009	2010
<b>Répartition du résultat sous-jacent après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère</b> (en millions d'EUR)		
Résultat des sociétés du groupe qui seront cédées en vertu du plan stratégique	284	206
Autres résultats	-71	-86
Total	213	120
<b>Avoirs en gestion</b>		
Total* (en milliards d'EUR)	48	50
<b>Portefeuille de crédits</b>		
Montant octroyé (en milliards d'EUR, y compris KBL EPB)	22,3	21,9
Part dans le portefeuille de crédits total	11%	11%

\* KBL EPB et Centea.

Comme indiqué, les résultats du Centre de groupe sont essentiellement constitués des résultats des principales sociétés dont le groupe se désengage en vertu de son plan stratégique. Le programme de désinvestissement est déjà en cours et plusieurs entreprises et activités ont été cédées dès 2010.

Ci-après suit un bref commentaire relatif aux cessions réalisées en 2010. Quelques sociétés (comme Secura) font partie d'une autre division que le Centre de groupe mais sont rappelées ici pour brosser un tableau complet.

### Activités cédées de KBC Financial Products

Plusieurs activités de Financial Products ont été cédées. Les activités cédées en 2010 comprennent notamment le portefeuille de prêts hypothécaires inversés américains (*reverse mortgages*), les activités *cash equity* au Japon (reprise, par BNP Paribas, d'une grande partie du personnel actif dans ces domaines) et le portefeuille Life Settlement américain (à certains fonds gérés par des sociétés du groupe Fortress) avec, à chaque fois, une influence limitée sur le plan financier.

Les activités d'obligations convertibles et de dérivés d'actions asiatiques ont été cédées (à Daiwa Capital Markets) pour un montant total d'environ 1,2 milliard d'USD, ce qui a permis à KBC de libérer quelque 0,2 milliard d'USD de capitaux et de voir son ratio Tier 1 augmenter d'approximativement 10 points de base. Par ailleurs, l'exposition aux dérivés de crédits s'est considérablement allégée au premier semestre, dans le cadre de la restructuration de KBC Financial Products. Toutes les transactions évoquées ci-dessus ont été finalisées avant fin 2010.

### Management buy out de KBC Peel Hunt

À la fin du mois de juillet, KBC et KBC Peel Hunt se sont entendus au sujet du *management buy out* de cette dernière société, pour un montant total de 74 millions de livres sterling. KBC Peel Hunt est un acteur respecté sur le marché britannique dans les domaines, notamment, du conseil en matière de financement d'entreprises, de la recherche, du courtage et du market making pour les entreprises de petite et moyenne capitalisation. L'accord est soutenu par le personnel de KBC Peel Hunt et par un groupe d'investisseurs externes. L'influence de la cession sur le capital et sur le compte de profits et pertes de KBC est négligeable. La transaction a été finalisée le 29 novembre 2010.

### Vente de la compagnie de réassurance Secura

En juillet, un contrat portant sur la vente de Secura, la compagnie de réassurance de KBC, a été signé avec le réassureur australien QBE Insurance Group. Le prix convenu était de 0,3 milliard d'euros. Elle a permis à KBC de dégager 0,1 milliard d'euros de capital et a une influence positive de quelque 10 points de base sur le ratio Tier 1 du groupe. La transaction a été finalisée le 2 novembre 2010.

### Autres cessions en 2010

Un accord de vente portant sur les activités britanniques et irlandaises de KBC Asset Management a été conclu au cours du premier semestre de 2010. En ce qui concerne les activités britanniques, la transaction de *management buy out* a été conclue le 1<sup>er</sup> juin 2010. Les activités irlandaises ont quant à elles été cédées à RHJ International, dans le cadre d'une transaction close le 11 octobre 2010. L'influence de ces deux opérations sur le résultat et sur le capital de KBC est négligeable.

En juillet, KBC Securities a conclu une transaction de *management buy out* pour sa filiale lettone KBC Securities Baltic Investment Company, spécialisée dans le corporate finance. La transaction a été finalisée le 7 juillet 2010. En septembre, le groupe a signé avec PNC Financial Services Group le contrat de vente de KBC Business Capital, sa division britannique spécialisée dans l'*asset based lending* (ABL). La transaction a été finalisée le 22 novembre 2010. L'influence de ces deux opérations sur la situation financière du groupe est négligeable.

### La cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aura pas lieu

Le 21 mai 2010, KBC Groupe SA avait annoncé avoir conclu un accord avec le groupe Hinduja sur la cession de sa filiale private banking KBL European Private Bankers (KBL EPB). Ensuite, le groupe Hinduja avait, comme il se doit, soumis la transaction à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) à Luxembourg, ainsi qu'aux organismes de contrôle des neuf autres pays européens où KBL EPB déploie ses activités. KBC Groupe SA lui-même n'était évidemment pas partie à ce processus d'approbation. À la mi-mars 2011, l'organe de surveillance luxembourgeois CSSF a confirmé sa décision de ne pas poursuivre l'évaluation de l'acquisition de KBL EPB par le groupe Hinduja. La CSSF est arrivée à la conclusion que sa décision aurait été de s'opposer à cette acquisition. La CSSF a tiré cette conclusion au vu de l'application des critères prévus par la loi sur le secteur financier et après concertation avec les autres autorités compétentes. Il en résulte concrètement que la vente de KBL EPB au groupe Hinduja n'aura pas lieu. Dans le cadre de la mise à exécution de son plan stratégique, KBC Groupe SA prend acte de cette décision et dressera un relevé détaillé des différentes options possibles afin de prendre la décision qui s'impose concernant l'avenir de KBL EPB, en fonction des conditions actuelles du marché et en étroite concertation avec la Commission européenne.

### Cessions début 2011

Début mars 2011, KBC a conclu une convention avec le Crédit Agricole en vue de la vente de Centea pour un montant global de 527 millions d'euros. Pour KBC, cette transaction libère un montant de quelque 0,4 milliard d'euros de capital, principalement à la faveur d'une contraction des actifs pondérés par le risque de 4,2 milliards d'euros. Il en résulte en définitive une augmentation du ratio Tier 1 de KBC de 0,4% environ (impact calculé au 31 décembre 2010). La plus-value réalisée sur cette transaction est négligeable. Le Crédit Agricole, Centea et Fidea sont convenus que dans un premier temps, Fidea continuera de proposer ses produits d'assurance Vie et Non-vie par l'intermédiaire des agents Centea et aussi du réseau du Crédit Agricole. Cette collaboration ouvre dès lors de nouvelles perspectives et des possibilités de croissance pour Fidea. Comme à l'accoutumée, la conclusion de la transaction est encore subordonnée à l'approbation des autorités de contrôle.

# Gestion de la valeur et des risques



**Des informations détaillées sur la gestion de la valeur et des risques chez KBC sont fournies dans le *Risk Report 2010*, disponible sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)**

Ses activités étant principalement axées sur la banque, l'assurance et l'asset management, KBC s'expose à certains risques et incertitudes typiques du secteur tels que risques de défaut de crédit (y compris le risque-pays), fluctuations des taux d'intérêt, risques du marché des capitaux, risques monétaires, risques de liquidité, risques d'assurance, risques opérationnels, exposition aux marchés émergents, modifications apportées aux réglementations, litiges avec les clients et risques économiques en général. Par ailleurs, le fait que le contexte macroéconomique, mais aussi les plans de restructuration en cours, puissent avoir une incidence défavorable sur la valeur des actifs ou puissent occasionner des charges supplémentaires excédant les prévisions est propre au risque d'entreprise. Il est clair que, par nature, les activités d'un grand groupe financier s'exposent à d'autres risques qui ne deviennent manifestes qu'avec du recul. Le présent chapitre est consacré à la gouvernance des risques de KBC et aux risques les plus significatifs pour l'entreprise, à savoir le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque technique propre aux assurances, le risque opérationnel et la solvabilité de KBC.

Les informations du présent chapitre, qui font partie des comptes annuels établis selon les normes IFRS, ont été vérifiées par l'auditeur statutaire. Il s'agit des parties suivantes :

- toute la section Gouvernance des risques ;
- certaines parties de la section Risque de crédit, à savoir l'introduction, Suivi du risque de crédit, le tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque (les parties auditées sont indiquées dans la note en bas du tableau), le tableau Autres risques de crédit, le tableau Composition du portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe KBC, les sections Aperçu de l'exposition aux obligations d'État, Détail sur le portefeuille de crédits de KBC Bank Ireland, Détails sur le portefeuille de crédits de K&H Bank (Hongrie) et le tableau Risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs, par classe de risque ;
- certaines parties de la section Risque de marché des activités autres que de trading, à savoir l'introduction, Suivi du risque de marché des activités autres que de trading, Risque de taux d'intérêt (à l'exception du tableau Impact d'une hausse parallèle de la courbe des taux de 100 points de base pour le groupe KBC et Répartition des réserves pour la branche 21 par taux d'intérêt garanti, activités d'assurances) et Risque de change ;
- toute la section Risque de liquidité ;
- toute la section Risque de marché des activités de trading ;
- toute la section Risques techniques propres aux assurances ;
- certaines parties de la section Solvabilité, capital économique et *Embedded Value*, à savoir l'introduction, Suivi de la solvabilité, les tableaux dans Solvabilité du groupe et Solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées (les parties auditées sont indiquées dans la note en bas des tableaux), Capital économique (à l'exception du tableau) et *Embedded Value Vie*.

Sauf indication contraire, les données de 2010 relatives à KBL EPB (y compris VITIS Life), qui est considérée comme une activité abandonnée sous IFRS 5, sont exclues des différents tableaux (mais mentionnées séparément dans une note au bas des tableaux), en conformité avec le traitement des activités abandonnées au bilan et dans le compte de résultats. À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu (de plus amples informations sont fournies au chapitre Centre de groupe). Comme l'indiquent les données sur KBL EPB dans les notes relatives aux tableaux, l'influence de KBL EPB sur les différents indicateurs de risques est relativement limitée.

## Gouvernance des risques

Au cours de l'année 2010, la gestion des risques de KBC a subi des modifications importantes au niveau de la gouvernance et de la structure. Ces changements visaient avant tout à améliorer la capacité du groupe à faire face à des événements économiques majeurs à l'avenir par la création d'un modèle global intégré et adapté qui prend en considération toutes les dimensions de la gestion des risques, du capital et de la valeur.

Le modèle de gouvernance des risques se caractérise comme suit :

- Le Conseil d'administration (assisté du Comité Audit, Risques et Compliance) qui fixe l'appétit du risque chaque année.
- Une architecture intégrée, centrée sur le Comité de direction, qui lie appétit du risque, stratégie et fixation des objectifs de performance par allocation des capitaux à des limites et à des objectifs. Combinée à un processus conséquent de suivi, elle crée les paramètres nécessaires à une prise de risques autonome pour le business, dans le respect des choix stratégiques globaux du groupe.

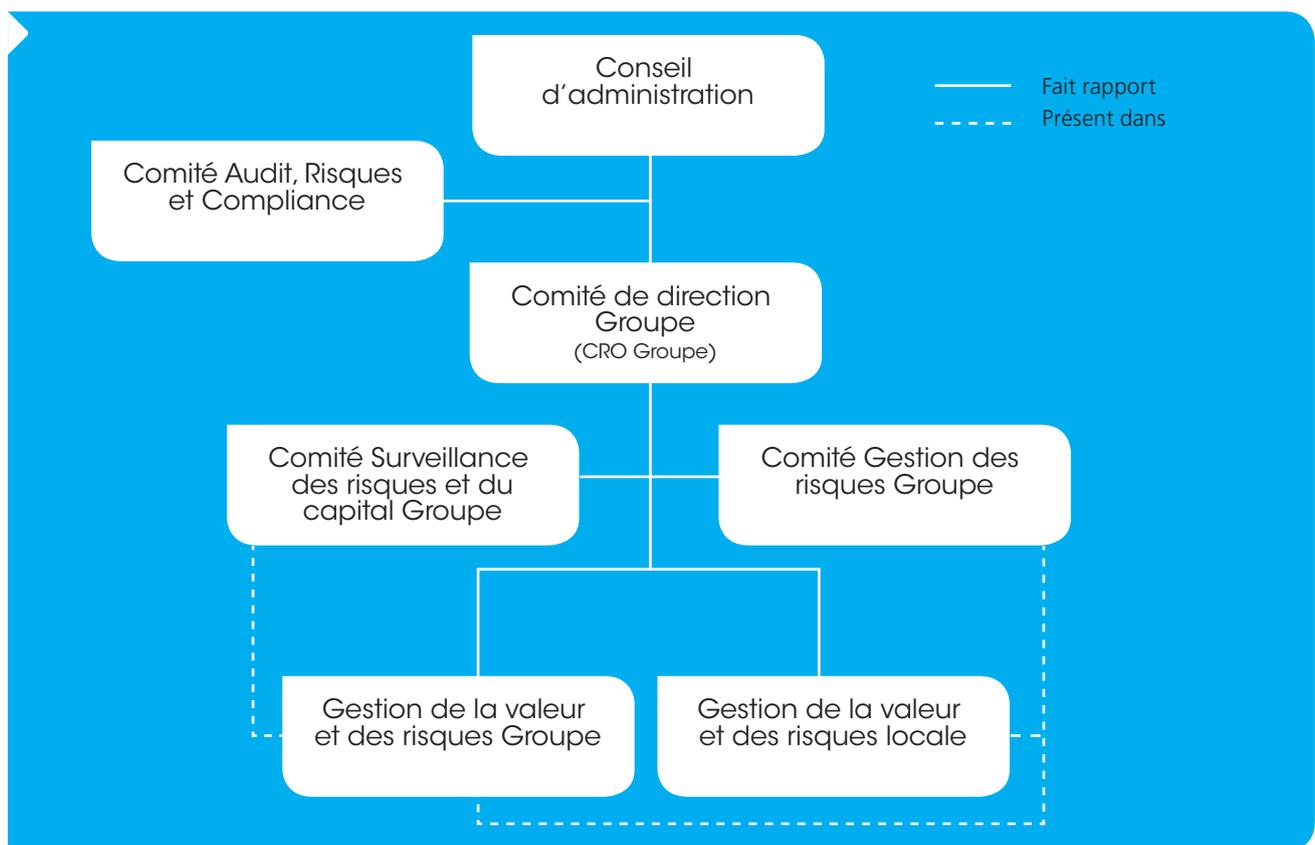
- Deux comités risques pour épauler le Comité de direction : le comité GRCOG et le comité GRMC (voir plus loin).
- Une fonction risque unique et indépendante au niveau du groupe, qui comprend le Chief Risk Officer Groupe (CRO Groupe qui siège au Comité de direction), les CRO locaux et les fonctions risque locales et Groupe.
- Les personnes en charge du business conscientes des risques, qui sont dotées de la sensibilité et de l'aptitude nécessaires pour effectuer des transactions équilibrées en termes de risque/rendement et qui constituent la première ligne de défense d'une saine gestion des risques du groupe. Les fonctions risque et compliance constituent une seconde ligne de défense, et l'Audit interne une troisième.

Pour réaliser les objectifs ci-dessus :

- KBC fait du Comité de direction Groupe un comité d'intégration unique pour la gestion des risques et du capital, en lui confiant des missions de première importance telles que :
  - faire au Conseil d'administration des propositions en matière de stratégie du risque et du capital et en ce qui concerne l'appétit du risque ;
  - convenir d'un cadre de gouvernance du risque et du capital à mettre en œuvre dans l'ensemble du groupe ;
  - allouer du capital aux activités en vue de maximiser le rendement corrigé du risque ;
  - surveiller l'exposition du groupe aux risques majeurs afin d'assurer la conformité avec l'appétit du risque.
- KBC a créé un Comité Surveillance des risques et du capital Groupe (*Group Risk and Capital Oversight Committee - GRCOG*) qui a notamment les missions suivantes :
  - il surveille le profil de risque intégré (en combinant par exemple les conditions du marché, la solvabilité, la liquidité et la performance), afin d'assurer la cohérence avec les limites de risque et l'appétit du risque, et il identifie les risques cachés ;
  - si l'exposition aux risques excède les limites, il recommande au Comité de direction Groupe des actions de temporisation afin de ramener le risque dans les limites imposées ;
  - il conseille le Comité de direction Groupe pour toutes les décisions/matières qui comportent des risques importants ou qui sont susceptibles d'en comporter, et il prend des décisions en toute autonomie pour ce qui est des risques moins importants ;
  - le comité compte comme membres permanents le Chief Risk Officer Groupe (CRO Groupe) et le Chief Finance Officer Groupe (qui sont tous deux membres du Comité de direction Groupe), les directeurs généraux de la Gestion de la valeur et des risques Groupe et de la Group Finance, le directeur financier Groupe et le directeur de la Stratégie Groupe. Le comité fournit également une plateforme aux entités commerciales, en invitant les directeurs des entités concernées à participer aux réunions qui traitent de sujets relevant de leur compétence.
- KBC a créé un Comité Gestion des risques Groupe (*Group Risk Management Committee - GRMC*) qui a notamment les missions suivantes :
  - il surveille et assure l'adéquation de la gouvernance du risque et du capital, et il informe le Comité de direction Groupe des lacunes et des inefficacités ;
  - il fait au Comité de direction Groupe des recommandations sur les changements significatifs des cadres de gestion des risques et du capital, et il décide en toute autonomie des changements mineurs à apporter à ces cadres ;
  - il promeut activement la gouvernance des risques dans l'ensemble du groupe (par la formation, la communication, etc.) ;
  - il gère et supervise les cadres modèles et leur mise en œuvre ;
  - ce comité compte comme membres permanents le CRO Groupe, le directeur général de la Gestion de la valeur et des risques Groupe et les CRO locaux. Il fournit aussi une plateforme aux entités commerciales par l'intermédiaire des CRO locaux ou en invitant les directeurs concernés à intervenir dans toutes les matières et/ou cadres qui les touchent.
- KBC a institué des *Local Chief Risk Officers* (LCRO) dans l'ensemble du groupe, en appliquant une segmentation logique basée sur l'entité et/ou la division. Une collaboration étroite avec les entités commerciales est assurée par leur participation au processus décisionnel local. L'indépendance des LCRO repose sur le fait qu'ils font directement rapport au CRO Groupe. Les LCRO assument les responsabilités suivantes :
  - aider au jour le jour les entités commerciales à identifier, quantifier et gérer les risques au sein de leur organisation ;
  - surveiller le profil de risque intégré et le respect des limites locales ;
  - assurer un flux d'informations direct au groupe sur les risques surgissant au niveau local ;
  - faire des recommandations à la fonction risque Groupe et lui apporter conseil notamment en ce qui concerne les structures permettant de réaliser une adéquation au niveau local.
- KBC a supprimé ses anciens comités spécifiques risques (y compris le Comité risque de crédit Groupe, le Comité risque de trading Groupe et le Comité ALCO Groupe), qui étaient organisés par *silos* de risques. Toutes les responsabilités et affaires courantes ont été transférées aux nouveaux comités au niveau du groupe ou déplacées au niveau local (par l'intermédiaire du LCRO). Le processus de suppression des anciens comités risques locaux est en cours.

Le nouveau modèle n'a pas modifié les rôles suivants :

- la fonction risque Groupe (Gestion de la valeur et des risques Groupe), qui surveille notamment les risques et le capital pour la globalité du groupe, développe des modèles de risques (alors que les modèles d'entreprise sont développés par activité), évalue en toute indépendance (donc séparément des développeurs de modèles) tous les modèles de risques et d'entreprise mis au point, définit des cadres au niveau du groupe et fournit des conseils/des rapports sur les questions traitées par le Comité de direction et les comités risques Groupe ;
- l'Audit interne Groupe, qui est responsable du calendrier d'audit et qui vérifie la conformité du cadre de gestion des risques aux exigences légales et réglementaires, l'efficacité et l'efficience du système de gestion des risques et sa conformité au cadre de gestion des risques, ainsi que la façon dont le management en ligne gère les risques en dehors de ce cadre formel.



## Risque de crédit

---

Le risque de crédit se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier dû à un défaut de paiement ou à un défaut d'exécution de la part d'un emprunteur (d'un crédit), d'un émetteur (d'un titre de créance), d'un garant ou d'un réassureur, ou encore d'une contrepartie (dans une transaction professionnelle) résultant de son insolvabilité ou de sa mauvaise volonté de payer ou d'exécuter ou de mesures des autorités politiques ou monétaires ou d'événements survenus dans un pays déterminé. Le risque de crédit comporte non seulement le risque de défaillance et le risque-pays mais aussi le *risque de migration de ratings* (le risque de mouvements défavorables des ratings de solvabilité).

### Suivi du risque de crédit

Le risque de crédit est géré au niveau des transactions et au niveau du portefeuille. Gérer le risque de crédit au niveau des transactions implique l'existence de procédures, de procédés et d'applications pertinents (systèmes et outils) pour identifier et quantifier les risques avant et après l'acceptation de positions individuelles en risque de crédit. Des limites sont fixées en vue de déterminer le risque de crédit maximal autorisé. Gérer le risque au niveau du portefeuille suppose notamment une quantification et/ou un reporting périodique du risque intégré dans les portefeuilles consolidés de crédits et d'investissement, surveiller la gestion des limites, piloter le *stress testing* dans différents scénarios, prendre des mesures d'atténuation du risque et optimiser le profil global de risque de crédit.

### Gestion du risque de crédit au niveau transactionnel

*Processus d'acceptation* : des politiques et des procédures d'acceptation solides ont été établies pour tous les types de risques de crédit. La présente description se limite aux risques liés aux crédits traditionnels aux entreprises et aux particuliers, qui constituent le gros des risques de crédit du groupe.

Hormis les cas où le montant est peu élevé ou le risque faible, pour les crédits aux entreprises, une entité commerciale soumet une proposition accompagnée d'une recommandation d'un conseiller crédits. En principe, deux personnes au moins prennent collégalement la décision. L'échelon de décision est déterminé selon des matrices qui intègrent notamment le total des risques du groupe (le risque total que le groupe KBC dans son ensemble court sur le groupe de la contrepartie), la classe de risque (déterminée en grande partie sur la base de modèles de rating internes) et la nature de la contrepartie (institutions financières, contreparties souveraines, entreprises, etc.).

Les prêts aux particuliers (par exemple les prêts hypothécaires) sont soumis à une procédure standardisée, qui comporte des modèles de scoring dont les résultats sont déterminants dans la procédure d'acceptation. Les crédits aux particuliers sont généralement octroyés en monnaie locale, à l'exception de certains pays d'Europe centrale et orientale et de la Russie, où des crédits sont souvent proposés en devises en raison de l'écart significatif entre les taux d'intérêt en monnaie locale et en d'autres devises. Ces dernières années, la prise de conscience du risque résultant des fluctuations des taux de change nous a incités à faire preuve de beaucoup de prudence à l'égard de ce type de crédits.

*Processus de suivi* : le suivi des principaux types de risques de crédit est en grande partie déterminé par la *classe de risque*, où l'on distingue le risque de défaut (*Probability of Default* ou PD) et la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* ou LGD). Cette dernière reflète la perte estimée qui serait encourue en cas de défaillance d'un obligé, dont la probabilité est estimée en PD (*Probability of Default*).

Pour déterminer la classe de risque, KBC a développé différents modèles de rating afin de mesurer la solvabilité des débiteurs et d'évaluer la perte attendue des différents types de transactions. Certains modèles sont communs à l'ensemble du groupe (notamment pour les pouvoirs publics, les banques, les grandes entreprises et le financement de projets), alors que d'autres sont destinés à des marchés géographiques spécifiques (PME, particuliers, etc.). L'échelle de rating interne est la même pour tout le groupe.

En fonction des résultats de ces modèles, le portefeuille de crédits normal est réparti en classes allant de 1 (risque le plus faible) à 9 (risque le plus élevé) pour la PD. Un débiteur qui manque à ses engagements reçoit un rating interne allant de PD 10 à PD 12. La classe PD 12 est attribuée si la banque met fin à l'une des facilités de crédit du débiteur ou si une ordonnance du tribunal impose la rentrée en possession de la garantie. La classe 11 comprend les débiteurs qui présentent un arriéré ou un dépassement de plus de 90 jours, mais qui ne répondent pas aux critères de PD 12. La classe PD 10 est réservée aux débiteurs dont il y a lieu de penser qu'ils ne payeront pas (à temps), mais qui sont encore *performing* et ne remplissent pas les critères de classification comme PD 11 ou PD 12. Pour les dossiers importants, le Comité de direction Groupe reçoit chaque trimestre un relevé des débiteurs en défaut.



Les crédits aux grandes entreprises sont évalués au moins une fois l'an, avec au minimum une actualisation du rating interne. Les ratings qui ne sont pas actualisés à temps sont pénalisés. Les crédits aux petites et aux moyennes entreprises sont principalement revus sur la base des signaux de risque (par exemple une modification significative de la classe de risque). Les crédits aux particuliers sont réexaminés périodiquement au niveau agrégé.

Les décisions de crédit sont suivies par un membre d'un comité de crédit de l'échelon supérieur, qui vérifie que les décisions prises au niveau de décision immédiatement inférieur sont conformes à la politique en matière de crédit.

*Réductions de valeur* : sur les crédits liés aux débiteurs des classes PD 10, 11 et 12 (crédits *impaired*), KBC applique des réductions de valeur sur la base d'une estimation de la valeur actuelle nette du montant recouvrable. On procède au cas par cas, et par des méthodes statistiques pour les crédits moins importants. De plus, pour les crédits des classes PD 1 à 9, des réductions de valeur sont calculées *sur la base du portefeuille*, en appliquant une formule basée sur les modèles avancés IRB utilisés en interne (ou une méthode de remplacement si un modèle avancé IRB n'est pas disponible).

Par décision, des prêts peuvent être renégociés afin d'éviter une situation de défaut de paiement aux crédités en difficultés financières. Cette renégociation peut, entre autres, consister à adapter le schéma de remboursement contractuel ou à réduire/reporter les paiements d'intérêts ou de commissions. Si la renégociation est motivée par la dégradation de la situation financière du crédit et implique une modification des conditions de remboursement, le crédit se voit attribuer une classe de rating PD 9 ou supérieure. Si la renégociation entraîne l'amortissement (complet ou partiel) de l'actif financier, le crédit se voit attribuer au minimum une classe PD 10. Pour le portefeuille retail, la classe PD est attribuée en fonction du score comportemental. Dans ces cas, la PD peut être inférieure à 9. Un an (en principe) après la renégociation, la situation du crédit fait l'objet d'une réévaluation qui, si elle est favorable, permet au crédit de repasser dans une classe plus favorable que PD 9. Dans ce cas, le crédit n'est plus considéré comme ayant un *statut renégocié*.

Fin 2009, les prêts qui avaient été renégociés en vue d'éviter des réductions de valeur représentaient environ 2,2% du portefeuille total de crédits (encours). Ce taux atteignait 2,5% fin 2010 (voir le tableau ci-dessous pour la ventilation). Dans la division Merchant Banking, le risque renégocié provient surtout de KBC Bank Ireland, dont le portefeuille a été renégocié à hauteur de presque 9,0% fin 2010 (5,8% fin 2009).

#### Renégociations de crédits en vue d'éviter des réductions de valeur

(en pourcentage du portefeuille total des renégociations)\*

	31-12-2009	31-12-2010
Division Belgique	16%	16%
Division Europe centrale et orientale	23%	20%
République tchèque	3%	4%
Slovaquie	3%	2%
Hongrie	10%	10%
Pologne	1%	1%
Bulgarie	7%	3%
Division Merchant Banking	53%	61%
Centre de groupe (y compris les désinvestissements programmés)	7%	3%
Total	100%	100%
En milliards d'EUR	3,7	4,0

\* KBL EPB représente approximativement 0,1% du total des crédits renégociés.

### Gestion du risque de crédit au niveau du portefeuille

Dans le cadre du contrôle sur la base du portefeuille, le portefeuille de crédits consolidé fait l'objet d'un rapport trimestriel, afin de vérifier la conformité à la politique de crédit et aux limites. Le suivi des principales concentrations de risques se base aussi sur des rapports périodiques et de circonstance. Des limites sont appliquées au niveau des débiteurs/garants, émetteurs ou contreparties, au niveau des secteurs, ainsi que pour des activités spécifiques ou des zones géographiques. Des *stress tests* sont par ailleurs appliqués à certains types de crédits (prêts hypothécaires, crédits octroyés à des secteurs d'activité spécifiques, etc.), ainsi qu'au champ d'application du risque de crédit dans son ensemble.

Alors que certaines limites sont encore exprimées en termes notionnels, des concepts tels que la perte attendue/*expected loss* et la perte en cas de défaut/*loss given default* sont aussi utilisés. Avec le risque de défaut/*probability of default*, ces concepts servent de base au calcul du capital réglementaire pour le risque de crédit, KBC ayant opté pour l'approche *Internal Rating Based* (IRB) de Bâle II.

De nouvelles étapes du passage à l'approche *IRB* de Bâle II sont envisagées. KBC Bank SA et ses principales filiales avaient déjà adhéré à l'approche *IRB Foundation* en 2007. Parmi les sociétés essentielles du groupe, K&H Bank a adopté l'approche standardisée de Bâle II en 2008 et passera à l'approche *IRB Foundation* en 2011 ; d'autres – notamment Kredyt Bank et ČSOB Slovakia – y adhéreront ultérieurement (sous réserve d'approbation réglementaire). Les entités secondaires du groupe KBC ont adopté l'approche standardisée de Bâle II en 2008 et poursuivront sur cette voie. Le passage à l'approche *IRB Advanced* est envisagé en 2012.

### Aperçu des risques de crédit des activités bancaires

Des risques de crédit apparaissent dans les activités bancaires et d'assurances du groupe. Les risques de crédit liés aux activités d'assurances sont décrits dans la section suivante et se situent principalement au niveau du portefeuille d'investissement (émetteurs de titres de créances) et des réassureurs. Les investissements de KBC dans des produits structurés de crédit et des obligations d'État font l'objet d'une section distincte (voir ci-après).

Au niveau des activités bancaires, le portefeuille de crédits et d'investissement constitue la principale source de risque de crédit (voir tableau). Ce portefeuille est le résultat des activités de crédit simples et traditionnelles. Il comprend toutes les lignes de crédit (engagées et non engagées) de fonds de roulement et tous les crédits d'investissement, crédits de garantie, dérivés de crédit (protection vendue) et titres de créance autres que publics dans le portefeuille d'investissement des entités bancaires du groupe. Il existe aussi des risques de crédit liés à d'autres activités bancaires. Les activités de trading, par exemple, comportent un risque émetteur, alors que les transactions professionnelles (dépôts auprès de contreparties professionnelles et négoce de produits dérivés) entraînent un risque de contrepartie. L'*International trade finance* constitue aussi une source de risques de crédit, en occasionnant une exposition à court terme à des institutions financières. Enfin, les obligations d'État du portefeuille d'investissement, principalement détenues pour des raisons d'ALM et de liquidité, comportent aussi des risques de crédit.

Le portefeuille de crédits et d'investissement tel qu'il est défini ici diffère donc considérablement du poste Prêts et avances à la clientèle mentionné à l'Annexe 18 des Comptes annuels consolidés (ce poste ne comprend pas par exemple les prêts et avances aux banques, les crédits de garantie et dérivés de crédit, la partie non prélevée des lignes de crédits ou les obligations émises par des entreprises et des banques, mais intègre par contre les opérations de rétrocession avec les non-banquiers). Le portefeuille de crédits et d'investissement est ventilé selon différents critères dans le tableau ci-après.



<b>Portefeuille de crédits et d'investissement, banque</b>	<b>31-12-2009</b>	<b>31-12-2010<sup>5</sup></b>
<b>Portefeuille total de crédits</b> (en milliards d'EUR)		
Montant octroyé	201,6	192,2
Montant en cours	166,5	161,3
<b>Portefeuille de crédits selon la division</b> (en pourcentage du portefeuille de crédits octroyés)		
Belgique	29%	31%
Europe centrale et orientale	21%	23%
Merchant Banking	39%	36%
Centre de groupe (y compris les désinvestissements programmés)	11%	10%
Total	100%	100%
<b>Portefeuille de crédits selon le type de crédit</b> (en pourcentage du portefeuille de crédits octroyés)		
Crédits et crédits de garantie	94%	96%
Obligations d'entreprises et de banques	6%	4%
Total	100%	100%
<b>Portefeuille de crédits selon le secteur de la contrepartie</b> (en pourcentage du portefeuille de crédits octroyés) <sup>1</sup>		
Particuliers	34%	37%
Services de bancassurance	9%	7%
Pouvoirs publics	3%	3%
Entreprises	54%	52%
Services autres que financiers	10%	10%
Commerce de détail et de gros	8%	8%
Immobilier	7%	7%
Construction	4%	5%
Électricité	3%	2%
Agroalimentaire	2%	2%
Automobile	2%	2%
Agriculture, élevage et pêche	2%	2%
Chimie	2%	2%
Reste <sup>2</sup>	14%	13%
Total	100%	100%
<b>Portefeuille de crédits selon la région</b> (en pourcentage du portefeuille de crédits octroyés) <sup>1</sup>		
Europe occidentale	67%	68%
Europe centrale et orientale (Russie comprise)	23%	24%
Amérique du Nord	6%	5%
Amérique latine	1%	1%
Moyen-Orient	0%	0%
Asie	2%	2%
Afrique	0%	0%
Océanie	1%	1%
Institutions internationales	0%	0%
Total	100%	100%
<b>Portefeuille de crédits selon la classe de risque</b> (part du portefeuille, en pourcentage du portefeuille de crédits octroyés) <sup>1,3</sup>		
PD 1 (risque le plus faible, risque de défaut de 0,00% à 0,10% non compris)	23%	25%
PD 2 (0,10% – 0,20%)	12%	12%
PD 3 (0,20% – 0,40%)	16%	18%
PD 4 (0,40% – 0,80%)	16%	15%
PD 5 (0,80% – 1,60%)	14%	11%
PD 6 (1,60% – 3,20%)	9%	8%
PD 7 (3,20% – 6,40%)	4%	6%
PD 8 (6,40% – 12,80%)	2%	2%
PD 9 (risque le plus élevé, ≥ 12,80%)	3%	3%
Total	100%	100%

<b>Portefeuille de crédits et d'investissement, banque (suite)</b>	<b>31-12-2009</b>	<b>31-12-2010<sup>5</sup></b>
<b>Crédits <i>impaired</i><sup>4</sup></b> (PD 10 + 11 + 12 ; en millions d'EUR ou en pourcentage)		
Crédits <i>impaired</i>	8 982	10 950
Réductions de valeur	3 884	4 696
Réductions de valeur sur la base du portefeuille	328	352
Ratio de pertes sur crédits		
Division Belgique	0,15%	0,15%
Division Europe centrale et orientale	1,70%	1,22%
République tchèque	1,12%	0,75%
Slovaquie	1,56%	0,96%
Hongrie	2,01%	1,98%
Pologne	2,59%	1,45%
Bulgarie	2,22%	2,00%
Division Merchant Banking	1,19%	1,38%
Centre de groupe (y compris les désinvestissements programmés)	2,15%	1,05%
Total	1,11%	0,91%
<b>Crédits <i>non-performing</i> (NP) PD 11+12</b> (en millions d'EUR ou en pourcentage)		
Montant en cours	5 595	6 551
Réductions de valeur pour crédits <i>non-performing</i>	2 790	3 283
Ratio <i>non-performing</i>		
Division Belgique	1,5%	1,5%
Division Europe centrale et orientale	4,1%	5,6%
Division Merchant Banking	3,9%	5,2%
Centre de groupe (y compris les désinvestissements programmés)	5,1%	5,3%
Total	3,4%	4,1%
<b>Ratio de couverture</b>		
[Réductions de valeur pour crédits <i>non-performing</i> ] / [encours de crédits <i>non-performing</i> ]		
Total	50%	50%
Total hors crédits hypothécaires	60%	60%
[Réductions de valeur spécifiques et réductions de valeur sur la base du portefeuille pour crédits <i>performing</i> et <i>non-performing</i> ] / [encours de crédits <i>non-performing</i> ]		
Total	75%	77%
Total hors crédits hypothécaires	90%	96%

Pour la définition des ratios, veuillez consulter le Glossaire des ratios utilisés.

1 Chiffres audités par l'auditeur statutaire.

2 La part individuelle des secteurs n'excédant pas 2%.

3 Échelle de notation interne.

4 L'écart entre ces chiffres et ceux figurant à l'Annexe 21 de la partie Comptes annuels consolidés s'explique par des différences de périmètre.

5 L'exposition de KBL EPB a été exclue des chiffres de 2010. Le portefeuille octroyé de KBL EPB s'élève à 3,1 milliards d'euros (2,9 milliards d'euros d'encours), principalement concentré dans les secteurs finance et particuliers. Le ratio *non-performing* de KBL EPB s'élève à 4,0% (4,6% hors crédits hypothécaires), le portefeuille *non-performing* étant couvert à 93% par des réductions de valeur pour crédits *non-performing*.

Outre les risques de crédit liés au portefeuille de crédits et d'investissement, il existe des risques de crédit liés à d'autres activités bancaires. Les principaux sont repris ci-après :

*Transactions commerciales à court terme* : les transactions commerciales à court terme sont liées au financement d'exportations ou d'importations et comportent uniquement l'exposition à des organismes financiers. Il s'agit de crédits documentaires, de préfinancements d'exportations, de postfinancements d'importations et de produits apparentés d'une durée de deux ans maximum. En dépit de la part relativement importante des banques *non-investment grade* dans l'exposition (de l'ordre de 24%), les pertes sont historiquement très faibles, en particulier pour les crédits documentaires. Les risques liés à cette activité sont gérés sur la base de limites par établissement financier et par pays ou groupe de pays.

*Titres du portefeuille de trading* : ces titres comportent un risque émetteur (perte potentielle résultant d'une défaillance de l'émetteur). Le risque est mesuré sur la base de la valeur de marché des titres. Le risque émetteur est cependant limité par l'utilisation de limites par émetteur et par classe de rating. Le risque lié aux *Asset-Backed Securities* et aux *Collateral Debt Obligations* dans le portefeuille de trading n'est pas inclus dans les chiffres figurant dans le tableau (voir section Aperçu des risques de crédits structurés).



*Transactions professionnelles* (dépôts auprès de contreparties professionnelles et négoce de produits dérivés) : ces transactions comportent un risque de contrepartie. Les montants figurant dans le tableau sont les risques *pre-settlement* du groupe, mesurés sur la base de la valeur actuelle de remplacement (positive) (*mark-to-market*) d'une transaction et du supplément applicable (*add-on*) définis selon la méthode de l'exposition actuelle de Bâle II. Les dépôts représentent un peu plus de 20% du total. La grande majorité des dépôts concernent des banques qui affichent un rating *investment grade*. Les risques sont limités par l'utilisation de limites (distinctes pour le risque *pre-settlement* et *settlement*) par contrepartie. Les techniques de *close-out netting* et sûretés sont également appliquées. Les sûretés financières ne sont prises en considération que si les actifs concernés sont susceptibles de limiter le risque dans le calcul du capital réglementaire (Bâle II). Ceci implique notamment une certitude juridique suffisante quant à la propriété de la sûreté pour chaque juridiction.

*Titres publics dans le portefeuille d'investissement* : l'exposition aux pouvoirs publics est mesurée en termes de valeur nominale ou comptable. Elle se situe principalement au niveau de l'Union européenne (particulièrement la Belgique). Des plafonds sont fixés par le Comité de direction pour ce type de risques de crédit, particulièrement en ce qui concerne l'exposition aux obligations souveraines hors marchés domestiques. Ils sont complétés par des *signaux d'alarme* pour l'exposition aux obligations souveraines des marchés domestiques (notamment le risque sur la Belgique, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Bulgarie). L'exposition des activités bancaires et d'assurances combinées aux obligations d'État fait l'objet d'une section distincte ci-après.

<b>Autres risques de crédit</b> (en milliards d'EUR)	<b>31-12-2009</b>	<b>31-12-2010<sup>2</sup></b>
Transactions commerciales à court terme	2,0	2,5
Risque émetteur <sup>1</sup>	0,8	0,4
KBC Financial Products	0,1	0,0
Autres entités	0,7	0,4
Risque de contrepartie dans les transactions professionnelles <sup>3</sup>	18,6	12,7
Obligations d'État dans le portefeuille d'investissement	46,2	49,1

<sup>1</sup> Sans les obligations d'États de l'OCDE affichant un rating A- au minimum.

<sup>2</sup> L'exposition de KBL EPB est exclue des chiffres de 2010. Sa position de risque émetteur avoisine 0,13 milliard d'euros. Son risque de contrepartie dépasse 1 milliard d'euros. KBL EPB détient aussi des obligations d'État pour environ 1,8 milliard d'euros dans son portefeuille d'investissement.

<sup>3</sup> Après déduction des sûretés obtenues et *netting*.

## Aperçu des risques de crédit des activités d'assurances

Pour les activités d'assurances, les risques de crédit se situent principalement au niveau du portefeuille d'investissement (émetteurs de titres de créances) et des réassureurs. Le Comité GRCOC donne des directives visant à maîtriser le risque de crédit du portefeuille d'investissement. Certaines normes déterminent la part du portefeuille qui doit être investie en titres publics de pays de l'OCDE ; d'autres posent notamment des exigences en matière de ratings des émetteurs. Le tableau ci-contre donne un aperçu de la composition globale du portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe.

**Composition du portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe KBC (en millions d'EUR, valeur de marché)<sup>1</sup>**

<b>Par poste du bilan</b>	<b>31-12-2009</b>	<b>31-12-2010<sup>5</sup></b>
Titres	22 242	23 396
Obligations et titres assimilés	20 746	21 832
Détenus jusqu'à l'échéance	3 517	3 493
Disponibles à la vente	17 019	18 131
À la juste valeur par le biais du compte de résultats et détenus à des fins de transaction	149	136
Comme prêts et créances	62	72
Actions et titres assimilés	1 463	1 534
Disponibles à la vente	1 461	1 531
À la juste valeur par le biais du compte de résultats et détenus à des fins de transaction	2	3
Reste	33	30
Prêts et avances à la clientèle	203	285
Prêts et avances aux banques	2 898	3 155
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	523	566
Investissements dans des participations associées	23	18
Reste	103	13
Contrats d'investissement, branche 23 <sup>2</sup>	7 957	7 329
<b>Total</b>	<b>33 949</b>	<b>34 761</b>
<b>Détail des obligations et titres assimilés</b>		
Selon le rating <sup>3,4</sup>		
AA- et supérieur	68%	69%
A- et supérieur	94%	95%
BBB- et supérieur	100%	100%
Selon le secteur <sup>3</sup>		
Pouvoirs publics	62%	66%
Établissements financiers	20%	18%
Reste	18%	16%
Total	100%	100%
Selon la devise <sup>3</sup>		
Euro	92%	92%
Autres devises européennes	8%	8%
Dollar américain	0%	0%
Total	100%	100%
Selon la durée résiduelle <sup>3</sup>		
Maximum 1 an	4%	7%
Entre 1 et 3 ans	19%	22%
Entre 3 et 5 ans	24%	20%
Entre 5 et 10 ans	34%	34%
Plus de 10 ans	18%	16%
Total	100%	100%

1 Le total de la valeur comptable atteint 34 408 millions d'euros en décembre 2010 et était de 33 598 millions d'euros en décembre 2009.

2 Représente l'actif du produit branche 23 et est totalement équilibré au passif. Aucun risque de crédit pour KBC Assurances.

3 À l'exclusion des investissements dans le cadre des activités Vie branche 23. Dans certains cas, basés sur des extrapolations et des estimations.

4 Échelle de notation externe.

5 VITIS Life est exclue. Au 31 décembre 2010, le portefeuille d'investissement de VITIS s'élevait à 2,3 milliards d'euros.

KBC court également un risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs si le (ré)assureur n'est plus en état de remplir ses obligations découlant d'assurances ou de réassurances contractées avec KBC. Ce type particulier de risque de crédit est quantifié au moyen d'une approche nominale (la perte maximale), de la perte attendue (*Expected Loss*) et d'autres techniques. Des limites de concentration de noms sont appliquées. La PD – et par extension l'*Expected Loss* – est calculée en utilisant des ratings internes ou externes. L'*Exposure at Default* est déterminée en additionnant les réserves pour pertes nettes et les primes, le *loss given default* étant fixé quant à lui à 50%.



### Risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs, par classe de risque

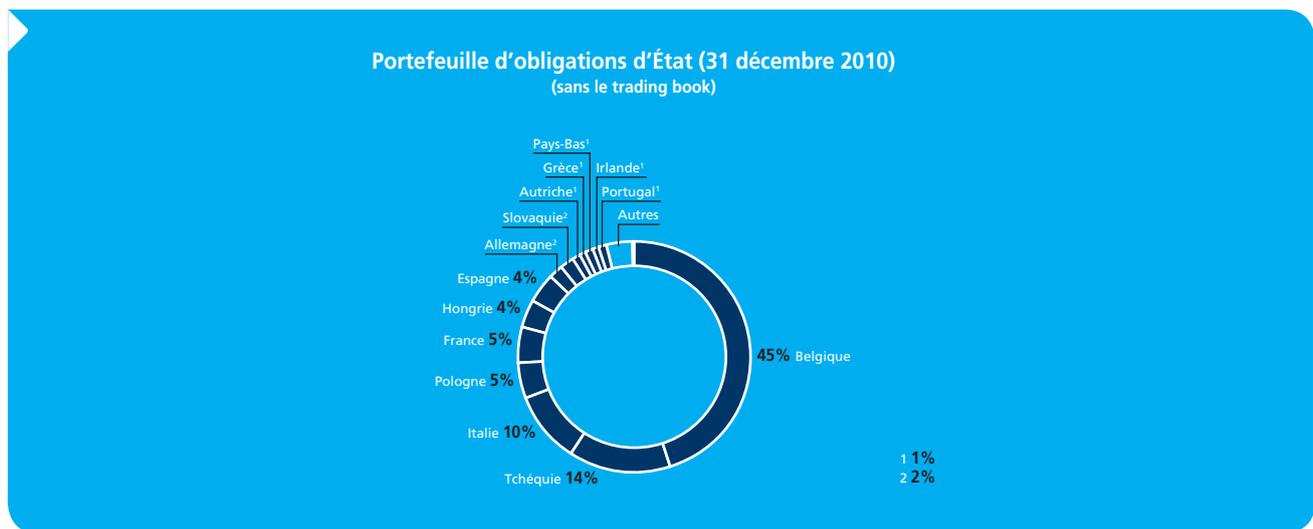
Exposure at Default (EAD) et Expected Loss (EL)\* (en millions d'EUR)

	EAD 2009	EAD 2010	EL 2009	EL 2010
AAA à A- compris	353	423	0,07	0,07
BBB+ à BB- compris	111	137	0,16	0,13
Inférieur à BB-	0	0	0,00	0,00
Sans rating	16	15	0,35	0,34
<b>Total</b>	<b>479</b>	<b>576</b>	<b>0,59</b>	<b>0,54</b>

\* EAD : chiffres audités ; EL : chiffres non audités.

### Aperçu de l'exposition aux obligations d'État (portefeuilles banque et assurance combinés)

Le groupe détient environ 60 milliards d'euros d'investissements en obligations d'État (disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance et évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, mais sans le portefeuille de trading), essentiellement en raison de la position de liquidités largement excédentaire et du réinvestissement des réserves d'assurances dans des instruments à revenu fixe. Une ventilation par pays au 31 décembre 2010 est présentée dans le graphique et le tableau ci-dessous (les données du graphique n'incluent pas KBL EPB et VITIS Life, qui représentent ensemble environ 3,5% du total).



Vous trouverez ci-après des détails sur l'exposition aux obligations d'État de certains pays d'Europe méridionale et d'Irlande au 31 décembre 2010.

### Exposition aux obligations souveraines d'une sélection de pays européens, 31-12-2010, valeur comptable (en milliards d'EUR)<sup>1</sup>

	Total		Portefeuille banque et assurance			
	Portefeuille banque et assurance <sup>2</sup>	Portefeuille de trading	Total	Montants avec date d'échéance en 2011	Montants avec date d'échéance en 2012	Montants avec date d'échéance après 2012
Grèce	0,6	0,0	0,6	0,1	0,1	0,4
Portugal	0,3	0,0	0,3	0,0	0,1	0,2
Espagne	2,2	0,1	2,3	0,1	0,5	1,6
Italie	6,4	0,2	6,6	0,9	0,4	5,1
Irlande	0,5	0,0	0,5	0,0	0,0	0,5

<sup>1</sup> KBL EPB/VITIS Life sont incluses.

<sup>2</sup> Disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance et évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les turbulences sur le marché des obligations souveraines n'ont pas eu un impact significatif sur les position et stratégie de liquidités de KBC. Toutes les obligations souveraines restent admises en garantie auprès de la Banque centrale européenne. Aucune réduction de valeur n'a été enregistrée sur ces obligations souveraines. Sur l'ensemble de l'exercice 2010, KBC a comptabilisé des variations de juste valeur dans le compte de résultats pour un montant total avant impôts de -303 millions d'euros (dont -200 millions d'euros sur l'Italie et -98 millions d'euros sur la Grèce ; impact incluant la variation de juste valeur des dérivés ALM y afférents) sur les obligations souveraines évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats, ainsi qu'un résultat de négoce de -31 millions d'euros. KBC a enregistré une perte nette de 43 millions d'euros sur les ventes d'obligations d'État disponibles à la vente.

## Détails sur le portefeuille de crédits de KBC Bank Ireland

Vu la situation difficile sur le marché irlandais, des informations spécifiques sur le portefeuille de crédits de KBC Bank Ireland sont fournies dans le tableau ci-après.

KBC Bank Ireland – portefeuille de crédits <sup>1</sup>	31-12-2009	31-12-2010
Encours du portefeuille (en milliards d'EUR)	18	17
Ventilation selon le type		
Crédits immobiliers	74%	76%
Crédits aux PME & grandes entreprises	15%	13%
Investissements immobiliers et promotion immobilière	11%	11%
Ventilation selon la classe de risque		
Risque faible (PD 1-4)	44%	38%
Risque moyen (PD 5-7)	38%	35%
Risque élevé (PD 8-9)	11%	13%
<i>Impaired, mais encore performing</i> (PD 10)	1%	3%
<i>Impaired, non-performing</i> (PD 11 + 12)	6%	10%
Ratio de pertes sur crédits <sup>2</sup>	0,96%	2,98%
Ratio de couverture [total des réductions de valeur] / [encours de crédits <i>non-performing</i> ]	20%	42%
Crédits <i>distressed</i> et renégociés <sup>3,4</sup>	6%	9%

1 Définition : voir Aperçu des risques de crédit des activités bancaires.

2 Non audités.

3 Une attention spéciale a également été accordée aux crédits *distressed* et renégociés. Il s'agit de crédits dont les conditions ont été renégociées pour éviter une réduction de valeur. Le tableau indique une augmentation de cette partie du portefeuille, principalement en raison de la situation économique en Irlande (notamment le taux de chômage élevé).

4 Outre la renégociation de crédits en difficulté, une autre particularité commerciale de KBC Homeloans (pratique par ailleurs généralisée sur les marchés de prêts hypothécaires irlandais et britannique) est de pouvoir offrir à la clientèle la possibilité de rembourser uniquement des intérêts pendant une période limitée dans le temps.

## Détails sur le portefeuille de crédits de K&H Bank (Hongrie)

K&H Bank – portefeuille de crédits <sup>1</sup>	31-12-2009	31-12-2010
Encours du portefeuille (en milliards d'EUR)	7	7
Ventilation selon le type		
Crédits retail	47%	53%
Crédits hypothécaires en devises	32%	35%
Crédits aux PME & grandes entreprises	53%	47%
Ventilation selon la classe de risque		
Risque faible (PD 1-4)	58%	52%
Risque moyen (PD 5-7)	24%	25%
Risque élevé (PD 8-9)	10%	9%
<i>Impaired, mais encore performing</i> (PD 10)	3%	3%
<i>Impaired, non-performing</i> (PD 11 + 12)	5%	8%
Sans rating	0%	3%
Ratio de pertes sur crédits <sup>2</sup>	2,01%	1,98%
Ratio de couverture [total des réductions de valeur] / [encours de crédits <i>non-performing</i> ]	80%	71%
Crédits <i>distressed</i> et renégociés	5%	6%

1 Définition : voir Aperçu des risques de crédit des activités bancaires.

2 Non audités.

## Aperçu des risques de crédits structurés (portefeuilles banque et assurance combinés)

Dans le passé, KBC a joué le rôle d'*initiateur* de transactions sur crédits structurés et a aussi *investi* lui-même dans des produits structurés de crédit.

- KBC (par l'intermédiaire de sa succursale KBC Financial Products) a joué un rôle d'*initiateur* dans le cadre de la structuration de transactions liées à des CDO (sur des avoirs de tiers), pour compte propre ou pour le compte d'investisseurs tiers. Pour plusieurs transactions, une protection avait été acquise auprès d'assureurs crédit, principalement MBIA, un assureur monoligne américain (Risques CDO couverts dans le tableau).
- KBC a investi dans des produits structurés de crédit, tant en CDO (*notes* et *super senior*), principalement celles initiées par lui-même (Risques CDO non couverts dans le tableau) que dans d'autres ABS (Autres ABS dans le tableau). À l'époque, le principal objectif était de diversifier le risque et d'augmenter le rendement au niveau du réinvestissement des réserves d'assurance et des dépôts bancaires en excédent des crédits.



Exposition aux crédits structurés (CDO et autres ABS)*, 31-12-2010 (en milliards d'EUR, avant impôts)	Risques CDO couverts (par des assureurs crédit)	Risques CDO non couverts	Autres ABS
Montant nominal total	14,9	7,7	4,7
Amortissements initiaux d'obligations CDO <i>junior</i> et <i>equity</i>	–	-0,6	–
Ajustements de valeur cumulatifs	-1,2	-4,2	-1,0

\* Y compris KBL EPB.

Entre début 2001 et le 7 janvier 2011, les positions CDO non couvertes détenues par KBC ont subi des pertes *effectives* découlant de *settled credit events* dans les tranches inférieures de la structure CDO pour un montant total de 1,1 milliard d'euros. Elles n'ont plus influencé le compte de résultats, vu que des réductions de valeur intégrales avaient déjà été intégrées dans le passé pour ces tranches CDO.

L'encours nominal total dans le portefeuille non couvert a diminué de 2,2 milliards d'euros par suite de l'échéance d'Aldersgate. Ceci n'a pas eu d'impact significatif sur le compte de résultats.

De plus amples informations sur la valorisation des CDO sont fournies à l'Annexe 26 des Comptes annuels consolidés.

#### Risques CDO couverts

Comme indiqué plus haut, KBC a acquis une protection de crédit pour une grande partie des CDO (*super senior*) qu'il a initiées. Cette assurance a été souscrite pour une part relativement limitée auprès de Channel, et en majeure partie auprès de MBIA, un assureur monoligne américain.

MBIA a annoncé un plan de restructuration en février 2009. Certains actifs de valeur ayant été cédés, il en a résulté une baisse considérable de sa solvabilité. L'augmentation de la valeur de marché du swap sous-jacent, conjuguée à la hausse du risque de contrepartie, a entraîné de nouveaux ajustements de valeur négatifs conséquents chez KBC. Le risque résiduel lié à la garantie d'assurance de MBIA est fortement atténué du fait qu'il est inclus dans l'accord de garantie convenu avec l'État belge le 14 mai 2009 (des informations plus détaillées figurent dans les Informations complémentaires).

#### Risques CDO couverts<sup>1</sup> (couverture des risques CDO fournie par des assureurs crédit), 31-12-2010 (en milliards d'EUR)

Montant total assuré (montant notionnel des swaps <i>super senior</i> )	
- MBIA	14,4
- Channel	0,4
Impact des <i>settled credit events</i> (événements de crédit réglés) <sup>2</sup>	-0,3
Détail de la garantie d'assurance de MBIA	
- Montant total assuré (montant notionnel des swaps <i>super senior</i> )	14,7
- Juste valeur de la garantie d'assurance obtenue (valeur de remplacement modélisée, en tenant compte de l'accord de garantie <sup>3</sup> )	1,7
- Ajustement de valeur pour le risque de contrepartie MBIA	-1,2
(En % de la juste valeur de la garantie d'assurance obtenue <sup>4</sup> )	70%

<sup>1</sup> Y compris KBL EPB.

<sup>2</sup> Jusqu'au 7 janvier 2011.

<sup>3</sup> Le montant assuré par MBIA est inclus dans l'accord de garantie avec l'État belge.

<sup>4</sup> En tenant compte des écarts de conversion accumulés au fil du temps.

#### Risques CDO non couverts et autres ABS

La présente rubrique traite des CDO que KBC a acquises à titre d'investissement et qui ne sont pas *couvertes* par la protection de crédit de MBIA ou d'autres assureurs crédit externes (Risques CDO non couverts dans le tableau) et d'autres ABS en portefeuille (Autres ABS dans le tableau).

En ce qui concerne les CDO, KBC a déjà procédé à d'importants ajustements de valeur négatifs jusqu'à ce jour. Notons que le risque résiduel est atténué du fait que les tranches CDO *super senior* non couvertes sont intégrées dans l'accord de garantie conclu avec l'État belge (des informations plus détaillées figurent dans les Informations complémentaires).

Il convient de remarquer que les ajustements de valeur des CDO de KBC sont comptabilisés par le biais du compte de résultats (et non directement par les capitaux propres des actionnaires). Ceci s'explique par le fait que les CDO du groupe sont pour la plupart de nature synthétique (ce qui signifie que les actifs sous-jacents sont des produits dérivés tels que des *Credit Default Swaps* sur des sociétés). La nature synthétique explique aussi pourquoi les CDO de KBC ne peuvent pas faire l'objet d'une reclassification comptable IFRS pour neutraliser leur impact.

Jusqu'en 2008, les ajustements de valeur des autres ABS se faisaient principalement au détriment des capitaux propres des actionnaires. Fin 2008, KBC a reclassé le gros du portefeuille ABS en Prêts et créances. Depuis lors, ils sont soumis à la procédure d'*impairment* qui s'applique au portefeuille de crédits (ces réductions de valeur influencent le compte de résultats).

Risques CDO non couverts et autres ABS <sup>1</sup> , 31-12-2010 (en milliards d'EUR)	Risques CDO non couverts	Autres ABS
Montant nominal total	7,7	4,7
Amortissements initiaux d'obligations CDO <i>junior</i> et <i>equity</i>	-0,6	-
Impact des <i>settled credit events</i> <sup>2</sup>	-0,7	-
Montant nominal total, net des provisions pour obligations <i>equity</i> et <i>junior</i> et net des <i>settled credit events</i>	6,4	4,7
- Tranches <i>super senior</i> (incluses dans l'accord de garantie avec l'État belge)	3,6	-
- Tranches autres que <i>super senior</i>	2,8	-
Ajustements de valeur cumulatifs	-4,2	-1,0

<sup>1</sup> Y compris KBL EPB.

<sup>2</sup> Jusqu'au 7 janvier 2011 (sans l'effet de la provision pour obligations *equity* et *junior*).

### Détail des actifs sous-jacents des CDO et ABS

Le détail des actifs sous-jacents des CDO et ABS figure dans le *Risk Report* (disponible sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)), où la valeur nominale des risques CDO couverts, des risques CDO non couverts (nets de l'amortissement initial des obligations CDO *junior* et *equity*) et des ABS en portefeuille est ventilée selon la nature et le rating des actifs sous-jacents.

## Risque de marché des activités autres que de trading

La gestion des expositions structurelles de KBC aux risques de marché (notamment le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque immobilier, le risque de change et le risque d'inflation) est également dénommée *Asset-Liability Management* (ALM).

Par *exposition structurelle*, on entend toutes les expositions inhérentes à l'activité commerciale de KBC ou les positions à long terme détenues par le groupe (banque et assureur). Les activités de trading sont donc exclues. Les expositions structurelles peuvent aussi être décrites comme étant la combinaison :

- d'inadéquations, au niveau des activités bancaires, entre la collecte de dépôts par le réseau d'agences et leur affectation (notamment à l'octroi de crédit) ;
- d'inadéquations, au niveau des activités d'assurances, entre les obligations liées aux activités Vie et Non-vie et les portefeuilles d'investissement qui leur servent de couverture ;
- des risques liés à la détention d'un portefeuille d'investissement servant au réinvestissement des capitaux propres ;
- du risque de change structurel découlant des activités à l'étranger (participations en devises, résultats actés des sièges étrangers, risque de change lié à l'inadéquation de devises entre engagements et investissements chez l'assureur).

### Suivi du risque de marché des activités autres que de trading

Au sein de la Gestion de la valeur et des risques Groupe, une équipe est chargée d'appuyer le Comité GRCOC et de développer la gestion des risques ALM. Des équipes de ce genre fonctionnent dans les différentes divisions. Les responsabilités de la gestion des risques de la branche Vie sont intégrées dans le périmètre ALM.

La stratégie ALM est coordonnée par la nouvelle fonction Trésorerie Groupe et mise en œuvre au niveau local par des fonctions de front office. Auparavant, elle relevait de la fonction centrale d'investissement.

Le cadre ALM de KBC comporte les éléments suivants :

- priorité à la *valeur économique* – pierre angulaire de la politique de gestion du bilan – et prise en compte de critères tels que les revenus, la solvabilité et la liquidité ;
- utilisation d'une méthode uniforme de mesure ALM pour les activités bancaires et d'assurances, basée sur des modèles juste valeur qui donnent une prévision de la valeur d'un groupe de produits dans différents scénarios de marché et sont transposés en *replicating portfolios* (combinaisons d'instruments du marché permettant de couvrir avec le minimum de risque les groupes de produits concernés) ;
- utilisation de la méthode de mesure *Value-at-Risk* (VAR) dans l'ensemble du groupe et pour les différentes catégories de risques dans le cadre de la budgétisation et limitation du risque. Cette VAR mesure la perte maximale pouvant être subie sur un horizon d'un an à un certain niveau de confiance par suite de variations des taux d'intérêt et d'autres fluctuations des facteurs de risque du marché.



Certains paramètres de risque (estimations de l'inflation, estimations pour le secteur immobilier, corrélations liées à ces classes de risque) sont basés sur l'opinion d'experts ;

- fixation d'une limite ALM-VAR au niveau du groupe et répartition de cette limite entre les différents types de risques et entités ;
- utilisation de la VAR, qui est calculée au moyen de modèles juste valeur pour les produits sans échéance, en tenant compte de différentes options et garanties intégrées dans le portefeuille ;
- la VAR est complétée par d'autres méthodes d'évaluation des risques telles que *Basis-Point-Value* (BPV), montants notionnels, etc.

**Risque de marché non trading du groupe KBC, répartition selon le type de risque (VAR 99%, horizon de 1 an, contribution marginale des différents types de risques à la VAR) (en milliards d'EUR)<sup>1</sup>**

	31-12-2009	31-12-2010 <sup>3</sup>
Risque de taux d'intérêt	0,85	0,90
Risque actions	0,84	0,57
Risque immobilier	0,14	0,10
Autres risques <sup>2</sup>	0,08	0,11
VAR totale diversifiée, groupe	1,91	1,68

1 À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe. La VAR mentionnée n'intègre pas encore les risques (significatifs) suivants : *credit spread corporate*, *spread souverain* et options périodiques de remboursement anticipé intégrées aux crédits hypothécaires.

2 Risque de change et risque d'inflation.

3 KBL EPB et VITIS Life sont exclus. L'impact de ces deux entités sur la VAR ALM Groupe s'inscrit à 90 millions d'euros, en relation avec leurs portefeuilles d'actions.

## Risque de taux d'intérêt

Deux grandes techniques sont utilisées pour quantifier les risques de taux d'intérêt : BPV et VAR (voir plus haut). La BPV indique la variation de valeur du portefeuille en cas de hausse de dix points de base sur toute la courbe des taux d'intérêt (les chiffres négatifs reflètent une baisse de la valeur du portefeuille). Les limites BPV sont fixées de façon à ce que les positions de taux d'intérêt combinées aux autres expositions structurelles (actions, immobilier, etc.) restent dans les limites totales VAR. Analyse d'écart, approche de la durée, analyse de scénarios et *stress tests* (dans une perspective de valeur économique et de revenus) sont d'autres techniques utilisées.

La sensibilité du groupe aux fluctuations de taux d'intérêt fait l'objet d'un reporting régulier. Elle porte à la fois sur les activités bancaires et les activités d'assurances. Le tableau reflète l'impact d'une hausse de la courbe des taux de 100 points de base, sur la base des positions établies à la date de clôture des comptes.

**Impact d'une hausse parallèle de la courbe des taux de 100 points de base pour le groupe KBC<sup>1</sup>**

(en millions d'EUR)	Impact sur le bénéfice net, IFRS <sup>3</sup>		Impact sur la valeur <sup>2,3</sup>	
	2009	2010	2009	2010
Assurance	-8	-5	-130	-67
Banque	-110	-56	-506	-504
Total	-118	-61	-635	-572

1 À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

2 Pleine valeur de marché, indépendamment de la classification comptable ou des règles d'*impairment*.

3 KBL EPB et VITIS Life sont exclus. Une hausse de la courbe des taux de 100 points de base aurait un impact très limité sur le bénéfice net de KBL EPB et VITIS Life (-0,65 million d'euros). La valeur de marché des positions KBL EPB et VITIS Life serait influencée négativement à hauteur de 23 millions d'euros.

## Activités bancaires

Les positions de taux d'intérêt ALM des entités bancaires sont gérées selon une formation interne des prix orientée vers le marché pour les produits liés à des durées et selon une technique de *replicating portfolio*, revue sur une base dynamique, pour les produits non liés à des durées (notamment les comptes à vue et comptes d'épargne).

Les capitaux propres de la banque sont investis dans des immobilisations, des participations stratégiques et des obligations d'État. La banque peut aussi détenir des positions de taux d'intérêt sur obligations d'État, dans le but d'acquérir des revenus d'intérêts, tant par le biais d'un portefeuille obligataire servant au réinvestissement des capitaux propres que d'un portefeuille obligataire de fonds à court terme.

Le tableau indique le risque de taux d'intérêt de la banque dans le courant de 2009 et 2010.

#### BPV du livre ALM, activités bancaires\*

(en millions d'EUR)

Moyenne 1 <sup>er</sup> trimestre 2009	-89
Moyenne 2 <sup>e</sup> trimestre 2009	-94
Moyenne 3 <sup>e</sup> trimestre 2009	-85
Moyenne 4 <sup>e</sup> trimestre 2009	-67
31-12-2009	-62
Maximum en 2009	-98
Minimum en 2009	-62
Moyenne 1 <sup>er</sup> trimestre 2010	-63
Moyenne 2 <sup>e</sup> trimestre 2010	-68
Moyenne 3 <sup>e</sup> trimestre 2010	-69
Moyenne 4 <sup>e</sup> trimestre 2010	-62
31-12-2010	-55
Maximum en 2010	-69
Minimum en 2010	-55

\* KBL EPB est exclue des chiffres de 2010. L'intégration de KBL EPB donnerait une BPV globale pour les activités bancaires de -57 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Conformément à Bâle II, on procède régulièrement à un *stress test* de 2%, qui compare le risque total de taux d'intérêt du portefeuille bancaire (pour un mouvement parallèle des taux de 2%) au total des capitaux propres. Au niveau du portefeuille bancaire du groupe KBC (sans KBL EPB), ce risque s'établit à 4,48% du total des capitaux propres fin 2010 (largement au-dessous du seuil de 20%, à partir duquel une banque est considérée comme *outlier*, ce qui peut avoir pour corollaire une hausse de l'intensité de capital réglementaire).

Le tableau suivant présente les écarts de sensibilité aux taux d'intérêt (*interest sensitivity gap*) du portefeuille bancaire ALM. Pour déterminer les écarts de sensibilité, la valeur comptable des actifs (montant positif) et passifs (montant négatif) est répartie selon la durée (le plus tôt de la date contractuelle de *repricing* ou de l'échéance, comme indication de la période pour laquelle les intérêts sont fixes). Les produits dérivés, qui servent essentiellement à limiter le risque résultant de fluctuations des taux d'intérêt, ont été inclus en fonction de leur montant notionnel et de la date de *repricing*.

#### Écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, portefeuille ALM (y compris les produits dérivés), activités bancaires<sup>1,2</sup>

(en millions d'EUR)	≤ 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	5-10 ans	> 10 ans	Non productif d'intérêts	Total
31-12-2009	1 363	7 884	-3 629	1 590	5 874	3 275	-16 358	0
31-12-2010	-5 116	-558	626	1 513	5 226	3 852	-5 542	0

1 À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

2 KBL EPB est exclue des chiffres de 2010. Les chiffres de KBL EPB au 31 décembre 2010 sont les suivants :

	-140	55	88	528	140	18	-689	0
--	------	----	----	-----	-----	----	------	---

Les écarts de sensibilité aux taux d'intérêt indiquent que le groupe KBC détient une position *long* au niveau du risque de taux d'intérêt. De façon caractéristique, les actifs ont une durée plus longue que les passifs, ce qui signifie qu'une courbe normale des taux est favorable aux revenus nets d'intérêts. La valeur économique du groupe KBC est surtout sensible aux fluctuations à l'extrémité longue de la courbe des taux.

#### Activités d'assurances

Pour ce qui est des activités d'assurances du groupe, les investissements à revenu fixe des réserves Non-vie sont déterminés par le schéma prospectif des paiements. Le schéma prospectif des paiements de dommages est basé sur des analyses actuarielles poussées.

L'activité Vie branche 21 combine une garantie de rendement et une participation discrétionnaire aux bénéfices qui est déterminée par la compagnie d'assurances. Les principaux risques auxquels l'assureur s'expose dans ce genre d'activités sont le risque de taux bas (le risque que le rendement des investissements descende sous le niveau de taux garanti) et le risque que le revenu des investissements ne permette pas d'assurer une participation aux bénéfices concurrentielle. Le risque de taux bas est géré par une politique de *cashflow matching* appliquée à la partie des portefeuilles Vie qui est couverte par des titres à revenu fixe. Le risque de déchéance (risque de changement au niveau des répartitions des rachats de polices d'assurance) et la participation attendue aux bénéfices sont gérés au moyen d'un portefeuille d'investissement mixte, composé de produits à revenu fixe et d'actions.



Les investissements dans le cadre des activités Vie branche 23 ne sont pas commentés ici, vu que cette activité ne comporte aucun risque de marché.

Le tableau donne un aperçu du risque de taux d'intérêt dans la branche Vie de KBC. Les actifs et passifs d'assurances vie avec garantie de taux sont répartis en fonction du moment prévu des flux de trésorerie.

#### Flux de trésorerie attendus (non actualisés), branche Vie<sup>1</sup>

(en millions d'EUR)

	0-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	15-20 ans	> 20 ans	Total
<b>31-12-2009</b>						
Actifs à revenu fixe	11 447	7 154	2 313	1 605	1 243	23 763
Obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	9 229	4 982	1 876	1 549	2 306	19 942
Écart des flux de trésorerie attendus	2 218	2 172	437	57	-1 063	3 821
Duration moyenne des actifs						5,38 ans
Duration moyenne des passifs						5,94 ans
<b>31-12-2010<sup>2</sup></b>						
Actifs à revenu fixe	12 353	7 245	2 250	1 504	1 074	24 425
Obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	9 814	6 287	2 140	1 723	2 560	22 524
Écart des flux de trésorerie attendus	2 539	958	109	-219	-1 487	1 901
Duration moyenne des actifs						5,40 ans
Duration moyenne des passifs						6,36 ans

<sup>1</sup> À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

<sup>2</sup> VITIS Life est exclue. VITIS Life dispose de 573 millions d'euros d'actifs à revenu fixe, qui couvrent 508 millions d'euros de passifs avec garantie.

Comme mentionné ci-dessus, le principal risque de taux d'intérêt réside dans une baisse des taux. KBC mène une politique qui tient compte de l'impact négatif éventuel d'une baisse persistante des taux d'intérêt. Il a constitué d'importantes réserves supplémentaires, surtout pour les produits qui sont le plus exposés au risque de taux d'intérêt. En Belgique (où se situe la majorité des réserves Vie), pour les produits assortis d'un taux garanti de 4,75%, les provisions techniques sont constituées en tenant compte d'un taux d'intérêt de 4%. Depuis 2000, des provisions complémentaires sont par ailleurs constituées dans le cadre de la *procédure par clignotant*. Cette procédure oblige les entreprises d'assurances KBC Assurances et Fidea à constituer des provisions supplémentaires dès que le taux d'intérêt garanti d'un contrat dépasse le *clignotant* de plus de 0,1% (ce clignotant équivaut à 80% du taux d'intérêt moyen des obligations d'État à dix ans sur les cinq dernières années). Fin 2010, KBC a obtenu une exemption de 80% en vue de poursuivre la constitution de cette réserve, les réserves actuelles disponibles s'étant révélées suffisantes à couvrir la perte potentielle de valeur économique résultant d'une diminution des taux d'intérêt.

#### Répartition des réserves pour la branche 21 par taux d'intérêt garanti, activités d'assurances<sup>1</sup>

	31-12-2009	31-12-2010 <sup>3</sup>
5,00% et plus <sup>2</sup>	3%	3%
Plus de 4,25% et jusqu'à 4,99%	12%	11%
Plus de 3,50% et jusqu'à 4,25%	17%	7%
Plus de 3,00% et jusqu'à 3,50%	31%	33%
Plus de 2,50% et jusqu'à 3,00%	25%	22%
2,50% et moins	9%	19%
0,00%	4%	5%
Total	100%	100%

<sup>1</sup> À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

<sup>2</sup> Concerne des contrats en Europe centrale et orientale.

<sup>3</sup> VITIS Life est exclue. VITIS Life représente 2,5% de l'exposition nominale totale (dont 68% dans la classe *Plus de 2,50% et jusqu'à 3,00%*).

Les différentes sociétés du groupe effectuent des tests de suffisance (*Liability Adequacy Tests*) qui répondent aux exigences IFRS et aux exigences locales. Les calculs se basent sur des méthodes prospectives (projections de flux de trésorerie intégrant des taux de déchéance (*lapse rates*) et un taux d'escompte fixé pour chaque entité d'assurance en fonction des conditions macroéconomiques et réglementations locales). Des marges de valeur de marché supplémentaires sont incorporées pour intégrer l'incertitude de certains paramètres de calcul. Aucun déficit n'ayant été enregistré fin 2010, il n'a pas été nécessaire de constituer une *deficiency reserve* au sein du groupe KBC.

## Risque actions

Le profil de risque actions dépend largement de l'activité de base (banque ou assurance) de la société du groupe. Traditionnellement, les compagnies d'assurances détiennent des portefeuilles d'actions relativement importants, étant donné que les actions peuvent servir à couvrir la participation discrétionnaire aux bénéfices résultant des obligations d'assurance (en particulier la participation aux bénéfices

sur le marché belge). Hormis les entités d'assurance, des portefeuilles d'actions plus réduits sont détenus par d'autres entités du groupe (notamment KBC Bank, KBL EPB, KBC Asset Management et KBC Private Equity).

Les techniques comptables et la procédure d'*impairment* qui s'appliquent aux actions sont décrites à l'Annexe 1 B des Comptes annuels consolidés. Chaque trimestre, un comité *impairment* se réunit pour déterminer, sur la base d'une série d'indicateurs cohérents, si des réductions de valeur doivent être comptabilisées.

Le risque actions est suivi au moyen d'une technique VAR (99% d'intervalle de confiance unilatéral, horizon d'un an), avec une limite appliquée au risque total d'actions des activités ALM du groupe. Les positions en actions des entités bancaires sont également intégrées dans le calcul du risque de crédit conformément au pilier 1 de Bâle II.

Les tableaux ci-après fournissent de plus amples informations sur le risque actions non trading chez KBC. Toutes les participations minoritaires sont traitées comme des risques actions (notamment la participation dans Nova Ljubljanska banka). Le premier tableau donne un aperçu des risques ventilés entre actions cotées et non cotées, et le second tableau un aperçu de la concentration par secteur.

Le tableau donne un aperçu de la composition globale du portefeuille d'actions du groupe KBC.

Portefeuille d'actions du groupe KBC <sup>1</sup> (en milliards d'EUR)	Activités bancaires		Activités d'assurances		Groupe	
	31-12-2009	31-12-2010 <sup>2</sup>	31-12-2009	31-12-2010 <sup>2</sup>	31-12-2009	31-12-2010 <sup>2</sup>
Risque actions total	1,3	1,1	1,3	1,4	2,6	2,6
Dont non cotées	0,6	0,5	0,1	0,1	0,7	0,6

1 À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

2 KBL EPB et VITIS Life sont exclues. KBL EPB détient un portefeuille d'actions de 0,28 milliard d'euros, dont 52% d'actions non cotées. Le portefeuille de VITIS Life (45 millions d'euros) comporte uniquement des actions cotées.

Le tableau donne un aperçu de la composition globale du portefeuille d'actions du groupe KBC, par secteur.

Portefeuille d'actions du groupe KBC <sup>1,2</sup> (par secteur, en %)	Activités bancaires		Activités d'assurances		Groupe	
	31-12-2009	31-12-2010 <sup>3</sup>	31-12-2009	31-12-2010 <sup>3</sup>	31-12-2009	31-12-2010 <sup>3</sup>
Établissements financiers	17%	46%	26%	21%	23%	32%
Biens de consommation non cycliques	22%	15%	17%	8%	19%	11%
Communication	4%	2%	6%	6%	5%	4%
Énergie	8%	5%	9%	8%	9%	7%
Entreprises industrielles	8%	5%	8%	10%	8%	8%
Entreprises d'utilité publique	4%	4%	5%	5%	5%	4%
Biens de consommation cycliques	8%	7%	8%	20%	8%	15%
Matières premières	5%	8%	8%	9%	7%	8%
Autres et indéterminé	24%	8%	12%	13%	17%	11%

1 À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

2 Certaines participations non cotées (la plus significative étant la participation dans Nova Ljubljanska banka) ont été ajoutées au périmètre de reporting depuis 2010, ce qui explique le glissement important au sein du secteur Établissements financiers pour les activités bancaires.

3 KBL EPB et VITIS Life sont exclues.

Le tableau donne un aperçu de la sensibilité des revenus et de la valeur économique aux fluctuations des marchés des actions. Les chiffres tiennent aussi compte de la sensibilité des actions non cotées dans les différents portefeuilles.

Impact d'une baisse de 12,5% des cours des actions <sup>1</sup> (en millions d'EUR)	Impact sur le bénéfice net, IFRS		Impact sur la valeur	
	2009	2010 <sup>2</sup>	2009	2010 <sup>2</sup>
Activités d'assurances	-3	-13	-120	-100
Activités bancaires	-29	-27	-165	-142
Total	-33	-40	-285	-242

1 À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

2 KBL EPB et VITIS Life sont exclues. Une baisse de 12,5% des cours des actions entraînerait une perte économique de 35 millions d'euros pour KBL EPB et de 5,6 millions d'euros pour VITIS Life. Conformément aux règles d'*impairment* de KBC, ces pertes apparaîtraient à hauteur de quelque 1 million d'euros dans le compte de résultats.



Le tableau donne un aperçu des bénéfices réalisés et non réalisés sur le portefeuille d'actions.

(en millions d'EUR)	31-12-2009		31-12-2010 <sup>3</sup>	
	Bénéfice net réalisé (dans le compte de résultats)	Bénéfice net non réalisé sur le risque à la clôture de l'exercice (en capitaux propres)	Bénéfice net réalisé (dans le compte de résultats)	Bénéfice net non réalisé sur le risque à la clôture de l'exercice (en capitaux propres)
Groupe KBC <sup>2</sup>	95	387	64	377
Entités bancaires	34	121	21	91
Entités d'assurance	58	293	45	338

1 À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

2 Le total inclut les bénéfices de certaines positions en actions directement attribuables au groupe KBC. Les bénéfices provenant de participations conjointes des entités bancaires et d'assurance du groupe KBC ont été éliminés vu que ces participations sont consolidées au niveau du groupe.

3 KBL EPB et VITIS Life sont exclues des chiffres pour le groupe KBC. Leur participation au bénéfice net réalisé se monte à 9 millions d'euros (dans le compte de résultats) et les pertes sur le risque à la clôture de l'exercice (en capitaux propres) s'élèvent à 98 millions d'euros.

## Risque immobilier

Dans le cadre de ses activités immobilières, le groupe possède un portefeuille limité d'investissements immobiliers pour pouvoir réaliser des plus-values à long terme. KBC Assurances possède également un portefeuille immobilier diversifié, qui est détenu à des fins d'investissement des réserves Non-vie et Vie à long terme. L'immobilier sert à couvrir les risques d'inflation et à optimiser le profil risque/rendement de ces portefeuilles.

Le tableau donne un aperçu de la sensibilité de la valeur économique aux fluctuations des marchés immobiliers.

(en millions d'EUR)	Impact sur la valeur	
	2009	2010 <sup>2</sup>
Portefeuilles bancaires	-93	-80
Portefeuilles des assurances	-21	-30
Total	-114	-110

1 À l'exclusion de certaines petites sociétés du groupe.

2 KBL EPB est exclue (VITIS Life ne comporte aucun risque immobilier significatif).

## Risque de change

Dans la gestion des positions de change structurelles, KBC applique une politique prudente qui vise essentiellement à écarter le risque de change. Les positions de change dans les livres ALM des entités bancaires avec un portefeuille de trading sont transférées dans le portefeuille de trading, où elles sont gérées dans les limites de trading attribuées. Les positions de change des entités bancaires sans portefeuille de trading, des entités d'assurance et d'autres entités doivent être couvertes si elles sont importantes. Les actions détenues en devises autres que l'euro et qui font partie du portefeuille d'investissements ne doivent pas être protégées. En principe, les participations en devises sont financées à hauteur de l'actif net hors goodwill par un emprunt dans la devise concernée.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme ne soit pas en mesure de financer des augmentations d'actifs ou de remplir ses obligations en temps voulu sans encourir des dépenses excessives.

La gestion des liquidités de KBC a surtout pour but de financer le groupe et de permettre la poursuite des activités stratégiques du groupe, même si les conditions sont défavorables. Depuis la crise financière, la gestion du risque de liquidité fait l'objet d'une attention particulière de la part du secteur. Elle a été renforcée par les normes de liquidité minimum définies par le comité de Bâle. Au niveau du secteur, l'augmentation de la demande de financement *wholesale* ou *retail* à long terme devrait accroître les coûts de financement des organismes financiers.

KBC se prépare à entrer dans l'ère de Bâle III en intégrant progressivement les nouveaux concepts dans son cadre de liquidité et de financement, ainsi que dans son planning financier. La prise de conscience du risque de liquidité au sein de l'organisation est assurée non seulement par l'utilisation de limites, mais aussi par l'intégration des coûts de liquidités dans le mécanisme de fixation des coûts du transfert de fonds utilisé par le groupe.

### Gestion risque de liquidité

Le cadre de gestion des liquidités et les limites en la matière sont fixés par le Conseil d'administration. La gestion des liquidités est organisée au sein de la Trésorerie Groupe, qui centralise les activités de *collateral management* et la collecte de fonds à long terme. La responsabilité au premier chef de la gestion opérationnelle des liquidités incombe aux sociétés respectives du groupe, puisqu'elles sont les mieux placées pour connaître les spécificités de leurs produits et marchés et qu'elles entretiennent elles-mêmes des contacts directs avec les autorités de contrôle et autres organismes locaux. Le plan d'urgence liquidités (*liquidity contingency plan*) prévoit cependant une escalade au niveau du groupe pour les problèmes de liquidités au niveau local. De même, les risques opérationnels de liquidité au niveau du groupe sont agrégés et font l'objet d'un suivi centralisé au jour le jour. Des rapports sont périodiquement présentés au Comité GRCCO, au Comité de direction Groupe et au Comité Audit, Risques et Compliance.

Le cadre de liquidité de KBC repose sur les principes suivants :

- Risque de liquidité *contingency* : le risque de liquidité *contingency* est évalué sur la base de plusieurs *liquidity stress tests*, qui estiment comment la réserve de liquidités des banques du groupe KBC évolue dans des scénarios extrêmes. Cette réserve est basée sur des suppositions en termes de sorties de liquidités (comportement du client particulier, comportement du client professionnel, prélèvement de lignes de crédit engagées, etc.) et en termes d'entrées résultant d'actions visant à accroître les liquidités (mise en pension du portefeuille obligataire, réduction des prêts interbancaires non garantis, etc.).

La réserve de liquidités doit suffire à couvrir les besoins de liquidités (sorties nettes d'espèces et de sûretés) pendant (i) la période nécessaire au rétablissement de la confiance du marché dans le groupe à la suite d'un événement impliquant spécifiquement KBC, (ii) la période nécessaire à la stabilisation des marchés à la suite d'un événement qui touche les marchés en général, et (iii) un scénario combiné qui prend en considération un événement impliquant spécifiquement KBC aussi bien qu'un événement qui touche les marchés en général. L'objectif global du cadre de liquidité est de rester suffisamment liquide en situations de tensions aiguës sans recourir à des actions visant à accroître les liquidités, qui sont coûteuses ou qui interfèrent avec les activités bancaires stratégiques du groupe.

- Risque structurel de liquidité : la structure de financement du groupe est gérée de façon à maintenir une diversification substantielle, à minimiser les concentrations de financement en *time buckets* et à limiter le niveau de dépendance à l'égard du financement *wholesale*. À cette fin, la structure anticipée du bilan est revue régulièrement, tandis que les stratégies et options de financement appropriées sont établies et mises en œuvre. Des mesures comparables aux concepts de Bâle III sont effectuées depuis fin 2009.

Pour illustrer le risque structurel de liquidité, les actifs et passifs sont regroupés dans le tableau ci-après en fonction de la durée résiduelle (jusqu'à l'échéance contractuelle). La différence entre les entrées et les sorties de liquidités constitue l'écart de liquidité nette (*net liquidity gap*). À la clôture de 2010, KBC avait drainé 44 milliards d'euros de financement en provenance du marché professionnel. Si l'on élimine les prêts interbancaires, le volume de financement net provenant du marché professionnel tombe à 18 milliards d'euros.

- Risque opérationnel de liquidité : La gestion opérationnelle des liquidités incombe aux unités de trésorerie et repose sur des évaluations des besoins de financement. Les éléments les plus volatils du bilan sont contrôlés quotidiennement par la Trésorerie Groupe, afin de s'assurer qu'il existe à tout moment une réserve suffisante pour faire face à des événements de liquidité extrêmes pour lesquels un financement *wholesale* ne peut être reconduit.

## Données relatives au risque structurel de liquidité

### Risque de liquidité à la clôture de l'exercice (sans les transactions interentreprises)<sup>1</sup>

(en milliards d'EUR)	≤ 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	5-10 ans	> 10 ans	Non déterminé	Total
<b>31-12-2009</b>								
Total des entrées	55	13	23	70	42	40	45	288
Total des sorties <sup>2</sup>	69	22	23	29	7	3	136	288
Financement professionnel	34	9	13	1	0	1	0	59
Financement client	22	7	7	6	1	1	91	135
Certificats de dette	9	6	3	21	6	1	0	46
Autres <sup>3</sup>	4	0	0	0	0	0	45	49
Écart de liquidité (sans les engagements non prélevés)	-14	-8	-1	41	35	37	-91	0
Engagements non prélevés	-	-	-	-	-	-	-34	-
Garanties financières	-	-	-	-	-	-	-17	-
Écart net de liquidité (y compris les engagements non prélevés)	-14	-8	-1	41	35	37	-142	-51
<b>31-12-2010<sup>4</sup></b>								
Total des entrées	49	12	23	64	44	46	37	276
Total des sorties <sup>2</sup>	65	16	14	31	6	2	141	276
Financement professionnel	36	5	1	1	0	0	0	44
Financement client	17	8	8	13	3	2	99	149
Certificats de dette	8	4	5	17	3	0	0	36
Autres <sup>3</sup>	4	0	0	0	0	0	43	47
Écart de liquidité (sans les engagements non prélevés)	-16	-4	9	34	38	44	-105	0
Engagements non prélevés	-	-	-	-	-	-	-34	-
Garanties financières	-	-	-	-	-	-	-12	-
Écart net de liquidité (y compris les engagements non prélevés)	-16	-4	9	34	38	44	-151	-46

<sup>1</sup> En accord avec les rapports de liquidité internes et réglementaires, les flux de liquidité n'intègrent pas les flux de taux d'intérêt. Les entrées/sorties provenant d'appels de marge versés/reçus pour des positions ou produits dérivés MtM ne font pas l'objet du reporting. Le but du tableau est de présenter les flux qui sont définis contractuellement, alors que les flux potentiels provenant des appels de marge dépendent des futurs développements MtM.

<sup>2</sup> Le Financement professionnel inclut tous les dépôts d'établissements de crédit et de sociétés d'investissement, ainsi que les prises en pension.

<sup>3</sup> Les produits dérivés MtM sont repris dans l'élément non déterminé.

<sup>4</sup> Sans KBL EPB. L'activité private banking de KBL fait que les volumes de dépôts à court terme de la clientèle sont nettement plus importants que les volumes de crédits à la clientèle (ratio prêts/dépôts de 17%).

Un groupe bancaire se caractérise par le fait que les actifs à long terme sont financés dans une certaine mesure par les passifs à court terme, ce qui crée un écart de liquidité négatif au niveau des courtes durées et un écart de liquidité positif au niveau des longues durées. Une position de ce type fait courir un risque de liquidités si KBC n'est plus en mesure de renouveler son financement à court terme. Dans le cadre de liquidité de KBC, la stratégie de financement veille à ce que le risque de liquidité demeure dans les limites de la tolérance aux risques du groupe.

## Risque de marché des activités de trading

Le risque de marché se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur économique attendue d'un instrument financier à la suite de fluctuations des prix du marché, c'est-à-dire des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours des actions ou des matières premières. Le risque de marché inclut également le risque de fluctuations des cours de titres négociables liées au risque de crédit, au risque-pays et au risque de liquidité. Le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque actions des positions bancaires autres que de trading et des positions de l'assureur sont repris intégralement dans les risques ALM.

L'objectif de la gestion du risque de marché est de quantifier et de rendre compte du risque de marché de la position de trading globale au niveau du groupe, en tenant compte des principaux facteurs de risque et en incluant les risques spécifiques.

KBC court un risque de marché dans les *trading books* des différentes salles des marchés établies en Europe occidentale, centrale et orientale, aux États-Unis et en Asie. Les salles des marchés classiques concentrent leurs activités sur le négoce d'instruments de taux

d'intérêt. Les activités sur les marchés des changes sont traditionnellement limitées. La plupart des limites et des risques concernent la salle des marchés de Bruxelles. Les salles des marchés en dehors de la Belgique sont spécialisées dans les services à la clientèle (produits des marchés monétaires et des capitaux), le financement des activités bancaires locales et le développement de transactions limitées pour le compte de KBC sur des marchés de niche locaux.

KBC a poursuivi en 2010 le désinvestissement de certaines activités de trading dans ses filiales spécialisées (KBC Financial Products et KBC Peel Hunt). KBC Peel Hunt a fait l'objet d'un *management buy out*. Plusieurs activités commerciales de KBC FP ont été cédées en 2010. Il s'agit des produits dérivés d'assurances, des opérations de *cash equity* au Japon, des obligations convertibles, des produits dérivés d'actions asiatiques et du portefeuille américain d'hypothèques inversées. L'activité dérivés d'actions exotiques a été presque entièrement couverte ou menée jusqu'à l'échéance. KBC FP réduit encore l'envergure des activités restantes, comme les activités liées aux produits dérivés de fonds et aux dérivés de crédit.

### Suivi du risque de marché

Pour calculer et suivre les risques de marché dans le portefeuille de trading, c'est principalement la méthode *Historic Value-at-Risk* (HVAR) qui est utilisée. La VAR est une estimation de la perte de valeur économique qu'un portefeuille donné est susceptible de subir en raison du risque de marché, sur une période de détention définie et à un niveau de confiance donné. Le calcul prend en compte le risque de marché du portefeuille actuel. KBC applique la méthode de simulation historique, conformément aux normes de Bâle II (99% d'intervalle de confiance unilatéral, période de détention de dix jours, historique des données de 250 jours ouvrables au moins). KBC utilise un historique de données de 500 jours ouvrables. La méthode HVAR n'est pas basée sur des hypothèses de répartition des fluctuations des cours ou sur des corrélations, mais bien sur les modèles enregistrés au cours de données historiques couvrant les deux années précédentes.

Les concentrations de risques font l'objet d'un suivi par l'intermédiaire d'une série de limites secondaires, dont la principale est un scénario de limite tridimensionnel (basé sur les fluctuations des prix spot, des volatilités et des *credit spreads*). Parmi les autres limites secondaires figurent les limites de concentration d'actions, les limites de concentration de change et les limites de *Basis-Point-Value* pour le risque de taux d'intérêt. Les risques inhérents aux options (*greeks*) ou le risque spécifique lié à un émetteur ou un pays en particulier sont également soumis à des limites de concentration. Les instruments complexes et/ou non liquides, qui ne sont pas inclus dans les calculs de la HVAR, sont soumis à des limites nominales ou en scénario.

Les calculs quotidiens de la HVAR sont complétés par des *stress tests* élargis. Alors que le modèle HVAR capte les pertes potentielles dans des conditions de marché normales, les *stress tests* montrent l'impact de circonstances et événements exceptionnels à faible probabilité. Les scénarios historiques et hypothétiques de *stress tests* incorporent le risque de marché, de même que les aspects liquidité liés aux perturbations des marchés.

Une saine gestion des risques suppose une valorisation prudente. Le *middle office* effectue une évaluation indépendante quotidienne des positions du front office. Si le caractère indépendant ou la fiabilité du processus de valorisation n'est pas garanti, on procède à une *parameter review*. Si nécessaire, des ajustements à la juste valeur sont appliqués pour refléter des frais de fermeture, des ajustements pour positions ou marchés moins liquides, des ajustements de valeur *mark-to-model*, des risques de contrepartie, des risques de liquidité et des coûts inhérents aux opérations.

Outre la *parameter review*, les risques font l'objet de contrôles périodiques, qui incluent toutes les vérifications qui n'impliquent pas un test des paramètres ou du compte de résultats – comme c'est le cas dans la revue des paramètres – mais qui sont nécessaires à une bonne gestion des risques. Par ailleurs, un *business case* est organisé pour chaque nouveau produit ou activité, afin d'évaluer les risques et la façon dont ceux-ci seront gérés (quantifiés, mitigés, suivis et rapportés). Tout *business case* d'un nouveau produit doit être accompagné d'un avis écrit de la Gestion de la valeur et des risques (Groupe ou locale) avant d'être soumise au *New and Active Product Committee* (NAPC).

### Analyse des risques et quantification

Une VAR globale est calculée pour chaque filiale spécialisée et pour toutes les entités de trading de par le monde. Pour ces dernières (voir KBC Bank dans le tableau), la VAR recouvre les positions linéaires et non linéaires des salles des marchés classiques. La VAR de KBC Financial Products est également reprise dans le tableau. Fin 2010, la VAR pour KBC Securities s'élève à 0,3 million d'euros (non visible dans le tableau). Il s'agit à chaque fois d'un calcul basé sur une période de détention d'un jour.



La HVAR de KBC FP comprend toutes les activités de négoce. Les activités qui présentent un caractère moins liquide et qui relèvent plutôt du crédit, telles que les activités liées aux produits dérivés de fonds, sont exclues du périmètre HVAR. Les activités liées aux produits dérivés de fonds sont considérées comme *legacy* (il ne s'agit pas d'une nouvelle activité de négoce) et sont contrôlées sur la base d'indicateurs de performance clés, par exemple l'évolution du *strike* et des remboursements.

Les autorités de contrôle belges autorisent KBC Bank et KBC Financial Products à utiliser leurs modèles VAR respectifs pour déterminer le capital réglementaire nécessaire à une partie de leurs activités de trading. ČSOB (République tchèque) a également reçu l'aval des autorités de contrôle locales pour utiliser son modèle VAR en vue de fixer le capital réglementaire nécessaire.

La fiabilité du modèle VAR est contrôlée journalièrement au moyen d'un *back test*, qui consiste à comparer la VAR un jour au *no-action P&L* (c'est-à-dire que les positions demeurent inchangées mais que les données du marché sont adaptées au jour qui suit). Ce test est effectué tant au sommet qu'à la base (les différentes entités et desks).

Un aperçu des produits dérivés figure dans la partie Comptes annuels consolidés, Annexe 29.

#### Risque de marché (VAR, période de détention d'un jour)

(en millions d'EUR)

	KBC Bank <sup>1,2</sup>	KBC Financial Products <sup>3</sup>
Moyenne 1 <sup>er</sup> trimestre 2009	10	14
Moyenne 2 <sup>e</sup> trimestre 2009	8	15
Moyenne 3 <sup>e</sup> trimestre 2009	6	9
Moyenne 4 <sup>e</sup> trimestre 2009	6	10
31-12-2009	5	11
Maximum en 2009	13	21
Minimum en 2009	5	6
Moyenne 1 <sup>er</sup> trimestre 2010	6	9
Moyenne 2 <sup>e</sup> trimestre 2010	8	9
Moyenne 3 <sup>e</sup> trimestre 2010	6	8
Moyenne 4 <sup>e</sup> trimestre 2010	5	8
31-12-2010	4	7
Maximum en 2010	15	13
Minimum en 2010	4	6

1 À l'exclusion du *risque de taux d'intérêt spécifique* (qui est mesuré par d'autres techniques) et du risque de base swap.

2 HVAR intégrée, incluant KBL EPB en 2009 et excluant KBL EPB en 2010 (KBL EPB n'apporte qu'une faible contribution à la HVAR de KBC Bank, du fait que ses activités concernent principalement les services de facilitation pour la clientèle et non le négoce pour compte propre).

3 À l'exclusion du CDO Awebury et de l'activité Produits dérivés de fonds.

## Risque technique propre aux assurances

Les risques techniques en matière d'assurances découlent de l'incertitude quant à la fréquence d'apparition de sinistres assurés d'une part, et de l'ampleur des sinistres d'autre part. La maîtrise de ces risques s'appuie, d'une part, sur une politique adéquate du management en ligne en matière d'acceptation, de tarification, de mise en réserve pour dommages, de réassurance et de maîtrise des dommages et, d'autre part, sur une gestion indépendante des risques d'assurance.

### Suivi du risque technique propre aux assurances

La gestion des risques d'assurance s'appuie sur le principe de la responsabilité au premier chef du management en ligne en termes de maîtrise des risques et sur le principe de l'indépendance des entités chargées de la gestion de la valeur et des risques vis-à-vis du management en ligne. La mission du Centre d'excellence Risques d'assurance (qui fait partie de la Gestion de la valeur et des risques Groupe) consiste à définir un cadre de gestion des risques d'assurance au niveau du groupe. Des entités locales de gestion de la valeur et des risques fonctionnent au sein des compagnies d'assurances. Elles font rapport au Chief Risk Officer local. Au niveau du groupe, la mission particulière du Centre d'excellence Risques d'assurance consiste, d'une part, à soutenir la mise en œuvre et les processus organisationnels au plan local et, d'autre part, à guider le fonctionnement du processus de gestion du risque d'assurance de ces filiales. Étant donné que les tâches de la gestion des risques coïncident en grande partie avec les missions confiées par les législateurs et les régulateurs aux actuaires, que ce soit en leur qualité d'actuaire qualifié, attiré ou autre, ceux-ci sont généralement (mais pas toujours) intégrés dans les organes (locaux) de gestion des risques.

## Modélisation des risques

KBC développe graduellement des modèles *de bas en haut* pour toutes les obligations d'assurance matérielles du groupe, à savoir (i) les futurs sinistres qui se produiront sur un horizon de temps préétabli, ainsi que le mode de règlement de ces sinistres ; (ii) le futur règlement des sinistres (déjà déclarés à l'assureur ou non) qui se sont produits dans le passé mais qui n'ont pas encore été réglés totalement ; (iii) l'impact du programme de réassurance sur les sinistres précités.

Ces modèles sont utilisés pour piloter les entités d'assurance du groupe afin de créer davantage de valeur pour l'actionnaire, en utilisant des applications pour déterminer le capital économique, étayer des décisions de réassurance, calculer la rentabilité ex-post de portefeuilles partiels spécifiques et prendre en compte le capital économique requis et sa rémunération dans les tarifs des polices d'assurance.

## Stress testing

La sensibilité des résultats techniques réels d'assurance à des événements extrêmes est testée notamment dans le cadre du *Financial Sector Assessment Program* du Fonds monétaire international ou des *stress tests* uniformes de la Banque nationale de Belgique pour les compagnies d'assurance. Des scénarios servent par exemple à évaluer l'impact, sur une base brute et nette de réassurance, de sinistres deux fois plus élevés que ceux générés par la catastrophe naturelle la plus importante de ces vingt dernières années (tempête Daria en 1990), un ratio de pertes Non-vie équivalent à 150% du ratio de pertes le plus mauvais de ces dix dernières années ou des chocs de 20% à la hausse ou à la baisse des taux de déchéance de polices d'assurance vie.

Les modèles internes de KBC en matière de catastrophes naturelles permettent d'évaluer les charges anticipées de sinistres au cas où des catastrophes naturelles observées dans le passé viendraient à se reproduire aujourd'hui. Ils permettent également de déterminer l'impact sur le bénéfice économique net qui peut être attendu d'événements de catastrophes naturelles qui se produisent avec une récurrence moyenne donnée (par exemple 100 ou 250 ans).

L'impact potentiel de scénarios extrêmes incluant des attaques terroristes ou des pandémies est calculé et présenté sur une base annuelle.

Pour la branche Vie, l'analyse de sensibilité est réalisée en règle générale dans le cadre du calcul annuel de l'*Embedded Value*. Les résultats de trois types de sensibilité au risque d'assurance font l'objet d'un reporting, à savoir taux de mortalité : plus ou moins 5% ; déchéances : plus ou moins 10% ; dépenses : plus ou moins 10%.

## Réassurance

Les portefeuilles d'assurances sont protégés par voie de réassurance contre l'influence de sinistres graves ou contre l'accumulation de sinistres (par exemple à la suite d'une concentration des risques assurés). Les programmes de réassurance sont répartis en trois grands blocs (assurances de choses, assurances de responsabilité et assurances de personnes), qui sont réévalués et renégociés chaque année. La grande majorité des contrats de réassurance étant conclus sur une base non proportionnelle, l'impact de sinistres ou faits dommageables très graves est couvert. La gestion indépendante des risques d'assurance a aussi une mission de conseil sur la restructuration des programmes de réassurance, surtout du point de vue de la création de valeur pour l'actionnaire. Cette approche a permis d'optimiser la rétention du groupe KBC, particulièrement au niveau de son exposition aux risques de catastrophes naturelles.

## Provisions techniques et triangles de règlement des sinistres, Non-vie

Les études poussées effectuées à intervalles réguliers dans le cadre du contrôle indépendant des risques d'assurance par la Gestion de la valeur et des risques Groupe confirment, avec un haut degré de probabilité, que les provisions techniques constituées sont suffisantes au niveau des sociétés du groupe. Les tests de suffisance (*liability adequacy tests*) sont effectués par branche d'activité au niveau des sociétés du groupe ; la suffisance globale est évaluée au niveau des sociétés du groupe pour toutes les branches d'activité confondues.

Le tableau reprend les données de règlement de sinistres Non-vie des dernières années pour KBC Assurances SA, Fidea, ČSOB Pojišť'ovna (Tchéquie), ČSOB Poist'ovňa (Slovaquie, à partir de l'exercice 2008), DZI Insurance (à partir de l'exercice 2008), K&H Insurance, Secura (jusqu'à l'exercice 2009 compris), Assurisk (à partir de l'exercice 2005) et WARTA (à partir de l'exercice 2004). Toutes les provisions pour sinistres à la fin de l'exercice 2010 sont incluses. Les données sur le dénouement intègrent tous les montants imputables à des sinistres individuels, y compris les provisions *Incurring But Not Reported* (IBNR) et *Incurring But Not Enough Reserved* (IBNER) et les frais administratifs externes pour règlement de sinistres, mais pas les frais internes de règlement de sinistres et les provisions pour récupérations attendues. Les chiffres sont repris avant réassurance et n'ont pas été apurés des montants entre sociétés du groupe.

La première ligne du tableau donne la charge totale des sinistres (paiements + provisions) survenus au cours d'une année déterminée, telle qu'elle a été estimée à la fin de l'année de survenance. Les autres lignes reproduisent la situation à la fin des années civiles suivantes. Les montants ont été recalculés aux taux de change de fin 2010.



### Triangles de règlement des sinistres, KBC Assurances

(en millions d'EUR)	Année de survenance 2001	Année de survenance 2002	Année de survenance 2003	Année de survenance 2004 <sup>1</sup>	Année de survenance 2005 <sup>2</sup>	Année de survenance 2006	Année de survenance 2007	Année de survenance 2008 <sup>3</sup>	Année de survenance 2009	Année de survenance 2010
Estimation à la fin de l'année de survenance	816	933	774	1 080	1 110	1 194	1 267	1 400	1 480	1 477
1 an plus tard	759	820	796	982	1 014	1 083	1 174	1 345	1 185	-
2 ans plus tard	709	830	763	938	978	1 055	1 132	1 180	-	-
3 ans plus tard	729	824	743	924	977	1 041	1 000	-	-	-
4 ans plus tard	721	814	727	915	958	906	-	-	-	-
5 ans plus tard	709	799	699	910	871	-	-	-	-	-
6 ans plus tard	715	793	691	851	-	-	-	-	-	-
7 ans plus tard	711	787	652	-	-	-	-	-	-	-
8 ans plus tard	713	755	-	-	-	-	-	-	-	-
9 ans plus tard	674	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Estimation actuelle	674	755	652	851	871	906	1 000	1 180	1 185	1 477
Paiements cumulatifs	-590	-667	-565	-735	-729	-747	-791	-912	-801	-626
Provisions actuelles	84	88	86	116	142	160	208	268	384	851

<sup>1</sup> Les données de WARTA ont été ajoutées à partir de l'exercice 2004. En faisant abstraction de cette société, on obtiendrait les montants suivants pour l'exercice 2004 (montant et année de survenance) : 695 pour 2001, 780 pour 2002 et 690 pour 2003.

<sup>2</sup> Les données d'Assurisk ont été intégrées à partir de l'exercice 2005. En faisant abstraction de ces données, on obtiendrait les montants suivants pour l'exercice 2005 (montant et année de survenance) : 715 pour 2001, 816 pour 2002, 761 pour 2003 et 953 pour 2004.

<sup>3</sup> À partir de l'exercice financier 2008, les chiffres de ČSOB Poist'ovnia (Slovaquie) et de DZI Insurance (Bulgarie) sont inclus. En faisant abstraction de ces données, on obtiendrait les montants suivants pour l'exercice 2008 (montant et année de survenance) : 710 pour 2001, 791 pour 2002, 696 pour 2003, 912 pour 2004, 960 pour 2005, 1 039 pour 2006 et 1 132 pour 2007.

Des informations spécifiques concernant les activités d'assurances du groupe figurent dans les Comptes annuels consolidés, annexes 9, 10, 11 et 35. Une répartition des primes d'assurances acquises et des charges techniques d'assurances par division est reprise dans les Annexes relatives à l'information par segment.

## Risques opérationnels et autres risques non financiers

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant du dysfonctionnement des processus et des systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs. Les risques opérationnels englobent le risque de fraude, les risques juridiques et fiscaux, ainsi que le risque *compliance*.

Des informations sur les litiges sont fournies à l'Annexe 36 des Comptes annuels consolidés.

### Suivi du risque opérationnel

KBC dispose d'un cadre global unique pour la gestion du risque opérationnel à l'échelle du groupe. Ce cadre prévoit une terminologie uniformisée en matière de risques opérationnels, formulée dans des contrôles clés à l'échelle du groupe, une seule méthodologie, un ensemble d'applications développées au niveau central et un reporting centralisé et décentralisé.

Le développement et la mise en œuvre de ce cadre s'appuient sur un vaste modèle de gouvernance des risques opérationnels. Redésiné en 2010, ce cadre couvrant toutes les entités du groupe sera progressivement mis en œuvre en 2011-2012.

Le grand principe de la gestion du risque opérationnel est que la responsabilité finale incombe au management en ligne de l'activité. Le management en ligne est soutenu dans sa tâche par les gestionnaires de risques opérationnels locaux et supervisé par des fonctions risque locales indépendantes.

Un Comité Gestion des risques Groupe (GRMC) sert de conseil au Comité de direction Groupe pour le cadre global de gestion des risques opérationnels. Le Comité Surveillance des risques et du capital Groupe (GRCOC) surveille les principaux risques opérationnels. Outre ces comités Groupe, différents comités risques fonctionnent au niveau des divisions ou des diverses sociétés du groupe. Ils sont chargés de mettre en place le cadre de gestion des risques opérationnels et de prendre des mesures concrètes soit directement, soit par l'intermédiaire du management en ligne. Tous les services dont l'activité touche à la gestion des risques opérationnels peuvent avoir accès à ces comités risques.

La Gestion de la valeur et des risques Groupe est avant tout responsable de l'élaboration du cadre de gestion des risques opérationnels du groupe KBC. Ce cadre est soumis à l'approbation du GRMC et du Comité de direction Groupe. La Gestion de la valeur, des risques et du capital Groupe est également responsable du contrôle de l'application de ce cadre par le management en ligne. Elle contrôle aussi la qualité du processus de gestion des risques, analyse les principales données de risques et fait rapport au Comité GRCOC.

La Gestion de la valeur et des risques Groupe crée l'environnement où les spécialistes du risque (dans différents domaines, tels que la gestion du risque d'information, la continuité de l'activité et la récupération après sinistre, la *compliance*, la lutte anti-fraude, le droit et la fiscalité) peuvent collaborer (fixation des priorités, uniformité de l'approche, des outils, du reporting, etc.). Elle est assistée par les départements locaux de gestion de la valeur et des risques – eux aussi indépendants.

## Principes de gestion des risques opérationnels

Dans sa méthode, KBC applique des principes qui couvrent tous les aspects de la gestion des risques opérationnels. Ces principes sont les suivants :

- *Loss Event Database* : tous les sinistres opérationnels de 1 000 euros et plus sont enregistrés dans une banque centrale de données depuis 2004. Cette banque de données intègre également toutes les actions en justice intentées contre des sociétés du groupe. Le Comité GRCOC, le Comité de direction et le Comité Audit, Risques et Compliance reçoivent régulièrement un rapport consolidé sur les sinistres.
- *Risk Scans (bottom-up et top-down)* : ces autoévaluations se focalisent sur les principaux risques opérationnels effectifs (= résiduels) aux points critiques du processus ou de l'organisation qui ne sont pas atténués adéquatement, ainsi que sur les risques opérationnels nouveaux ou émergents qui sont pertinents au niveau du (sous-)groupe.
- *Group Key Controls* : quelque vingt-cinq normes de groupe ont été agencées en contrôles clés du groupe en vue d'uniformiser la gestion des principaux risques opérationnels du groupe. Chaque entité du groupe doit transposer ces contrôles clés en procédures spécifiques adaptées à la situation locale. La mise en œuvre correcte du contrôle est surveillée par les différents comités risques, qui peuvent aussi accorder des dérogations (en suivant une procédure stricte). L'adhésion aux contrôles clés du groupe est évaluée par la Gestion de la valeur et des risques Groupe et par l'Audit interne.
- *Case-Study Assessments* : ils permettent de tester l'efficacité de la protection des contrôles existants contre d'importants risques opérationnels survenus ailleurs dans le secteur financier. Une évaluation de ce type a servi à tester les contrôles internes de prévention et d'identification des pratiques commerciales malhonnêtes (*rogue trading*).
- *Key Risk Indicators* : ils visent à apporter une aide dans le suivi de l'exposition à certains risques opérationnels, ainsi que dans la vérification de l'existence et de l'efficacité des contrôles internes.

## Risque opérationnel et exigences de fonds propres réglementaires

KBC utilise l'approche standard pour calculer le capital-risque opérationnel en vertu de Bâle II. Le capital-risque opérationnel de KBC Bank consolidé s'élève au total à 860 millions d'euros fin 2010 (à l'exclusion de KBL EPB, qui contribue pour quelque 72 millions au capital-risque opérationnel total du groupe KBC).

## Autres risques non financiers

### Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque que la perception négative de la part des clients, contreparties, actionnaires, investisseurs, porteurs d'obligations, analystes de marché, autres parties concernées ou régulateurs n'affecte la capacité d'une institution financière à maintenir des relations d'affaires existantes ou à en établir de nouvelles, ainsi que l'accès continu à des sources de financement (notamment par le marché interbancaire et le marché de la titrisation). Le risque de réputation est un risque secondaire ou dérivé, qui est généralement lié à un autre risque et qui ne se réalisera que conjointement avec un autre risque.

La gestion proactive et réactive du risque de réputation relève du business, qui bénéficie du soutien de plusieurs entités spécialisées (notamment le Service de Presse et les Investor Relations). Un centre de connaissance spécialisé dans la gestion du risque de réputation est sur le point d'être constitué ; il permettra de développer le cadre actuel de gestion de ce type de risque à l'échelle du groupe.

Dans l'approche en matière d'adéquation des fonds propres (pilier 2), l'impact du risque de réputation sur l'activité courante est couvert en premier lieu par le capital immobilisé pour les risques primaires (risques de crédit, risques opérationnels, etc.). Il est également couvert par le capital mis en réserve pour le risque d'entreprise.



## Risque d'entreprise

Le risque d'entreprise se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur économique attendue à la suite de changements de l'environnement macroéconomique, du secteur des services financiers et/ou du marché des produits et services, ou à la suite d'inadéquations des ressources de l'entreprise qui influencent le potentiel d'activité.

Les facteurs de risque qui sont pris en considération incluent les conditions macroéconomiques, les changements de la législation ou des réglementations, les actions de la concurrence, les changements au niveau des canaux de distribution ou des modèles de distribution, la variation des besoins de la clientèle, les questions de ressources humaines et les ressources ICT. Le risque d'entreprise est évalué sur la base de scanographies des risques structurés.

KBC immobilise du capital (pilier 2) spécifiquement pour le risque d'entreprise. Le capital réservé pour le risque d'entreprise est fondé sur les charges d'exploitation pour les différentes entités du groupe. La part des charges d'exploitation à réserver en tant que capital économique pour le risque d'entreprise dépend du niveau de risque inhérent aux activités de chaque entité ; ce niveau est déterminé sur la base des évaluations quantitatives et qualitatives des activités pour les différentes entités du groupe KBC.

## Solvabilité, capital économique et *Embedded Value*

Le risque de solvabilité est le risque que la base de capital du groupe, de la banque et de l'assureur atteigne un niveau qui ne soit plus acceptable. En pratique, cela signifie que les ratios de solvabilité minimums réglementaires et internes doivent être respectés. La solvabilité, ou autrement dit l'adéquation des fonds propres, est abordée tant dans une perspective réglementaire que dans une perspective (économique) interne.

### Suivi de la solvabilité

KBC établit le rapport du calcul de solvabilité des activités du groupe, des activités bancaires et des activités d'assurance sur la base des données IFRS et conformément aux directives fixées en la matière par l'organe de contrôle belge.

Pour calculer la solvabilité au niveau groupe, on utilise la méthode *building block*. La méthode consiste à comparer les capitaux propres réglementaires du groupe (c'est-à-dire les capitaux propres des actionnaires après déduction des actifs incorporels et d'une partie de la réserve pour réévaluation d'actifs disponibles à la vente et après ajout des dettes subordonnées, etc.) avec la somme des exigences de solvabilité minimums réglementaires pour KBC Bank, KBL EPB et le holding (après déduction des transactions entre ces entités) et pour KBC Assurances. Le volume total des compagnies d'assurance pondéré en fonction des risques est calculé en divisant la marge de solvabilité requise sous Solvabilité I par 8%.

### Objectif de solvabilité interne au niveau du groupe (Bâle II) – 2010

	Cible
Ratio Tier 1	10%
Ratio Core Tier 1	8%

Les objectifs de solvabilité minimums réglementaires ont été nettement dépassés non seulement à la clôture de l'exercice, mais aussi tout au long de l'année.

Conformément au pilier 2 de Bâle II, KBC dispose d'un processus d'évaluation du capital interne (ICAAP ou *Internal Capital Adequacy Assessment Process*). Ce processus recourt à un modèle de capital économique (voir ci-après) pour mesurer les exigences de capital basées sur des risques agrégés au niveau du groupe et compare ces exigences au capital disponible pour couvrir les risques. Le processus ICAAP évalue la situation présente et future du capital. Pour évaluer cette dernière, on établit une prévision sur trois ans du capital requis et disponible, sur la base d'un scénario de base qui tient compte de la croissance interne et externe attendue, et en fonction de différents scénarios alternatifs vraisemblables et d'un scénario récession.

## Mesures de renforcement du capital avec l'État belge et le gouvernement régional flamand

En 2008 et 2009, un certain nombre de mesures de renforcement du capital ont été prises, notamment l'émission de titres de capital de base sans droit de vote en faveur de l'État belge et de la Région flamande, ainsi que l'Accord de garantie avec l'État belge sur les risques résiduels liés aux CDO (de plus amples informations à ce sujet sont fournies dans la partie Informations complémentaires).

## Solvabilité du groupe

Solvabilité du groupe (consolidé, y compris KBL EPB, Bâle II) (en millions d'EUR)	31-12-2009	31-12-2010
<b>Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice</b>	<b>20 414</b>	<b>21 726</b>
<b>Capital Tier 1<sup>1</sup></b>	<b>15 426</b>	<b>16 656</b>
Capitaux propres des actionnaires de la société mère	9 662	11 147
Titres de capital de base sans droit de vote	7 000	7 000
Immobilisations incorporelles (-)	-398	-429
Écarts de consolidation (-)	-2 918	-2 517
Instruments hybrides innovants Tier 1	554	598
Instruments hybrides non innovants Tier 1	1 642	1 689
Intérêts de tiers	159	161
Equity guarantee (État belge)	601	446
Réserve pour réévaluation d'actifs disponibles à la vente (-)	-457	-66
Réserve pour couverture, couvertures des flux de trésorerie (-)	374	443
Écarts de valorisation dans le passif financier à la juste valeur – risques de crédit propres (-)	-151	-190
Intérêts de tiers sur la réserve disponible à la vente et la réserve pour couverture, couvertures de cash flow (-)	-1	-3
Réserves d'égalisation (-)	-131	-128
Dividendes versés (-) <sup>2</sup>	0	-854
Provision insuffisante IRB (50%) (-) <sup>3</sup>	-77	0
Limitation d'actifs d'impôts différés	0	-243
Postes déductibles (-) <sup>4</sup>	-433	-397
<b>Capital Tier 2 et Tier 3</b>	<b>4 988</b>	<b>5 069</b>
Prêts perpétuels, y compris instruments hybrides Tier 1 non utilisés dans le capital Tier 1	321	30
Réserve pour réévaluation d'actions disponibles à la vente, à 90%	348	392
Intérêts de tiers sur la réserve pour réévaluation d'actions disponibles à la vente, à 90%	0	0
Provision insuffisante IRB (50%) (-) <sup>3</sup>	-77	0
Provision excédentaire IRB (+) <sup>3</sup>	0	132
Dettes subordonnées	4 685	4 730
Capital Tier 3	145	182
Postes déductibles (-) <sup>4</sup>	-433	-397
<b>Total des risques pondérés</b>	<b>143 359</b>	<b>132 034</b>
Banque	128 303	116 129
Assurance <sup>5</sup>	15 022	15 676
Activités du holding	86	264
Élimination des transactions interentreprises entre activités bancaires et activités du holding	-52	-34
<b>Ratios de solvabilité</b>		
Ratio Tier 1	10,8%	12,6%
Ratio Core Tier 1	9,2%	10,9%
Ratio CAD	14,2%	16,5%

1 Chiffres audités (excepté pour la provision insuffisante IRB).

2 Inclut le dividende des actions ordinaires et le coupon des titres de capital de base sans droit de vote en faveur de l'État belge et de la Région flamande.

3 Le caractère excédentaire/insuffisant est défini par la différence (positive/négative) entre les réductions de valeur pour pertes de crédit réelles comptabilisées et le calcul de la perte escomptée (*expected loss*).

4 Les Postes déductibles, qui sont répartis 50/50 entre capital Tier 1 et Tier 2, comportent principalement des participations et des créances subordonnées sur des organismes financiers dans lesquels KBC détient une participation de 10% à 50% (essentiellement NLB).

5 Les risques pondérés pour l'assurance sont calculés en multipliant le capital sous Solvabilité I par un facteur 12,5 (règle des 8% similaire à la relation entre les actifs pondérés par le risque et le capital pour les activités bancaires).

Au 31 décembre 2010, de nouvelles règles sont entrées en application concernant les caractéristiques et les proportions des instruments hybrides admis dans le pilier I capital Tier I (*CRD II*). Les instruments émis par KBC ne répondent pas totalement aux nouvelles exigences en matière d'instruments hybrides. La directive européenne et la réglementation belge prévoient une période transitoire, durant laquelle les instruments qui ne sont plus conformes peuvent encore être inclus dans le capital Tier I. Les dix premières années, un plafond supplémentaire ne sera pas imposé à ces instruments qui bénéficient de droits acquis (*grandfather instruments*).



## Solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées

Le tableau ci-dessous présente les ratios Tier 1 et CAD calculés selon Bâle II pour KBC Bank, ainsi que le ratio de solvabilité de KBC Assurances. De plus amples informations sur la solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances figurent dans leur rapport annuel consolidé et dans le *Risk Report* de KBC, disponible sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) (le rapport sur les risques n'a pas été audité par l'auditeur statutaire).

Solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées (en millions d'EUR)	31-12-2009	31-12-2010
<b>KBC Bank (consolidé, Bâle II)</b>		
Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice	17 761	18 552
Capital Tier 1 <sup>1</sup>	13 440	13 809
Capital Tier 2 et Tier 3	4 320	4 743
Total des risques pondérés	123 074	111 711
Dont risque de crédit	107 133	97 683
Dont risque de marché <sup>2</sup>	5 062	3 279
Dont risque opérationnel	10 879	10 749
Ratio Tier 1	10,9%	12,4%
Dont ratio Core Tier 1	9,0%	10,5%
Ratio CAD	14,4%	16,6%
<b>KBC Assurances (consolidé, Solvabilité I)</b>		
Capital disponible <sup>1</sup>	3 130	2 712
Marge de solvabilité requise	1 202	1 254
Ratio de solvabilité (%)	260%	216%
Excédent de solvabilité	1 928	1 458

<sup>1</sup> Chiffres audités.

<sup>2</sup> Le risque de contrepartie a été déplacé rétrospectivement du risque de marché vers le risque de crédit.

## Stress tests européens

Les résultats des *stress tests* de l'Union européenne ont été publiés le 23 juillet 2010. Ces tests ont été coordonnés par le Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS), en coopération avec la Banque centrale européenne, la CBFA (l'autorité de contrôle belge) et la Banque nationale de Belgique. Pour KBC, le *stress test* se focalisait sur KBC Bank consolidée. L'exercice a été réalisé en suivant les scénarios, la méthodologie et les hypothèses de base donnés par le CEBS (voir le rapport d'ensemble publié sur le site [www.eba.europa.eu](http://www.eba.europa.eu)).

Sous les chocs supposés dans le scénario défavorable, le ratio de capital Tier 1 consolidé estimé tomberait à 9,8% en 2011, contre 10,9% fin 2009. Les résultats du test prouvent que, même dans ces scénarios extrêmes, KBC remplit adéquatement les exigences de solvabilité imposées par la législation et par le marché. De plus amples informations ont été fournies dans le communiqué de presse du 23 juillet 2010, qui est disponible sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

L'Autorité bancaire européenne (ABE), qui a succédé au Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS) le 1<sup>er</sup> janvier 2011, prévoit de nouveaux *stress tests* en 2011.

## Bâle III

L'Accord de Bâle III, qui pose de nouvelles exigences de capital plus strictes pour les organismes financiers, a été publié le 16 décembre 2010. En vertu de cet accord, le ratio Tier 1 minimum légal, qui était fixé à 4% sous Bâle II, sera porté à 4,5% en 2013 et amené progressivement à 6% en 2015 (avec un ratio *common equity* de 4,5%). S'y ajoutent un coussin dit *de conservation* (0% en 2013, porté progressivement à 2,5% en 2019), un tampon *anticyclique* (entre 0% et 2,5%, à déterminer par l'autorité de contrôle nationale) et une charge supplémentaire pour les banques systémiques globales. Certains éléments utilisés dans le calcul du capital réglementaire seront supprimés graduellement ou modifiés. Les injections de capitaux des pouvoirs publics (pour KBC, il s'agit des 7 milliards d'euros de titres du capital de base souscrits par l'État belge et le gouvernement flamand en 2008 et 2009) seront classées comme capital Tier 1 supplémentaire. Ces droits restent acquis (*grandfathered*) jusqu'en 2018.

Pour ce qui est des propositions de Bâle III, KBC respectera, d'après les estimations et sauf circonstances imprévues, les nouvelles normes de capitaux et de liquidités telles qu'elles sont envisagées actuellement.

## Capital économique

Le modèle de capital économique sert à mesurer le risque total couru par KBC de par ses activités et son exposition à différents facteurs de risque. Les estimations générées par ce modèle sont présentées trimestriellement au Comité GRCO, au Comité de direction Groupe, au Comité Audit, Risques et Compliance, ainsi qu'au Conseil d'administration.

KBC définit le capital économique comme le montant de capital requis pour couvrir des pertes inattendues de la juste valeur que le groupe pourrait subir sur un horizon d'un an, conformément à un appétit du risque fixé par le Conseil d'administration. Le capital économique est calculé par catégorie de risque en utilisant un dénominateur commun (même horizon d'un an et même intervalle de confiance), et est ensuite agrégé. Comme il est extrêmement improbable que tous les risques se matérialisent au même moment, une déduction est pratiquée pour les avantages de diversification lors de l'agrégation des risques individuels.

Comme mentionné, le capital économique est un élément majeur pour ICAAP (Bâle II, pilier 2). De plus, il constitue une entrée essentielle pour les modèles de valorisation internes, tels que la méthode *Market Consistent Embedded Value* (voir ci-après).

Le tableau présente la ventilation du capital économique de KBC par type de risque. Le mouvement que l'on constate au niveau de la distribution du capital économique entre les différents types de risques n'est que partiellement lié à des changements au niveau des expositions au risque. Les différences proviennent en grande partie des changements du modèle de capital économique. Issu d'une évaluation interne, le modèle de capital économique est révisé périodiquement.

Distribution du capital économique, groupe KBC <sup>1</sup>	2009	2010 <sup>2</sup>
Risque de crédit	64%	69%
Risque de marché non-trading	14%	12%
Risque de marché trading	3%	3%
Risque d'entreprise	8%	6%
Risque opérationnel	6%	5%
Risque d'assurance	3%	3%
Risque lié au coût de financement	2%	2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>1</sup> Tous les pourcentages se rapportent aux chiffres de fin septembre.

<sup>2</sup> Sans KBL EPB et VITIS Life. Leur contribution au capital économique du groupe KBC avoisinait les 4%.

## Embedded Value Vie

L'évaluation du portefeuille Vie est exprimée en *Embedded Value*. Pour ce faire, les fonds propres économiques de KBC Assurances (*Adjusted Net Asset Value* ou ANAV) sont ajoutés à la valeur au comptant de tous les flux de trésorerie futurs du portefeuille existant (*Value of Business in Force* ou VBI), en tenant compte de l'intensité de capital risque de cette activité. Aucun goodwill ou valeur des futures nouvelles affaires n'est pris en considération.

KBC applique la technique *Market Consistent Embedded Value*, qui donne une valorisation du portefeuille d'assurances qui est conforme au marché, en tenant compte notamment du coût des options intégrées fournies au client. Cette méthode de calcul est également appliquée à l'analyse de la valeur ajoutée des nouveaux contrats (*Value of New Business* ou VNB) et à l'étude de rentabilité des produits en phase de développement (*Profit Testing*).

Des informations détaillées sur l'*Embedded Value* seront publiées sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

# Responsabilité sociale de l'entreprise



## Pour plus d'informations concernant notre responsabilité sociale, consulter le *CSR Report 2010*

### Responsabilité sociale du groupe

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est un processus de longue haleine, qui exige une adaptation et une amélioration constantes du mode d'exécution des activités du groupe, dans le but non seulement de réaliser un bénéfice mais aussi de répondre aux exigences toujours plus strictes de la société et de ses parties intéressées (travailleurs, clients, actionnaires et fournisseurs, notamment) en matière de transparence et de responsabilité.

Dans sa déclaration de stratégie, KBC exprime sa vision de la responsabilité sociale ; son document *Principes régissant l'entreprise dans un contexte social* énonce des directives plus précises en la matière.

Depuis quelques années, le groupe publie sa vision et ses performances en matière de RSE dans une publication annuelle distincte intitulée *CSR Report* (rapport de durabilité), qui comporte des informations sur la RSE en vigueur dans l'intégralité du groupe, et notamment des données quantitatives sur le personnel et son empreinte écologique. Ce rapport est conforme aux directives G3 de l'*Initiative mondiale sur les rapports de performance* et aux principes du *Pacte mondial* des Nations Unies (*Global Compact*). Il peut être consulté sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

### Exemples d'initiatives réalisées en 2010 dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise

Comme chaque année, plusieurs initiatives nouvelles ont été arrêtées dans le cadre de la RSE. Vous en trouverez une description détaillée dans le *CSR Report*. Voici quelques-uns des projets adoptés ainsi que des récompenses reçues dans le domaine de l'environnement et de l'engagement sociétal :

- Prix du Solidaritest® Kampioen : comme en 2009, KBC compte parmi les Solidaritest® Kampioenen en 2010. Le Solidaritest® est une enquête annuelle mesurant les efforts consentis par les entreprises belges en matière de solidarité sociale. Pour KBC, il s'agit notamment d'apporter sa contribution active à des campagnes telles que l'action *Levenslijn* au profit des jeunes accidentés de la route, d'assurer son soutien au centre de prévention de la consommation de drogues *De Sleutel* et de promouvoir son Plan de solidarité, qui seconde les membres du personnel engagés dans des activités sociales locales.
- KBC Team Renewable Energy : KBC peut se prévaloir d'une forte pénétration du marché belge dans le domaine du financement de projets axés sur les énergies renouvelables. Songeons notamment au financement d'installations de biogaz ou de panneaux solaires dans le cadre de projets industriels. Depuis 2007, la Team Renewable Energy, spécialement consacrée aux énergies renouvelables, est chargée de réunir les connaissances et de soutenir le réseau et les décideurs. Elle est constituée d'une vingtaine de personnes issues de divers secteurs au sein de KBC.



En Belgique, de nombreux membres du personnel de KBC sont des donneurs de sang structurels (dans le cadre de l'action *Bloed geven doet leven*). En outre, KBC organise chaque année une collecte de sang dans ses sièges administratifs de Bruxelles et Leuven. Des centaines de donateurs y participent. En raison de sa participation aux deux actions, la Croix Rouge de Belgique a décerné à KBC le logo *Onderneming met een hart!*.

- Politique restrictive vis-à-vis des entreprises productrices d'armes controversées. En automne, KBC Asset Management a élaboré, sur une proposition du Conseil Consultatif Externe d'Analyse de Durabilité, une nouvelle liste noire des entreprises productrices d'armes controversées. Cette liste énumère à présent 49 entreprises impliquées dans le développement, les essais, l'entreposage ou la fabrication de systèmes d'armement controversés ou d'éléments essentiels de ces systèmes. Les entreprises de cette liste ne peuvent être intégrées dans les fonds de placement KBC. La liste se base notamment sur les informations fournies par l'agence de surveillance Ethix SRI advisors.
- Volontariat en Tchéquie : ČSOB organise depuis longtemps déjà une Journée des volontaires, au cours de laquelle ses collaborateurs exécutent un travail volontaire au profit d'associations à but non lucratif. En été 2010, les collaborateurs de ČSOB se sont immédia-

tement joints à l'élan de solidarité qui a suivi les inondations destructrices que l'on sait. Ils ont contribué à déblayer les décombres.

- Action caritative en Bulgarie : en septembre, CIBANK a lancé, en collaboration avec MasterCard, une action de collecte de fonds au profit d'enfants atteints de maladies rénales graves. L'argent servira à acquérir de l'équipement moderne au profit de la Clinic of Nephrology and Hemodialysis de l'University Children's Hospital.
- Éducation financière en Belgique : en collaboration avec l'éditeur didactique Van In, KBC a publié au mois de juin deux programmes de cours consacrés à l'éducation financière, appelés à se substituer aux anciennes brochures. Le premier programme est destiné aux élèves du troisième degré de l'enseignement primaire néerlandophone et le second, aux étudiants du premier degré de l'enseignement secondaire néerlandophone. L'un et l'autre sont intitulés *Een bank vooruit! Je klare kijk op geld (en verzekeringen)* (une banque d'avance – tout savoir sur ton argent / sur les assurances). Ce faisant, KBC répond à la demande croissante des enseignants désireux de disposer de matériel didactique traitant des thèmes financiers.
- Collecte de jouets en Hongrie : depuis quelques années, K&H soutient les hôpitaux pédiatriques hongrois dans le cadre du K&H Medi Magic Programme. En 2010, K&H a récolté en un mois pas moins de 5 000 livres et jouets pour enfants auprès de ses clients, par l'intermédiaire de 22 agences K&H dans tout le pays. Les livres et les jouets ainsi collectés ont ensuite été donnés aux divers hôpitaux pédiatriques.
- Parc automobile plus écologique : KBC Autolease participe au programme *Cleaner Cars Programme* développé par un groupe international de six organisations de protection de l'environnement dont le *Bond Beter Leefmilieu* en Belgique. KBC Autolease relève le défi Gold Fleet, qui consiste à ramener, d'ici à 2012, à 120 grammes/km au maximum l'émission moyenne de CO<sub>2</sub> des véhicules de leasing nouvellement commandés.

<b>Données d'efficacité environnementale du groupe KBC en Belgique</b> (par ETP)*	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Consommation d'énergie</b> (en GJ)		
Électricité	24,8	24,3
Pourcentage d'électricité verte	100%	100%
Combustibles fossiles (gaz et mazout)	14,5	15,0
<b>Transports</b> (en km)		
Déplacements domicile-lieu de travail	10 427	9 542
Déplacements de service	7 202	5 294
<b>Consommation de papier et d'eau, déchets</b>		
Papier (en tonnes)	0,17	0,17
Eau (en m <sup>3</sup> )	12,9	9,3
Déchets (en tonnes)	0,23	0,23
<b>Émission de gaz à effet de serre</b> (en tonnes)	2,2	2,2

\* Basé sur les chiffres partiels disponibles pour la Belgique (environ 16 300 ETP en 2010) ; les informations relatives à la méthodologie utilisée sont exposées dans le *CSR Report* du groupe.

## Nos collaborateurs

Le succès du groupe dépend de son personnel ; c'est la raison pour laquelle KBC entend tout faire pour favoriser le développement professionnel et individuel de ses collaborateurs.

La satisfaction du personnel est un facteur essentiel d'attraction et de fidélisation de travailleurs motivés. D'après une étude externe organisée par la Vlerick Leuven Gent Management School et l'Institut Great Place to Work®, KBC fait partie, en 2010 également, des dix meilleurs employeurs de Belgique. Le groupe effectue en outre lui-même des mesures de la satisfaction de son personnel, sur la base des résultats desquelles il arrête des actions ciblées.

En évaluant et en ajustant en permanence sa politique salariale en fonction des évolutions du marché, le groupe souhaite améliorer les possibilités d'avancement de ses collaborateurs et rémunérer ceux-ci proportionnellement à leurs performances. Il veille également à actualiser son système de classification des fonctions, réfléchit aux pistes de carrière des jeunes cadres et envisage des possibilités de rémunération de rechange telles que le plan cafétéria, au sein duquel chaque collaborateur se voit proposer d'opter pour un package salarial soit uniquement constitué du salaire, soit constitué d'un salaire complété d'avantages choisis par le collaborateur lui-même. Le groupe prête également attention à la question de la mobilité de son personnel ; à ce titre, il a développé des projets axés sur la promotion du travail décentralisé et du télétravail, sur l'organisation de navettes gratuites entre les gares et les sièges centraux et sur la promotion du covoiturage, de l'usage de la bicyclette et des transports en commun et du caractère écologique de son parc de véhicules.



En termes de statut du personnel, de politique de sélection et de promotion et de systèmes d'évaluation, KBC ne fait aucune distinction selon le sexe, les convictions religieuses, l'origine et les mœurs. L'égalité de traitement entre les membres du personnel est annoncée dans le Code de déontologie de KBC et fait l'objet de plusieurs manifestes et chartes visant à lutter contre la discrimination, auxquels KBC a souscrit.

Le groupe accordant une attention toute particulière à la formation, il met à la disposition de ses collaborateurs une offre abondante dans ce domaine. Les nombreuses possibilités de formations dont cette offre est constituée se complètent et se renforcent (formation collective ou individuelle, e-learning, apprentissage sur le lieu de travail et mentorat). Les besoins de développement constituent d'ailleurs un thème essentiel de l'entretien d'évaluation organisé chaque année entre le collaborateur et son supérieur hiérarchique.

KBC collabore étroitement avec les organisations des travailleurs, par la concertation lors des réunions du conseil d'entreprise et des réunions de ses commissions, au sein des Comités pour la prévention et la protection au travail et lors des réunions avec les délégations syndicales. Les sièges d'Europe centrale et orientale participent au Conseil d'entreprise européen. Fin novembre 2010, une nouvelle CCT consacrée à la rémunération variable pour les exercices 2011 et 2012 a été conclue avec les partenaires sociaux en Belgique ; cette convention continue d'intégrer les fondamentaux, tels que la sécurité de revenu, la politique durable et la transparence.

Le tableau ci-après présente l'effectif total du groupe, ainsi que sa répartition sur la base de divers critères. En 2010, l'effectif total du groupe a poursuivi sa contraction à un peu plus de 50 000 ETP (près de 53 000 ETP avec KBL EPB), notamment sous l'effet du changement de cap stratégique du groupe, qui prévoit la vente et le démantèlement d'un certain nombre de filiales et activités.

Pour tout complément d'information sur les frais de personnel, les options sur actions pour le personnel et l'effectif moyen, veuillez consulter les Comptes annuels consolidés, Annexes 12 et 13.

<b>Effectifs du groupe KBC à la fin 2010</b>	<b>31-12-2009</b>	<b>31-12-2010 (hors KBL EPB)</b>
<b>En ETP*</b>	<b>54 185</b>	<b>50 494 (sans KBL EPB) 52 949 (avec KBL EPB)</b>
<b>En % (sur la base des chiffres sans KBL EPB)</b>		
Belgique	33%	35%
Europe centrale, orientale et Russie	58%	61%
Reste du monde	9%	4%
Division Belgique	21%	23%
Division Europe centrale et orientale	41%	43%
Division Merchant Banking	7%	6%
Division Services et Opérations communs	16%	17%
Centre de groupe (désinvestissements prévus compris)	15%	11%
Hommes	41%	40%
Femmes	59%	60%
Temps plein	85%	84%
Temps partiel	15%	16%
Âge moyen (en nombre d'années)	39	40
Ancienneté moyenne (en nombre d'années)	10,4	11,5

\* Certains chiffres de 2009 ont été adaptés à la suite d'un perfectionnement méthodologique. Pour les compagnies d'assurances, le réseau de distribution n'est pas pris en compte.

# Déclaration de gouvernement d'entreprise



**Pour tout complément d'information sur le gouvernement d'entreprise chez KBC, consulter la *Charte de gouvernement d'entreprise* sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)**

## Informations sur le gouvernement d'entreprise de notre groupe et sur le code applicable

---

KBC Groupe SA utilise comme code de référence le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2009 (le Code), disponible sur le site de la Commission Corporate Governance, à l'adresse [www.corporategovernancecommittee.be](http://www.corporategovernancecommittee.be). Le Code a pour but de promouvoir la transparence en matière de gouvernement d'entreprise, en incitant chaque société cotée en Bourse à publier des informations dans deux documents différents : la *Charte de gouvernement d'entreprise* (la Charte) et la *Déclaration de gouvernement d'entreprise* (la Déclaration).

Dans la *Charte de gouvernement d'entreprise*, la société décrit les principaux aspects de son gouvernement d'entreprise, notamment sa structure de direction, les règlements d'ordre intérieur du Conseil d'administration, de ses comités et du Comité de direction, ainsi que d'autres points importants. KBC Groupe SA publie sa Charte sur son site ([www.kbc.com](http://www.kbc.com)).

La Déclaration est intégrée dans le rapport annuel ; elle comporte davantage d'informations factuelles sur le gouvernement d'entreprise de la société, comme la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration, les événements pertinents de l'exercice écoulé, les éventuelles dérogations au Code, le rapport de rémunération et une description des principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques.

La loi du 6 avril 2010 visant à renforcer les règles relatives au gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes (...) (la Loi) a été publiée le 23 avril 2010. En application de la réglementation européenne, elle contraint les sociétés cotées en Bourse à intégrer dans leur rapport annuel une Déclaration de gouvernement d'entreprise contenant un nombre minimum de données.

Dans les pages qui suivent, nous passerons en revue tous les points dont le Code et la Loi exigent la publication, puis les quelques communications légalement obligatoires. Sauf mention contraire, la période considérée dans la présente Déclaration court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

## Composition du Conseil d'administration et de ses comités

---

Le tableau présente un aperçu de la composition du Conseil d'administration (le Conseil) et de ses comités au 31 décembre 2010. La liste des mandats externes de tous les membres du Conseil d'administration, conforme aux dispositions de l'organe de contrôle belge, est publiée à l'adresse [www.kbc.com](http://www.kbc.com). Ce même site affiche également un bref curriculum vitae de chacun des administrateurs.

Composition du Conseil d'administration au 31-12-2010

Nom	Fonction principale	Période en tant que membre du Conseil en 2010	Expiration du mandat actuel	Réunions du Conseil au sein desquelles le membre a siégé	Administrateurs non exécutifs	Représentants des actionnaires de référence	Administrateurs indépendants	Administrateurs publics	Membres du Comité de direction	Comité Audit, Risques et Compliance	Comité de nomination	Comité de rémunération
<b>Nombre de réunions en 2010</b>				13						8	4	6
Jan Huyghebaert	Président du Conseil d'administration	Année complète	2012	13	■						4*	
Philippe Vlerick	Vice-président du Conseil d'administration, CEO Vlerick Group	Année complète	2013	11	■	■					3	
Jan Vanhevel	Président du Comité de direction et administrateur délégué	Année complète	2014	13					■ *		4	
Paul Borghgraef	Administrateur de sociétés	Année complète	2013	13	■	■						
Alain Bostoën	Administrateur délégué, Christeys SA	8 mois	2014	10	■	■						
Jo Cornu	Administrateur de sociétés	Année complète	2012	12	■		■				2	6*
Marc De Ceuster	Professeur au Département Comptabilité et Financement de l'Université d'Anvers	Année complète	2014	12	■			■		7		
Franky Depickere	Administrateur délégué, Cera Société de gestion SA et Almancora Société de gestion SA, président du Comité de gestion journalière de Cera SCRL	Année complète	2011	13	■	■				8*	4	4
Luc Discry	Administrateur délégué, Cera Société de gestion SA et Almancora Société de gestion SA, membre du Comité de gestion journalière de Cera SCRL	4 mois	Coopté jusqu'à l'AG de 2011	3	■	■						
Frank Donck	Administrateur délégué, 3D SA	Année complète	2011	13	■	■						
Jean-Pierre Hansen	Membre du Comité exécutif, GDF Suez	8 mois	2014	9	■			■				
Dirk Heremans	Professeur ém. à la Faculté des Sciences économiques et de gestion de la Katholieke Universiteit Leuven	Année complète	2013	13	■		■			8		
Lode Morlion	Bourgmestre de Lo-Reninge et président du Conseil d'administration de Cera Société de gestion SA	Année complète	2012	13	■	■						
Philippe Naert	Administrateur de sociétés	Année complète	2013	13	■		■			7	5	
Luc Philips	Administrateur délégué	8 mois	2014	9					■			
Theodoros Roussis	CEO, Ravago Plastics SA	Année complète	2012	12	■	■				7		
Hendrik Soete	Président du groupe AVEVE et administrateur de MRBB SCRL	Année complète	2013	12	■	■						
Eric Stroobants	Secrétaire général honoraire du gouvernement flamand, titulaire de plusieurs mandats	Année complète	2014	11	■			■				5
Alain Tytgadt	Administrateur délégué, Metalunion SCRL	Année complète	2013	12	■	■						
Ghislaine Van Kerckhove	Avocate et vice-présidente du Conseil d'administration de Cera Société de gestion SA	Année complète	2012	12	■	■						
Charles Van Wymeersch	Professeur ordinaire aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (Namur) et à la Louvain School of Management	Année complète	2013	10	■	■						
Piet Vanthemsche	Président du Boerenbond et de MRBB SCRL	8 mois	2014	7	■	■					1	
Marc Wittemans	Administrateur délégué, MRBB SCRL	Année complète	2014	13	■	■				7		

Commissaire : Ernst & Young, Reviseurs d'entreprises SCCRL, représentée par Pierre Vanderbeek et/ou Peter Telders.

Secrétaire du Conseil d'administration : Tom Debacker.

\* Président dudit comité.

Les modifications intervenues dans la composition du Conseil d'administration en 2010 sont les suivantes :

Lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2010 :

- Ayant atteint l'âge limite à la date de l'Assemblée générale annuelle, Paul Bostoën et Luc Debaillie ont remis leur mandat à la disposition du Conseil d'administration. Noël Devisch a lui aussi remis son mandat, pour des motifs d'ordre personnel. Enfin, Chris Defrancq, administrateur délégué, a été admis à la retraite à la même date.
- Jean-Pierre Hansen et Eric Stroobants, représentants de l'autorité fédérale, et le professeur Marc De Ceuster, représentant de l'autorité flamande, ont été nommés administrateurs pour une période de quatre ans.
- Jan Vanhevel, qui avait été coopté par le Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> septembre 2009 en remplacement d'André Bergen, a été définitivement nommé pour une période de quatre ans sur avis du Comité de nomination. Il porte le titre d'Administrateur délégué.
- Germain Vantiegheem et Marc Wittemans ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateur pour une période de quatre ans, sur avis du Comité de nomination.
- Alain Bostoën, Piet Vanthemsche et Luc Philips ont été nommés administrateurs pour une période de quatre ans, sur avis du Comité de nomination. Luc Philips porte le titre d'administrateur délégué.
- Jo Cornu a été confirmé en qualité d'administrateur indépendant au sens de et selon les critères fixés par l'article 526ter du Code belge des sociétés et par le Code belge de Gouvernance d'entreprise.

Un bref curriculum vitae des nouveaux administrateurs a été publié dans le précédent rapport annuel.

Autres événements survenus en cours d'exercice :

- Germain Vantiegheem ayant été admis à la retraite le 13 août 2010, Luc Discry a été coopté le 23 septembre 2010 pour lui succéder.
- Etienne Verwilghen, administrateur délégué et CEO de la Division European Private Banking, a renoncé à son mandat d'administrateur le 15 novembre 2010 en vue de son admission à la retraite.

Lors de l'Assemblée générale du 28 avril 2011 :

- Luc Philips remettra son mandat d'administrateur.
- Sur avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de :
  - nommer Luc Discry définitivement au poste d'administrateur, pour une période de quatre ans ;
  - reconduire, pour une période de quatre ans, les mandats d'administrateur de Franky Depickere et de Frank Donck, arrivés à expiration lors de l'Assemblée générale ;
  - nommer Thomas Leysen, John Hollows et Luc Popelier au poste d'administrateur, pour une période de quatre ans.

Curriculum vitae des nouveaux administrateurs :

- Luc Discry  
Né à Wilrijk en 1951.  
Études : ingénieur commercial diplômé du RUCA (Rijksuniversitair Centrum Antwerpen, 1974) ; reviseur d'entreprises (1982), agréé par la CBFA en tant que reviseur pour les banques (1984), fonds d'investissement (1984) et compagnies d'assurances (1986).  
Carrière : superviseur chez Ernst & Young (1975-1981), associé chez Hendrickx, Van Woensel & Co (1981-1997), associé chez PricewaterhouseCoopers (1997-2009), où il a été nommé Lead Partner du département Financial Services (2001-2010). Missions de commissaire, sous la surveillance de la CBFA et de l'Office de contrôle des assurances, auprès de très nombreuses institutions financières et sociétés cotées en Bourse. Commissaire au sein de groupes nationaux et internationaux, de PME, de fonds de pension, etc. Depuis août 2010, administrateur délégué de Cera Société de gestion SA et d'Almancora Société de gestion SA et membre du Comité de gestion journalière de Cera SCRL.
- Thomas Leysen  
Né à Wilrijk en 1960.  
Études : Master of Law (1983, K.U.Leuven).  
Carrière : CEO du groupe Transcor (1983-1988), membre du Comité de direction (1993-1998), vice-président exécutif (1998-2000), CEO (2000-2008) puis président d'Umicore (de 2008 à aujourd'hui), membre du Conseil d'administration de KBC Bancassurance Holding (1997-2002), président du Conseil d'administration de Corelio et membre du Conseil d'administration de CMB, UCB et Etex Group, membre du Conseil de surveillance de la Bank Metzler à Francfort, président de la Fédération des entreprises de Belgique (jusqu'en mars 2011), président de la Belgium-Japan Association, membre de la Commission trilatérale et de la Table ronde européenne des industriels.
- John Hollows et Luc Popelier  
Un bref curriculum vitae de ces deux personnes a été publié dans le rapport annuel précédent.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est disponible à l'adresse [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

Les développements suivants ont caractérisé les comités du Conseil d'administration.

- Marc De Ceuster, représentant du gouvernement flamand, est devenu membre permanent du comité Audit, Risques et Compliance, où il siégeait jusqu'alors en tant qu'observateur, après avoir été nommé administrateur à l'assemblée générale du 29 avril 2010.
- À la suite de sa nomination en tant qu'administrateur en remplacement de Noël Devisch à l'assemblée annuelle précitée du 29 avril 2010, Piet Vanthemsche est nommé membre du Comité de nomination sur avis de ce comité par décision du Conseil d'administration du 23 septembre 2010. Le 28 janvier 2011, le Conseil d'administration a aussi décidé, sur avis du Comité de nomination, de nommer Jean-Pierre Hansen, administrateur et représentant du gouvernement fédéral, comme membre du Comité de nomination.
- Eric Stroobants, représentant du gouvernement fédéral, est devenu membre permanent du Comité de rémunération, où il siégeait jusqu'alors en tant qu'observateur, depuis sa nomination en tant qu'administrateur à l'assemblée générale du 29 avril 2010.
- Sur avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration a approuvé le 25 mars 2010 une modification de la composition du Comité de rémunération, Franky Depickere devenant membre du comité et Jan Huyghebaert ayant démissionné. Le 28 février 2011, Dirk Heremans, administrateur indépendant, a aussi été nommé membre de ce comité par le Conseil d'administration, sur avis du Comité de nomination.

## Composition du Comité de direction

Le tableau reflète la composition du Comité de direction (CD) au 31 décembre 2010. De plus amples informations sur les membres du CD sont fournies au chapitre Structure et management, de même qu'à l'adresse [www.kbc.com](http://www.kbc.com), sous Gouvernance d'entreprise.

Nom	Période en tant que membre du Comité de direction en 2010
<b>Membres du Comité de direction au 31 décembre 2010</b>	
Jan Vanhevel (président)	Année complète
Danny De Raymaecker	Année complète
John Hollows	Année complète
Luc Philips	Année complète
Luc Popelier	Année complète
Johan Thijs	Année complète
Marko Voljč	Depuis la fin avril 2010
<b>Membres ayant quitté le Comité de direction en 2010</b>	
Chris Defrancq	Jusqu'à la fin avril 2010
Etienne Verwilghen	Jusqu'au 15 novembre 2010

Les modifications intervenues en 2010 dans la composition du CD sont les suivantes :

- John Hollows, jusqu'alors CEO de la division Europe centrale et orientale, a été nommé au poste de CRO (Chief Risk Officer) du Groupe à partir du 29 avril 2010 sur avis du Comité de nomination. Il y succédera à Chris Defrancq, admis à la retraite. Toujours sur avis du Comité de nomination, Marko Voljč succède à John Hollows dans sa fonction précédente. Un bref curriculum vitae de John Hollows et de Marko Voljč a été publié dans le précédent rapport annuel.
- Etienne Verwilghen, CEO de la division European Private Banking, a démissionné de ses fonctions de membre du Comité de direction et d'administrateur de KBC Groupe SA le 15 novembre 2010 en vue de son admission à la retraite.

Luc Philips, CFO du groupe, démissionnera en tant que membre du CD lors de la remise de son mandat d'administrateur à l'Assemblée générale du 28 avril 2011. Sur avis du Comité de nomination, Luc Popelier lui succédera au poste de CFO du groupe. Sur avis du Comité de nomination, ce dernier sera remplacé dans sa fonction antérieure de CEO de la division Merchant Banking par Luc Gijssens, dont le curriculum vitae abrégé est reproduit ci-après.

Luc Gijsens

Né à Leuven en 1953.

Études : licencié en droit (1976, K.U.Leuven).

Entrée en service : 1977

Carrière : Luc Gijsens a assumé diverses fonctions depuis 1977. À partir de 1981, il a notamment été *representative* de la Kredietbank à Hong Kong puis, en 1984, *branch manager* de la Kredietbank Bahrein. En 1986 il est devenu *agency manager* de la Kredietbank Los Angeles. En 1994, il devient directeur du Siège entreprises de la Kredietbank Antwerpen puis, en 2000, directeur général Investment Banking KBC Bank. À partir de 2001, il a été directeur général Entreprises et Organisations KBC Bank. Il a été nommé directeur général Corporate Banking en 2006 et directeur général Corporate Services en 2009. Depuis 2006, il est membre du Comité de gestion de la division Merchant Banking. Il est en outre président du Conseil d'administration de la Banque Diamantaire Anversoise, de KBC Real Estate, de KBC Finance Ireland et de KBC Commercial Finance.

## Rapport d'activité du Conseil d'administration

---

En 2010, le Conseil s'est réuni à 13 reprises. Ces réunions ont pu compter sur la présence de la quasi-totalité des membres (voir tableau). Hormis les missions que lui assigne le Code des sociétés, la constatation des résultats trimestriels et la prise de connaissance des activités du Comité Audit, Risques et Compliance du Comité de nomination et du Comité de rémunération, le Conseil a notamment traité les points suivants en 2010 :

- Stratégie 2014
- État d'avancement de l'exécution du plan de restructuration européen
- Intégration de KBC Financial Products
- Vente de l'activité *convertible bond* et *Asian Equity Derivatives* (obligations convertibles et dérivés d'actions asiatiques)
- Capital économique au 31 mars 2010
- Bâle III
- *Life business Market Consistent Embedded Value* exercice 2009
- Stratégie Asset Management
- Modification des exigences en matière de capital
- Mise à jour de la **Charte de gouvernement d'entreprise**
- Mise à jour du Mémoire de gouvernement interne du Groupe
- Mise à jour de la Charte Audit
- Évaluation annuelle du Code d'incompatibilité
- Évaluation annuelle du Mémoire de gouvernement interne du Groupe
- Prise de connaissance de la Décision du Comité des administrateurs indépendants de ne pas appliquer l'intégralité de la procédure prescrite par l'article 524q du Code des sociétés aux opérations entre KBC Bank et KBC Assurances dans le cadre de certains projets.
- Rapport de la direction effective concernant l'évaluation du système de contrôle interne
- Principes de la nouvelle gestion des risques
- *Integrated Group Risk Report*
- Rapport annuel - Gestion de la valeur et des risques
- Rapport annuel - *Business Continuity Management*
- Tests de résistance
- L'octroi de crédits en Belgique
- Vente de KBL EPB
- Remise de son mandat par un administrateur
- Reconduction du mandat de commissaire

Le Comité de direction a par ailleurs rédigé les rapports mensuels sur l'évolution des résultats et sur la marche générale des affaires dans les diverses divisions du groupe.



## Rapport d'activité des comités du Conseil d'administration

---

### Comité Audit, Risques et Compliance (CARC)

Le CARC s'est réuni huit fois en présence du président du Comité de direction, du Chief Risk Officer, de l'auditeur interne et du Compliance Officer. Les représentants des commissaires ont aussi assisté aux réunions.

Les rapports de l'auditeur interne, du Compliance Officer et le rapport sur les risques constituaient des points permanents de l'ordre du jour.

Le rapport périodique sur les risques consiste principalement en un commentaire relatif à l'évolution et au développement méthodologique en matière de risques ALM et de liquidité, de risques de marché, de risques de crédit, de risques opérationnels et de risques d'assurance du groupe. Une attention particulière a en outre été accordée au démantèlement des activités de KBC Financial Products.

Le rapport de l'auditeur interne a à chaque fois fourni un relevé des récents rapports d'audit, y compris les principaux rapports d'audit des entités sous-jacentes du groupe. Le CARC a également pris connaissance de l'exécution du planning audit pour 2010 et approuvé celui de 2011. Le CARC a été périodiquement informé des progrès de l'implémentation de ses recommandations.

Le 10 février 2010, le CARC a pris connaissance des comptes annuels consolidés et non consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et en a approuvé le communiqué de presse. Les représentants des commissaires ont commenté les principales constatations effectuées lors de leur contrôle.

Le 11 mai, le 4 août et le 9 novembre 2010, ils ont commenté leurs principales constatations à la suite de la vérification des comptes trimestriels au 31 mars, 30 juin et 30 septembre respectivement. Le CARC a aussi approuvé chacun des communiqués de presse.

Dans le courant de l'année, le CARC a aussi examiné plusieurs rapports spéciaux : déclaration concernant la direction effective du contrôle interne, rapport annuel sur la gestion de la valeur et des risques, nouvelle organisation des risques (*HARBOUR*), rapport annuel Business Continuity Management, programme ICAAP, détermination du *risk appetite*, tests de résistance CEBS 2010, rapport annuel sur les enquêtes spéciales, MiFID.

### Comité de nomination

En 2010, le Comité de nomination s'est réuni quatre fois ; il a notamment traité des sujets suivants :

- Suivi au sein du Comité de direction
- Composition du Comité de rémunération
- Nominations et renominations au Conseil d'administration et à divers comités
- Prise de connaissance et nominations au niveau de Directeur général.

### Comité de rémunération

Le Comité de rémunération s'est réuni six fois en 2010. Il a débattu des sujets suivants :

- Statut des membres du Comité de direction
- Rémunération fixe des administrateurs
- Rémunération des membres et du président du Comité Audit, Risques et Compliance
- Tâches incombant au Conseil d'administration et au Comité de rémunération dans le cadre de la réglementation modifiée
- Exceptions à la politique de rémunération
- Fonctionnement du Comité de rémunération
- Régime de pension des membres du Comité de direction
- Étude comparative des rémunérations au niveau supérieur de la direction
- Rémunération du Président du Conseil d'administration
- Directives CEBS en matière de rémunération et leur mise en œuvre

Le lecteur trouvera un exposé plus général du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités aux chapitres 5 et 6 de la *Charte de gouvernance d'entreprise* de KBC Groupe SA, sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

## Rapport d'activité du Comité de direction (CD)

---

En 2010 le comité s'est réuni 56 fois. À l'occasion de ces réunions, la discussion a porté sur une grande variété de thèmes et le CD a pris 357 décisions formelles. Parmi celles-ci, les plus importantes ont concerné :

- Le suivi du fonctionnement des divisions
- Le suivi des résultats et des charges de crédit
- L'évaluation de la direction générale
- Les nominations au sein de la direction générale
- Les budgets ICT
- Le planning financier
- Les irrégularités chez KBC Lease UK
- KBC Bank Ireland
- Le déploiement du projet Harbour (gestion des risques)
- La stratégie de Kredyt Bank
- La stratégie d'Absolut Bank
- Les divers dossiers de désinvestissement
- La création d'une fonction Group Treasury
- Le suivi de la position en matière de liquidités
- NLB
- Le suivi de l'effectif du personnel
- Le suivi de KBC Financial Products
- La Stratégie 2014
- La politique de rémunération et sa mise en œuvre
- La mise en œuvre des directives CEBS en matière de rémunérations
- L'exposition par rapport aux divers pouvoirs publics
- La stratégie en matière de pension complémentaire

Le CD a en outre organisé deux séminaires pour examiner quelques thèmes importants de manière approfondie, notamment la politique de suivi au niveau de la direction et au sein du CD, la stratégie et son déploiement et le fonctionnement du CD.

Pour un commentaire plus général relatif au fonctionnement du Comité de direction, prière de consulter le chapitre 7 de la *Charte de gouvernance d'entreprise* de KBC, sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

## Comité Audit, Risques et Compliance : application de l'article 96 § 1, 9° du Code des sociétés

---

Deux administrateurs indépendants siègent au Comité Audit, Risques et Compliance de KBC Groupe SA :

- Dirk Heremans est docteur en droit, licencié en notariat et licencié en sciences économiques de la K.U.Leuven. Il a obtenu le diplôme d'Études supérieures en Sciences économiques à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Paris (Sorbonne) et est également Master of Arts, C. Phil. et Ph. D. en Économie de l'Université de Californie (UCLA). Il est professeur émérite à la Faculté des Sciences économiques et de gestion de la K.U.Leuven. Il a été conseiller au cabinet du ministre des Affaires économiques et du ministre des Finances et a effectué des missions d'expertise auprès de la Commission européenne. Il est membre d'honneur du Conseil d'administration de l'ancienne Commission bancaire et financière. Il est administrateur indépendant de KBC Groupe SA depuis 2005.
- Philippe Naert est ingénieur civil électrotechnicien, diplômé de la K.U.Leuven. Il est titulaire d'un post-graduat en sciences du management à l'Université de Manchester (Royaume-Uni) et a obtenu un Ph.D en Business Administration à la Cornell University (États-Unis). Il a été administrateur du centre interuniversitaire des sciences de gestion et de l'European Institute for Advanced Studies in Management. Il a été doyen de l'INSEAD, de l'Université de Nyenrode et de la TiasNimbas Business School de l'Université de Tilburg et de l'Université technique d'Eindhoven. Il a effectué des missions de consultance pour bon nombre d'entreprises. Il est administrateur indépendant de KBC Groupe SA depuis 2005.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2009, ces deux administrateurs indépendants ont été reconduits dans leur fonction d'administrateur indépendant au sens de et conformément aux critères fixés par l'article 526ter du Code des sociétés et par le Code de gouvernance d'entreprise, pour une période de quatre ans.

Les informations précitées permettent de conclure que ces deux administrateurs indépendants satisfont, en tant que membres du Comité Audit, Risques et Compliance de KBC Groupe SA, aux exigences d'indépendance et de compétence en matière de comptabilité et d'audit imposées par l'article 96 §1 9° du Code des sociétés.



## Politique régissant les transactions conclues entre la société et ses administrateurs, qui échappent à la réglementation légale sur les conflits d'intérêts

---

Le Conseil d'administration de KBC Groupe SA a élaboré une réglementation régissant les transactions et autres relations contractuelles conclues entre la société (sociétés liées incluses) et ses administrateurs et échappant à la réglementation légale sur les conflits d'intérêts énoncée aux articles 523 ou 524ter du Code des sociétés. Cette réglementation a été intégrée dans la *Charte de gouvernement d'entreprise* de KBC Groupe SA (voir le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com)). En 2010, cette réglementation a été respectée en ce qui concerne certaines transactions dans le cadre du désinvestissement de KBL European Private Bankers. Pour l'évolution récente concernant KBL EPB, voir le chapitre Centre de groupe.

## Mesures à l'encontre de l'abus d'informations privilégiées et de l'abus de marché

---

Dans le cadre de la Directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché et après la publication de l'Arrêté royal du 24 août 2005 modifiant, en ce qui concerne les dispositions en matière d'abus de marché, la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, le Conseil d'administration de KBC Groupe SA a élaboré un règlement des transactions prévoyant, entre autres, l'établissement d'une liste de collaborateurs clés, la fixation des périodes d'embargo annuelles, ainsi que la notification à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) des transactions effectuées par les personnes exerçant un poste de direction et leurs collaborateurs. Les principes de ce règlement ont été repris en Annexe à la *Charte de gouvernement d'entreprise* de KBC Groupe SA. Le règlement est entré en vigueur le 10 mai 2006.

## Principales caractéristiques du processus d'évaluation du Conseil d'administration, de ses comités et de ses membres individuels

---

Le Conseil d'administration veille à optimiser en permanence son fonctionnement. Dans cette optique, il procède tous les deux ans au moins, sous la direction de son président, assisté par le Comité de nomination, à une évaluation des aspects suivants de son fonctionnement : composition du Conseil, sélection, nomination et formation des membres, fonctionnement pratique (ordre du jour, réunions), informations au Conseil, culture au sein du Conseil, accomplissement des tâches, rémunération, relations avec le Comité de direction et avec les actionnaires, comités du Conseil et implication du Conseil dans un certain nombre de domaines spécifiques.

À l'initiative du président, une évaluation individuelle des administrateurs concernés est effectuée dans le cadre du renouvellement des mandats, l'accent étant mis sur leur engagement et leur efficacité au sein du Conseil (notamment leur participation active aux réunions et aux séances de formation du Conseil, leur apport critique, etc.). L'évaluation individuelle du président, dans le cadre de laquelle l'accent est mis sur ses capacités à diriger, sa capacité à coordonner, son sens de l'initiative et des contacts, est effectuée en son absence par le Conseil, sous la direction du vice-président ou d'un administrateur désigné par les membres. Les administrateurs non exécutifs procèdent une fois par an, en l'absence des administrateurs exécutifs, à une évaluation de leur interaction avec eux.

Chaque année, chaque comité du Conseil évalue sa propre composition et son fonctionnement et en fait rapport au Conseil, en formulant au besoin des propositions. À cette occasion, les aptitudes et l'expérience requises pour le domaine de responsabilité précis du comité, notamment, sont analysées.

À l'occasion du renouvellement de leur mandat d'administrateur, les présidents des comités font l'objet d'une évaluation individuelle par les autres membres des comités ; sens de la coordination, connaissances spécialisées, capacités de discernement et reporting sont les principaux éléments examinés à cette occasion.

Le président du Comité de direction et les autres administrateurs délégués sont évalués sous la direction du président du Conseil d'administration à l'occasion du renouvellement de leur mandat d'administrateur (voir supra).

## Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2010

### Description des procédures d'élaboration de la politique de rémunération et de fixation de la rémunération des administrateurs et des membres du Comité de direction, sur une base individuelle

#### Généralités

La politique de rémunération du groupe KBC repose, en ce qui concerne le Conseil d'administration et le Comité de direction, sur la législation en vigueur, le Code de Gouvernance d'entreprise et les données du marché. Elle fait l'objet d'une surveillance assurée par le Comité de rémunération du Conseil d'administration (assisté par des collaborateurs spécialisés en cette matière) et est régulièrement confrontée aux évolutions de la législation et du Code et aux pratiques et tendances du marché. Le président du Comité de rémunération informe le Conseil d'administration sur les travaux du comité et lui adresse des recommandations concernant les adaptations à apporter à la politique de rémunération et leur application concrète. Le Conseil d'administration peut aussi, de sa propre initiative ou sur proposition du Comité de direction, demander au Comité de rémunération d'étudier d'éventuelles adaptations de la politique de rémunération et de conseiller le Conseil d'administration en cette matière. Si la loi l'impose, le Conseil soumet à son tour des propositions d'adaptation de la politique de rémunération à l'approbation de l'Assemblée générale.

#### Conseil d'administration

Chaque année, le Conseil d'administration prélève, sur recommandation du Comité de rémunération, sur la base de la politique de rémunération fixée et dans les limites prévues dans les statuts, un montant sur le bénéfice net. Une fois approuvé par l'Assemblée générale, ce montant (la rémunération fixe) est réparti entre les membres du Conseil d'administration, en fonction du nombre de mois durant lesquels ils ont exercé leur mandat.

#### Comité de direction

Le Conseil d'administration, sur avis du Comité de rémunération et sur la base de la politique de rémunération adoptée, détermine chaque année la rémunération des membres du Comité de direction et procède à une évaluation régulière de celle-ci. Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie liée aux résultats et aux prestations.

### Déclaration relative à la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction, appliquée durant l'exercice en objet

Le Comité de rémunération déclare ce qui suit :

#### Principes de la politique de rémunération, compte tenu de la relation entre la rémunération et les prestations

Les administrateurs non exécutifs comme les administrateurs exécutifs et les autres membres du Comité de direction, ont par définition droit à une rémunération équitable, proportionnelle à leur contribution à la politique et à la croissance du groupe.

Pour les administrateurs non exécutifs :

- La rémunération des administrateurs non exécutifs se compose exclusivement d'une rémunération annuelle fixe non liée aux prestations et d'un jeton de présence par réunion à laquelle ils ont assisté. Comme précédemment indiqué, la rémunération fixe est prélevée sur le bénéfice net de l'exercice, tandis que le jeton de présence est imputé au titre de frais sur le même exercice. La rémunération fixe est approuvée chaque année par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, dans les limites de la loi, des statuts et de la politique de rémunération du groupe KBC, telle que définie par le Comité de rémunération.
- Compte tenu du temps considérable qu'il consacre à sa fonction de responsable de la surveillance permanente des affaires du groupe KBC, le président du Conseil d'administration de KBC Groupe SA bénéficie d'un régime spécial et perçoit une rémunération fixe plus importante, dont le montant est arrêté chaque année par le Comité de rémunération et soumis à l'approbation du Conseil d'administration.
- Les administrateurs siégeant au CARC de KBC Groupe SA ont perçu une indemnité supplémentaire (jetons de présence) rémunérant les prestations fournies dans le cadre de ce comité. Le président de ce comité obtient également une rémunération supplémentaire fixe. Les administrateurs siégeant au Comité de nomination ou au Comité de rémunération n'ont perçu aucune indemnité supplémentaire pour ces prestations.
- KBC Groupe SA n'accorde pas de crédits ou garanties aux administrateurs. Ceci étant, de tels crédits et garanties peuvent leur être accordés par les filiales bancaires de KBC Groupe SA conformément à l'article 28 de la loi bancaire – en d'autres termes, les administrateurs peuvent obtenir des crédits aux conditions '*clientèle*'.



Pour les administrateurs exécutifs et les autres membres du Comité de direction :

- Le Conseil d'administration fixe la rémunération des administrateurs exécutifs et des autres membres du Comité de direction sur la base de l'avis du Comité de rémunération et après avis du président du Comité de direction.
- Conformément à la nouvelle politique de rémunération de KBC Groupe SA (entrée en application en 2010), la rémunération individuelle des membres du Comité de direction se compose des éléments suivants :
  - une rémunération mensuelle fixe ;
  - une rémunération variable annuelle dépendant du bénéfice consolidé de KBC Groupe SA ;
  - une rémunération annuelle variable sur la base des prestations (évaluée selon des critères convenus) ;
  - la rémunération éventuelle des mandats exercés pour KBC Groupe SA (exceptionnel).
- Le montant total de la rémunération ainsi allouée au président du Comité de direction de KBC Groupe SA ne pouvait excéder de plus de 25% le montant versé aux membres individuels du Comité de direction.
- Les membres ont en outre bénéficié d'un régime de pension de retraite et de survie prévoyant une pension complémentaire de vieillesse ou – si l'assuré décède en service actif en laissant un conjoint – une pension de survie et une garantie invalidité.

### **Importance relative des différentes composantes de la rémunération**

En 2010, les membres du Comité de direction ont perçu exclusivement une rémunération fixe. Étant donné les résultats négatifs du groupe en 2009, les membres du Comité de direction avaient renoncé à toute forme de rémunération variable.

Pour l'exercice 2010 a été versée (en 2011) une rémunération variable liée aux résultats et aux prestations. Dans sa décision d'octroyer cette rémunération variable, le Conseil d'administration a surtout tenu compte de l'évaluation antérieure du Comité de rémunération concernant l'exécution du plan de relance européen. À la rédaction du présent texte, les modalités de paiement (en liquide et/ou en instruments liés à des actions et le timing) de cette rémunération variable n'étaient pas encore définies. Le versement ne dépassera en tout cas pas 50% de la rémunération prévue en 2011 et le paiement sera étalé sur un minimum de trois ans.

### **Informations sur la politique de rémunération pour les deux prochains exercices**

Fin 2009, sur avis du Comité de rémunération, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle politique de rémunération du groupe KBC. Celle-ci fixe certains principes applicables à tout le groupe, principalement en ce qui concerne la rémunération variable. Les principes les plus importants sont les suivants :

- la rémunération variable doit toujours être constituée d'une partie liée aux résultats (dont 10% au moins doivent être basés sur les résultats du groupe KBC) et d'une partie liée aux prestations ;
- 50% au moins de la rémunération variable liée aux résultats n'est pas payée immédiatement et le paiement est étalé sur trois ans ;
- aucune avance n'est versée sur la rémunération variable et une possibilité de *clawback/holdback* est prévue ;
- dans la majeure partie du groupe, le rapport entre rémunération fixe et variable est de un sur un au maximum ;
- la rémunération variable est plafonnée à 750 000 euros.

Ensuite ont été promulgués plusieurs lois et règlements en matière de politique de rémunération (la Loi de renforcement du gouvernement d'entreprise auprès des sociétés cotées, la circulaire 2009-34 de la CBFA recommandant l'adoption d'une bonne politique de rémunération dans les établissements financiers, les directives du CEBS en matière de rémunérations, la circulaire 2011-05 de la CBFA régissant une bonne politique de rémunération). Bien que la politique de rémunération adoptée en 2009 réponde dans les grandes lignes à ces nouvelles dispositions, elle nécessitait tout de même certaines corrections principalement en ce qui concerne le gouvernement d'entreprise et les rémunérations de la haute direction. À ce propos, certaines propositions avaient été formulées et soumises à la CBFA en vue de leur approbation définitive.

## Rémunérations individuelles des administrateurs non exécutifs de KBC Groupe SA

Compte tenu du résultat négatif enregistré par KBC en 2009 et du fait que, par conséquent, aucun dividende n'avait été versé pour cet exercice, ni KBC Groupe SA ni aucune autre société du groupe KBC en Belgique ou à l'étranger dans laquelle certains des administrateurs non exécutifs de KBC Groupe SA avaient exercé un mandat d'administrateur en 2009, n'a versé en 2010 de rémunération fixe aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice 2009. Les administrateurs non exécutifs ont néanmoins reçu des jetons de présence pour les réunions du Conseil d'administration de KBC Groupe SA et, le cas échéant, d'autres sociétés du groupe KBC en Belgique ou à l'étranger, auxquelles ils ont assisté.

Rémunération par administrateur individuel (chiffres consolidés, en EUR)	Rémunération fixe (versée en 2010 et se rapportant à l'exercice 2010)	Rémunération Comité Audit, Risques et Compliance (relative à l'exercice 2009, payée en 2010)	Jetons de présence (relatifs à l'exercice 2009, payés en 2010)
Huyghebaert Jan <sup>1</sup>	455 000	0	95 000
Borghgraef Paul	0	0	41 250
Bostoen Paul	0	0	35 000
Cornu Jo	0	0	35 000
Debaillie Luc	0	0	37 500
Depickere Franky	0	46 000	116 250
Devisch Noël	0	0	55 000
Discry Luc	0	0	0
Donck Frank	0	0	41 250
Géradin Jean-Marie <sup>2</sup>	0	0	7 500
Heremans Dirk	0	18 000	35 000
Leysen Christian <sup>2</sup>	0	0	10 000
Morlion Lode	0	0	35 000
Naert Philippe	0	16 000	32 500
Roussis Theodoros	0	12 000	22 500
Soete Hendrik	0	0	35 000
Tytgadt Alain	0	0	35 000
Van Kerckhove Ghislaine	0	0	32 500
Van Waeyenberge Jozef <sup>2</sup>	0	0	10 000
Van Wymeersch Charles	0	0	31 250
Vantieghem Germain	0	0	70 000
Vlerick Philippe	0	0	117 500
Wittemans Marc	0	32 000	62 500
De Ceuster Marc	0	2 000	12 500
Stroobants Eric	0	0	12 500
Wunsch Pierre	0	0	30 000
Bostoen Alain	0	0	2 500
Vanthsche Piet	0	0	0
Hansen Jean-Pierre	0	0	0

<sup>1</sup> Président du Conseil d'administration.

<sup>2</sup> Administrateur non exécutif jusqu'après l'assemblée annuelle du 30 avril 2009.

## Information relative au montant de la rémunération que les membres du Comité de direction de KBC Groupe SA également membres du Conseil d'administration auraient perçu en cette qualité

Aucune rémunération fixe ni jeton de présence n'a été versé aux membres du Comité de direction, qui sont également membres du Conseil d'administration en qualité d'administrateurs délégués.



## Critères d'évaluation fondés sur les performances du groupe KBC et/ou des intéressés, appliqués lors de l'octroi des rémunérations variables

La rémunération variable en fonction des résultats versée aux membres du Comité de direction est un pourcentage du résultat net consolidé de KBC Groupe SA. La rémunération variable en fonction des prestations des membres du Comité de direction est un pourcentage de la rémunération fixe (entre 0% et 30%) après évaluation des prestations accomplies selon certains critères déterminés.

## Rémunération du président et des autres membres du Comité de direction de KBC Groupe SA

Le Comité de direction (CD) de KBC Groupe SA est un organe collégial et solidaire, dont le président agit en qualité de *primus inter pares* et non de CEO opérationnel et seul responsable de l'entreprise. Néanmoins, conformément aux dispositions du Code de Gouvernance d'entreprise et ainsi que l'imposera la loi visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées, les rémunérations individuelles du président du Comité de direction sont publiées ici.

Le tableau indique en outre les rémunérations cumulées que KBC Groupe SA et ses filiales directes et indirectes ont versées aux membres du Comité de direction de KBC Groupe SA autres que le président pour l'exercice 2010. Il convient de tenir compte du fait que la composition du Comité de direction a été plusieurs fois modifiée dans le courant de 2010, certains changements ayant eu des répercussions sur le total des rémunérations. Les rémunérations suivantes sont d'ailleurs incluses dans les montants totaux :

- la rémunération de Chris Defrancq jusqu'à son admission à la retraite ;
- la rémunération de Marko Voljč depuis sa nomination au CD ;
- la rémunération d'Etienne Verwilghen jusqu'à son admission à la retraite ;
- la rémunération versée à Danny De Raymaecker, Luc Philips, Luc Popelier, Johan Thijs et John Hollows pour l'ensemble de l'exercice 2010.

Rémunération du CD de KBC Groupe SA (montant payé en EUR) en 2010	Jan Vanhevel (exercice complet)	Autres membres du CD (montant global)
Rémunération fixe de base	712 500	3 653 233
Rémunération variable liée aux bénéfices pour l'exercice 2010 <sup>1</sup>	372 059	1 810 687
Rémunération variable liée aux prestations pour l'exercice 2010 <sup>1</sup>	106 875	550 367
Plan de pension complémentaire <sup>2</sup> (primes versées)	8 718	2 245 784
Plan de pension complémentaire à cotisations fixes <sup>3</sup> (allocations versées au fonds de pension) pour 2010	46 507	46 507

<sup>1</sup> Les montants bruts mentionnés sont ceux octroyés pour l'exercice 2010. Les rémunérations variables sont versées pour moitié en 2011. Le reste sera étalé sur les trois prochaines années. Chaque versement consistera pour moitié en espèces et pour moitié en instruments liés à des actions.

<sup>2</sup> Le financement des prestations de pension complémentaire tient compte des droits de pension que les membres du Comité de direction auraient pu précédemment acquérir en tant que membres du personnel d'une des sociétés du groupe, ainsi que de l'âge qu'ils avaient lors de leur accession au Comité de direction. Il en résulte dès lors des différences entre les cotisations versées à l'organisme de pensions.

<sup>3</sup> Un plan de pension complémentaire à primes fixes a été lancé en 2007. Le total des primes versées annuellement varie en fonction de l'évolution du bénéfice par action du groupe.

Outre ces rémunérations, les membres du Comité de direction ont aussi perçu des frais de représentation de 400 euros par mois ainsi que certains avantages en nature. Parmi ceux-ci, les principaux sont une voiture de fonction (dont l'usage privé est facturé aux membres du Comité de direction sur la base d'un forfait de 7 500 km par an), un téléphone portable, une assurance hospitalisation, une assurance assistance aux personnes, etc.

## Actions, options sur actions et autres droits d'acquérir des actions KBC Groupe SA octroyés, exercés ou arrivés à expiration dans le courant de l'exercice, sur une base individuelle

Dans le courant de 2010, aucune action, aucune option sur action et aucun autre droit d'acquérir des actions de KBC Groupe SA n'a été octroyé ou exercé ou n'est arrivé à expiration.

## Dispositions relatives aux indemnités de départ des administrateurs exécutifs et des membres du Comité de direction de KBC Groupe SA, sur une base individuelle

Compte tenu des conditions imposées par l'État fédéral et par le gouvernement flamand à la suite des opérations relatives au capital de base en 2008 et en 2009, l'indemnité de départ des administrateurs exécutifs et des membres du CD est limitée, depuis la fin octobre 2008, à douze mois de rémunération fixe.

## Description des principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques

Ci-après suit une description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein de KBC, en application des dispositions du Code des sociétés et du Code belge de gouvernance d'entreprise. La partie I décrit les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en général. La partie II approfondit cette description et décrit les mesures de contrôle internes applicables au processus de reporting financier.

### Partie I : Description des principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques au sein de KBC

#### **1 Une stratégie, une structure organisationnelle et une répartition des compétences clairement définies constituent le fondement d'une saine gestion d'entreprise.**

La stratégie et la structure organisationnelle du groupe KBC sont commentées aux chapitres Stratégie et profil de l'entreprise et Structure et management du présent rapport annuel.

KBC veut se profiler comme un bancassureur et gestionnaire de fortune efficace, proche de ses clients et soucieux de ses collaborateurs. KBC se focalise sur les particuliers, les indépendants, les professions libérales, les petites et moyennes entreprises et les midcaps dans une sélection de pays européens et compte atteindre des objectifs de rentabilité justifiés grâce à son efficacité, son orientation client, la satisfaction de son personnel et sa saine gestion des risques. KBC cherche aussi à s'identifier avec les diverses communautés dans lesquelles il déploie ses activités, en utilisant des marques de fabrique locales, en désignant des managers locaux et en appliquant les principes de responsabilité sociétale en fonction des normes applicables dans les pays concernés.

La structure de management du groupe KBC est une structure fonctionnelle duale de type belge :

- le Conseil d'administration définit la stratégie et la politique générale. Il assume toutes les responsabilités et actes qui lui sont attribués en vertu du Code des sociétés. Le Conseil d'administration décide, sur proposition du Comité de direction, du niveau d'exposition au risque ;
- le Comité de direction est chargé de la gestion opérationnelle dans les limites de la stratégie et de la politique générales fixées par le Conseil d'administration. Pour assumer ses responsabilités spécifiques en matière de gestion financière et des risques, le Comité de direction a désigné parmi ses membres un Chief Financial Officer (CFO) et un Chief Risk Officer (CRO).

La Charte de gouvernement d'entreprise de KBC définit les compétences respectives de ces deux organes de gestion, leur composition, leur fonctionnement et les qualifications requises de leurs membres. Les informations concrètes relatives à la composition et au fonctionnement sont reprises dans d'autres parties de la présente Déclaration.

#### **2 Intégrité et respect de l'éthique sont gravés dans la culture d'entreprise de KBC**

Dans la pratique de ses activités, KBC souhaite contribuer au progrès économique, social et écologique de ses champs d'activité. Il exerce dès lors ces activités en respectant les lois et règlements en vigueur et les applique tant à la lettre que dans l'esprit. Ce faisant, il prend en compte aussi l'évolution de la prise de conscience des normes dans notre société. KBC accorde une attention prioritaire aux besoins et aux intérêts de ses clients, de ses actionnaires, de son personnel et de son environnement social. Dans sa relation avec eux, KBC s'impose des règles en matière d'équité et de bon sens, d'ouverture et de transparence, de discrétion et de respect de la vie privée. Ces principes sont entre autres repris dans la politique en matière d'intégrité, ainsi que dans des codes, des instructions et des lignes de conduite spécifiques. Vous trouverez les principales directives et notes de gestion relatives à la responsabilité sociétale sur notre site internet [www.kbc.com/responsabilitesociale](http://www.kbc.com/responsabilitesociale).

Font partie des principales lignes stratégiques de la politique en matière d'intégrité :

- le Code de déontologie KBC. Un document général fondé sur les valeurs du groupe et qui recommande à tous ses collaborateurs un comportement conforme. En tant que tel, il sert de base à l'élaboration de lignes de conduite spécialisées à l'attention de groupes cibles spécifiques et de lignes stratégiques au niveau du groupe ;
- les règles en matière de compliance applicables à tout le groupe et qui concernent :
  - la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
  - la politique de prévention fiscale et, plus particulièrement, les mécanismes de fraude fiscale ;
  - la protection des investisseurs et la prévention des conflits d'intérêts (MiFID) ;
  - l'abus de marchés et le délit d'initié ;
  - la protection de la vie privée, de la confidentialité des informations et du devoir de discrétion professionnelle ;



- déontologie et lutte contre la fraude :
  - la déontologie du personnel est intégrée dans le code de conduite et dans diverses lignes stratégiques dont nous avons déjà parlé dans ce chapitre ;
  - divers services tels que Compliance, Inspection, Audit interne mais aussi le business s'occupent activement de prévention et de la détection de fraudes. Les fraudes externes liées à des produits relèvent de la compétence du business. La fraude et les infractions au code de déontologie commises par le personnel font l'objet de contrôles et d'enquêtes menés par des services étrangers au business. Les dossiers de fraude plus complexes et/ou les questions ayant un impact au niveau du groupe font l'objet d'enquêtes menées et/ou coordonnées par le service Compliance au niveau du groupe, en qualité de centre de compétences spécialement affecté à la détection de fraudes ;
  - la *politique de protection des dénonciateurs de bonne foi au sein du groupe KBC* protège les collaborateurs qui dénoncent, de bonne foi, des fraudes ou des pratiques condamnables graves.

Le document Principes régissant l'entreprise dans un contexte social définit la vision de KBC en matière de responsabilité sociétale (disponible sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)).

### **3 Le modèle de défense tripartite vise à armer KBC contre les risques susceptibles de compromettre les objectifs fixés.**

Afin de soutenir sa mission stratégique et de se prémunir contre les risques susceptibles d'entraver la réalisation de cette mission, le Comité de direction a déployé un système de contrôle interne étagé sous sa responsabilité et sous le contrôle du Conseil d'administration. Ce système est communément appelé modèle de défense tripartite (*Three Lines of Defense model*).

#### 3.1 Business assume la responsabilité de la maîtrise de ses risques.

En tant que première ligne, Business est responsable des risques dans son domaine et doit disposer des moyens de contrôle efficaces appropriés. Il doit également mettre en place une politique de délégation adéquate. Cette responsabilité couvre tous les types de risques, y compris la fraude et le respect des dispositions légales et réglementaires. À cette fin, il peut être fait appel à des services de support, notamment Inspection, Gestion de la valeur et des risques, Compliance, Affaires juridiques et fiscales, Personnel, Comptabilité et Audit interne.

#### 3.2 Fonctions de contrôle indépendantes, Gestion de la valeur et des risques et Compliance constituent le contrôle de deuxième ligne.

Indépendant du business et conforme aux normes industrielles avancées, Gestion de la valeur et des risques a pour objectif de tracer un cadre à l'échelon du groupe pour la gestion de la valeur, des risques et du capital, de superviser la mise en œuvre de ce cadre et de prêter assistance au management de ligne en ce qui concerne l'utilisation des instruments et des techniques de gestion de la valeur, des risques et du capital. Vous trouverez plus d'informations concernant la Gestion de la valeur et des risques au chapitre qui y est consacré dans ce rapport annuel. KBC a par ailleurs désigné des Local Chief Risk Officers (LCRO) à divers niveaux de son organisation. Ceux-ci sont proches du business car ils participent au processus décisionnel local. Le fait qu'ils répondent directement au CRO du groupe doit garantir leur indépendance.

Compliance est une fonction indépendante au sein du groupe KBC. Cette indépendance est préservée par le statut adapté qui lui est conféré (repris dans la Compliance Charter), par sa place dans l'organigramme (elle relève directement du président du Comité de direction) et par son reporting (elle répond au CARC, en tant que niveau le plus élevé). Compliance a pour but d'éviter au groupe KBC de subir des dommages financiers, juridiques ou pénaux par suite du non-respect des lois, décrets et normes internes ou de la non-conformité aux attentes légitimes de la clientèle, du personnel et de la société au sens large, plus spécifiquement dans les domaines qui lui sont attribués par la politique d'intégrité.

#### 3.3 En tant que contrôle de troisième ligne indépendant, Audit interne soutient le Comité de direction et le CARC dans leur mission de supervision de l'efficacité du système de contrôle et de gestion des risques interne.

Audit interne vérifie si le groupe KBC gère les risques de manière adéquate et les limite ou les élimine autant que possible. Le département veille aussi à ce que les processus d'entreprise et la coopération entre les diverses ramifications du groupe se déroulent de manière efficace et que la continuité des opérations soit assurée.

Le champ d'activité du département Audit interne couvre toutes les entités juridiques, les activités et divisions, y compris les différentes fonctions de contrôle au sein du groupe KBC.

Les responsabilités, caractéristiques, la structure organisationnelle et le reporting, les champs d'application, la méthodologie en matière d'audit, la collaboration entre les divers départements d'audit au sein du groupe, la sous-traitance d'activités d'audit interne sont décrits et commentés dans la Charte d'audit de KBC Groupe SA. Cette charte répond aux dispositions de la circulaire D1 97/4 (banques) et PPB-2006-8-CPA (assurances) de la CBFA.

Conformément aux normes professionnelles internationales en matière d'audit, la fonction d'audit fait l'objet d'analyses régulières par une tierce partie externe. La dernière analyse de ce type a eu lieu en 2009. Les résultats ont été soumis au Comité de direction et au CARC, dans le cadre de leur fonction de supervision et d'évaluation du département Audit interne.

#### **4 Le Comité Audit, Risques et Compliance (CARC) de KBC joue un rôle prépondérant dans le pilotage du système interne de contrôle et de gestion des risques.**

Chaque année, le Comité de direction évalue la pertinence du système interne de contrôle et de gestion des risques et remet son rapport au CARC. Au nom du Comité de direction, le CARC surveille l'intégrité et l'efficacité des mesures de contrôle interne et de la gestion des risques menée sous la responsabilité du Comité de direction, en accordant une attention particulière à un reporting financier correct. Le comité suit aussi les procédures instaurées par la société afin de se conformer aux dispositions légales et réglementaires.

Le rôle, la composition, le fonctionnement et la qualification de ses membres sont définis dans la charte CARC dont la version la plus récente a été adoptée par le Conseil d'administration de KBC Groupe SA le 23 septembre 2010. De plus amples informations concernant le CARC sont reprises dans d'autres parties de la présente Déclaration.

## **Partie II : Description des principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques, en rapport avec le processus de reporting financier**

Chez KBC Groupe, le reporting périodique au niveau non consolidé est le résultat d'un processus comptable bien documenté. Un guide relatif aux procédures comptables et au processus de reporting financier est d'ailleurs disponible. Les états financiers périodiques sont établis directement sur la base du grand livre. Les états financiers comptables sont mis en corrélation avec les inventaires sous-jacents. Le résultat de ces contrôles est vérifiable. Les états financiers périodiques sont établis conformément aux règles d'évaluation locales. Les rapports périodiques relatifs aux capitaux propres sont rédigés conformément au règlement de la Commission bancaire, financière et des assurances du 17 octobre 2006.

Les principales sociétés liées disposent d'une organisation comptable et administrative adaptée et de procédures de contrôle financier interne. Un document descriptif du processus de consolidation est disponible. Le système et le processus de consolidation sont opérationnels depuis longtemps et comportent de nombreux contrôles de cohérence.

Les états financiers consolidés sont établis selon les règles d'évaluation IFRS, applicables à toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation. Les directions financières responsables (les CFO) des filiales certifient le caractère correct et complet des états financiers rapportés, conformément aux règles d'évaluation du groupe. Le comité d'approbation présidé par le directeur général Group Finance vérifie que les règles d'évaluation IFRS sont bien respectées.

Conformément à la loi du 15 mai 2007 modifiant la loi du 22 mars 1993, le Comité de direction du groupe KBC a évalué son système de contrôle interne relatif au processus de reporting financier et a rédigé un rapport.

L'existence et le suivi de normes à l'échelle du groupe en matière de vérifications comptables (*Group Standard Accounting Controls*) est l'un des principaux piliers du contrôle interne du processus comptable (*Corporate Accounting Process*). Les *Group Standard Accounting Controls* fixent des règles en vue de maîtriser les principaux risques opérationnels du *corporate accounting process*. Elles régissent la mise en place et l'entretien de l'architecture de processus comptable ; la rédaction et le suivi de règles d'évaluation et de schémas comptables ; le respect des règles en matière d'autorisation et de séparation des fonctions dans le cadre de l'enregistrement comptable des opérations et la mise en place d'un système de gestion des comptes de première et de deuxième ligne adéquat.

Un projet est en cours pour généraliser à l'ensemble du groupe une Matrice de Risque formelle soumise à évaluation annuelle (Key Risks ↔ Key Risk Drivers ↔ Key Risk Controls ↔ Key Risk Indicators). Elle incitera les sociétés du groupe KBC à gérer efficacement et en permanence les risques end-to-end de leur processus de reporting financier. L'évaluation annuelle du système de contrôle interne sera liée à cette Matrice de Risque évolutive.

Le déploiement à l'échelon du groupe des procédures de clôture accélérée (fast Close), le suivi des transactions entre sociétés du groupe (interentreprises) et le suivi permanent d'un certain nombre d'indicateurs de risques, de performances et de qualité (Key Risk Indicators / Key Performance Indicators) ont contribué à améliorer la qualité du processus de reporting financier. De même, l'organisation et le suivi d'auto-évaluations (*Self Assessments*) contribuent à entretenir le souci permanent d'améliorer le système de contrôle interne.

Le processus de reporting externe, tant statutaire que consolidé, fait l'objet d'un audit approfondi au moins tous les trois ans par le département Audit Interne du groupe KBC.

Pour la mission de contrôle exercée par le CARC, voir le deuxième paragraphe du point 4 de la Partie I.



## Dérogations aux dispositions du Code

---

Comme précisé en début de chapitre, la Déclaration de gouvernement d'entreprise versée au rapport annuel doit également contenir la liste des dispositions du Code auxquelles il est dérogé, et les raisons motivant ces dérogations (voir le principe dit *comply or explain*). Voici les dispositions auxquelles il est dérogé et les explications y afférentes :

*La disposition 2.1. du Code belge de gouvernement d'entreprise (le Code) stipule que la composition du Conseil d'administration doit être déterminée dans le respect de la diversité des sexes.*

*Dans sa composition actuelle, le Conseil d'administration de KBC Groupe SA compte une femme et vingt-deux hommes. Cette composition est le reflet d'une évolution historique. Le Conseil, réceptif au principe de la non-discrimination des sexes, veillera à accroître la représentation des femmes en son sein.*

*La disposition 5.2./1 de l'Annexe C du Code impose au Conseil d'administration de constituer un Comité Audit, composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs. La disposition 5.2./4 de cette même Annexe C stipule qu'au moins la majorité des membres du Comité Audit doit être indépendante. La disposition 5.3./1 de l'Annexe D du Code stipule que le Conseil d'administration doit constituer un Comité de nomination composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants. La disposition 5.4./1 de l'Annexe E du Code stipule qu'au moins la majorité des membres du Comité de rémunération doit être indépendante.*

En date du 31 décembre 2010, le Comité Audit, Risques et Compliance de KBC Groupe SA était constitué de six administrateurs non exécutifs, dont deux indépendants et un désigné par les pouvoirs publics. Les administrateurs indépendants n'étaient donc pas majoritaires au sein du Comité Audit.

À la même date, le Comité de nomination de KBC Groupe SA était composé de cinq administrateurs non exécutifs, dont un indépendant, et un administrateur exécutif. Les administrateurs indépendants n'étaient donc pas majoritaires non plus dans ce comité.

Le 28 janvier 2011, Jean-Pierre Hansen, représentant du gouvernement fédéral, a été nommé membre du comité par le Conseil d'administration.

Comme pour le Conseil d'administration, la composition du Comité Audit, Risques et Compliance et du Comité de nomination tient compte de la spécificité de la structure de l'actionnariat de KBC Groupe SA et, plus particulièrement, de la présence des actionnaires de référence que sont Cera, KBC Ancora, MRBB ainsi que des autres actionnaires de référence. Cette méthode permet de maintenir un équilibre salubre pour la stabilité et la continuité du groupe.

Au 31 décembre 2010, le Comité de rémunération était constitué de quatre administrateurs non exécutifs, dont deux indépendants et un désigné par les pouvoirs publics. Le 28 février 2011, le Conseil d'administration a nommé le professeur Dirk Heremans, administrateur indépendant de KBC Groupe SA, comme membre du comité, en vertu des exigences légales et des dispositions du Code.

## Conflits d'intérêts au sens de l'article 523 ou 524 du Code belge des sociétés

Au cours de la réunion du Conseil d'administration du 24 juin 2010, une procédure en conflit d'intérêts conforme aux dispositions de l'article 523 du Code des sociétés a été engagée à la suite d'une discussion concernant la responsabilité d'administrateurs, entre autres, de certains membres du Conseil d'administration de KBC Groupe SA, en raison du mandat qu'ils exercent au Conseil d'administration de KBL European Private Bankers SA et dans un comité restreint au sein de ce conseil. Le texte qui suit est une traduction officielle du texte néerlandais original et est fourni purement à titre d'information. Nous reproduisons ci-après le procès-verbal du Conseil sur ce point de l'ordre du jour :

### Introduction

*Le Conseil d'administration fait référence à la convention de transfert d'actions conclue entre KBC Groupe SA en tant que Vendeur et Hinduja Luxembourg Holding SA en tant qu'Acheteur, relative à la Vente de la totalité des actions KBL European Private Bankers SA détenues par KBC Groupe SA à la date du 20 mai 2010 (la **Convention de transfert d'actions**, la **Transaction**).*

*Les administrateurs suivants de KBL European Private Bankers SA démissionnent de leur poste d'administrateur après finalisation de cette transaction :*

*Philippe Vlerick*

*Franky Depickere*

*Marc Wittemans*

*Marie-Christine Santens*

*Diego du Monceau*

*Luc Philips*

*Edmond Müller*

*Jan Huyghebaert*

*(Toutes les personnes ci-dessus sont désignées ci-après conjointement par le terme **les Administrateurs** et chacun individuellement par **l'Administrateur**.)*

*Les Administrateurs continuent d'exercer leur fonction jusqu'à ce que la cession soit finalisée. Ils restent concernés par quelques transactions prévues dans la convention de transfert des actions. Ces transactions ont trait, entre autres, à la cession de certains actifs et à l'introduction d'une proposition de versement d'un dividende intérimaire. Dans ce cadre, Jan Maarten de Jong, Luc Philips et Franky Depickere forment un 'Comité restreint' constitué au sein du Conseil d'administration de KBL European Private Bankers SA et qui sera chargé, entre autres, de finaliser la transaction de cession.*

*La convention de transfert d'actions stipule que, lors de la prochaine assemblée générale annuelle pertinente des actionnaires de KBL European Private Bankers SA, l'Acheteur donnera décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la finalisation de la cession. Dans la convention de transfert d'actions, le groupe Hinduja s'est par ailleurs engagé à ne pas engager de procédure judiciaire à l'encontre d'un des Administrateurs susmentionnés.*

### Proposition de décision

*Le Conseil d'administration propose de voter une décision en vertu de laquelle KBC Groupe SA :*

*(i) s'engage irrévocablement à ne pas engager de procédures judiciaires à l'encontre d'un des Administrateurs de KBL European Private Bankers SA et/ou de Monsieur Jan Maarten de Jong, en leur qualité d'Administrateurs ou, le cas échéant, en leur qualité de membre du 'Comité restreint' constitué pour l'exécution de la transaction, et*

*(ii) accepte de garantir ces Administrateurs de KBL European Private Bankers SA et M. Jan Maarten de Jong contre tout recours en vertu de la responsabilité de ces Administrateurs et de M. Jan Maarten de Jong en cette qualité et dans ce cadre.*

### Conflit d'intérêts

*Le Conseil d'administration applique la procédure telle qu'exposée à l'article 523 CSB avant d'entamer les délibérations et de procéder au vote sur la proposition de décision.*

### A Explication et justificatif du conflit d'intérêts

*Les administrateurs suivants informent le Conseil d'administration de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel tel que défini à l'article 523 du Code des sociétés belge, en rapport avec la proposition de décision (étant donné qu'ils sont les bénéficiaires d'une telle décision) :*

*Philippe Vlerick*

*Franky Depickere*

*Luc Philips*

*Jan Huyghebaert*

*Marc Wittemans*



Ces administrateurs ne participent pas aux délibérations et au vote sur la proposition de décision. Le commissaire de la société est informé de l'existence de ce conflit d'intérêts.

### **B Justificatif**

La société a manifestement intérêt à ce que la Transaction soit conclue. Pour qu'elle puisse être finalisée avec succès, il est indispensable que le Conseil d'administration de KBL European Private Bankers SA prenne une décision telle qu'exposée dans la Convention de transfert d'actions. Dans cette optique, il paraît justifié que les Administrateurs de KBL European Private Bankers SA et M. Jan Maarten de Jong puissent bénéficier de la garantie de la société et qu'ils aient l'assurance que la société n'intentera pas de procédures judiciaires à leur encontre. Dans le cas de fusions et d'acquisitions en général, il est coutumier de garantir que les administrateurs d'une société rachetée seront déchargés de toute responsabilité après finalisation du rachat et que toute question de responsabilité concernant la gestion de l'entreprise avant la cession soit réglée dans le cadre de la relation contractuelle entre l'acheteur et le vendeur.

### **C Conséquences financières**

Il est difficile d'évaluer les conséquences financières en chiffres absolus – sans doute les conséquences financières coïncideront-elles avec le montant d'une action en responsabilité (majoré des frais indirects, comme les frais de la défense par exemple). L'on peut néanmoins raisonnablement admettre que les conséquences financières éventuelles seront de moindre importance par rapport aux avantages financiers que la société tirera d'une transaction de cession couronnée de succès.

### **D Intérêts de l'entreprise**

À la lumière de ce qui précède, la proposition de décision proposée est dans l'intérêt de la société.

### **Décision**

Le Conseil (siégeant en l'absence des membres ayant déclaré avoir un conflit d'intérêts), prend la décision suivante à l'unanimité des voix :

La société :

- (i) s'engage irrévocablement à ne pas engager de procédures judiciaires à l'encontre d'un des Administrateurs de KBL European Private Bankers SA et/ou de Monsieur Jan Maarten de Jong (tous deux en leur qualité d'Administrateur de KBL European Private Bankers SA ou, le cas échéant, en leur qualité de membre du 'Comité restreint' dans le cadre de l'exécution de la transaction ;
- (ii) accepte de garantir ces Administrateurs et M. Jan Maarten de Jong contre tout recours en responsabilité qui pourrait être intenté à l'encontre de ces Administrateurs et de M. Jan Maarten de Jong en vertu de leur qualité et dans ce cadre ; et
- (iii) la déclaration de cession et la garantie visées aux points (i) et (ii) excluent toute responsabilité pénale et complètent le droit de recours éventuel que les Administrateurs ou M. Jan Maarten de Jong pourraient obtenir d'une tierce partie (par exemple une assurance).

## Commissaire

L'Assemblée générale de KBC Groupe SA du 29 avril 2010 a renouvelé pour une période de trois ans le mandat de commissaire de la société Ernst & Young Reviseurs d'entreprises SCCRL, représentée par Pierre Vanderbeek et/ou Peter Telders.

La rémunération du commissaire est exposée dans la partie Comptes annuels consolidés, Annexe 43 (intégralité du groupe – chiffres consolidés) ainsi que dans la partie Comptes annuels non consolidés, Annexe 7 (KBC Groupe SA).

## Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2010, telle qu'elle ressort des notifications reçues dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses

L'article 10bis des statuts de KBC Groupe SA fixe la limite à partir de laquelle les participations doivent être rendues publiques (les statuts sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)). KBC publie les notifications reçues sur son site internet [www.kbc.com/investor relations](http://www.kbc.com/investor%20relations). Le tableau donne un aperçu de l'actionnariat à fin 2010, sur la base de toutes les notifications reçues jusqu'au 31 décembre 2010. La partie intitulée Comptes annuels non consolidés contient aussi un aperçu des notifications reçues. Nous attirons votre attention sur le fait que les montants figurant dans les notifications peuvent différer des montants actuellement détenus, étant donné qu'une variation du nombre d'actions détenues ne donne pas toujours lieu à une nouvelle notification.

Actionnariat au 31-12-2010, selon les notifications les plus récentes, conformément à la loi du 2 mai 2007	La déclaration concerne la situation au :	Adresse	Nombre d'actions KBC (par rapport à la somme des actions existant au moment de la déclaration)
KBC Ancora SCA	1 <sup>er</sup> septembre 2008	Philipssite 5 bus 10, 3001 Leuven, Belgique	82 216 380 (23,15%)
Cera SCRL <sup>1</sup>	1 <sup>er</sup> septembre 2008	Philipssite 5 bus 10, 3001 Leuven, Belgique	25 903 183 (7,29%)
MRBB SCRL <sup>1</sup>	1 <sup>er</sup> septembre 2008	Diestsevest 40, 3000 Leuven, Belgique	42 562 675 (11,99%)
Autres actionnaires de référence	1 <sup>er</sup> septembre 2008	P.a. Ph. Vlerick, Ronsevaalstraat 2, 8510 Bellegem, Belgique	39 867 989 (11,23%)
Sociétés du groupe KBC	1 <sup>er</sup> septembre 2008	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique	18 240 777 (5,14%)
BlackRock Inc. <sup>2</sup>	15 septembre 2010	King William Street 33, EC4R9AS Londres, Royaume-Uni	11 047 165 (3,09%)

1 Il a été fait apport des nombres d'actions suivants en concertation mutuelle : 32 634 899 par KBC Ancora SCA, 10 080 938 par Cera SCRL, 26 436 213 par MRBB SCRL et les 39 867 989 actions par les Autres actionnaires de référence. Ces actions ont fait l'objet d'une notification séparée.

2 Après le 31 décembre 2010 a été reçue une nouvelle notification de BlackRock Inc. relative à la situation au 2 mars 2011 (diminution du nombre de droits de vote de 2,99%).



## Publication conforme à l'article 34 de l'AR belge du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers agréés pour le négoce sur un marché réglementé

---

### 1 Structure du capital en date du 31 décembre 2010

Le capital social est entièrement souscrit et représenté par 357 938 193 parts sociales sans valeur nominale. Le lecteur trouvera plus d'informations sur le capital du groupe dans la partie intitulée Comptes annuels non consolidés.

### 2 Restriction légale ou statutaire au transfert de titres

Chaque année, KBC Groupe SA procède à une augmentation de capital dont la souscription libre est réservée au personnel de KBC Groupe SA et de certaines de ses filiales belges. Si le prix d'émission des actions nouvelles présente une décote par rapport au cours de référence indiqué dans les conditions d'émission, les membres du personnel ne peuvent transférer les actions pendant deux ans à compter de la date de paiement, sauf en cas de décès du membre du personnel. Au 31 décembre 2010, 165 303 actions au total avaient ainsi été bloquées. Toutes seront libérées avant fin 2011.

Les options sur actions KBC Groupe SA détenues par des membres du personnel des diverses sociétés du groupe KBC, auxquels elles ont été attribuées dans le cadre de divers plans d'options, ne sont pas cessibles entre vifs. Un aperçu du nombre d'options sur actions réservées au personnel figure à l'Annexe 12 de la partie Comptes annuels consolidés.

### 3 Détenteurs de tout titre comprenant des droits de contrôle spéciaux

Néant.

### 4 Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier

Néant.

### 5 Restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote

Les droits de vote liés aux actions détenues par KBC Groupe SA et ses filiales directes et indirectes sont suspendus. Au 31 décembre 2010, il s'agissait de 18 171 795 actions, soit 5,077% du nombre total d'actions en circulation à cette date.

### 6 Accords entre actionnaires, qui sont connus de l'émetteur et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote

Un groupe de personnes morales et de personnes physiques agissant de commun accord constitue l'actionariat de référence de KBC Groupe SA. D'après les notifications reçues, ces personnes détenaient au 1<sup>er</sup> septembre 2008 les nombres de droits de vote suivants, en concertation mutuelle :

- KBC Ancora SCA : 32 634 899
- Cera SCRL : 10 080 938
- MRBB SCRL : 26 436 213
- Autres actionnaires de référence : 39 867 989.

Ces chiffres représentent un total de 109 020 039 droits de vote, soit 30,70% des droits de vote totaux (y compris les droits suspendus : voir ci-avant) à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 (355 122 707). Comparé au total de droits de vote au 31 décembre 2010 (357 938 193), cela revient à 30,46%. Entre ces parties a été conclu un accord entre actionnaires en vue de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe SA et d'en surveiller l'application. Cet accord prévoit un syndicat contractuel d'actionnaires. L'accord entre actionnaires inclut des dispositions régissant la cession de titres et l'exercice du droit de vote dans le cadre du syndicat.

Dans le cadre de l'émission de 3,5 milliards d'euros de capital de base par KBC Groupe SA, à laquelle la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA a souscrit à la mi-décembre 2008, les actionnaires de référence de KBC Groupe SA ont notamment pris l'engagement suivant : en cas d'offre publique d'acquisition volontaire ou obligatoire sur toutes les actions KBC, ils ne proposeront pas leurs actions ou, selon le cas, ne vendront pas un nombre d'actions KBC qui entraînerait une offre obligatoire ou, selon le cas, ne céderont, avant, pendant ou après le déroulement d'une offre publique d'acquisition, aucun droit à un (des) futur(s) offrant(s) ou à une partie apparentée, sans l'engagement formel du (des) futur(s) offrant(s) que celui-ci (ceux-ci), après l'expiration de l'offre, obligera (obligeront) KBC à rembourser tous les titres du capital de base en circulation (sous réserve d'approbation par la CBFA) ou à acheter eux-mêmes tous les titres du capital de base en circulation, dans les deux cas à un prix égal à 44,25 euros par titre. Cet engagement des actionnaires de référence s'applique également à la seconde émission de capital de base de KBC Groupe SA, pour un montant de 3,5 milliards d'euros, à laquelle le gouvernement flamand a souscrit à la mi-juillet 2009.

## **7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de l'émetteur**

Il est fait référence ici aux règles existantes reprises dans la Charte de gouvernement d'entreprise et dans les statuts de KBC Groupe SA. Ces documents peuvent être consultés sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com) sous gouvernement d'entreprise. En ce qui concerne la modification des statuts, il est fait référence aux articles y afférents du Code des sociétés.

## **8 Pouvoirs de l'organe d'administration, en particulier concernant le pouvoir d'émettre ou de racheter les actions**

L'Assemblée générale a mandaté le Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2014 inclus pour majorer le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant total de 900 millions d'euros, en espèces ou en nature, tant par l'émission d'actions que par l'émission d'obligations convertibles subordonnées ou non, ou de warrants liés ou non à des obligations subordonnées ou non. Dans ce cadre, le Conseil d'administration peut lever le droit de souscription préférentielle ou le réduire, dans les limites légales et statutaires en vigueur. Le Conseil d'administration peut également exercer ce mandat, aux conditions et dans les limites fixées par le Code des sociétés, après la date de réception de la notification de la CBFA concernant une offre publique de rachat des titres de la société. Ce mandat spécial court jusqu'au 29 avril 2012. Au 31 décembre 2010, le capital autorisé atteignait 899 354 909 euros. Compte tenu du pair comptable du titre au 31 décembre 2010, le mandat permet d'émettre au plus 258 435 318 actions nouvelles encore, soit 72,2% du nombre d'actions en circulation à cette date.

Le 9 novembre 2010, le Conseil d'administration a décidé de faire usage du capital autorisé pour pratiquer une augmentation du capital excluant le droit de souscription préférentielle, au profit du personnel. Moyennant un prix de souscription de 33,10 euros par action et un maximum de 21 actions par membre du personnel, le capital social souscrit s'est trouvé majoré, au 23 décembre 2010, de 69 837 euros, représentés par 20 068 actions nouvelles.

Le mandat accordé par l'Assemblée générale aux Conseils d'administration de KBC Groupe SA et de ses filiales directes pour acquérir sous certaines conditions des actions propres de KBC Groupe SA et les affecter en gage, qui venait à expiration le 23 octobre 2009, n'a pas été renouvelé.

Les Conseils d'administration de KBC Groupe SA et des filiales directes sont toutefois mandatés jusqu'au 27 mai 2013 pour racheter ou revendre des actions propres de KBC Groupe SA lorsque leur obtention ou leur aliénation s'impose pour éviter à KBC Groupe SA de subir un préjudice grave. Enfin, l'Assemblée générale a mandaté les Conseils d'administration précités pour aliéner en Bourse ou hors-Bourse les actions de KBC Groupe SA en leur possession, dans le second cas moyennant une rémunération qui ne peut être inférieure au cours en Bourse au moment de l'aliénation, diminué de 5%. Au 31 décembre 2010, KBC Groupe SA et ses filiales directes détenaient, principalement dans le cadre du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'Assemblée générale et de la couverture des plans d'options KBC pour le personnel, un total de 18 168 752 actions KBC Groupe SA, soit 5,076% du nombre d'actions en circulation à cette date.

## **9 Accords importants auxquels KBC Groupe SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de l'émetteur à la suite d'une offre publique d'acquisition**

Néant.

## **10 Accords entre KBC et les membres de son organe d'administration ou son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'acquisition**

Néant.

## Communications dans le cadre de l'article 74 de la loi belge relative aux offres publiques d'acquisition

Dans le cadre de la loi précitée, KBC Groupe SA a reçu en 2010 un certain nombre de notifications actualisées. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous. Les personnes mentionnées interviennent en concertation mutuelle. Les nombres d'actions mentionnés n'ont pas nécessairement tous fait l'objet d'un apport en concertation mutuelle : certains nombres peuvent aussi inclure des actions libres.

### A Communications par :

a des personnes morales ;

b des personnes physiques détenant 3% ou plus des titres avec droit de vote<sup>1</sup> ;

c des personnes morales contrôlant les personnes morales visées sous a. ;

d des personnes physiques qui, par leur contrôle des personnes morales visées sous a., détiennent indirectement 3% ou plus des titres avec droit de vote<sup>1</sup>.

Actionnaire	Participation, nombre	En % <sup>2</sup>	Sous le contrôle de	Actionnaire	Participation, nombre	En % <sup>2</sup>	Sous le contrôle de
KBC Ancora SCA	82 216 380 <sup>3</sup>	22,97%	Cera SCRL	Algimo SA	320 816 <sup>3</sup>	0,09%	Personne(s) physique(s)
MRBB	46 289 864 <sup>3</sup>	12,93%	HBB ASBL	Rodep SCA	303 000 <sup>3</sup>	0,08%	Personne(s) physique(s)
Cera SCRL	26 127 166 <sup>3</sup>	7,30%	–	SAK Berkenstede	268 970 <sup>3</sup>	0,08%	–
SAK AGEV	12 604 695 <sup>3</sup>	3,52%	–	Robor SA	238 988 <sup>3</sup>	0,07%	Personne(s) physique(s)
Plastiche SA	2 989 482 <sup>3</sup>	0,84%	Personne(s) physique(s)	Effiga Invest SPRL	233 806 <sup>3</sup>	0,07%	Moulins de Kleinbettingen SA
3D SA	2 323 085 <sup>3</sup>	0,65%	SAK Iberanfra	La Pérégrina	220 588 <sup>4</sup>	0,06%	ING Trust
Setas SA	1 626 401 <sup>3</sup>	0,45%	SAK Setas	Promark International SA	189 008 <sup>3</sup>	0,05%	Personne(s) physique(s)
SAK Pula	1 434 250 <sup>3</sup>	0,40%	–	Hermes Invest SA	180 225 <sup>3</sup>	0,05%	–
Vrij en Vrank SCRL	1 335 258 <sup>3</sup>	0,37%	SAK Prof. Vlerick	SAK Hermes Société de contrôle et de gestion	148 527 <sup>3</sup>	0,04%	–
Basil Finance SA	1 260 000 <sup>3</sup>	0,35%	–	Lineago Trust	148 400 <sup>3</sup>	0,04%	–
De Berk SPRL	1 138 208 <sup>3</sup>	0,32%	Personne(s) physique(s)	Tradisud SA	146 500 <sup>4</sup>	0,04%	–
De Lelie SCS	1 000 000 <sup>3</sup>	0,28%	–	SAK Iberanfra	121 273 <sup>3</sup>	0,03%	–
Rainyve SA	941 958 <sup>3</sup>	0,26%	–	Cobeton SA	115 839 <sup>3</sup>	0,03%	SAK Hermes Société de contrôle et de gestion
Fondation Amici Almae Matris	912 731 <sup>3</sup>	0,26%	–	I.B.P. Ravago Fonds de pension	115 833 <sup>3</sup>	0,03%	–
Van Holsbeeck SA	770 837 <sup>3</sup>	0,22%	Personne(s) physique(s)	Inkao-Invest SPRL	113 679 <sup>3</sup>	0,03%	Robor SA
Ceco SCA.	568 849 <sup>3</sup>	0,16%	Personne(s) physique(s)	Meralpa SA	98 577 <sup>4</sup>	0,03%	–
Nascar Finance SA	560 000 <sup>3</sup>	0,16%	–	Edilu SA	70 000 <sup>4</sup>	0,02%	–
Partapar SA	559 818 <sup>3</sup>	0,16%	Personne(s) physique(s)	Wilig SA	42 472 <sup>4</sup>	0,01%	–
Cordalia SA	425 250 <sup>3</sup>	0,12%	Personne(s) physique(s)	Mercurius Invest SA	40 230 <sup>3</sup>	0,01%	–
Mapicius SA	425 250 <sup>3</sup>	0,12%	Personne(s) physique(s)	Sicav Vlam 21	39 006 <sup>4</sup>	0,01%	ABN AMRO
Cecan Invest SA	397 563 <sup>3</sup>	0,11%	SAK Prof. Vlerick	Fondation Filax	38 529 <sup>3</sup>	0,01%	Personne(s) physique(s)
Plastiche Holding Sarl	375 000 <sup>3</sup>	0,10%	–	Lycol SA	31 939 <sup>4</sup>	0,01%	–
Mercator SA	366 427 <sup>3</sup>	0,10%	Bâloise-holding	Van Vuchelen et Co SCA	27 785 <sup>4</sup>	0,01%	–
VIM SCRL	361 562 <sup>3</sup>	0,10%	Personne(s) physique(s)	Asphalia SA	14 241 <sup>3</sup>	0,00%	Personne(s) physique(s)
Sereno SA	333 408 <sup>3</sup>	0,09%	Personne(s) physique(s)	Kristo Van Holsbeeck SPRL	6 950 <sup>3</sup>	0,00%	Personne(s) physique(s)
Colver SA	322 099 <sup>4</sup>	0,09%	–	Christeyns SA	3 271 <sup>3</sup>	0,00%	–

**B Communications par des personnes physiques détenant moins de 3% des titres avec droit de vote  
(ces notifications ne doivent pas mentionner l'identité des personnes physiques concernées)<sup>5</sup>.**

Participation, nombre	En % <sup>2</sup>						
330 803 <sup>3</sup>	0,09%	48 800 <sup>3</sup>	0,01%	15 132 <sup>3</sup>	0,00%	4 549 <sup>4</sup>	0,00%
274 839 <sup>3</sup>	0,08%	48 141 <sup>3</sup>	0,01%	15 132 <sup>3</sup>	0,00%	3 759 <sup>4</sup>	0,00%
235 000 <sup>3</sup>	0,07%	46 441 <sup>3</sup>	0,01%	15 000 <sup>3</sup>	0,00%	3 375 <sup>4</sup>	0,00%
141 466 <sup>3</sup>	0,04%	46 200 <sup>3</sup>	0,01%	15 000 <sup>3</sup>	0,00%	3 375 <sup>4</sup>	0,00%
107 500 <sup>3</sup>	0,03%	45 441 <sup>3</sup>	0,01%	15 000 <sup>3</sup>	0,00%	3 375 <sup>4</sup>	0,00%
96 903 <sup>3</sup>	0,03%	43 200 <sup>3</sup>	0,01%	14 522 <sup>3</sup>	0,00%	3 375 <sup>4</sup>	0,00%
96 903 <sup>3</sup>	0,03%	39 264 <sup>4</sup>	0,01%	13 905 <sup>4</sup>	0,00%	3 375 <sup>4</sup>	0,00%
96 903 <sup>3</sup>	0,03%	33 069 <sup>4</sup>	0,01%	13 905 <sup>4</sup>	0,00%	3 240 <sup>4</sup>	0,00%
84 078 <sup>3</sup>	0,02%	32 994 <sup>3</sup>	0,01%	12 539 <sup>4</sup>	0,00%	2 800 <sup>3</sup>	0,00%
82 263 <sup>3</sup>	0,02%	32 994 <sup>3</sup>	0,01%	11 042 <sup>4</sup>	0,00%	2 295 <sup>4</sup>	0,00%
75 000 <sup>3</sup>	0,02%	32 978 <sup>3</sup>	0,01%	11 039 <sup>4</sup>	0,00%	2 025 <sup>3</sup>	0,00%
69 500 <sup>3</sup>	0,02%	32 978 <sup>3</sup>	0,01%	10 992 <sup>4</sup>	0,00%	1 350 <sup>4</sup>	0,00%
67 500 <sup>3</sup>	0,02%	25 500 <sup>4</sup>	0,01%	9 761 <sup>4</sup>	0,00%	1 269 <sup>4</sup>	0,00%
67 500 <sup>3</sup>	0,02%	24 725 <sup>4</sup>	0,01%	8 850 <sup>4</sup>	0,00%	1 000 <sup>3</sup>	0,00%
63 599 <sup>4</sup>	0,02%	22 611 <sup>4</sup>	0,01%	8 556 <sup>4</sup>	0,00%	877 <sup>4</sup>	0,00%
64 550 <sup>3</sup>	0,02%	22 343 <sup>4</sup>	0,01%	8 484 <sup>4</sup>	0,00%	774 <sup>4</sup>	0,00%
57 841 <sup>3</sup>	0,02%	22 343 <sup>4</sup>	0,01%	8 316 <sup>4</sup>	0,00%	513 <sup>4</sup>	0,00%
56 950 <sup>3</sup>	0,02%	22 342 <sup>4</sup>	0,01%	8 212 <sup>4</sup>	0,00%	500 <sup>3</sup>	0,00%
55 406 <sup>4</sup>	0,02%	21 897 <sup>3</sup>	0,01%	8 212 <sup>4</sup>	0,00%	324 <sup>4</sup>	0,00%
54 986 <sup>4</sup>	0,02%	20 007 <sup>4</sup>	0,01%	7 884 <sup>3</sup>	0,00%	243 <sup>4</sup>	0,00%
52 499 <sup>3</sup>	0,01%	19 546 <sup>4</sup>	0,01%	6 993 <sup>4</sup>	0,00%	228 <sup>4</sup>	0,00%
52 000 <sup>3</sup>	0,01%	16 733 <sup>4</sup>	0,00%	6 540 <sup>4</sup>	0,00%	27 <sup>3</sup>	0,00%
49 600 <sup>3</sup>	0,01%	16 000 <sup>3</sup>	0,00%	4 590 <sup>4</sup>	0,00%	24 <sup>3</sup>	0,00%

1 Aucune notification de ce type n'a été reçue.

2 Nombre total d'actions en cours au 30 juin et au 1<sup>er</sup> septembre 2010 : 357 918 125.

3 Situation au 30 juin 2010.

4 Situation au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

5 Certaines de ces participations ont été déposées en nue-propiété sans droit de vote et d'autres, en usufruit avec droit de vote.



# 2 Comptes annuels consolidés

## TRADUCTION

### **Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de KBC Groupe sa sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels consolidés ainsi que les mentions complémentaires requises.

#### **Attestation sans réserve des comptes annuels consolidés**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels consolidés de KBC Groupe sa et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Ces comptes comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2010, le compte de résultats consolidé, le résultat global, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à € 320.823 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un profit de l'exercice, part du Groupe, de € 1.860 millions.

#### *Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés*

L'établissement des comptes annuels consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



**Rapport du commissaire du 24 mars 2011 sur les comptes consolidés de KBC Groupe sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (suite)**

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels consolidés clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe arrêtés au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

**Mentions complémentaires**

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées, ainsi que de leur situation, de leur évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur leur développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 24 mars 2011

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl  
Commissaire  
Représentée par



Pierre Vanderbeek  
Associé  
11PVD80065



Peter Telders  
Associé

## Compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)	Annexe	2009	2010
Revenus nets d'intérêts	3	5 817	6 245
Revenus d'intérêts	3	11 687	10 542
Charges d'intérêts	3	-5 871	-4 297
Primes d'assurances acquises avant réassurance	9	4 848	4 616
Non-vie	11	1 925	1 916
Vie	10	2 923	2 700
Charges d'assurances techniques avant réassurance	9	-4 412	-4 261
Non-vie	9	-1 244	-1 249
Vie	9	-3 168	-3 012
Résultat net de la réassurance cédée	9	-63	-8
Revenus de dividendes	4	139	97
Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	5	-3 485	-77
Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	6	224	90
Revenus nets de commissions	7	1 132	1 224
Revenus de commissions	7	2 059	2 156
Charges de commissions	7	-927	-932
Autres revenus nets	8	427	452
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 625</b>	<b>8 378</b>
Charges d'exploitation	12	-4 779	-4 436
Charges de personnel	12	-2 589	-2 529
Frais généraux administratifs	12	-1 814	-1 546
Amortissements sur actifs immobilisés	12	-376	-361
Réductions de valeur	14	-2 725	-1 656
Sur prêts et créances	14	-1 901	-1 483
Sur actifs financiers disponibles à la vente	14	-326	-31
Sur goodwill	14	-483	-88
Sur autres	14	-14	-54
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	15	-25	-63
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-2 904</b>	<b>2 224</b>
Impôts	16	256	-82
Résultat net après impôts des activités abandonnées	46	101	-254
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS</b>		<b>-2 547</b>	<b>1 888</b>
Attribuable à des participations minoritaires		-82	28
<i>Dont lié aux activités abandonnées</i>		0	0
<b>Attribuable aux actionnaires de la société mère</b>		<b>-2 466</b>	<b>1 860</b>
<i>Dont lié aux activités abandonnées</i>		101	-254
Bénéfice par action, en EUR			
Ordinaire	17	-7,26	3,72
Dilué	17	-7,26	3,72

- Fin 2009, le groupe a annoncé un nouveau plan stratégique. Ce plan a servi de base à la Commission européenne pour évaluer si KBC était en mesure de racheter dans un délai raisonnable les titres cédés à l'État. La Commission européenne a approuvé ce plan à la fin novembre 2009. Le chapitre Stratégie et profil de l'entreprise (n'ayant pas fait l'objet d'un audit par le commissaire agréé) comporte de plus amples informations sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du groupe.
- Dans le cadre de ce plan, KBC a notamment conclu en mai 2010 un accord de vente relatif à KBL EPB (qui regroupe les activités de l'ancienne division European Private Banking, y compris VITIS Life). Celui-ci est qualifié d'activité abandonnée. Conformément à la norme IFRS 5, les résultats de KBL EPB ne sont plus repris dans les différents postes du compte de résultat, mais sont regroupés dans le poste Résultat net après impôts des activités abandonnées. Tous les chiffres de référence ont été adaptés. Toutes les données exigées par la norme IFRS 5 figurent à l'Annexe 46. À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.
- Autres modifications dans la présentation du compte de résultats : voir Annexe 1 A.
- Proposition de dividende pour l'exercice 2010 : sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale, le dividende brut s'élève à 0,75 euro par action donnant droit au dividende pour l'exercice 2010. Le dividende à payer total se monte alors à 258 millions d'euros. Le paiement d'un coupon sur les titres du capital de base cédés aux autorités belges et flamandes (voir partie Informations complémentaires) est lié au versement d'un dividende sur actions ordinaires. En ce qui concerne l'exercice 2010, un coupon de 595 millions d'euros (8,5% de 7 milliards d'euros) sera par conséquent payé (en 2011) aux autorités concernées (la comptabilisation IFRS est comparable à celle des dividendes ordinaires (en 2011 en déduction des capitaux propres)). Il convient de noter que ce coupon est pris en considération dans le calcul du bénéfice par action (voir Annexe 17).
- Les principales composantes du compte de résultats sont commentées dans la partie Rapport du Conseil d'administration, chapitre Résultat en 2010, et aux chapitres suivants consacrés aux divisions (ces chapitres n'ayant pas fait l'objet d'un audit par le commissaire).

## Résultat global (comprehensive income)

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS</b>	<b>-2 547</b>	<b>1 888</b>
Attribuable à des participations minoritaires	-82	28
Attribuable aux actionnaires de la société mère	-2 466	1 860
<b>RÉSULTATS NON RÉALISÉS RECONNUS DANS LES CAPITAUX PROPRES</b>		
Variation nette de la réserve pour réévaluation des actions	450	49
Ajustements à la juste valeur avant impôts	300	105
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-17	-7
Transfert de la réserve au résultat net	167	-48
Réductions de valeur	152	9
Profits/pertes nets sur cessions	17	-60
Impôts différés	-2	3
Variation nette de la réserve pour réévaluation des obligations	1 138	-427
Ajustements à la juste valeur avant impôts	1 337	-874
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-478	297
Transfert de la réserve au résultat net	279	151
Réductions de valeur	33	-54
Profits/pertes nets sur cessions	109	17
Proratation et réduction de valeur sur la réserve pour réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification dans les Prêts et créances	209	284
Impôts différés	-72	-96
Variation nette de la réserve pour réévaluation des autres actifs	0	1
Ajustements à la juste valeur avant impôts	0	1
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	0	0
Transfert de la réserve au résultat net	0	0
Réductions de valeur	0	0
Profits/pertes nets sur cessions	0	0
Impôts différés	0	0
Variation nette de la réserve de couverture (flux de trésorerie)	-26	-68
Ajustements à la juste valeur avant impôts	-59	-131
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	11	54
Transfert de la réserve au résultat net	21	8
Montant brut	27	10
Impôts différés	-5	-2
Variation nette des écarts de conversion	-155	63
Montant brut	-167	-6
Impôts différés	12	70
Autres mutations	3	-1
<b>TOTAL DES RÉSULTATS RÉALISÉS ET NON RÉALISÉS</b>	<b>-1 137</b>	<b>1 505</b>
Attribuable à des participations minoritaires	-84	35
Attribuable aux actionnaires de la société mère	-1 053	1 470

## Bilan consolidé

<b>ACTIF</b> (en millions d'EUR)	<b>Annexe</b>	<b>31-12-2009</b>	<b>31-12-2010</b>
Trésorerie et soldes avec les banques centrales		7 173	15 292
Actifs financiers	18-29	304 057	281 240
Détenus à des fins de transaction	18-29	40 563	30 287
Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	18-29	30 520	25 545
Disponibles à la vente	18-29	56 120	54 143
Prêts et créances	18-29	164 598	157 024
Détenus jusqu'à l'échéance	18-29	12 045	13 955
Dérivés de couverture	18-29	213	286
Part des réassureurs dans les provisions techniques, assurance	35	284	280
Variation de la juste valeur des positions couvertes dans le cadre de la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-	259	218
Actifs d'impôts	31	2 214	2 534
Actifs d'impôts exigibles	31	367	167
Actifs d'impôts différés	31	1 847	2 367
Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	46	70	12 938
Participations dans des entreprises associées	32	608	496
Immeubles de placement	33	762	704
Immobilisations corporelles	33	2 890	2 693
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	34	3 316	2 256
Autres actifs	30	2 597	2 172
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>324 231</b>	<b>320 823</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b> (en millions d'EUR)	<b>Annexe</b>	<b>31-12-2009</b>	<b>31-12-2010</b>
Passifs financiers	18-29	279 450	260 582
Détenus à des fins de transaction	18-29	29 891	24 136
Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	18-29	31 309	34 615
Au coût amorti	18-29	217 163	200 707
Dérivés de couverture	18-29	1 087	1 124
Provisions techniques avant réassurance	35	22 012	23 255
Variation de la juste valeur des positions couvertes dans le cadre de la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-	0	0
Passifs d'impôts	31	519	468
Passifs d'impôts exigibles	31	379	345
Passifs d'impôts différés	31	140	123
Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	46	0	13 341
Provisions pour risques et charges	36	651	600
Autres passifs	37	4 422	3 902
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>307 054</b>	<b>302 149</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>39</b>	<b>17 177</b>	<b>18 674</b>
Capitaux propres des actionnaires	39	9 662	11 147
Titres de capital de base sans droit de vote	39	7 000	7 000
Intérêts de tiers	-	515	527
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>324 231</b>	<b>320 823</b>

- Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de certains désinvestissements n'ont plus été repris dans les différents postes du bilan, mais regroupés sous Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés et Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés. Les chiffres de référence n'ont pas été adaptés (la norme IFRS 5 ne l'exige pas). De plus amples informations sur les désinvestissements et toutes les données exigées par la norme IFRS 5 se trouvent à l'Annexe 46. À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.
- Autres modifications dans la présentation du bilan : voir Annexe 1 A.

## État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions d'EUR)

	Capital social souscrit et libéré	Prime d'émission	Actions propres	Réserve pour réévaluation (pour actifs financiers disponibles à la vente)	Réserve de couverture (couvertures des flux de trésorerie)	Réserves	Écarts de conversion	Capitaux propres des actionnaires	Titres de capital de base sans droit de vote	Intérêts de tiers	Total des capitaux propres
<b>2009</b>											
Solde au début de l'exercice	1 244	4 335	-1 561	-1 131	-352	8 359	-184	10 710	3 500	1 165	15 376
Résultat net pour la période	0	0	0	0	0	-2 466	0	-2 466	0	-82	-2 547
Résultats non réalisés reconnus dans les capitaux propres	0	0	0	1 588	-22	3	-156	1 413	0	-3	1 410
Sous-total des produits et charges pour la période	0	0	0	1 588	-22	-2 463	-156	-1 053	0	-84	-1 137
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	1	5	0	0	0	-2	0	4	3 500	0	3 504
Rachat d'actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes d'actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultats sur (dérivés d') actions propres	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2
Variations des intérêts de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-566	-566
Total des variations	1	5	2	1 588	-22	-2 465	-156	-1 048	3 500	-650	1 801
Solde au terme de la période	1 245	4 339	-1 560	457	-374	5 894	-339	9 662	7 000	515	17 177
Dont réserve pour réévaluation d'actions	-	-	-	387	-	-	-	-	-	-	-
Dont réserve pour réévaluation d'obligations	-	-	-	70	-	-	-	-	-	-	-
Dont réserve pour réévaluation d'actifs autres qu'obligations et actions	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
Dont liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	-	-	-	0	0	-	0	0	-	0	0
<b>2010</b>											
Solde au début de l'exercice	1 245	4 339	-1 560	457	-374	5 894	-339	9 662	7 000	515	17 177
Résultat net pour la période	0	0	0	0	0	1 860	0	1 860	0	28	1 888
Résultats non réalisés reconnus dans les capitaux propres	0	0	0	-379	-69	-1	58	-390	0	7	-383
Sous-total des produits et charges pour la période	0	0	0	-379	-69	1 860	58	1 470	0	35	1 505
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Rachat d'actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes d'actions propres	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1
Résultats sur (dérivés d') actions propres	0	0	31	0	0	0	0	31	0	0	31
Impact des regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0	-6	0	-6	0	0	-6
Variations des intérêts de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-23	-23
Modifications du scope	0	0	0	-12	0	0	0	-12	0	-1	-13
Total des variations	0	1	31	-391	-69	1 855	58	1 485	0	12	1 497
Solde au terme de la période	1 245	4 340	-1 529	66	-443	7 749	-281	11 147	7 000	527	18 674
Dont réserve pour réévaluation d'actions	-	-	-	435	-	-	-	-	-	-	-
Dont réserve pour réévaluation d'obligations	-	-	-	-370	-	-	-	-	-	-	-
Dont réserve pour réévaluation d'actifs autres qu'obligations et actions	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Dont liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	-	-	-	3	0	-	10	12	-	0	12

- Pour des informations relatives au nombre d'actions et aux transactions de renforcement du capital conclues avec les autorités fédérales belges et la Région flamande, voir Annexe 39.
- Structure de l'actionariat à la date du bilan : voir partie Comptes annuels non consolidés, à l'Annexe 4 Actionnaires.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat avant impôts	-2 904	2 224
Ajustements de valeur pour :		
Résultat avant impôts lié aux activités abandonnées	123	66
Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in)corporelles, immeubles de placement et titres	1 275	603
Profit/perte réalisé sur la cession d'investissements	-21	-192
Variation des réductions de valeur sur prêts et avances	1 903	1 481
Variation des provisions techniques avant réassurance	3 199	2 436
Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques	-38	-83
Variation des autres provisions	42	-49
Autre bénéfique ou perte non réalisé*	-3 940	-136
Résultat provenant des entreprises associées	22	61
Flux de trésorerie liés au bénéfice d'exploitation avant impôts et variations des actifs et passifs d'exploitation	-339	6 411
Variations des actifs d'exploitation (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	22 661	8 933
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	25 278	9 516
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-2 413	4 983
Actifs financiers disponibles à la vente	-8 766	430
Prêts et créances	8 497	2 167
Dérivés de couverture	66	-204
Actifs d'exploitation liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	-7 959
Variations des passifs d'exploitation (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	-25 347	2 056
Dépôts au coût amorti	-3 319	-6 232
En dettes représentées par un titre au coût amorti	2 000	-1 485
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-13 280	-5 031
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-10 919	3 305
Dérivés de couverture	171	38
Passifs d'exploitation liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	11 461
Impôts sur le résultat payés	-157	-363
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	-3 181	17 037
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat de titres détenus jusqu'à l'échéance	-2 763	-3 975
Produits du remboursement de titres échus détenus jusqu'à l'échéance	1 707	2 039
Acquisition d'une filiale ou d'une unité commerciale, net de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	-18	-108
Produits de la cession d'une filiale ou d'une unité commerciale, net de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	0	1 194
Achat d'actions dans des entreprises associées	0	0
Produits de la cession d'actions dans des entreprises associées	0	0
Dividendes perçus d'entreprises associées	5	1
Acquisition d'immeubles de placement	-31	-18
Produits de la vente d'immeubles de placement	17	20
Acquisition d'immobilisations incorporelles (hors goodwill)	-168	-142
Produits de la vente d'immobilisations incorporelles (hors goodwill)	25	34
Acquisition d'immobilisations corporelles	-549	-533
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	215	293
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement	-1 561	-1 194
<b>Activités de financement</b>		
Achat ou vente d'actions propres	2	1
Émission ou remboursement de billets à ordre et autres titres de créance	-1 480	-1 686
Produits ou remboursement de dettes subordonnées	-315	547
Paiements en principal relatifs aux obligations de location-financement	0	0
Produits de l'émission de capital social	4	1
Produits de l'émission de titres de capital de base sans droit de vote	3 500	0
Produits de l'émission d'actions privilégiées	-655	0
Dividendes versés	0	0
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement	1 056	-1 137
<b>Mutation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Augmentation ou diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-3 686	14 706
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 461	5 487
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-287	364
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	5 487	20 557

## Tableau des flux de trésorerie consolidés (suite)

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Informations complémentaires</b>		
Intérêts versés	-5 983	-4 577
Intérêts perçus	12 049	11 053
Dividendes perçus (y compris entreprises mises en équivalence)	150	104
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Trésorerie et soldes avec les banques centrales	7 172	15 292
Prêts et avances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de trois mois	10 205	6 866
Dépôts à vue de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement	-11 890	-4 449
Trésorerie et équivalents de trésorerie inclus dans les groupes d'actifs destinés à être cédés	0	2 849
Total	5 487	20 557
Dont indisponibles	0	0

\* Le montant en 2009 concerne essentiellement les écarts d'évaluation relatifs au portefeuille de crédits structurés (CDO) y compris les commissions enregistrées y afférentes pour la garantie de l'État belge liée au portefeuille de CDO, qui sont pour l'essentiel non réalisées et ne représentent donc pas des flux de trésorerie.

- Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont rapportés selon la méthode indirecte.
- Comme mentionné à l'Annexe 46, KBL EPB est qualifié d'activité abandonnée par suite de l'accord de vente signé en mai 2010. L'accord de vente aurait surtout eu l'effet suivant sur les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement : recette du prix de vente : 1 350 millions d'euros ; diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui font partie des groupes d'actifs destinés à être cédés : 2 milliards d'euros (montant au 31 décembre 2009) et 2,8 milliards d'euros (montant au 31 décembre 2010). À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.
- Les principales acquisitions et aliénations de filiales et activités consolidées sont présentées ci-dessous (en 2009, aucune acquisition ou aliénation importante n'a été effectuée). Toutes les acquisitions et cessions (corporelles) de sociétés du groupe ou activités ont été réglées en espèces.

### Principales acquisitions, aliénations ou modifications du pourcentage de participation des filiales ou activités consolidées

(en millions d'EUR)	2010		
	Secura	KBC Peel Hunt	Activités Global Convertible Bonds & Asian Equity Derivatives
Acquisition ou cession	Cession	Cession	Cession
Pourcentage d'actions acquises (+) ou cédées (-) pendant l'année concernée	100%	100%	-
Pourcentage total d'actions à la fin de l'année concernée	0%	0%	-
Division concernée/segment concerné	Belgique	Centre de groupe	Centre de groupe
Date de finalisation de la transaction, mois et année	Novembre 2010	Novembre 2010	Novembre 2010
Prix d'achat ou prix de vente	315	86	866
Flux de trésorerie pour l'acquisition ou la cession d'entreprises moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis ou cédés	290	75	824
Actifs et passifs acquis ou cédés			
Trésorerie et soldes avec les banques centrales	0	0	0
Actifs financiers	753	511	906
Détenus à des fins de transaction	0	26	864
Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0	0
Disponibles à la vente	639	2	0
Prêts et créances	0	483	42
Détenus jusqu'à l'échéance	114	0	0
Dérivés de couverture	0	0	0
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	25	11	42
Passifs financiers	0	402	392
Détenus à des fins de transaction	0	15	392
Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0	0
Au coût amorti	0	387	0
Dérivés de couverture	0	0	0
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	0	0	0
Provisions techniques avant réassurance	862	0	0

### Annexe 1 A : Attestation de conformité

La publication des comptes annuels consolidés, toutes annexes comprises, a été approuvée le 24 mars 2011 par le Conseil d'administration de KBC Groupe SA.

Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'approuvées par l'UE (*endorsed IFRS*), et présentent des informations comparatives sur une année. Tous les montants sont exprimés et arrondis en millions d'euros.

Les normes IFRS suivantes sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ont été appliquées au présent rapport :

- Révision de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises) et modifications apportées à la norme IAS 27 (États financiers consolidés et individuels) : cette révision et les modifications résultent d'un projet commun de l'IASB et du FASB visant une plus grande convergence entre les normes IFRS et les normes américaines. La révision de la norme IFRS 3 sera appliquée de manière prospective et pourra avoir un impact important sur la manière dont les regroupements d'entreprises et les changements dans les participations seront comptabilisés à l'avenir.

Les normes IFRS suivantes sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et elles n'ont aucun impact sur ce rapport :

- Modifications apportées à la norme IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions) en ce qui concerne le dénouement de transactions entre entités du groupe.
- Modification apportée à la norme IAS 39 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) en ce qui concerne les positions couvertes entrant en ligne de compte.
- IFRIC 17 (Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires).
- IFRIC 18 (Transfert d'actifs provenant de clients).

Les normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes ont été publiées mais elles n'étaient pas encore en vigueur pour le groupe KBC au 31 décembre 2010. KBC appliquera ces normes et interprétations à partir du moment où elles seront obligatoirement applicables au groupe KBC :

- IAS 24 (Information relative aux parties liées). La définition d'une partie liée a été précisée, notamment par une exemption partielle pour les entités liées à l'État. La norme IAS 24 ne s'applique pas à celles-ci. À titre de compensation, d'autres précisions (identité, nature du lien, nature et montant de la transaction), qui devront être mentionnées dans les rapports futurs, sont exigées.
- En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 (Instruments financiers) portant sur la classification et l'évaluation des instruments financiers en remplacement des exigences en la matière dans la norme IAS 39 actuelle (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). La nouvelle norme entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle n'a toutefois pas encore été approuvée pour application dans l'UE. L'étude d'impact fait partie du programme IFRS 9 actuellement en cours au sein de KBC.
- IFRIC 19 (Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres).

Modifications apportées à la présentation du compte de résultats en 2010 :

- Le poste Provisions pour risques et charges n'a pas été conservé en tant que sous-poste des Charges d'exploitation. Les dotations et reprises relatives au poste du bilan Provisions pour risques et charges dans le compte de résultats sont désormais comptabilisées sous le poste reprenant les charges futures liées à cette provision (Charges de

personnel, Frais généraux administratifs, Impôts et Autres revenus nets). Dans les chiffres de référence, les montants qui étaient précédemment mentionnés sous Provisions pour risques et charges dans le compte de résultat ont été ajoutés aux Frais généraux administratifs.

- La présentation comptable de certaines charges et de certains revenus a en outre été harmonisée au sein du groupe. Cela a entraîné une légère divergence en ce qui concerne la comparabilité entre les chiffres 2009 et 2010. Si les modifications apportées à la présentation comptable étaient appliquées à 2009, les revenus nets de commissions seraient inférieurs de 36 millions d'euros, les autres revenus nets seraient de 25 millions plus élevés et les charges d'exploitation seraient de 11 millions d'euros moins négatives en 2009.
- Par souci de clarté et de simplicité, divers postes du compte de résultats ont été renommés.

Ancien nom	Nouveau nom
Primes brutes acquises, assurance	Primes d'assurances acquises avant réassurance
Charges techniques brutes, assurance	Charges d'assurances techniques avant réassurance
Bénéfice net (non) réalisé sur instruments financiers à la juste valeur...	Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur...
Bénéfice net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente
Bénéfice avant impôts	Résultat avant impôts
Bénéfice après impôts...	Résultat après impôts...
Bénéfice net après impôts des activités abandonnées	Résultat net après impôts des activités abandonnées

Par analogie, le poste Provisions techniques brutes, assurance a également été adapté en Provisions techniques avant réassurance dans le bilan.

Modifications apportées à la présentation du rapport par segment en 2010

- Après le plan de restructuration, qui a été approuvé par l'UE fin 2009, les résultats des prochaines années seront considérablement influencés par les désinvestissements prévus, et ce, dans toutes les divisions. Afin de créer une plus grande transparence et d'éviter de graves perturbations dans les résultats des divisions, la segmentation a été modifiée. La nouvelle segmentation comporte la division Belgique, la division Europe centrale et orientale, la division Merchant Banking et le Centre de groupe. Ce dernier comporte l'ancien Centre de groupe et toutes les entreprises qui seront désinvesties en vertu du plan stratégique. Par conséquent, l'évolution des résultats des nouvelles divisions ne sera pas affectée à l'avenir par des désinvestissements futurs. Les chiffres pour 2009 ont été adaptés afin d'être comparables.

Modifications apportées au contenu et à la forme des annexes en 2010 :

- Par suite de l'intégration d'informations complémentaires et dans le but général de présenter l'information de manière encore plus transparente, diverses annexes ont été retravaillées sur le plan de la forme et du contenu (il s'agit notamment des annexes relatives aux instruments financiers, aux résultats du pôle assurance, aux transactions avec des parties liées, etc.). Cette réorganisation a entraîné un remaniement des annexes.
- Toutes les informations exigées par la norme IFRS 5 sont résumées dans une nouvelle annexe, l'Annexe 46.
- Les comptes annuels comportent également des informations spécifiques relatives à la gestion des risques. L'Annexe 47 renvoie à ce sujet au chapitre Gestion de la valeur et des risques.

## Annexe 1 B : Principales méthodes comptables

### a Critères de consolidation et d'inclusion dans les comptes consolidés selon la méthode de mise en équivalence

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les entités (matérielles) (y compris les entités à vocation spéciale) sur lesquelles la société consolidante exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif.

Les entreprises (matérielles) sur lesquelles un contrôle conjoint est exercé directement ou indirectement sont consolidées par intégration proportionnelle.

La méthode de mise en équivalence est appliquée aux participations (matérielles) dans des sociétés associées (sociétés sur la gestion desquelles KBC exerce une influence déterminante).

Ainsi que l'autorisent la norme IAS 28 (Participations dans des entreprises associées) et la norme IAS 31 (Participations dans des coentreprises), des participations détenues par des sociétés à capital-risque, sont classifiées comme étant *détenues à des fins de transaction* (évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats).

Les changements de direction dans une participation (qui n'engendrent pas une perte de contrôle) sont traités comme un changement des capitaux propres et n'ont aucun impact sur le goodwill et le résultat.

### b Effets des variations de change

Les actifs et passifs monétaires, libellés dans des monnaies étrangères, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les écarts d'évaluation positifs et négatifs, à l'exception de ceux qui se rapportent au financement d'actions et de participations dans des entreprises consolidées, en monnaies étrangères, sont inscrits dans le compte de résultats.

Les éléments non monétaires, évalués sur la base de leur coût historique, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de la date de transaction.

Les éléments non monétaires, évalués à la juste valeur, sont convertis sur la base du cours au comptant en vigueur le jour où la juste valeur a été déterminée.

Les écarts de conversion sont présentés conjointement avec les fluctuations de la juste valeur.

Les produits et charges en monnaies étrangères sont pris en résultat au cours en vigueur au moment de leur intégration.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie du rapport (euro) au cours au comptant en vigueur à la date de clôture des comptes (à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique). Le compte de résultats est converti au cours moyen de l'exercice, en tant que meilleure approche du cours de change de la date de transaction).

Les écarts résultant de l'utilisation d'un cours différent pour les éléments de l'actif et du passif, d'une part, et les éléments des capitaux propres, d'autre part, sont imputés (conjointement avec les écarts de cours – après impôts différés – sur les emprunts conclus en vue du financement des participations en monnaies étrangères), pour la part de KBC, aux capitaux propres.

### c Actifs et passifs financiers (IAS 39)

Un actif ou un passif financier est porté au bilan au moment où KBC devient une partie concernée pour ce qui est des provisions contractuelles des instruments. L'acquisition et la vente de tous les actifs financiers réglés selon les conventions de marché standard sont inscrites au bilan à la date de règlement.

Tous les actifs et passifs financiers – y compris les dérivés – doivent être inscrits au bilan sur la base des classifications fixées par la norme IAS 39. Chaque classification exige une évaluation spécifique.

La norme IAS 39 reconnaît les classifications suivantes :

- *Prêts et créances* : tous les actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- *Investissements détenus jusqu'à l'échéance* : tous les actifs financiers non dérivés avec une échéance finale déterminée et des paiements fixes ou déterminables que KBC a la ferme intention et la capacité financière de conserver jusqu'à leur échéance.
- *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats* : cette catégorie comprend *les actifs financiers détenus à des fins de transaction* ainsi que *tout autre actif financier considéré dès le début comme évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats (juste valeur, en abrégé JV)*. *Les actifs financiers détenus à des fins de transaction* sont des actifs financiers détenus en vue d'une vente à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'actifs de cette catégorie. Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction sauf s'ils ont été qualifiés d'instruments de couverture effectifs. Les actifs JV sont évalués de la même manière que les actifs financiers détenus à des fins de transaction. KBC peut appliquer cette option de la juste valeur lorsque celle-ci procure des informations plus pertinentes. Ceci permet en effet d'éliminer ou de limiter considérablement les incohérences d'évaluation ou d'inclusion (aussi appelées inadéquation comptable), qui proviendraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de l'intégration des bénéfices ou pertes réalisés sur ceux-ci sur des bases différentes. L'option de la juste valeur peut également être appliquée aux actifs financiers avec dérivés incorporés.
- *Actifs financiers disponibles à la vente* : tous les actifs financiers non dérivés qui n'entrent pas dans l'une des catégories précitées. Ces actifs sont évalués à la juste valeur, toutes les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la réalisation des actifs ou jusqu'au moment où surviennent des réductions de valeur. Dans ce cas, les résultats de réévaluation sont cumulés dans le compte de résultats.
- *Les passifs détenus à des fins de transaction* sont des dettes détenues dans l'intention d'un rachat à court terme. Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement négative sont considérés comme des passifs détenus à des fins de transaction, sauf s'ils ont été qualifiés d'instruments financiers dérivés de couverture effectifs. Ces passifs sont évalués à la juste valeur, toutes les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats.
- *Passifs financiers considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (JV)* : ces passifs financiers sont évalués de la même manière que les passifs détenus à des fins de transaction. L'option de la juste valeur peut être utilisée de la même manière que pour les actifs JV. En outre, cette catégorie peut être utilisée pour le traitement comptable des composantes dépôt (décompo-

sées) (passifs financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire), ainsi que le prévoit la norme IFRS 4.

- *Autres passifs financiers* : toutes les autres dettes financières non dérivées qui n'appartiennent pas à l'une des catégories précitées. Ces passifs sont évalués au coût amorti.
- *Dérivés de couverture* : dérivés utilisés en tant qu'instruments de couverture.

Les instruments financiers sont proposés au *dirty price*. Les intérêts proratisés sont présentés dans le même poste que les instruments financiers pour lesquels ces intérêts ont été proratisés.

KBC applique les règles générales suivantes :

- *Créances* : celles-ci ont été classifiées en tant que Prêts et créances. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, y compris les frais de transaction. Les prêts avec échéance fixe sont ensuite évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, c'est-à-dire le taux d'intérêt qui actualise tous les flux de trésorerie futurs escomptés de la créance à la valeur comptable nette. Ce taux d'intérêt tient compte de tous les frais de transaction et rémunérations y afférents. Les prêts sans échéance fixe sont évalués au coût amorti. Les réductions de valeur sont comptabilisées pour les créances pour lesquelles – soit individuellement, soit sur la base du portefeuille – des réductions de valeur ont été constatées à la date de clôture des comptes. Cette indication est déterminée à l'aide de la *Probability of Default* (PD). Les caractéristiques des crédits telles que le type de crédit, la branche d'activité à laquelle appartient l'emprunteur, la situation géographique de l'emprunteur et d'autres caractéristiques essentielles pour le profil de risque d'un emprunteur, sont utilisées pour la détermination de la PD. Les crédits qui partagent une même PD affichent par conséquent un profil de risque de crédit similaire.
  - Les prêts et créances affichant une PD de 12 (crédits douteux individuels présentant la PD la plus élevée) sont testés individuellement sur une réduction de valeur (et éventuellement amortis individuellement). Le montant de la réduction de valeur est déterminé comme étant la différence entre la valeur comptable des prêts et leur valeur actuelle.
  - Les prêts et créances affichant une PD de 10 ou 11 sont également considérés en tant que crédits douteux individuels. Les prêts importants (de plus de 1,25 million d'euros) sont testés individuellement. Le montant de la réduction de valeur est déterminé comme étant la différence entre la valeur comptable des prêts et leur valeur actuelle. Les prêts moins importants (de moins de 1,25 million d'euros) sont testés sur une base statistique. Le montant de la réduction de valeur selon la méthode statistique est basé sur trois éléments : l'encours des prêts, un pourcentage de reclassification qui reflète les mouvements de prêts entre les différentes catégories de PD et un pourcentage de perte qui reflète la perte moyenne pour chaque produit.
  - Les prêts et créances affichant une PD inférieure à 10 sont considérés comme des crédits normaux. Les pertes *Incurred but not reported* (IBNR) sont reprises pour les crédits affichant une PD de 1 à 9 inclus. Ces pertes IBNR sont basées sur les modèles IRB avancés (PD x LGD x EAD) avec corrections de tous les paramètres afin de refléter le caractère *point in time* des pertes IBNR. La correction majeure porte sur la PD : l'horizon de temps de la PD est écourté sur la base de la période d'émergence. La période d'émergence est la période entre l'apparition d'un événement qui entraînera une réduction de valeur et le moment où KBC découvre cet événement. Elle est fonction de la fréquence de révision, de la situation et de la relation avec les contreparties.

- Dans le cas d'une réduction de valeur, la valeur comptable du prêt est diminuée par le biais d'un compte spécifique pour réductions de valeur et la perte est inscrite au compte de résultats. Si, par la suite, le montant des réductions de valeur estimées augmente ou diminue en raison d'un événement qui s'est produit après que les réductions de valeur ont été reconnues, la réduction de valeur actée auparavant est majorée ou diminuée par le biais de l'adaptation du compte spécifique des réductions de valeur. Les prêts et montants connexes repris sur les comptes spécifiques pour réductions de valeur sont amortis lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de récupération future ou lorsque le prêt fait l'objet d'une remise de dette. Un prêt renégocié continue de faire l'objet d'un test de dépréciation, celle-ci étant calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Pour les passifs hors bilan (crédits d'engagement) qui sont classés comme étant incertains ou non recouvrables et douteux, des provisions sont portées au bilan si les conditions générales de la norme IAS 37 ont été remplies et si le critère de la *prépondérance des probabilités* a été respecté. Ces provisions sont reconnues à leur valeur actuelle.

Les intérêts sur les crédits auxquels des réductions de valeur ont été appliquées sont calculés sur la base du taux d'intérêt servant à calculer la réduction de valeur.

- *Titres* : en fonction du fait qu'ils ont été ou non négociés sur un marché actif et de l'intention à l'acquisition, les titres sont classifiés en tant que Prêts et créances, Investissements détenus jusqu'à l'échéance, Actifs financiers détenus à des fins de transaction, Actifs JV ou Actifs financiers disponibles à la vente.

Les titres classifiés en tant que Prêts et créances ou Investissements détenus jusqu'à l'échéance sont initialement évalués à la juste valeur, y compris les frais de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti. La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est comptabilisée en tant qu'intérêts et prise en résultat sur la durée des titres restant à courir. La prise en résultat s'effectue sur une base actuarielle, calculée sur le taux d'intérêt effectif à l'acquisition. Des réductions de valeur individuelles sur des titres classifiés en tant que Prêts et créances ou en tant que Titres détenus jusqu'à l'échéance sont – selon la même méthode que pour les créances susmentionnées – comptabilisées si des réductions de valeur ont été constatées à la date de clôture du bilan.

Les titres classifiés en tant qu'Actifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement évalués à la juste valeur (hors frais de transaction) et ensuite à la juste valeur, toutes les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultats.

Les titres classifiés en tant qu'Actifs JV qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués de la même manière que les Actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Les titres classifiés en tant qu'Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement évalués à leur juste valeur (y compris les frais de transaction) et sont ensuite évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées sur un poste séparé des capitaux propres jusqu'à la vente des titres ou jusqu'au moment où ils accusent une réduction de valeur. Dans ce cas, les résultats de réévaluation cumulatifs sont transférés des capitaux propres au résultat de l'exercice. Les réductions de valeur sont comptabilisées lorsqu'elles ont été constatées. En ce qui concerne les actions cotées et les autres titres à revenu variable, une indication de réduction de valeur est déterminée sur la base d'une baisse notable (plus de 30%) ou durable (plus d'un an) de la valeur réelle. En ce qui concerne les titres à revenu fixe, la réduction de valeur est déterminée sur la base de la récupérabilité de la valeur d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice. En ce qui concerne les actions et autres titres à revenu variable, des reprises de réductions de valeur s'effectuent par le biais d'un poste séparé des capitaux propres. Des reprises de réductions de valeur sur des titres à revenu fixe s'effectuent par le biais du compte de résultats.

- *Dérivés* : tous les dérivés sont classifiés en tant qu'actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, sauf s'ils ont été qualifiés de dérivés de couverture efficaces. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat de l'exercice. Les dérivés détenus à des fins de transaction ayant une valeur de remplacement positive et négative sont portés respectivement à l'actif du bilan et au passif du bilan.

- *Montants dus* : les dettes qui représentent des dépôts ou des avances de fonds sont portées au bilan au coût amorti. La différence entre les fonds mis à disposition et la valeur nominale est portée au compte de résultats pro rata temporis. L'intégration s'effectue sur une base actualisée en fonction du pourcentage d'intérêt réel.

- *Dérivés incorporés dans les contrats* : les dérivés incorporés dans les contrats qui sont évalués sur une base pro rata temporis (investissements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, autres passifs financiers) ou qui sont évalués à la juste valeur avec fluctuations de la juste valeur dans les capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente) sont séparés du contrat et évalués à la juste valeur (les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat de l'exercice) si, au moment où KBC acquiert le contrat, l'on juge que le risque du produit dérivé incorporé n'est pas étroitement lié au risque du contrat de base. Le risque ne peut être réévalué par la suite, sauf dans le cas de modifications des conditions du contrat, ayant un impact substantiel sur les flux de trésorerie du contrat. Les contrats avec dérivés incorporés sont toutefois essentiellement classifiés en tant qu'actifs JV, de sorte qu'une séparation de l'instrument financier dérivé incorporé devient inutile étant donné que le corps de l'instrument financier est évalué à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites dans le résultat de l'exercice.

- *Comptabilité de couverture (hedge accounting)* : KBC applique la comptabilité de couverture si toutes les conditions exigées ont été remplies (selon les exigences en matière de comptabilité de couverture qui n'ont pas été supprimées dans la version modifiée de la norme IAS 39, la version *carve out* telle qu'approuvée par l'UE). Les conditions sont les suivantes : la présence d'une documentation formelle de la relation de couverture dès le début de la couverture ; la très grande efficacité attendue de la couverture ; la possibilité de mesurer l'efficacité de la couverture de manière fiable ; et la mesure continue pendant la période de rapport pendant laquelle la couverture peut être qualifiée d'efficace.

En ce qui concerne les couvertures à la juste valeur, tant les dérivés de couverture de risque que les positions couvertes sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats. Les intérêts proratisés des swaps de taux d'intérêt sont repris dans les revenus nets d'intérêts. La transaction de couverture est interrompue si les conditions régissant les transactions de couverture ne sont plus remplies ou si l'instrument de couverture échoit ou est vendu. Dans ce cas, les résultats de réévaluation de la position couverte (dans le cas d'instruments financiers à revenu fixe) sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice sur une base pro rata temporis jusqu'à l'échéance finale.

KBC applique les transactions de couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille afin de couvrir le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille de prêts par des swaps de taux d'intérêt. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats. Les intérêts proratisés de ces swaps de taux d'intérêt sont repris dans les revenus nets d'intérêts. Le montant couvert des prêts est également évalué à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats. La juste valeur du montant couvert fait l'objet d'un poste

séparé dans les actifs inscrits au bilan. KBC applique la version modifiée de l'IAS 39 afin d'éviter toute inefficacité consécutive aux remboursements anticipés, tant qu'il est question d'une sous-couverture (*underhedging*). En cas de couverture inefficace, la fluctuation cumulée de la juste valeur du montant couvert sera amortie dans le compte de résultats, et ce sur la durée résiduelle des actifs couverts, ou immédiatement sortie du bilan si l'inefficacité provient du fait que les prêts concernés ne sont plus reconnus.

En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés de couverture des risques sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur imputables à la part efficace de la couverture faisant l'objet d'un poste séparé dans les capitaux propres. Les intérêts proratisés des swaps de taux d'intérêt sont repris dans les revenus nets d'intérêts. La part inefficace de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultats. La transaction de couverture est interrompue si les conditions régissant la comptabilité de couverture ne sont plus remplies. Dans ce cas, les dérivés sont considérés en tant que dérivés détenus à des fins de transaction et sont évalués comme tels.

Le financement en monnaies étrangères de l'actif net d'une participation étrangère est traité comme une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère. Cette forme de comptabilité de couverture est appliquée aux participations qui ne sont pas libellées en euro. Les écarts de conversion (tenant compte des impôts différés) sur le financement sont inscrits aux capitaux propres, conjointement avec les écarts de conversion sur l'actif net.

- Un *contrat de garantie financière* est un contrat sur la base duquel l'émetteur est contraint d'effectuer certains paiements afin de compenser le titulaire d'une perte subie par lui parce qu'un débiteur déterminé ne respecte pas son obligation de paiement en vertu des conditions initiales ou révisées d'une reconnaissance de dette. Initialement évalué à la juste valeur, un contrat de garantie financière est ensuite évalué au plus élevé des deux montants suivants :

- 1 montant déterminé conformément à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ; et
- 2 montant initialement comptabilisé, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulatif imputé conformément à la norme IAS 18 Produits des activités ordinaires.

- *Ajustements de la juste valeur (market value adjustments)* : les ajustements de la juste valeur sont comptabilisés sur tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites dans le compte de résultats ou dans les capitaux propres. Ces ajustements de la juste valeur comprennent tous les frais de dénouement, les corrections pour instruments ou marchés moins liquides, les corrections associées aux valorisations *mark-to-model* et les corrections liées au risque de contrepartie.

#### **d Goodwill et autres immobilisations incorporelles**

Le goodwill est considéré comme la part des frais d'acquisition en plus de la juste valeur des actifs identifiables acquis, du passif et du passif conditionnel, tels qu'estimés à la date d'acquisition. Il est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle et est évalué à son coût déduit des réductions de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel au minimum. Des réductions de valeur sont appliquées si la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie auxquelles appartient le goodwill est supérieure à sa valeur récupérable. Les réductions de valeur sur goodwill ne peuvent pas être reprises.

Les logiciels sont – si les conditions de comptabilisation en tant qu'actif sont remplies – comptabilisés dans les immobilisations incorporelles. Les logiciels de système sont portés à l'actif et suivent le rythme d'amortissement du matériel (soit trois ans) à partir du moment où ils sont utilisables.

Les logiciels standard, de même que les logiciels sur mesure développés par des tiers, sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur cinq ans à partir du moment où ils sont utilisables. Les frais de développement internes et externes de logiciels générés en interne, liés à des projets d'investissement, sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur cinq ans. Les projets d'investissement sont des projets à grande échelle qui introduisent ou remplacent un objectif ou modèle d'entreprise important. Les frais de recherche internes et externes liés à ces projets ainsi que tous les frais des autres projets ICT relatifs aux logiciels générés en interne (autres que des projets d'investissement) sont immédiatement comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

### **e Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)**

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition (y compris les frais d'acquisition directement attribuables), déduction faite des amortissements cumulatifs et réductions de valeur. Les taux d'amortissement sont déterminés sur la base de la durée de vie économique prévue et sont appliqués selon la méthode linéaire dès que les actifs sont prêts à l'emploi. Des réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur comptable des actifs est supérieure à leur valeur récupérable (soit la valeur la plus élevée de la valeur d'exploitation ou de la valeur réelle moins les frais de vente). Les réductions de valeur comptabilisées peuvent être reprises par le biais du compte de résultats. En cas de vente d'immobilisations corporelles, les pertes ou bénéfices réalisés sont immédiatement portés au résultat de l'exercice. En cas de destruction, le montant restant à amortir est immédiatement porté au compte de résultats. Les règles comptables régissant les immobilisations corporelles s'appliquent également aux immeubles de placement.

Les coûts de financement externes qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un actif sont portés à l'actif en tant qu'élément des charges de cet actif. Tous les autres coûts de financement sont imputés en tant que charges pendant la période au cours de laquelle ils ont été contractés. Il y a inscription à l'actif dès que des charges sont contractées pour un actif, que des coûts de financement sont contractés et que des activités sont exercées afin de préparer l'actif à l'usage visé ou à la vente. Si le processus est interrompu, les coûts de financement ne sont plus portés à l'actif. L'inscription à l'actif des coûts de financement cesse lorsque toutes les activités visant à préparer l'actif à l'usage visé ou à la vente sont terminées.

### **f Provisions techniques**

#### ***Provision pour primes non acquises et risques en cours***

En ce qui concerne l'assurance directe, la provision pour primes non acquises est en principe calculée journalièrement sur la base des primes brutes, après déduction des commissions.

Pour la réassurance reçue, la provision pour primes non acquises est déterminée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant, complétées si nécessaire en fonction des perceptions personnelles du risque dans le temps.

La provision pour primes non acquises relatives aux activités d'assurance vie est comptabilisée en tant que provision pour le groupe d'activités des assurances vie.

#### ***Provision pour assurance vie***

Cette provision est calculée, à l'exception des produits de la branche 23, selon les principes actuariels en vigueur, la provision pour primes non acquises, la provision pour vieillissement, la provision pour intérêts encore à verser mais non échus, etc. étant prises en compte.

En principe, cette provision est calculée séparément pour chaque contrat

d'assurance.

Pour les assurances acceptées, une provision est constituée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant, complétées si nécessaire en fonction de perceptions personnelles.

Outre les règles mentionnées ci-dessous, une provision complémentaire est constituée conformément aux dispositions légales.

Les règles suivantes sont d'application :

- *Évaluation selon la méthode prospective* : cette méthode est appliquée aux provisions pour assurances vie de la branche 21 classiques et pour assurances vie de la branche 21 modernes avec taux garanti sur les primes futures, ainsi qu'aux provisions pour avantages complémentaires octroyés aux employés en ce qui concerne les taux appliqués. Le calcul selon les formules actuarielles prospectives s'appuie sur les dispositions techniques des contrats.
- *Évaluation selon la méthode rétrospective* : cette méthode est appliquée à la provision pour assurances vie de la branche 21 modernes et à la provision pour avantages complémentaires octroyés aux employés en vue du paiement de nouvelles primes complémentaires. Les calculs selon les formules actuarielles rétrospectives reposent sur les dispositions techniques des contrats, mais ne tiennent pas compte des versements futurs.

#### ***Provision pour sinistres***

La provision pour sinistres déclarés est en principe calculée par sinistre, sur la base des éléments connus du dossier, à concurrence des sommes encore dues aux victimes ou aux bénéficiaires et est majorée des charges externes nécessaires au règlement des sinistres. Lorsque des dommages-intérêts doivent être versés sous la forme d'un paiement périodique, les montants à réserver à cet effet sont calculés sur la base des méthodes actuarielles reconnues.

Une provision IBNR est constituée pour les sinistres IBNR (*Incurring But Not Reported*) à la date de clôture des comptes. Pour les affaires directes, cette provision IBNR est basée sur une somme forfaitaire par branche d'assurance en fonction des expériences passées et de l'évolution du portefeuille assuré. La provision IBNR est majorée de montants supplémentaires pour événements exceptionnels.

Une provision IBNER est constituée pour sinistres IBNER (*Incurring But Not Enough Reserved*) à la date de clôture des comptes si les procédures démontrent que les autres provisions pour sinistres sont insuffisantes pour les dettes futures. Cette provision comprend les montants pour sinistres qui ont déjà été rapportés mais qui, pour des raisons techniques, n'ont pas été inscrits au dossier des sinistres. Le cas échéant, une provision est constituée par prudence en vue de dettes éventuelles liées à des sinistres déjà clôturés.

Une provision pour coûts internes de règlement des sinistres est calculée au pourcentage déterminé sur la base des expériences passées.

En outre, des provisions complémentaires, telles que les provisions pour accidents du travail, sont constituées sur la base des dispositions légales.

#### ***Provision pour participations aux bénéfices et ristournes***

Ce poste comprend la provision pour participations aux bénéfices déjà réparties mais pas encore attribuées à la clôture de l'exercice pour les groupes d'activités Vie et Non-Vie.

#### ***Test de suffisance du passif***

Un test de suffisance du passif est effectué afin d'évaluer les dettes en cours, de détecter d'éventuels déficits et de les porter au compte de résultats.

## Réassurance cédée et rétrocession

L'impact des réassurances cédées et des rétrocessions est porté à l'actif, calculé pour chaque contrat séparément et est complété si nécessaire en fonction des perceptions personnelles du risque dans le temps.

### g Contrats d'assurance et conformité à la norme IFRS 4 – phase 1

Les règles de *deposit accounting* s'appliquent aux instruments financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire et à la composante dépôt des contrats d'assurance de la branche 23. Cela signifie que la composante dépôt et la composante assurances sont évaluées séparément. Par le biais du *deposit accounting*, la part des primes liée à la composante dépôt – à l'instar de l'imputation résultante du passif – n'est pas comptabilisée dans le compte de résultats. Les frais administratifs et les commissions sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultats. En cas de fluctuations ultérieures des cours des investissements de la branche 23, tant la fluctuation de l'actif que la fluctuation résultante du passif sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultats. Après l'intégration initiale, la composante dépôt est par conséquent évaluée à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Cette juste valeur correspond au nombre d'unités multiplié par la valeur de l'unité, basée sur la juste valeur des instruments financiers sous-jacents. Les versements liés à la composante dépôt ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats mais entraînent une réduction de la valeur comptable du passif.

Les instruments financiers avec participation bénéficiaire discrétionnaire et la composante assurances des contrats d'assurance de la branche 23 (liés à un fonds d'investissement) sont évalués comme des contrats d'assurance qui ne sont pas liés à un fonds d'investissement (voir f Provisions techniques). La composante dépôt des instruments financiers avec participation bénéficiaire discrétionnaire n'est donc pas scindée de la composante assurances. À la date de clôture des comptes, un test de suffisance du passif permet d'établir l'adéquation des passifs résultant des instruments financiers ou des contrats d'assurance. Si le montant de ces passifs est inférieur à leurs flux de trésorerie futurs escomptés, le déficit est comptabilisé dans le compte de résultats moyennant une augmentation du passif.

### h Obligations en matière de prestations de retraite

Les obligations en matière de prestations de retraite sont comptabilisées sous les Autres passifs et portent sur les engagements en matière de pensions de retraite et de survie, de prépensions et d'autres pensions ou rentes similaires.

Les régimes à prestations définies sont des plans par lesquels KBC a une obligation légale ou constructive de verser des contributions complémentaires au fonds de pension si ce fonds détient des actifs insuffisants au paiement de toutes les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés.

Les passifs de pension résultant de ces plans pour le personnel sont calculés selon la norme IAS 19 à l'aide de la *Projected Unit Credit Method*, prévoyant que chaque période de prestation de services donne un droit complémentaire à la pension.

Les bénéfices et pertes actuariels sont traités selon l'*approche corridor*. L'excédent de bénéfices ou pertes actuariels est inscrit au compte de résultats sur la durée escomptée moyenne de chaque carrière.

### I Passifs d'impôt

Ce poste comprend les passifs d'impôts exigibles et différés.

Les passifs d'impôts exigibles sont déterminés sur la base du montant à payer estimé, calculé aux taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'actif et du passif. Ils sont calculés aux taux d'imposition en vigueur au moment de la réalisation des actifs ou des passifs sur lesquels ils portent. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles, sur lesquels il sera possible d'imputer ces différences temporelles déductibles.

### j Provisions

Les provisions sont portées au bilan :

- s'il existe une obligation (contraignante en droit ou de fait) à la date du bilan basée sur un événement passé ; et
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- si le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

### k Capitaux propres

Les capitaux propres sont l'actif net après déduction de tous les passifs. La norme IAS 32 fait une distinction entre les instruments de capitaux propres et les instruments financiers.

- Les titres de capital de base sans droit de vote (également appelés *Yield Enhanced Securities ou YES*) souscrits par les autorités belges et flamandes sont considérés comme instruments de capitaux propres, le coupon étant directement imputé aux capitaux propres. Étant donné que le paiement du coupon des YES dépend du versement d'un dividende sur actions ordinaires, les coupons sont imputés au même moment que le dividende des actions ordinaires (il n'y a donc pas de proratisation du coupon dans les capitaux propres).
- Les frais d'acquisition d'actions propres de KBC Groupe SA sont déduits des capitaux propres. Les résultats de la vente, de l'émission ou de la destruction d'actions propres sont directement comptabilisés dans les capitaux propres.
- Les transactions sur dérivés d'actions KBC sont également comptabilisées dans les capitaux propres, sauf en cas de règlement net en espèces.
- Les options sur actions KBC tombant sous le champ d'application de la norme IFRS 2 sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée dans le compte de résultats en tant que frais de personnel répartis sur la période de prestation de services et fait l'objet d'un poste séparé dans les capitaux propres. Les plans d'options sur actions de 2000-2002 ne tombent pas sous le champ d'application de la norme IFRS 2.
- Les résultats de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à la cession ou à la réduction de valeur des actifs. Les résultats de réévaluation cumulés sont transférés au résultat de l'exercice.

Les options put sur participations minoritaires (et, si d'application, les combinaisons d'options put et d'options call dans les contrats forward) sont actées en tant que passifs financiers à la valeur actuelle de leur prix d'exercice. La participation minoritaire correspondante est sortie des capitaux propres. La différence entre les deux est soit portée à l'actif (goodwill), soit comptabilisée dans le compte de résultats (goodwill négatif).



## I Taux de change utilisés

	Taux de change au 31-12-2010		Moyenne de taux de change en 2010	
	1 EUR = ... ... monnaie étrangère	Variation par rapport au 31-12-2009 positive : appréciation face à l'EUR négative : dépréciation face à l'EUR	1 EUR = ... ... monnaie étrangère	Variation par rapport à la moyenne de 2009 positive : appréciation face à l'EUR négative : dépréciation face à l'EUR
CZK	25,06	6%	25,32	5%
GBP	0,861	3%	0,857	4%
HUF	278,0	-3%	276,2	2%
PLN	3,975	3%	4,010	8%
USD	1,336	8%	1,325	5%

## m Modifications des règles d'évaluation en 2010

Aucune modification matérielle n'a été apportée aux règles d'évaluation par rapport à 2009.

### Annexe 2 A : Segmentation selon la structure de management

#### Les segments ou divisions du groupe

La structure de management du groupe KBC est construite autour de plusieurs segments (*ou divisions*), à savoir : la Belgique, l'Europe centrale et orientale, Merchant Banking et Services et Opérations communs. Cette répartition est basée sur une combinaison de critères géographiques (Belgique et Europe centrale et orientale en tant que les deux marchés stratégiques du groupe) et critères d'activité (bancassurance retail par opposition à merchant banking). La division Services et Opérations communs comporte certains services qui font office de support et de fournisseur de produits pour les autres divisions (ICT, leasing, paiements, asset management, etc.).

Les informations par segment (voir ci-après) sont basées sur ces éléments, mais :

- La division Services et Opérations communs n'est pas présentée comme un segment distinct, étant donné que tous les produits et charges de cette division sont imputés aux autres divisions et portés à leurs résultats.
- Les divisions sont complétées par un segment Centre de groupe, qui, outre certains résultats non attribuables (voir plus loin), regroupe également toutes les sociétés du groupe qui seront vendues à l'avenir conformément au nouveau plan stratégique. Une vue claire est ainsi fournie des résultats relatifs aux désinvestissements futurs par opposition aux activités à long terme.

À des fins de rapport, les segments ou divisions sont donc les suivants :

- Belgique (bancassurance retail, asset management et private banking en Belgique ; les entreprises qui seront désinvesties conformément au plan stratégique sont reprises sous Centre de groupe).
- Europe centrale et orientale (bancassurance retail, asset management, private banking et merchant banking en Tchéquie, Slovaquie, Hongrie, Pologne et Bulgarie ; les entreprises dans d'autres pays qui seront désinvesties sont reprises sous Centre de groupe, ainsi que l'IPO prévue d'une participation minoritaire dans ČSOB).
- Merchant Banking (banque d'entreprises et activités de marché en Belgique et une sélection de pays en Europe, en Amérique et en Asie du Sud-Est ; les entreprises qui seront désinvesties sont reprises sous Centre de groupe).
- Centre de groupe (toutes les entreprises qui seront désinvesties (et la participation minoritaire dans ČSOB pour laquelle une introduction en Bourse est prévue), KBC Groupe SA, et certains résultats attribués (qui ne peuvent pas être attribués aux segments de manière fiable) de KBC Bank SA, KBC Global Services SA et KBC Assurances SA).

Notes :

- Une société du groupe est en principe entièrement attribuée au même segment (voir Annexe 44). D'importantes exceptions sont faites à cette règle pour les charges qui ne sont pas attribuées de manière univoque à un segment déterminé (regroupées et mentionnées sous Centre de groupe) et pour KBC Bank (attribuées aux différents segments et au Centre de groupe, sur la base d'une série de règles d'attribution).
- Les coûts de financement du goodwill lié aux participations de KBC Bank et KBC Assurances sont attribués au segment auquel appartient la participation concernée. Les coûts de financement relatifs au *leveraging* au niveau de KBC Groupe SA ne sont pas attribués à un segment.
- Les transactions entre segments sont réalisées *at arm's length*.

- Dans l'information par segment, les revenus nets d'intérêts sont mentionnés sans répartition en revenus d'intérêts et charges d'intérêts, ce qui est autorisé par les normes IFRS, parce que la majorité des produits des segments consiste en intérêts et que le management se base surtout sur les revenus nets d'intérêts pour l'évaluation et la gestion des divisions.
- Aucune information n'est fournie à propos des produits de la vente aux clients externes, par (groupe de) produits ou services, étant donné que les informations au niveau consolidé sont établies surtout par division, et non par groupe de clients ou groupe de produits.

#### Résultats sous-jacents par segment

Les données du rapport par segment sont établies selon la méthodologie comptable générale de KBC (voir Annexe 1) et sont donc conformes aux *International Financial Reporting Standards*, telles qu'approuvées pour application dans l'UE (*endorsed IFRS*). Quelques modifications ont été apportées à cette méthodologie afin de permettre une meilleure compréhension de l'activité sous-jacente, les chiffres qui en résultent sont nommés les résultats sous-jacents. Ces résultats sous-jacents sont un élément important de l'évaluation interne et de la gestion des divisions. Les écarts entre les chiffres IFRS ordinaires (conformes aux règles IFRS) et les résultats sous-jacents sont :

- Dans les résultats sous-jacents, des facteurs exceptionnels, qui ne se produisent pas régulièrement dans le déroulement normal des activités, n'ont pas été pris en considération. Ces facteurs comportent par exemple aussi des pertes et bénéfices exceptionnels, tels que ceux qui sont liés aux investissements en CDO (y compris le coût du contrat de garantie des CDO), sur des expositions aux banques en difficulté (Lehman Brothers, Washington Mutual, banques islandaises), sur des positions de trading qui ont été dénouées par suite de la cessation des activités de KBC Financial Products et sur des désinvestissements effectifs (par exemple les plus-values connexes). Compte tenu de leur nature et de leur importance exceptionnelle, il importe donc d'isoler ces éléments pour bien comprendre l'évolution du résultat.
- Dans les chiffres IFRS, les instruments de couverture ALM (qui n'entrent pas dans la catégorie des transactions de couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille) sont en majeure partie considérés comme des instruments de négoce et les intérêts y afférents sont par conséquent repris sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur, tandis que les intérêts afférents à l'actif concerné sont mentionnés sous Revenus nets d'intérêts. C'est pourquoi dans les chiffres sous-jacents, les intérêts sur ces dérivés sont déplacés vers les Revenus nets d'intérêts (où sont déjà repris les résultats d'intérêts des actifs concernés), sans impact sur le résultat net.
- En outre, les variations de juste valeur (consécutives à la réévaluation *marking-to-market*) des instruments de couverture ALM susmentionnés sont reprises sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur, tandis que la plupart des actifs concernés ne sont pas comptabilisés à la juste valeur (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas *marked-to-market*). Afin de limiter la volatilité résultant de cette évaluation *marking-to-market*, un portefeuille d'obligations (d'État) a été considéré comme évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats (option de la juste valeur). La volatilité résiduelle des variations de juste valeur dans les dérivés de couverture ALM concernés par rapport aux variations de juste valeur dans le portefeuille obligataire concerné est éliminée des résultats sous-jacents.
- Dans les chiffres IFRS, les produits des activités de marché professionnelles sont répartis entre plusieurs composantes. Alors que les bénéfices de trading sont repris sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur, les coûts de financement et les commissions payées

pour réaliser ces bénéfices sont respectivement repris sous Revenus nets d'intérêts et Revenus nets de commissions. En outre, une partie des Revenus de dividendes, du Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente et des Autres revenus nets se rapporte également aux activités de marché. Dans les chiffres sous-jacents, toutes les composantes liées aux activités de marché sont déplacées vers le Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur, sans impact sur le résultat net.

- Il a été tenu compte dans les chiffres IFRS de l'influence des variations des propres *creditspreads* pour déterminer la juste valeur des passifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, ce qui a engendré des variations de valeur avec un impact sur le résultat net publié. Étant donné qu'il s'agit d'un élément non opérationnel, cet impact est éliminé des chiffres sous-jacents.
- Dans les chiffres IFRS, les activités abandonnées (dans le nouveau plan stratégique de KBC, seul KBL EPB est concerné) sont comptabilisées selon la norme IFRS 5. Cela signifie que tous les résultats liés à une activité abandonnée sont déplacés des différents postes de résultats

vers un seul poste, à savoir le Résultat net après impôts des activités abandonnées, afin de répondre aux critères de la norme IFRS 5. Dans les chiffres sous-jacents, les activités abandonnées bénéficient du même traitement que les autres entreprises qui seront désinvesties (tous les postes de résultats concernés relatifs au désinvestissement ou à l'activité abandonnée sont déplacés vers le Centre de groupe). À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.

Les résultats par division sont commentés dans les chapitres respectifs de la partie Rapport du Conseil d'administration de ce rapport annuel. Un tableau de rapprochement entre les normes IFRS et le résultat sous-jacent y est également fourni pour chaque division. Ces chapitres n'ont pas fait l'objet d'un audit par le commissaire. Le tableau suivant présente le rapprochement au niveau du groupe.

### Rapprochement du résultat IFRS et du résultat sous-jacent

Rapprochement du résultat selon les normes IFRS et du résultat sous-jacent (en millions d'EUR)	Note en bas de page	Principaux postes concernés dans le compte de résultats	2009	2010
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, sous-jacent			1 724	1 710
Variations de juste valeur d'instruments de couverture ALM	1	Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur	79	-278
Bénéfices/pertes liés aux CDO	2	Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur	-1 849	564
Valeur réelle de la prime de garantie et d'engagement relative aux CDO	3	Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur	-1 409	-103
Réductions de valeur sur actions disponibles à la vente	4	Réductions de valeur, Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	-367	0
(reprise de) réduction de valeur sur banques en difficulté aux États-Unis et en Islande	5	Réductions de valeur, Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur, Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	65	13
Bénéfice sur rachat de titres Tier 1 hybrides	6	Voir note en bas de page	128	0
Réductions de valeurs sur goodwill et entreprises associées	7	Réductions de valeur sur goodwill et sur autres	-493	-119
Perte liée aux activités de dérivés structurés <i>legacy</i> (KBC Financial Products)		Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur	-1 078	-260
Variations de juste valeur d'instruments de dette propres		Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur	44	53
Résultats des désinvestissements	8	Autres revenus nets, Résultat net après impôts des activités abandonnées	-	-186
Autres			141	-22
Impôts et intérêts de tiers relatifs aux éléments susmentionnés	9	Impôts et Résultat après impôts, attribuable aux participations minoritaires	549	487
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, IFRS			-2 466	1 860

1 Voir explication dans le texte ci-dessus. En 2010, le climat de crédit négatif a résulté en une réduction de la juste valeur de certains emprunts d'État (voir augmentation des *creditspreads*, notamment dans les pays PIIGS).

2 Comporte surtout des variations de la juste valeur des risques CDO (valorisation : voir Annexe 26), des modifications dans les provisions et versements de dommages-intérêts pour réclamations liées aux CDO).

3 Concerne le régime de garantie des CDO conclu avec l'État belge en 2009 (voir la partie Informations complémentaires).

4 Chiffre très négatif en 2009 essentiellement lié au recul marqué des cours de Bourse au premier trimestre.

5 Concerne Lehman Brothers, Washington Mutual et diverses banques islandaises.

6 Au troisième trimestre 2009, KBC Bank a lancé un programme de rachat portant sur plusieurs titres Tier1 en cours à 70% de leur valeur nominale. Le programme a été conclu le 13 octobre 2009. La plus-value après impôts sur le rachat des titres hybrides émis par KBC Bank Funding Trust a été déduite du Résultat après impôts attribuable à des participations minoritaires et ajoutée au Résultat après impôts attribuable aux actionnaires de la société mère.

7 En 2009, cela concernait surtout des sociétés du groupe en Russie, en Bulgarie et en Slovaquie ; en 2010, cela concernait surtout des sociétés du groupe en Pologne, en Roumanie et dans des entreprises associées en Slovaquie.

8 En 2010, comporte essentiellement une réduction de valeur sur goodwill de 0,3 milliard d'euros liée à l'accord de vente de KBL EPB (à la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu ; de plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48) et une plus-value (en fin de compte) de 0,2 milliard d'euros pour les autres désinvestissements.

9 Comporte notamment en 2010 la comptabilisation d'une latence fiscale positive de 0,4 milliard d'euros au deuxième trimestre 2010 (voir Annexe 16).

## Résultats sous-jacents par segment (division)

(en millions d'EUR)	Division Belgique	Division Europe cen- trale et orientale	Division Merchant Banking	Centre de groupe (hors élimina- tions entre segments)	Élimina- tions entre segments	Groupe KBC
<b>COMPTE DE RÉSULTATS SOUS-JACENT 2009</b>						
Revenus nets d'intérêts	2 144	1 656	829	868	0	5 497
Primes d'assurances acquises avant réassurance	3 315	1 083	0	499	-41	4 856
Charges d'assurances techniques avant réassurance	-3 206	-748	0	-474	12	-4 416
Résultat net de la réassurance cédée	-44	-25	0	-9	15	-64
Revenus de dividendes	62	9	10	15	0	96
Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	69	63	549	257	0	938
Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	139	17	57	80	0	293
Revenus nets de commissions	653	295	201	419	0	1 569
Autres revenus nets	129	103	133	25	-48	342
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 262</b>	<b>2 453</b>	<b>1 779</b>	<b>1 679</b>	<b>-62</b>	<b>9 111</b>
Charges d'exploitation <sup>a</sup>	-1 700	-1 477	-594	-1 180	62	-4 888
Réductions de valeur	-75	-641	-814	-383	0	-1 913
Sur prêts et créances	-74	-630	-812	-367	0	-1 883
Sur actifs financiers disponibles à la vente	-1	0	0	-15	0	-16
Sur goodwill	0	0	0	0	0	0
Sur autres	0	-11	-1	-2	0	-15
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	2	0	-24	0	-22
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 488</b>	<b>337</b>	<b>371</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>2 289</b>
Impôts	-433	-36	-3	-35	0	-507
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	0	0	0
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS</b>	<b>1 055</b>	<b>301</b>	<b>368</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>1 782</b>
Attribuable à des participations minoritaires	5	140	69	-155	0	58
<b>Attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	<b>1 050</b>	<b>161</b>	<b>300</b>	<b>213</b>	<b>0</b>	<b>1 724</b>
a Dont charges non décaissées	-90	-173	-65	-115	0	-444
Amortissements sur actifs immobilisés	-67	-157	-43	-132	0	-398
Autres	-23	-16	-22	16	0	-45
Acquisition d'immobilisations*	95	191	328	212	0	827
<b>COMPTE DE RÉSULTATS SOUS-JACENT 2010</b>						
Revenus nets d'intérêts	2 243	1 855	836	668	0	5 603
Primes d'assurances acquises avant réassurance	2 886	1 360	0	467	-93	4 621
Charges d'assurances techniques avant réassurance	-2 851	-1 054	0	-444	68	-4 281
Résultat net de la réassurance cédée	-11	-9	0	-10	21	-9
Revenus de dividendes	50	3	6	14	0	73
Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	60	183	539	72	0	855
Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	51	20	3	23	0	98
Revenus nets de commissions	770	284	225	387	0	1 666
Autres revenus nets	119	54	-70	28	-12	118
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 318</b>	<b>2 696</b>	<b>1 540</b>	<b>1 205</b>	<b>-16</b>	<b>8 744</b>
Charges d'exploitation <sup>a</sup>	-1 702	-1 532	-576	-1 037	16	-4 832
Réductions de valeur	-104	-464	-796	-162	0	-1 525
Sur prêts et créances	-82	-452	-789	-158	0	-1 481
Sur actifs financiers disponibles à la vente	-23	0	-7	-4	0	-34
Sur goodwill	0	0	0	0	0	0
Sur autres	0	-11	1	0	0	-10
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	1	0	-62	0	-61
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 513</b>	<b>701</b>	<b>168</b>	<b>-56</b>	<b>0</b>	<b>2 326</b>
Impôts	-457	-86	-19	-25	0	-587
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	0	0	0
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS</b>	<b>1 056</b>	<b>615</b>	<b>149</b>	<b>-82</b>	<b>0</b>	<b>1 739</b>
Attribuable à des participations minoritaires	5	210	16	-202	0	29
<b>Attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	<b>1 051</b>	<b>406</b>	<b>133</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>1 710</b>
a Dont charges non décaissées	-57	-124	-39	-174	0	-394
Amortissements sur actifs immobilisés	-59	-123	-35	-165	0	-381
Autres	1	0	-4	-10	0	-12
Acquisition d'immobilisations*	65	181	275	215	0	736

\* Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, immeubles de placement, immobilisations corporelles, participations dans des entreprises associées et goodwill et autres immobilisations incorporelles.

## Informations sur le bilan par segment (division)

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par segment de plusieurs produits importants du bilan.

(en millions d'EUR)	Division Belgique	Division Europe centrale et orientale	Division Merchant Banking	Centre de groupe	Groupe KBC
<b>BILAN 31-12-2009</b>					
Total des prêts à la clientèle	49 593	33 767	52 298	17 571	153 230
Dont prêts hypothécaires	25 029	12 075	13 383	8 693	59 180
Dont pris en pension	0	3 096	3 199	0	6 295
Dépôts de la clientèle	64 827	42 088	63 237	23 313	193 464
Dont mis en pension	320	3 138	9 741	0	13 199
<b>BILAN 31-12-2010</b>					
Total des prêts à la clientèle	51 961	35 760	48 202	14 742	150 666
Dont prêts hypothécaires	26 952	14 506	12 809	7 310	61 577
Dont pris en pension	0	4 036	5 450	0	9 486
Dépôts de la clientèle	69 595	44 251	71 606	12 418	197 870
Dont mis en pension	0	3 219	12 179	0	15 398

## Annexe 2 B : Segmentation géographique

La segmentation géographique est basée sur les zones géographiques qui reflètent la concentration de KBC sur ses deux marchés domestiques – Belgique et Europe centrale et orientale (y compris la Russie dans le tableau) – et sa présence sélective dans d'autres pays (Reste du monde correspondant essentiellement aux États-Unis, à l'Asie du Sud-Est et à l'Europe occidentale, à l'exception de la Belgique).

La segmentation géographique repose sur le lieu des services fournis. Comme la clientèle se compose à 95% au minimum de clients locaux, la segmentation géographique est déterminée par le lieu de la succursale ou de la filiale, tant pour le bilan que pour le compte de résultats.

La segmentation géographique diffère considérablement de la segmentation par division, notamment en raison d'une autre méthodologie d'attribution ainsi que du fait que le segment géographique Belgique comprend non seulement la division Belgique, mais aussi les activités belges de la division Merchant Banking.

La segmentation géographique des chiffres du bilan est détaillée dans les différentes annexes du bilan. La segmentation dans ces Annexes est basée sur la situation géographique de la contrepartie.

(en millions d'EUR)	Belgique	Europe centrale, orientale et Russie	Reste du monde	Éliminations entre segments	Groupe KBC
<b>2009</b>					
Total des produits de clients externes (sous-jacent)	4 060	2 886	2 166	0	9 111
Total de l'actif, fin de période	208 551	58 411	57 268	–	324 231
Total du passif, fin de période	187 689	52 289	67 077	–	307 054
Acquisition d'immobilisations, fin de période	495	236	96	–	827
<b>2010</b>					
Total des produits de clients externes (sous-jacent)	3 889	3 000	1 855	0	8 744
Total de l'actif, fin de période	209 103	61 269	50 452	–	320 823
Total du passif, fin de période	194 672	55 030	52 447	–	302 149
Acquisition d'immobilisations*, fin de période	460	226	49	–	736

\* Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, immeubles de placement, immobilisations corporelles, participations dans des entreprises associées, goodwill et autres immobilisations incorporelles.

## Annexes relatives au compte de résultats

Nous rappelons que par suite de l'application de la norme IFRS 5 en ce qui concerne l'accord de vente de KBL EPB conclu en mai 2010), tous les chiffres de référence ont été adaptés dans le compte de résultats. De plus amples informations sur la norme IFRS 5 sont fournies à l'Annexe 46.

À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.

### Annexe 3 : Revenus nets d'intérêts

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Total</b>	<b>5 817</b>	<b>6 245</b>
<b>Revenus d'intérêts</b>	<b>11 687</b>	<b>10 542</b>
Actifs disponibles à la vente	1 908	1 949
Prêts et créances	7 440	6 706
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	487	567
Autres, non évalués à la juste valeur	47	28
<i>Sous-total des revenus d'intérêts d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	<i>9 881</i>	<i>9 251</i>
<i> Dont revenus d'intérêts d'actifs financiers pour lesquels des réductions de valeur ont été constituées</i>	<i>50</i>	<i>90</i>
Actifs détenus à des fins de transaction	588	351
Dérivés de couverture	432	338
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	786	603
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-5 871</b>	<b>-4 297</b>
Passifs au coût amorti	-4 455	-3 173
Autres, non évalués à la juste valeur	-16	-3
Contrats d'investissement au coût amorti	0	0
<i>Sous-total des charges d'intérêts de passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	<i>-4 471</i>	<i>-3 175</i>
Passifs détenus à des fins de transaction	-90	-85
Dérivés de couverture	-788	-794
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-523	-243

### Annexe 4 : Revenus de dividendes

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>97</b>
Actions détenues à des fins de transaction	41	31
Actions considérées dès le début comme évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1	3
Actions disponibles à la vente	96	63

### Annexe 5 : Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Total</b>	<b>-3 485</b>	<b>-77</b>
Instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les intérêts et fluctuations de la valeur de marché des dérivés détenus à des fins de transaction)	-3 709	-145
Autres instruments financiers considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	26	-250
<i> Dont : bénéfice/perte risque de crédit propre</i>	<i>44</i>	<i>53</i>
Transactions de change	203	317
Résultats du traitement des transactions de couverture	-4	0
Micro-couverture	-2	2
Couvertures de juste valeur	-1	2
Variations de juste valeur des instruments couverts	18	35
Variations de juste valeur des dérivés de couverture, y compris la cessation	-19	-33
Couvertures des flux de trésorerie	-1	1
Variations de juste valeur des instruments de couverture, part inefficace	-1	1
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère, part inefficace	0	0
Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-2	-2
Couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt	0	0
Variations de juste valeur des instruments couverts	84	35
Variations de juste valeur des dérivés de couverture, y compris la cessation	-84	-35
Couvertures des flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt	-2	-2
Variations de juste valeur des instruments de couverture, part inefficace	-2	-2

- Changements de valeur des CDO : le poste Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats comporte également l'impact des changements de valeur des CDO en portefeuille. En 2009, cet impact s'est en fin de compte élevé à -2,9 milliards d'euros (cela comporte également l'impact de la garantie achetée à l'État, y compris les commissions imputées pour cela – voir plus loin – et l'impact négatif du relèvement de la couverture du risque de contrepartie lié aux CDO sur MBIA, l'assureur monoligne américain, de 40% à 70%). En 2010, le prix du marché des crédits aux entreprises, se traduisant par les *credit default swap spreads*, s'est amélioré, ce qui a entraîné une adaptation de valeur positive des CDO de KBC (à hauteur d'environ 0,4 milliard d'euros).
- Régime de garantie des CDO avec l'État belge : en mai 2009, KBC a signé un accord avec l'État belge concernant la garantie relative à une part importante de son portefeuille de crédits structurés. Le plan concerne, de manière simplifiée, un montant notionnel d'un total initial de 20 milliards d'euros, consistant en la valeur notionnelle de 5,5 milliards d'euros

des investissements en CDO *super-senior* non couverts et la valeur notionnelle de 14,4 milliards d'euros du risque de contrepartie sur MBIA. Contre paiement d'une prime de garantie, KBC obtient de l'État une garantie couvrant à 90% le risque de défaut de paiement, après une première tranche de pertes. Par suite de l'expiration d'une CDO en 2010, les montants initiaux ont été modifiés (montant total actuel de 18,1 milliards d'euros). Les détails de ce régime de garantie se trouvent dans la partie Informations complémentaires.

- Coût du régime de garantie des CDO conclu avec l'État belge : la prime de garantie totale payable par KBC à l'État belge pour la troisième tranche (*garantie cash*) s'élève à environ 1,1 milliard d'euros (valeur actuelle au moment du lancement du régime de garantie). Ce montant a été comptabilisé par anticipation en 2009. Un effet positif a également été enregistré sur le *mark-to-market* des positions garanties. En outre, KBC paie à l'État belge une prime d'engagement de quelque 60 millions d'euros par semestre pour la deuxième tranche (*garantie equity*). Ce contrat, y compris la prime à payer, est porté au résultat à sa juste valeur.

#### Impact sur le compte de résultats du coût du régime de garantie des CDO conclu avec l'État belge

en millions d'EUR, avant impôts

	2009	2010
Garantie <i>cash</i> (pour la troisième tranche)		
Comptabilisation par anticipation en 2009	-1 121	-
Variation de juste valeur	-126	-36
Garantie <i>equity</i> (pour la deuxième tranche)	-162	-67
Total dans le compte de résultats	-1 409	-103

- Des informations relatives à l'impact des variations de juste valeur des obligations d'État des pays PIIGS se trouvent au chapitre Gestion de la valeur et des risques, sous Risque de crédit.
- Les transactions de change dans le tableau concernent les écarts de change totaux, à l'exception de ceux comptabilisés sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.
- Impact des variations du risque de crédit propre : voir Annexe 27.
- Utilisation des dérivés ALM : à l'exception de dérivés de micro-couverture, dont l'usage est limité au sein du groupe, les règles suivantes s'appliquent aux dérivés ALM : pour les dérivés ALM entrant dans la catégorie des Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, les intérêts concernés sont repris sous Revenus nets d'intérêts. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont reprises sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, mais étant donné que les variations de juste valeur des actifs couverts figurent dans le même poste et concernent une couverture efficace, le solde de ce poste est nul. Pour les autres dérivés ALM, les intérêts concernés sont repris sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (-308 millions d'euros en 2009 et -431 millions d'euros en 2010). Les variations de juste valeur sont également indiquées sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Ces dernières sont pour une large part (mais pas totalement) compensées par les variations de juste valeur d'un portefeuille obligataire qui a été classé en tant qu'instruments financiers considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (voir règles de valorisation).
- Efficacité des couvertures : l'efficacité est déterminée sur la base des méthodes suivantes :
  - Pour les micro-couvertures de juste valeur, la *méthode dollar offset* est utilisée sur une base trimestrielle, les variations de la juste valeur de la position couverte et les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture devant se compenser mutuellement dans une fourchette de 80% à 125%. Cela est actuellement le cas.
  - Pour les micro-couvertures des flux de trésorerie, l'instrument de couverture désigné est comparé avec une couverture parfaite des

flux de trésorerie couverts. Cette comparaison est prospective (par le biais de la mesure de la BPV) et rétrospective (comparaison de la juste valeur de l'instrument de couverture désigné avec la couverture parfaite). L'efficacité des deux tests doit se situer dans une fourchette de 80% à 125%. Cela est actuellement le cas.

- Pour les transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, l'efficacité est évaluée selon les règles prescrites dans la version européenne de la norme IAS 39 (*carve out*). Les normes IFRS ne permettent pas d'indiquer des positions nettes comme des positions couvertes, mais elles autorisent toutefois d'attribuer les instruments de couverture à la position brute des actifs (ou éventuellement la position brute des passifs). Concrètement, le volume d'actifs (ou de passifs) dans chaque tranche d'échéance doit être supérieur au volume des instruments de couverture attribué à cette même tranche d'échéance.
- *Bénéfices jour 1* : lorsque le prix de transaction sur un marché non actif diffère de la juste valeur des autres transactions de marché observables dans le même instrument ou de la juste valeur basée sur une technique d'évaluation dont les variables ne comportent que des données de marché observables, la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (un bénéfice jour 1) est inscrite au compte de résultats. Si cela n'est pas le cas (donc, si les variables ne comportent pas uniquement des données de marché observables), le bénéfice jour 1 est réservé et inscrit au compte de résultats pendant la durée et au plus tard à l'échéance finale de l'instrument financier. Les mouvements au sein des bénéfices jour 1 différés peuvent être résumés comme suit :

(en millions d'EUR)	2009	2010
Bénéfices jour 1 différés, solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier	86	27
Nouveaux bénéfices jour 1 différés	0	0
Bénéfices jour 1 reconnus dans le compte de résultats pendant la période		
Amortissement des bénéfices jour 1	-49	-15
Instruments financiers n'étant plus comptabilisés	-4	-4
Écarts de change	-6	2
Bénéfices jour 1 différés, solde de clôture au 31 décembre	27	11

## Annexe 6 : Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>90</b>
Titres à revenu fixe	135	26
Actions	89	64

## Annexe 7 : Revenus nets de commissions

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Total</b>	<b>1 132</b>	<b>1 224</b>
<b>Revenus de commissions</b>	<b>2 059</b>	<b>2 156</b>
Titres et gestion d'actifs	1 049	1 118
Commissions liées à des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire ( <i>deposit accounting</i> )	22	28
Crédits d'engagement	270	252
Paievements	496	522
Autres	222	236
<b>Charges de commissions</b>	<b>-927</b>	<b>-932</b>
Commissions payées à des intermédiaires	-432	-489
Autres	-495	-443

- La grande majorité des provisions liées à l'octroi de crédits est reprise sous Revenus nets d'intérêts (dans le cadre du calcul du taux d'intérêt effectif).

## Annexe 8 : Autres revenus nets

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Total</b>	<b>427</b>	<b>452</b>
Dont des plus- ou moins-values consécutives à		
La vente de prêts et créances	10	4
La vente d'actifs détenus jusqu'à l'échéance	-5	1
La vente de passifs financiers au coût amorti	1	0
Autres, parmi lesquels :	422	447
Revenus des activités de leasing (essentiellement opérationnelles), groupe KBC Lease	74	76
Revenus des participations <i>private equity</i> consolidées	56	54
Revenus du Groupe VAB	79	65
Plus- ou moins-values sur désinvestissements	0	191
Irrégularités chez KBC Lease UK	0	-175

- Au quatrième trimestre 2010, des contrôles internes au sein de KBC Lease UK ont révélé des irrégularités dans certains contrats conclus avec des tiers. Les montants nécessaires ont été comptabilisés pour le montant net maximal que les irrégularités pourraient coûter.
- Les plus-values mentionnées dans les désinvestissements concernent la cession de Secura et des activités Global Convertible Bonds & Asian Equity Derivatives de KBC Financial Products.

## Annexe 9 : Résultats du pôle assurance

(en millions d'EUR)	Vie	Non-vie	Compte non technique	Total
<b>2009</b>				
Résultat technique	-353	303	26	-24
Primes d'assurances acquises avant réassurance	2 927	1 947	0	4 874
Charges d'assurances techniques avant réassurance	-3 168	-1 245	0	-4 413
Revenus nets de commissions	-111	-342	31	-422
Résultat net de la réassurance cédée	-2	-56	-6	-63
Résultat financier	729	157	-196	691
Revenus nets d'intérêts	-	-	944	944
Revenus de dividendes	-	-	58	58
Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-361	-361
Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	50	50
Imputation aux comptes techniques	729	157	-887	0
Frais généraux administratifs	-120	-333	-10	-463
Frais internes de règlement des sinistres	-8	-85	0	-93
Frais d'acquisition indirects	-38	-91	0	-130
Frais administratifs	-73	-157	0	-230
Coûts de gestion pour investissements	0	0	-10	-10
Autres revenus nets	-	-	30	30
Réductions de valeur	-	-	-362	-362
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	0	0
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>257</b>	<b>127</b>	<b>-512</b>	<b>-129</b>
Impôts	-	-	-	-13
Résultat net après impôts des activités abandonnées	-	-	-	4
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS</b>	-	-	-	<b>-137</b>
Attribuable à des participations minoritaires	-	-	-	3
<b>Attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	-	-	-	<b>-140</b>
<b>2010</b>				
Résultat technique	-424	345	35	-43
Primes d'assurances acquises avant réassurance	2 705	1 937	0	4 642
Charges d'assurances techniques avant réassurance	-3 012	-1 250	0	-4 262
Revenus nets de commissions	-115	-339	39	-415
Résultat net de la réassurance cédée	-2	-2	-4	-8
Résultat financier	885	176	228	1 288
Revenus nets d'intérêts	-	-	1 002	1 002
Revenus de dividendes	-	-	47	47
Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	195	195
Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	44	44
Imputation aux comptes techniques	885	176	-1 060	0
Frais généraux administratifs	-136	-364	-9	-509
Frais internes de règlement des sinistres	-8	-75	0	-83
Frais d'acquisition indirects	-38	-89	0	-127
Frais administratifs	-90	-201	0	-291
Coûts de gestion pour investissements	0	0	-9	-9
Autres revenus nets	-	-	95	95
Réductions de valeur	-	-	-19	-19
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	0	0
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>325</b>	<b>157</b>	<b>329</b>	<b>811</b>
Impôts	-	-	-	-142
Résultat net après impôts des activités abandonnées	-	-	-	11
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS</b>	-	-	-	<b>679</b>
Attribuable à des participations minoritaires	-	-	-	4
<b>Attribuable aux actionnaires de la société mère</b>	-	-	-	<b>675</b>

- Remarque : les chiffres relatifs aux primes acquises ne comportent pas les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire, qui correspondent plus ou moins aux produits de la branche 23.
- En tant que bancassureur, KBC présente ses informations financières de manière intégrée (les activités bancaires et d'assurance sont regroupées). De plus amples informations sur les activités bancaires et les activités d'assurance sont disponibles dans les rapports annuels respectifs de KBC Bank, KBL EPB et KBC Assurances. L'annexe ci-dessus fournit d'ores et déjà des informations séparées sur les résultats des

activités d'assurance. Les chiffres sont présentés avant élimination des transactions entre les entités bancaires et d'assurance du groupe (résultats relatifs aux assurances qui ont été conclues entre les entités bancaires et les entités d'assurance au sein du groupe, intérêts que les entreprises d'assurance ont reçus sur les dépôts placés auprès des entités de banque, commissions payées par les entités d'assurance aux agences bancaires pour la vente d'assurances, etc.), afin de présenter une image plus juste de la rentabilité des activités d'assurance. Des informations spécifiques supplémentaires relatives aux activités d'assu-

rance en particulier, figurant dans ce rapport annuel, se trouvent dans les annexes suivantes :

- Primes d'assurance vie acquises (Annexe 10)
- Assurances Non-vie par branche (Annexe 11)
- Provisions techniques - assurance (Annexe 35)
- Principales filiales et entreprises associées (Annexe 44, section KBC Assurances)
- Aperçu des risques de crédit des activités d'assurance (chapitre Gestion de la valeur et des risques, section Risque de crédit)

- Risque de taux d'intérêt, risque actions et risque immobilier lié aux activités d'assurance (chapitre Gestion de la valeur et des risques, section Risque de marché des activités autres que de trading).
- Risques techniques propres aux assurances (chapitre Gestion de la valeur et des risques, section Risques techniques propres aux assurances).
- Solvabilité des activités d'assurance et Embedded value de la branche Vie (chapitre Gestion de la valeur et des risques, section Solvabilité, capital économique et Embedded Value).

## Annexe 10 : Primes d'assurance vie acquises

(en millions d'EUR)

	2009	2010
<b>Total</b>	<b>2 923</b>	<b>2 700</b>
<b>Ventilation par catégorie IFRS</b>		
Contrats d'assurance	852	1 112
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire	2 070	1 588
<b>Ventilation par type</b>		
Réassurance acceptée	25	27
Affaires directes	2 897	2 673
<b>Ventilation des affaires directes</b>		
Individuelles / groupe		
Primes individuelles	2 600	2 131
Primes d'assurances de groupe	297	542
Primes périodiques / primes uniques		
Primes périodiques	792	910
Primes uniques	2 105	1 763
Contrats sans participation aux bénéfices / avec participation aux bénéfices		
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	200	214
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	2 602	2 134
Autres	95	325

- Conformément aux normes IFRS, le *deposit accounting* est appliqué aux contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire. Cela signifie que les recettes de primes (et charges techniques) de ces contrats ne figurent pas dans le poste Primes d'assurances acquises (et Charges techniques) avant réassurance mais que la marge y afférente est mentionnée sous la rubrique Revenus nets de commissions. Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire correspondent en grande partie aux contrats de la branche 23, qui ont dégagé des recettes de primes de 1,3 milliard d'euros en 2009 et 1,8 milliard d'euros en 2010.



## Annexe 11 : Assurances Non-vie par branche

(en millions d'EUR)	Primes acquises (avant réassurance)	Sinistres (avant réassurance)	Charges d'exploitation (avant réassurance)	Réassurance cédée	Total
<b>2009</b>					
<b>Total</b>	<b>1 945</b>	<b>-1 276</b>	<b>-590</b>	<b>-56</b>	<b>23</b>
Réassurance acceptée	237	-180	-50	-13	-5
Affaires directes	1 708	-1 096	-541	-43	28
Accidents et maladies, branches 1, 2, sauf accidents du travail	147	-68	-48	-2	30
Accidents du travail, branche 1	77	-67	-15	-3	-8
Véhicules automoteurs responsabilité civile, branche 10	488	-337	-145	-6	0
Véhicules automoteurs autres branches, branches 3, 7	314	-214	-94	0	5
Navigation, aviation, transport, branches 4, 5, 6, 7, 11, 12	45	-30	-12	-6	-3
Incendie et autres dommages aux biens, branches 8, 9	456	-244	-165	-23	23
Responsabilité civile générale, branche 13	106	-90	-40	-3	-26
Crédits et cautions, branches 14, 15	6	-7	-2	1	-2
Pertes pécuniaires diverses, branche 16	14	-10	-5	-1	-2
Protection juridique, branche 17	41	-22	-11	0	8
Assistance, branche 18	14	-6	-5	-1	3
<b>2010</b>					
<b>Total</b>	<b>1 937</b>	<b>-1 278</b>	<b>-628</b>	<b>-2</b>	<b>28</b>
Réassurance acceptée	185	-156	-33	4	-1
Affaires directes	1 752	-1 122	-595	-6	29
Accidents et maladies, branches 1, 2, sauf accidents du travail	140	-51	-57	1	33
Accidents du travail, branche 1	76	-58	-16	-1	1
Véhicules automoteurs responsabilité civile, branche 10	505	-334	-158	1	13
Véhicules automoteurs autres branches, branches 3, 7	314	-208	-101	0	5
Navigation, aviation, transport, branches 4, 5, 6, 7, 11, 12	43	-25	-11	-7	-1
Incendie et autres dommages aux biens, branches 8, 9	478	-332	-183	17	-20
Responsabilité civile générale, branche 13	114	-70	-43	-16	-16
Crédits et cautions, branches 14, 15	8	-1	-2	-1	4
Pertes pécuniaires diverses, branche 16	13	-13	-5	2	-2
Protection juridique, branche 17	43	-23	-12	0	9
Assistance, branche 18	17	-6	-8	-1	2

- Les chiffres sont présentés avant élimination des transactions entre les entités bancaires et d'assurance du groupe (voir Annexe 9).

## Annexe 12 : Charges d'exploitation

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Total</b>	<b>-4 779</b>	<b>-4 436</b>
Charges de personnel	-2 589	-2 529
Dont paiements fondés sur des actions propres, réglés en actions propres	-1	0
Dont paiements fondés sur des actions propres, réglés en trésorerie	1	0
Frais généraux administratifs	-1 814	-1 546
Amortissements sur actifs immobilisés	-376	-361

- Les frais généraux administratifs (voir tableau) incluent les coûts d'entretien et de réparation, les frais publicitaires, les loyers, les commissions professionnelles, divers impôts (hors impôts sur le résultat), services aux collectivités, etc. Le chiffre 2010 comprend notamment les charges liées à la nouvelle taxe spéciale sur les institutions financières en Hongrie (57 millions d'euros pour 2010, charges déductibles) et les coûts plus élevés relatifs au système belge de garantie des dépôts.
- Les paiements fondés sur des actions propres sont repris sous Charges de personnel. Informations relatives aux principales transactions réglées en actions propres :
  - Depuis 2000, KBC Bancassurance Holding SA (entre-temps devenu KBC Groupe SA) a lancé plusieurs plans d'options sur actions. Les options sur actions ont été attribuées à tous ou à certains membres du personnel de la société et de diverses filiales. Les options sur actions ont été attribuées gratuitement aux membres du personnel, qui ont dû s'acquitter des impôts dus. Les options sur actions ont une durée de sept à dix ans à compter de la date d'émission. Elles peuvent être exercées uniquement au mois de juin, septembre et décembre des années où elles sont exerçables. Elles peuvent aussi être exercées partiellement. Lors de l'exercice, le membre du personnel peut soit déposer les actions sur son compte-titres, soit les vendre immédiatement sur NYSE Euronext Bruxelles.
  - En outre, KBC Bancassurance Holding SA (à présent KBC Groupe SA) a repris trois plans d'options sur actions de KBC Peel Hunt datant de 1999 et 2000. Les membres du personnel concernés de KBC Peel Hunt reçoivent des options sur actions de KBC Groupe SA en échange d'options sur actions de KBC Peel Hunt. En 2010, toutes les options encore en circulation auprès de Peel Hunt ont été exercées.
  - KBC Groupe SA a racheté ses actions afin de pouvoir fournir les actions aux membres du personnel qui exercent leurs options.
  - La norme IFRS 2 n'a pas été appliquée aux plans d'options réglés en actions propres qui sont antérieurs au 7 novembre 2002 car ils ne tombent pas sous l'application de l'IFRS 2. Les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont une ampleur limitée.
  - Un relevé du nombre d'options sur actions émises pour le personnel figure dans le tableau. Le cours moyen de l'action KBC s'est élevé à 32,6 euros en 2010. Aucune nouvelle option sur actions KBC n'a été émise pour le personnel en 2010.

	2009		2010	
	Nombre d'options <sup>1</sup>	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options <sup>1</sup>	Prix d'exercice moyen
Options				
En cours au début de la période	981 425	47,83	978 045	48,09
Attribuées pendant la période	0	-	0	-
Exercées pendant la période	0	-	-4 527	28,41
Échues pendant la période	-3 380	42,58	-306 922	44,47
Périmées pendant la période	0	-	0	-
<b>En cours au terme de la période<sup>2</sup></b>	<b>978 045</b>	<b>48,09</b>	<b>666 596</b>	<b>49,89</b>
<b>Exerçables au terme de la période</b>	<b>910 395</b>	<b>44,03</b>	<b>651 996</b>	<b>49,07</b>

<sup>1</sup> En équivalents d'actions.

<sup>2</sup> 2009 : prix d'exercice compris entre 27,8 et 97,94 euros, moyenne pondérée des durées contractuelles résiduelles : 27 mois.  
2010 : prix d'exercice compris entre 27,8 et 97,94 euros, moyenne pondérée des durées contractuelles résiduelles : 17 mois.

En 2010, les membres du personnel du groupe KBC ont eu la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital du groupe au prix de 33,10 euros par action. Cela n'a pas entraîné la comptabilisation d'un avantage du personnel étant donné que le prix d'émission n'affichait pas une décote par rapport au cours de Bourse (par rapport à la comptabilisation de 1 million d'euros en 2009).

	2009	2010
<b>Effectif moyen, en ETP</b>	<b>56 939</b>	<b>52 110</b>
<b>Ventilation en fonction de la structure juridique</b>		
KBC Bank	40 735	38 972
KBC Assurances	8 277	7 496
KBL EPB	2 741	–
KBC Groupe SA (le holding)	5 186	5 642
<b>Ventilation en fonction du statut</b>		
Ouvriers	903	1 022
Employés	53 952	50 693
Membres de la direction ( <i>senior management</i> )	2 084	395

- Les chiffres mentionnés dans le tableau concernent des moyennes annuelles, qui peuvent diverger des totaux de fin d'année repris au chapitre Responsabilité sociétale de l'entreprise.
- KBL EPB n'est pas repris dans les chiffres 2010 (l'effectif moyen de KBL EPB s'élevait à environ 2 600 ETP en 2010). Depuis 2010, sont considérées comme faisant partie de la direction les personnes qui

sont nommées en tant que membres de la direction par le Comité de direction de KBC Groupe SA. Précédemment, le nombre de membres de la direction comportait également les personnes considérées localement comme faisant partie de la direction. Les chiffres de 2009 et 2010 ne sont donc pas comparables.

## Annexe 14 : Réductions de valeur (*impairments*) – compte de résultats

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Total</b>	<b>-2 725</b>	<b>-1 656</b>
<b>Réductions de valeur sur prêts et créances</b>		
Ventilation selon le type		
Réductions de valeur sur crédits au bilan	-1 809	-1 452
Provisions pour crédits d'engagement hors bilan	-13	-19
Réductions de valeur calculées sur la base du portefeuille	-79	-12
Ventilation selon la division		
Belgique	-74	-82
Europe centrale et orientale	-630	-452
Merchant Banking	-786	-789
Centre de groupe	-412	-160
<b>Réductions de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>-326</b>	<b>-31</b>
Ventilation selon le type		
Actions	-325	-32
Autres	-2	0
<b>Réductions de valeur sur goodwill</b>	<b>-483</b>	<b>-88</b>
<b>Réductions de valeur sur autres</b>	<b>-14</b>	<b>-54</b>
Immobilisations incorporelles (sans goodwill)	0	0
Immobilisations corporelles, y compris immeubles de placement	-8	-4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-2	0
Entreprises associées, goodwill	0	-31
Autres	-4	-18

- Les réductions de valeur sur prêts et créances concernent essentiellement des prêts et avances aux clients. En 2010, les réductions de valeur dans la division Merchant Banking comportaient notamment 0,5 milliard d'euros de réductions de valeur pour crédits en Irlande par suite de la situation économique dans ce pays et en particulier sur le marché immobilier. Cela pourrait engendrer un taux de chômage (plus) élevé et une augmentation des arriérés et des défauts de paiement sur crédits hypothécaires. Les réductions de valeur dans la Division Europe centrale et orientale (452 millions d'euros) en 2010 se répartissent comme suit : Tchéquie 138 millions d'euros, Slovaquie 52 millions d'euros, Hongrie 133 millions d'euros, Pologne 112 millions d'euros, Bulgarie 15 millions d'euros et le reste 3 millions d'euros.
- Réductions de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente : la diminution des réductions de valeur des actions est liée à l'amélioration du climat boursier (et à la contraction du portefeuille d'actions).
- Réductions de valeur sur goodwill : en 2009, ce poste comportait notamment un montant de 399 millions d'euros lié aux sociétés du groupe en Europe centrale et orientale (surtout en Russie, en Bulgarie et en Slovaquie). En 2010, il comportait notamment 52 millions d'euros liés aux sociétés du groupe en Europe centrale et orientale (Pologne et

Roumanie). Dans la plupart des cas, la réduction de valeur reflétait la différence entre la valeur comptable avant réduction de valeur et la valeur d'utilité. Remarque : la réduction de valeur sur goodwill de 0,3 milliard d'euros, liée à l'accord de vente relatif à KBL EPB, a été reprise sous le poste Résultat net après impôts des activités abandonnées, ainsi que l'exige la norme IFRS 5. À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.

- Réductions de valeur sur autres : en 2009, ce poste comportait notamment des réductions de valeur sur immobilisations corporelles (8 millions d'euros) et sur titres détenus jusqu'à l'échéance (2 millions d'euros). Les réductions de valeur concernent systématiquement la différence entre la valeur comptable avant réductions de valeur et la valeur d'utilité des actifs (corporels et incorporels) concernés. En 2010, ce poste comportait notamment une réduction de valeur à hauteur de 31 millions d'euros actée sur la participation minoritaire dans Nova Ljubljanska banka (Slovénie), basée sur la hausse des pertes sur crédits, et des réductions de valeur sur immobilisations corporelles (4 millions d'euros).
- Des informations relatives aux réductions de valeur totales au bilan sont fournies à l'Annexe 21.

## Annexe 15 : Quote-part dans le résultat des entreprises associées

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Total</b>	<b>-25</b>	<b>-63</b>
Dont Nova Ljubljanska banka	-27	-64

- Les réductions de valeur sur (goodwill sur) entreprises associées sont reprises sous Réductions de valeur (voir Annexe 14). Par conséquent, la quote-part dans le résultat des entreprises associées ne tient pas compte de ces réductions de valeur.

## Annexe 16 : Impôts

(en millions d'EUR)	2009	2010
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>-82</b>
<b>Ventilation selon le type</b>		
Impôts exigibles	-159	-358
Impôts différés	415	276
<b>Composition de l'impôt</b>		
Résultat avant impôts	-2 904	2 224
Impôt sur le résultat au taux belge prévu par la loi	33,99%	33,99%
Impôt sur le résultat calculé	987	-756
Augmentation / diminution de l'impôt attribuable aux :		
Écarts de taux d'imposition Belgique - Étranger	83	162
Bénéfice exonéré	142	323
Ajustements relatifs aux exercices précédents	172	18
Ajustements, solde d'ouverture des impôts différés dus aux variations des taux d'imposition	2	4
Pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés affectés à la réduction des charges fiscales exigibles	28	0
Pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés affectés à la réduction des charges fiscales différées	78	604
Contre-passation d'actifs d'impôts différés constitués précédemment à la suite de pertes fiscales	-4	-13
Autres, principalement charges non déductibles	-1 233	-425
<b>Montant total des différences temporaires associées à des participations dans des filiales, succursales, entreprises associées et contreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé*</b>	<b>698</b>	<b>687</b>

\* Se compose des réserves de filiales (communes ou non), d'entreprises associées et de succursales qui, en cas de versement pour certaines entités, seront intégralement taxées (intégrées à 100%) et qui sont soumises au régime des revenus définitivement taxés (RDT) pour un grand nombre d'entités (intégrées à 5%, puisque définitivement taxées à 95%).

- Des informations sur les actifs et passifs d'impôts sont fournies à l'Annexe 31.
- KBC a accusé en 2009 un résultat négatif de 2,5 milliards d'euros, largement imputable aux pertes (à la juste valeur) sur son portefeuille de CDO et sur les activités connexes. Jusqu'au 31 mars 2010, KBC n'a acté aucun impact fiscal pour l'essentiel de ces pertes. Les pertes se sont en effet présentées au sein des filiales dotées de bénéfices imposables futurs insuffisants pour compenser cet impact. Pour recapitaliser l'une des importantes filiales concernées, KBC a proposé au régulateur local et aux autorités fiscales belges un abandon de créance en faveur de la filiale concernée. Fin avril 2010, la commission de ruling

fiscal belge a rendu un jugement favorable à cet égard, confirmant ainsi le principe général selon lequel un abandon de créance est fiscalement déductible lorsque certains critères sont remplis. Dans la pratique, cela signifie que KBC a acté au deuxième trimestre 2010 des revenus d'impôts différés positifs nets de 0,4 milliard d'euros. Cette créance fiscale différée est justifiée par la présence d'un bénéfice imposable suffisant dans un avenir relativement proche (les bénéfices futurs escomptés sont basés sur des hypothèses macroéconomiques et tiennent compte de scénarios prudents).



## Annexe 17 : Bénéfice par action

(en millions d'EUR)

	2009	2010
<b>Bénéfice ordinaire par action</b>		
Résultat après impôts attribuable aux actionnaires de la société mère	-2 466	1 860
Coupon sur titres du capital de base cédés aux autorités belges et flamandes	0	-595
Résultat net servant à calculer le bénéfice ordinaire par action	-2 466	1 265
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en milliers d'unités	339 569	339 737
Bénéfice ordinaire par action, en EUR	-7,26	3,72
<b>Bénéfice dilué par action</b>		
Résultat après impôts attribuable aux actionnaires de la société mère	-2 466	1 860
Élimination des charges d'intérêts sur obligations librement remboursables en actions, nettes d'effets fiscaux	0	0
Coupon sur titres du capital de base cédés aux autorités belges et flamandes	0	-595
Résultat net servant à calculer le bénéfice dilué par action	-2 466	1 265
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en milliers d'unités	339 569	339 737
Nombre potentiel d'actions pouvant avoir un effet diluant, en milliers d'unités	7	4*
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué, en milliers d'unités	339 576	339 741
Bénéfice dilué par action, en EUR	-7,26	3,72

\* Il n'est pas tenu compte des 662 875 options pour le personnel encore en cours qui pourraient avoir un effet dilutif si le cours de Bourse dépasse le prix d'exercice.

- Le bénéfice ordinaire par action et le bénéfice par action dilué sont définis dans le glossaire des ratios utilisés.
- Relevé des instruments pouvant entraîner une dilution :
  - Obligations librement remboursables en actions : néant.
  - Options sur actions de KBC Groupe SA attribuées aux membres du personnel : de plus amples informations sont fournies à l'Annexe 12.

## Annexes relatives aux instruments financiers au bilan

---

Les annexes relatives aux instruments financiers décrites ci-dessous ont été étoffées et remaniées par rapport au rapport annuel précédent, afin d'accroître la transparence.

En application de la norme IFRS 5 concernant l'accord de vente de KBL EPB, les chiffres de référence du compte de résultats ont été adaptés, contrairement aux chiffres de référence du bilan (tel qu'autorisé par les normes IFRS). Une colonne a toutefois été ajoutée à l'Annexe 18 à des fins de comparaison. Pour la date de référence du 31 décembre 2009, elle exclut les désinvestissements conclus en 2010 et les désinvestissements tombant sous l'application de la norme IFRS 5. De plus amples informations sur l'application de la norme IFRS 5 sont fournies à l'Annexe 46. À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.

Les instruments financiers sont classés en plusieurs catégories (ou *portefeuilles*). De plus amples informations sur les portefeuilles et l'évaluation sont fournies à l'Annexe 1 B sous Actifs et passifs financiers (IAS 39).

La catégorie Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (option de juste valeur) a été abrégée en Évalués à la juste valeur dans les tableaux et commentaires de la présente section.

## Annexe 18 : Instruments financiers par portefeuille et par produit

(en millions d'EUR)	Détenus à des fins de transaction	Évalués à la juste valeur <sup>1</sup>	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés de couverture	Au coût amorti	Total	Total, hors désinvestissements en 2010 <sup>2</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2009</b>									
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement <sup>a</sup>	566	3 708	0	16 930	–	–	–	21 204 <sup>c</sup>	17 929
Prêts et avances à la clientèle <sup>b</sup>	3 169	6 133	0	143 928	–	–	–	153 230	150 332
Crédits d'escompte et d'acceptation	0	9	0	116	–	–	–	125	114
Prêts à tempérament	0	0	0	4 947	–	–	–	4 947	4 940
Prêts hypothécaires	0	2 349	0	56 830	–	–	–	59 180	57 609
Prêts à terme	3 169	3 579	0	64 904	–	–	–	71 652	71 228
Location-financement	0	0	0	5 569	–	–	–	5 569	5 569
Avances en compte courant	0	0	0	5 123	–	–	–	5 123	4 535
Autres	0	196	0	6 439	–	–	–	6 635	6 337
Instruments de capitaux propres	2 977	20	2 418	–	–	–	–	5 414	4 649
Contrats d'investissement, assurance	–	7 957	–	–	–	–	–	7 957	6 867
Instruments de dette de	12 653	12 457	52 694	3 270	11 765	–	–	92 838	86 291
Émetteurs publics	8 056	11 202	39 439	3	10 662	–	–	69 362	66 010
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	2 512	327	6 297	0	767	–	–	9 903	8 787
Entreprises	2 085	928	6 958	3 267	335	–	–	13 572	11 494
Dérivés	20 995	–	–	–	–	165	–	21 160	20 864
Intérêts proratisés	203	245	1 008	470	280	48	–	2 254	2 149
Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés)	40 563	30 520	56 120	164 598	12 045	213	–	304 057	289 081
<i>a Dont prises en pension<sup>3</sup></i>								6 297	3 924
<i>b Dont prises en pension<sup>3</sup></i>								6 295	6 295
<i>c Dont prêts et créances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de 3 mois</i>								10 205	7 191
<b>ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2010</b>									
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement <sup>a</sup>	696	1 808	0	12 998	–	–	–	15 502 <sup>c</sup>	
Prêts et avances à la clientèle <sup>b</sup>	4 109	6 471	0	140 087	–	–	–	150 666	
Crédits d'escompte et d'acceptation	0	0	0	119	–	–	–	119	
Prêts à tempérament	0	0	0	4 274	–	–	–	4 274	
Prêts hypothécaires	0	380	0	61 198	–	–	–	61 577	
Prêts à terme	4 109	6 025	0	61 548	–	–	–	71 681	
Location-financement	0	0	0	4 909	–	–	–	4 909	
Avances en compte courant	0	0	0	4 456	–	–	–	4 456	
Autres	0	66	0	3 583	–	–	–	3 649	
Instruments de capitaux propres	1 717	19	2 098	–	–	–	–	3 833	
Contrats d'investissement, assurance	–	7 329	–	–	–	–	–	7 329	
Instruments de dette de	7 709	9 727	51 020	3 477	13 629	–	–	85 562	
Émetteurs publics	5 806	8 852	40 612	132	12 712	–	–	68 114	
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	731	266	5 075	224	584	–	–	6 879	
Entreprises	1 172	610	5 333	3 122	333	–	–	10 569	
Dérivés	15 758	–	–	–	–	213	–	15 970	
Intérêts proratisés	299	192	1 025	463	325	73	–	2 378	
Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés)	30 287	25 545	54 143	157 024	13 955	286	–	281 240	
<i>a Dont prises en pension<sup>3</sup></i>								2 284	
<i>b Dont prises en pension<sup>3</sup></i>								9 486	
<i>c Dont prêts et créances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de 3 mois</i>								6 866	

1 Les prêts et avances dans la colonne Évalués à la juste valeur concernent principalement des opérations de prises en pension et un portefeuille limité de crédits logement. Dans tous les cas, la valeur comptable avoisine le risque de crédit maximal.

2 Total, sans les désinvestissements finalisés en 2010 et les désinvestissements annoncés qui tombent déjà sous l'application de la norme IFRS 5 en 2010 (pour permettre une comparaison avec les chiffres au 31 décembre 2010).

3 Une transaction de prise en pension est une opération par laquelle une partie (KBC) achète des titres à une autre partie et s'engage à revendre ces titres à un prix défini à un moment futur déterminé. Les activités de prise en pension font en général l'objet d'un accord-cadre bilatéral (souvent dénommé le *Global Master Repo Agreement*), dans lequel l'échange périodique de garanties est décrit. Les transactions de prise en pension mentionnées dans le tableau concernent principalement l'emprunt temporaire d'obligations. Dans ce cas, le risque et le rendement des obligations demeurent chez la contrepartie. Le montant des prises en pension est presque égal au montant des actifs (prêts) sous-jacents.

(en millions d'EUR)	Détenus à des fins de trans- action	Évalués à la juste valeur	Disponi- bles à la vente	Prêts et créances	Détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés de couver- ture	Au coût amorti	Total	Total, hors désinves- tisements en 2010 <sup>1</sup>
<b>PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2009</b>									
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement <sup>a</sup>	211	6 678	-	-	-	-	38 555	45 444 <sup>c</sup>	42 128
Dépôts de la clientèle et titres de créance <sup>b</sup>	834	16 695	-	-	-	-	175 935	193 464	185 363
Dépôts à vue	0	150	-	-	-	-	44 271	44 421	39 383
Dépôts à terme	0	12 992	-	-	-	-	44 448	57 441	55 254
Carnets de dépôt	0	0	-	-	-	-	38 645	38 645	38 645
Dépôts spéciaux	0	0	-	-	-	-	3 677	3 677	3 677
Autres dépôts	0	11	-	-	-	-	1 124	1 135	1 091
Certificats de dépôt	0	42	-	-	-	-	15 746	15 788	15 788
Bons de caisse	0	0	-	-	-	-	2 583	2 583	2 579
Obligations convertibles	0	0	-	-	-	-	0	0	0
Obligations non convertibles	834	3 218	-	-	-	-	16 311	20 363	20 352
Dettes subordonnées convertibles	0	0	-	-	-	-	0	0	0
Dettes subordonnées non convertibles	0	282	-	-	-	-	9 129	9 411	8 595
Dettes de contrats d'investissement	-	7 685	-	-	-	-	254	7 939	6 849
Dérivés	26 304	-	-	-	-	882	-	27 185	26 703
Positions à la baisse	2 147	-	-	-	-	-	-	2 147	1 736
En instruments de capitaux propres	486	-	-	-	-	-	-	486	213
En instruments de dette	1 661	-	-	-	-	-	-	1 661	1 523
Autres	250	168	-	-	-	-	1 514	1 931	1 759
Intérêts proratisés	146	83	-	-	-	205	905	1 339	1 282
Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés)	29 891	31 309	-	-	-	1 087	217 163	279 450	265 820
<i>a Dont mises en pension<sup>2</sup></i>								11 513	10 444
<i>b Dont mises en pension<sup>2</sup></i>								13 199	13 199
<i>c Dont dépôts de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement</i>								11 890	10 678

<b>PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2010</b>									
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement <sup>a</sup>	21	6 911	-	-	-	-	20 924	27 856 <sup>c</sup>	
Dépôts de la clientèle et titres de créance <sup>b</sup>	648	20 971	-	-	-	-	176 252	197 870	
Dépôts à vue	0	57	-	-	-	-	48 189	48 246	
Dépôts à terme	0	17 012	-	-	-	-	42 131	59 142	
Carnets de dépôt	0	0	-	-	-	-	40 245	40 245	
Dépôts spéciaux	0	0	-	-	-	-	4 005	4 005	
Autres dépôts	0	0	-	-	-	-	1 281	1 281	
Certificats de dépôt	0	22	-	-	-	-	14 965	14 987	
Bons de caisse	0	0	-	-	-	-	2 155	2 155	
Obligations convertibles	0	0	-	-	-	-	0	0	
Obligations non convertibles	648	3 600	-	-	-	-	14 427	18 674	
Dettes subordonnées convertibles	0	0	-	-	-	-	0	0	
Dettes subordonnées non convertibles	0	280	-	-	-	-	8 854	9 134	
Dettes de contrats d'investissement	-	6 514	-	-	-	-	179	6 693	
Dérivés	22 317	-	-	-	-	849	-	23 166	
Positions à la baisse	1 119	-	-	-	-	-	-	1 119	
En instruments de capitaux propres	10	-	-	-	-	-	-	10	
En instruments de dette	1 110	-	-	-	-	-	-	1 110	
Autres	0	145	-	-	-	-	2 564	2 709	
Intérêts proratisés	31	74	-	-	-	276	789	1 169	
Valeur comptable (y compris les intérêts proratisés)	24 136	34 615	-	-	-	1 124	200 707	260 582	
<i>a Dont mises en pension<sup>2</sup></i>								8 265	
<i>b Dont mises en pension<sup>2</sup></i>								15 398	
<i>c Dont dépôts de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement</i>								4 449	

1 Total, sans les désinvestissements finalisés en 2010 et les désinvestissements annoncés qui tombent déjà sous l'application de la norme IFRS 5 en 2010 (pour permettre une comparaison avec les chiffres au 31 décembre 2010).

2 Une transaction de mise en pension est une opération par laquelle une partie achète des titres à une autre partie (KBC) et s'engage à revendre ces titres à un prix défini à un moment futur déterminé. Les activités de mise en pension font en général l'objet d'un accord-cadre bilatéral (souvent dénommé le *Global Master Repo Agreement*), dans lequel l'échange périodique de garanties est décrit. Les transactions de mise en pension mentionnées dans le tableau concernent principalement le prêt temporaire d'obligations. Dans ce cas, le risque et le rendement des obligations demeurent chez KBC. Le montant des mises en pension est presque égal au montant des actifs (empruntés) sous-jacents.

## Annexe 19 : Instruments financiers par portefeuille et par pays

(en millions d'EUR)	Détenus à des fins de transaction	Évalués à la juste valeur	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés de couverture	Au coût amorti	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2009</b>								
Belgique	3 971	8 725	18 587	74 903	1 803	70	–	108 059
Europe centrale et orientale (y compris la Russie)	7 351	1 094	12 411	35 686	6 837	141	–	63 521
Reste du monde	29 240	20 701	25 121	54 009	3 405	2	–	132 478
Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés)	40 563	30 520	56 120	164 598	12 045	213	–	304 057
<b>ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2010</b>								
Belgique	3 342	7 189	21 742	75 261	1 407	105	–	109 046
Europe centrale et orientale (y compris la Russie)	8 439	986	10 694	36 327	9 172	180	–	65 799
Reste du monde	18 506	17 370	21 707	45 436	3 376	0	–	106 395
Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés)	30 287	25 545	54 143	157 024	13 955	286	–	281 240
<b>PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2009</b>								
Belgique	4 242	7 285	–	–	–	760	86 617	98 904
Europe centrale et orientale (y compris la Russie)	950	5 535	–	–	–	134	42 495	49 114
Reste du monde	24 699	18 489	–	–	–	194	88 051	131 432
Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés)	29 891	31 309	–	–	–	1 087	217 163	279 450
<b>PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2010</b>								
Belgique	3 279	7 491	–	–	–	929	87 282	98 981
Europe centrale et orientale (y compris la Russie)	1 142	5 501	–	–	–	124	44 234	51 001
Reste du monde	19 715	21 623	–	–	–	72	69 191	110 600
Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés)	24 136	34 615	–	–	–	1 124	200 707	260 582

## Annexe 20 : Instruments financiers selon le portefeuille et la durée résiduelle

(en millions d'EUR)	Détenus à des fins de transaction	Évalués à la juste valeur	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés de couverture	Au coût amorti	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2009</b>								
Jusqu'à 1 an	9 416	8 725	9 583	56 309	1 614	–	–	85 648
Plus de 1 an	6 627	14 951	43 873	104 305	10 431	–	–	180 186
Échéance indéterminée*	24 520	6 844	2 663	3 983	0	213	–	38 224
Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés)	40 563	30 520	56 120	164 598	12 045	213	–	304 057
<b>ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2010</b>								
Jusqu'à 1 an	6 336	9 003	7 836	47 023	1 653	–	–	71 851
Plus de 1 an	2 229	9 291	25 413	106 369	12 301	–	–	155 602
Échéance indéterminée*	21 723	7 252	20 894	3 633	0	286	–	53 788
Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés)	30 287	25 545	54 143	157 024	13 955	286	–	281 240
<b>PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2009</b>								
Jusqu'à 1 an	1 862	19 568	–	–	–	–	143 503	164 933
Plus de 1 an	1 140	5 472	–	–	–	–	34 186	40 798
Échéance indéterminée*	26 890	6 270	–	–	–	1 087	39 473	73 720
Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés)	29 891	31 309	–	–	–	1 087	217 163	279 450
<b>PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2010</b>								
Jusqu'à 1 an	1 325	23 822	–	–	–	–	127 623	152 770
Plus de 1 an	94	5 477	–	–	–	–	32 110	37 681
Échéance indéterminée*	22 717	5 317	–	–	–	1 124	40 974	70 132
Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés)	24 136	34 615	–	–	–	1 124	200 707	260 582

\* La mention Échéance indéterminée signifie que l'échéance est *indéfinie* ou qu'il n'est pas utile de classer l'instrument financier selon son échéance. Les actifs financiers à échéance indéterminée incluent essentiellement les dérivés de couverture (colonne Dérivés de couverture), les dérivés et actions de trading (colonne Détenus à des fins de transaction), une grande part des contrats d'investissement de l'assureur (colonne Évalués à la juste valeur), les actions disponibles à la vente (colonne Disponibles à la vente) et les avances en compte courant et les créances non recouvrables/douteuses (colonne Prêts et créances). Les passifs financiers à échéance indéterminée incluent principalement les carnets de dépôt (colonne Au coût amorti), les dérivés de couverture (colonne Dérivés de couverture), les dérivés de trading (colonne Détenus à des fins de transaction) et une grande part des dettes relatives aux contrats d'investissement de l'assureur (colonne Évalués à la juste valeur).

• La différence entre les actifs et passifs financiers à court terme s'explique notamment par le métier de base d'une banque, qui consiste à convertir des dépôts à court terme en crédits à long terme. Il en résulte un plus grand volume de dépôts jusqu'à un an (repris dans les passifs financiers) par rapport aux crédits jusqu'à un an (classés dans les actifs financiers). Ce rapport débouche sur un risque de liquidité. Les risques

de liquidité de l'ensemble du groupe sont réunis quotidiennement. Ils sont surveillés au niveau central et font l'objet d'un rapport périodique au *Group Risk Capital and Oversight Committee*, au Comité de direction ainsi qu'au Comité Audit, Risques et Compliance. De plus amples informations sur le risque de liquidité et sa surveillance sont fournies au chapitre Gestion de la valeur et des risques.

## Annexe 21 : Actifs financiers selon le portefeuille et la qualité

### Actifs financiers dépréciés

(en millions d'EUR)	Détenus à des fins de transaction	Évalués à la juste valeur	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés de couverture	Au coût amorti	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2009</b>								
Actifs non dépréciés (unimpaired)	40 563	30 520	55 602	160 060	12 044	213	–	299 002
Actifs dépréciés (impaired)	–	–	924	8 506	6	–	–	9 437
Réductions de valeur	–	–	-407	-3 969	-6	–	–	-4 381
Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés)	40 563	30 520	56 120	164 598	12 045	213	–	304 057
<b>ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2010</b>								
Actifs non dépréciés (unimpaired)	30 278	25 545	53 825	151 403	13 955	286	–	275 301
Actifs dépréciés (impaired)	–	–	572	10 543	0	–	–	11 114
Réductions de valeur	–	–	-254	-4 921	0	–	–	-5 175
Valeur comptable totale (y compris les intérêts proratisés)	30 287	25 545	54 143	157 024	13 955	286	–	281 240

- La notion de réduction de valeur (*impairment*) s'applique à tous les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Les actifs financiers à revenu fixe sont dépréciés lorsqu'il existe une identification individuelle de réduction de valeur. C'est le cas des prêts lorsqu'ils affichent un risque de défaut (*Probability of Default* ou PD, voir infra) de 10, 11 ou 12. La réduction de valeur est constatée sur la base d'une estimation de la valeur actuelle nette du montant recouvrable. En outre, des réductions de valeur calculées sur la base du portefeuille sont appliquées aux crédits dotés d'un PD 1 à 9 au moyen d'une formule tenant compte des modèles IRB (*Internal Rating Based*) avancés utilisés en interne (ou d'une autre manière en l'absence d'un modèle IRB avancé).
- KBC a mis au point plusieurs modèles de notation afin de déterminer la catégorie de PD. Certains modèles sont communs à l'ensemble du groupe (pour les pouvoirs publics, les banques, les grandes entrepri-

ses, les financements de projets, ...). D'autres diffèrent en fonction du marché géographique où ils sont utilisés (PME, particuliers, ...). L'échelle de notation interne est la même pour tout le groupe. Les résultats de ces modèles sont utilisés pour classer le portefeuille de crédits normal en catégories de notes internes allant de PD 1 (risque le plus faible) à PD 9 (risque le plus élevé). Un débiteur qui manque à ses engagements reçoit la note interne PD 10, PD 11 ou PD 12. La note PD 12 est attribuée si la banque met fin à une des facilités de crédit du débiteur ou si une ordonnance du tribunal impose l'entrée en possession de la garantie. La note PD 11 concerne les débiteurs qui présentent un arriéré ou un dépassement de plus de 90 jours mais ne répondent pas aux critères de PD 12. La note PD 10 est allouée aux débiteurs susceptibles de ne pas payer (à temps) mais qui sont encore *performing* et ne remplissent pas les critères de PD 11 ou PD 12.

## Détails des réductions de valeur

(en millions d'EUR)	Disponibles à la vente		Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances		Provisions pour crédits d'engagement hors bilan*
	Actifs à revenu fixe	Actions	Actifs à revenu fixe	Avec réduction de valeur individuelle	Avec réduction de valeur calculée sur la base du portefeuille	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR, 31-12-2009</b>						
Solde d'ouverture	333	788	19	2 352	244	112
Mutations avec impact sur le résultat						
Appliquées	17	338	2	2 454	164	116
Reprises	-5	0	0	-644	-84	-103
Mutations sans impact sur le résultat						
Amortissements	0	0	-15	-463	0	-15
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	-6	0	0
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
Autres	-217	-846	-1	-26	-22	1
Solde de clôture	127	280	6	3 667	302	111
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR, 31-12-2010</b>						
Solde d'ouverture	127	280	6	3 667	302	111
Mutations avec impact sur le résultat						
Appliquées	0	32	0	2 906	214	119
Reprises	-1	0	0	-1 454	-199	-104
Mutations sans impact sur le résultat						
Amortissements	-50	-11	0	-391	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	-23	-5	-16	-2	0
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	-55	0	0	-122	0	0
Autres	-13	-32	0	4	11	-11
Solde de clôture	9	245	0	4 594	327	116

\* Ces provisions figurent au passif du bilan. Leurs variations sont consignées dans les Réductions de valeur sur prêts et créances dans le compte de résultats.

- Réductions de valeur sur actions disponibles à la vente : les -846 millions d'euros mentionnés sous Autres en 2009 se rapportent à la vente d'actions du portefeuille d'assurances, qui avait déjà entraîné la comptabilisation de réductions de valeur les années précédentes. En cas de vente, les réductions de valeurs actées antérieurement disparaissent, sans influencer le compte de résultats (seule la différence entre la valeur de vente et la valeur comptable, diminuée des réductions de valeur cumulées, a un impact sur le compte de résultats).
- Impact des variations des réductions de valeur sur le compte de résultats : voir Annexe 14.
- Informations complémentaires sur les réductions de valeur sur le portefeuille de crédits : voir chapitre Gestion de la valeur et des risques, section Risque de crédit.

## Actifs échus et non dépréciés

(en millions d'EUR)	Échus mais non acquittés à moins de 30 jours	Échus mais non acquittés à 30 jours ou plus mais à moins de 90 jours
<b>31-12-2009</b>		
Prêts et créances	3 696	1 235
Instruments de dette	8	4
Dérivés	0	0
Total	3 704	1 239
<b>31-12-2010</b>		
Prêts et créances	3 677	1 316
Instruments de dette	0	1
Dérivés	0	0
Total	3 677	1 317

- On parle d'actifs financiers échus mais non acquittés (*past due*) lorsqu'une contrepartie n'effectue pas un paiement au moment défini contractuellement. La notion de échu mais non acquitté s'applique par contrat et non par contrepartie. Par exemple, si une contrepartie n'effectue pas son remboursement mensuel, l'ensemble du prêt est considéré comme échu mais non acquitté. Cela ne signifie pas pour autant que les autres prêts octroyés à la contrepartie concernée sont considérés comme échus mais non acquittés.
- Les actifs financiers échus mais non acquittés à 90 jours ou plus sont toujours considérés comme étant dépréciés (*impaired*).

### Garanties reçues

- Voir Annexe 40.

### Renégociations de crédits en vue d'éviter des réductions de valeur

- Voir chapitre Gestion de la valeur et des risques, section Risque de crédit.

### Informations spécifiques relatives aux risques liés aux crédits structurés et aux obligations d'État

- Voir chapitre Gestion de la valeur et des risques, section Risque de crédit.

## Annexe 22 : Risque de crédit maximal

(en millions d'EUR)

	31-12-2009	31-12-2010
<b>Risque de crédit maximal</b>		
Instruments de capitaux propres	5 414	3 833
Instruments de dette	92 838	85 562
Prêts et avances	174 434	166 167
Dont évalués à la juste valeur	9 841	8 279
Dérivés	21 160	15 970
Autres (y compris les intérêts proratisés)	41 320	37 076
Total	335 166	308 609
<b>Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie par KBC</b>		
Pour passifs	40 327	30 419
Pour passifs éventuels	6 800	4 151

- Le risque de crédit maximal d'un actif financier correspond généralement à la valeur comptable brute, diminuée des réductions de valeur conformément à l'IAS 39. Outre les montants au bilan, il inclut la partie inutilisée des lignes de crédit octroyées irrévocablement, les garanties financières données et les autres engagements octroyés irrévocablement. Ils figurent sous Autres dans le tableau.
- Le portefeuille de crédits comprend la majeure partie des actifs financiers. Sur la base du rapport interne du management, des explications détaillées sont fournies sur la composition et la qualité du portefeuille de crédits au chapitre Gestion de la valeur et des risques (section Risque de crédit). Les sections de ce chapitre ayant fait l'objet d'un audit par le commissaire sont indiquées au début de ce chapitre.

## Annexe 23 : Juste valeur des instruments financiers – généralités

- KBC définit la *juste valeur* comme étant le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint entre parties indépendantes bien informées et consentantes. Cette définition est conforme à la définition dans les IFRS. Il ne s'agit pas du montant qu'une entité recevrait ou paierait sur la base d'une transaction forcée, liquidation ou vente forcée. Une rupture de l'équilibre entre l'offre et la demande (par exemple, nombre d'acheteurs inférieur au nombre de vendeurs entraînant une baisse du prix) ne peut pas être assimilée à une transaction ou vente forcée. Une vente ou transaction forcée est une transaction occasionnelle notamment provoquée par des modifications du cadre régulateur ou une transaction induite par une entreprise (ou un client) et non par le marché.
- Les ajustements de juste valeur (*market value adjustments*) sont comptabilisés sur tous les postes évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats ou dans les capitaux propres. Ils englobent les frais de *close-out*, les ajustements pour les positions ou marchés moins liquides, les ajustements liés aux évaluations basées sur un modèle, le risque de contrepartie, le risque de liquidité et les charges d'exploitation. Pour le calcul des ajustements de juste valeur relatifs au risque de contrepartie sur dérivés (hors MBIA), le groupe prend également en compte son propre risque de crédit inhérent aux dérivés dont la juste valeur est négative.
- Conformément aux exigences des normes IFRS, il a été tenu compte de l'impact des variations des *spreads* de financement propres pour déterminer la juste valeur de passifs financiers évalués à la juste valeur. La juste valeur mentionnée pour les instruments financiers ne figurant pas à la juste valeur au bilan (voir tableau), ne tient pas compte de l'évolution du *creditspread* ou des risques de prépaiement.
- La juste valeur des dépôts à vue et d'épargne (tous deux exigibles à vue) est censée être égale à la valeur comptable.
- La plupart des modifications de la valeur de marché des prêts et avances considérés dès le début comme évalués à la juste valeur s'expliquent par les fluctuations des taux. L'effet des changements au niveau du risque de crédit est négligeable.
- Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont scindés comme suit : Disponibles à la vente, Détenus à des fins de transaction, considérés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (dénomination abrégée en *Évalués à la juste valeur* dans les tableaux) et dérivés de couverture. Les autres actifs et passifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Passifs financiers au coût amorti) ne figurent pas à la juste valeur au bilan mais leur juste valeur est indiquée dans le tableau à titre d'information.

Juste valeur des instruments financiers qui ne figurent pas à la juste valeur au bilan (en millions d'EUR)	Prêts et créances		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		Passifs financiers au coût amorti	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2009</b>						
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	16 930	16 987	-	-	-	-
Prêts et avances à la clientèle	143 928	146 043	-	-	-	-
Instruments de dette	3 270	3 387	11 765	12 184	-	-
Intérêts proratisés	470	470	280	280	-	-
Total (y compris les intérêts proratisés)	164 598	166 886	12 045	12 463	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2010</b>						
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	12 998	13 168	-	-	-	-
Prêts et avances à la clientèle	140 087	141 209	-	-	-	-
Instruments de dette	3 477	3 536	13 629	13 920	-	-
Intérêts proratisés	463	463	325	325	-	-
Total (y compris les intérêts proratisés)	157 024	158 375	13 955	14 245	-	-
<b>PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2009</b>						
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	-	-	-	-	38 555	39 840
Dépôts de la clientèle et titres de créance	-	-	-	-	175 935	178 379
Dettes de contrats d'investissement	-	-	-	-	254	254
Autres	-	-	-	-	1 514	1 514
Intérêts proratisés	-	-	-	-	905	905
Total (y compris les intérêts proratisés)	-	-	-	-	217 163	220 892
<b>PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2010</b>						
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	-	-	-	-	20 924	21 347
Dépôts de la clientèle et titres de créance	-	-	-	-	176 252	177 834
Dettes de contrats d'investissement	-	-	-	-	179	179
Autres	-	-	-	-	2 564	2 564
Intérêts proratisés	-	-	-	-	789	789
Total (y compris les intérêts proratisés)	-	-	-	-	200 707	202 713

## Annexe 24 : Juste valeur des instruments financiers – hiérarchie d'évaluation

(en millions d'EUR)

31-12-2009

31-12-2010

Hiérarchie d'évaluation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>								
Détenus à des fins de transaction								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	0	566	0	566	0	686	10	696
Prêts et avances à la clientèle	0	3 169	0	3 169	0	4 109	0	4 109
Instruments de capitaux propres	1 104	1 801	72	2 977	537	187	993	1 717
Instruments de dette	10 355	2 152	146	12 653	5 651	1 443	614	7 709
Dérivés	243	16 603	4 150	20 995	63	13 622	2 073	15 758
Intérêts proratisés	-	-	-	203	-	-	-	299
Évalués à la juste valeur								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	0	3 708	0	3 708	0	1 808	0	1 808
Prêts et avances à la clientèle	0	6 133	0	6 133	0	6 445	26	6 471
Instruments de capitaux propres	3	17	0	20	2	15	1	19
Contrats d'investissement, assurance	7 607	350	0	7 957	7 325	4	0	7 329
Instruments de dette	11 298	927	231	12 457	9 097	256	373	9 727
Intérêts proratisés	-	-	-	245	-	-	-	192
Disponibles à la vente								
Instruments de capitaux propres	2 061	33	325	2 418	1 665	35	398	2 098
Instruments de dette	49 090	3 442	162	52 694	48 677	1 845	497	51 020
Intérêts proratisés	-	-	-	1 008	-	-	-	1 025
Dérivés de couverture								
Dérivés	0	165	0	165	0	213	0	213
Intérêts proratisés	-	-	-	48	-	-	-	73
<b>Total (y compris les intérêts proratisés)</b>	<b>81 760</b>	<b>39 065</b>	<b>5 085</b>	<b>127 415</b>	<b>73 017</b>	<b>30 668</b>	<b>4 986</b>	<b>110 261</b>
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur</b>								
Détenus à des fins de transaction								
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	0	211	0	211	0	0	21	21
Dépôts de la clientèle et titres de créance	0	729	105	834	0	624	24	648
Dérivés	209	20 516	5 579	26 304	44	15 868	6 406	22 317
Positions à la baisse	1 900	227	20	2 147	1 076	44	0	1 119
Autres	0	250	0	250	0	0	0	0
Intérêts proratisés	-	-	-	146	-	-	-	31
Évalués à la juste valeur								
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	0	6 678	0	6 678	0	6 911	0	6 911
Dépôts de la clientèle et titres de créance	0	13 281	3 414	16 695	0	17 165	3 806	20 971
Dettes de contrats d'investissement	7 354	331	0	7 685	6 514	0	0	6 514
Autres	0	0	168	168	0	0	145	145
Intérêts proratisés	-	-	-	83	-	-	-	74
Dérivés de couverture								
Dérivés	0	882	0	882	0	849	0	849
Intérêts proratisés	-	-	-	205	-	-	-	276
<b>Total (y compris les intérêts proratisés)</b>	<b>9 463</b>	<b>43 105</b>	<b>9 285</b>	<b>62 288</b>	<b>7 634</b>	<b>41 459</b>	<b>10 402</b>	<b>59 875</b>

- La hiérarchie d'évaluation définie par l'IAS 39 répartit les techniques d'évaluation et les paramètres respectivement utilisés en trois niveaux par ordre de priorité :

1 La hiérarchie d'évaluation attribue la plus haute priorité aux paramètres de niveau 1.

Cela signifie que lorsqu'il existe un marché actif, les cotations publiées doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur de l'actif ou du passif financier. Les paramètres de niveau 1 correspondent aux prix publiés (cotés), issus d'une Bourse, d'un courtier, d'un groupe de secteurs, d'un service d'évaluation (*pricing service*) ou d'une instance régulatrice. Ces prix sont disponibles aisément et régulièrement et sont tirés de transactions boursières régulières actuelles entre parties indépendantes sur des marchés actifs accessibles à KBC. La détermination de la juste valeur d'instruments financiers pour lesquels des prix publiés (cotés) issus d'une Bourse sont disponibles, repose sur la valeur de marché déduite des prix de transactions actuellement disponibles. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé.

2 Si aucune cotation n'est disponible, l'entité détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle ou technique d'évaluation basé sur des paramètres observables ou non observables. Il convient de privilégier l'utilisation de paramètres observables et de limiter au maximum l'usage de paramètres non observables.

Les paramètres observables sont considérés comme des paramètres de niveau 2 et reflètent tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération pour évaluer la juste valeur de l'actif ou du passif, sur la base de données du marché issues de sources indépendantes de l'entité déclarante. Les paramètres observables reflètent en outre un marché actif. Parmi les paramètres d'évaluation observables, citons notamment le taux exempt de risque, les cours de change des devises, les cours des actions et la volatilité implicite. Parmi les techniques d'évaluation reposant sur des paramètres observables figurent notamment la prévision des flux de trésorerie futurs, la comparaison avec la juste valeur actuelle

ou récente d'un instrument similaire et la fixation de prix par des tiers, à condition que ce dernier soit conforme à des données de marché observables alternatives.

Les paramètres non observables sont qualifiés de paramètres de niveau 3 et reflètent les hypothèses de l'entité concernant les suppositions que feraient les intervenants du marché pour évaluer l'actif ou le passif (y compris les suppositions relatives aux risques concernés). Les paramètres non observables ont trait à un marché inactif. Les paramètres d'évaluation correspondant à des approximations de paramètres (*proxy*) et facteurs de corrélation non observables peuvent être considérés comme non observables sur le marché.

- Si les paramètres utilisés pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif appartiennent à différents niveaux de la hiérarchie d'évaluation, la juste valeur de l'actif ou du passif est classée selon le plus bas niveau du paramètre applicable qui a une influence considérable sur la juste valeur totale de l'actif ou du passif. Exemple : si le calcul de la juste valeur repose sur des paramètres observables et nécessite des adaptations notables de la valeur sur la base de paramètres non observables, la méthode d'évaluation se classe dans le niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation.
- La méthode d'évaluation et la classification correspondante des instruments financiers les plus couramment utilisés dans la hiérarchie d'évaluation figurent dans le tableau ci-contre, qui indique le niveau dans lequel les instruments financiers sont en général classés, sauf exceptions. En d'autres termes, si la majorité des instruments financiers d'un type donné est généralement classée dans le niveau indiqué, une petite partie peut appartenir à un autre niveau.
- Transferts entre les différents niveaux : voir infra.

## Annexe 25 : Juste valeur des instruments financiers – transferts entre niveaux 1 et 2

- En 2010 ont eu lieu plusieurs transferts importants du niveau 1 au niveau 2 de la hiérarchie d'évaluation de l'IAS 39 et inversement. Ces transferts résultent d'un affinement de la méthode de classification au niveau du groupe et du regain d'activité sur les marchés financiers. Les reclassements indiqués se rapportent intégralement à la rubrique Instruments de dette. Certains portefeuilles obligataires ont en particulier fait l'objet d'un négoce plus actif en 2010 par rapport à 2009, ce qui a débouché sur des transferts du niveau 2 au niveau 1. En outre, par

suite de l'affinement de la méthode de classification, certains portefeuilles d'instruments de dettes (comme les ABS), qui étaient en grande partie classés dans un seul niveau en 2009, sont à présent répartis sur plusieurs niveaux de la hiérarchie. Pour ces raisons, des positions d'une valeur globale d'environ 1,1 milliard d'euros ont été reclassées du niveau 2 au niveau 1 au 31 décembre 2010. En outre, des positions d'une valeur d'environ 0,1 milliard d'euros ont été reclassées du niveau 1 au niveau 2.

	Type d'instrument	Produits	Type d'évaluation
Niveau 1	Instruments financiers liquides pour lesquels des cours cotés sont régulièrement disponibles	Contrats sur devises au comptant, <i>futures</i> financiers cotés en Bourse, options cotées en Bourse, actions cotées en Bourse, obligations d'État liquides, autres obligations liquides, <i>Asset Backed Securities</i> liquides sur des marchés actifs	<i>Mark-to-market</i> (cotations publiées sur un marché actif)
Niveau 2	Dérivés <i>plain vanilla</i> /liquides	Contrats d'échange de taux (IRS) ( <i>Cross-Currency</i> ), contrats d'échange de devises, contrats à terme sur devises, contrats à terme de taux d'intérêt (FRA), contrats d'échange d'inflation, <i>reverse floaters</i> , options sur <i>futures</i> d'obligations, options sur <i>futures</i> de taux, <i>Overnight Index Swaps</i> , <i>FX Reset</i>	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, des swaps FX et des (CC)IRS)
		Caps et Floors, options sur taux d'intérêt, options sur actions, options sur devises européennes et américaines, options <i>forward start</i> , options sur devises digitales, <i>FX Strips</i> d'options simples, <i>swaptions</i> européennes, <i>Constant maturity swaps</i> (CMS), <i>European cancelable IRS</i>	Modèle d'évaluation des options sur la base de paramètres observables (par ex. volatilité)
		<i>Credit default swaps</i> (CDS)	Modèle CDS sur la base des <i>creditspreads</i>
	Actifs financiers linéaires (sans caractéristiques facultatives) – Instruments de trésorerie	Dépôts, flux de trésorerie simples, transactions dans le cadre de mises en pension	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, des swaps FX et des (CC)IRS)
	<i>Asset backed securities</i>	<i>Asset Backed Securities</i> semi-liquides	Fixation de prix par des tiers (par ex. <i>lead manager</i> ) ; contrôle du prix sur la base de données de marché observables alternatives ou par le biais d'une méthode de <i>spread</i> comparable
	Passifs financiers linéaires (instruments de trésorerie)	Prêts, certificats de trésorerie	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, des swaps FX et des (CC)IRS)
Niveau 3	Dérivés exotiques	<i>Target Profit Forward</i> , <i>Bermudan Swaptions</i> , options sur taux d'intérêt digitales, <i>Quanto Digital FX Options</i> , <i>FX Asian Options</i> , <i>FX Simple/Double European Barrier Options</i> , <i>FX Simple Digital Barrier Options</i> , <i>FX Touch Rebate</i> , <i>Double Average Rate Option</i> , options sur inflation, <i>Cancelable Reverse Floaters</i> , <i>American and Bermudan Cancelable IRS</i> , <i>CMS Spread Options</i> , <i>CMS Interest Rate Caps/Floors</i> , <i>(Callable) Range Accruals</i>	Modèle d'évaluation des options sur la base de paramètres non observables (par ex. corrélation)
	Instruments illiquides adossés à des crédits	<i>Collateralised Debt Obligations</i> (CDO), notes et tranches <i>super senior</i> , y compris la garantie y afférente de l'État belge)	Modèle d'évaluation basé sur la corrélation entre les risques de défaut de paiement respectifs des actifs sous-jacents
	Investissements <i>private equity</i>	Participations <i>private equity</i> et non cotées	Sur la base des directives d'évaluation de l' <i>European Private Equity &amp; Venture Capital Association</i> (EVCA)
	Obligations illiquides/ABS	Obligations illiquides/ <i>Asset Backed Securities</i> dont le prix est fixé à titre indicatif par un seul fournisseur de prix sur un marché non actif	Fixation de prix par des tiers (par ex. <i>lead manager</i> ) ; impossibilité de contrôler le prix, faute de données de marché alternatives disponibles/fiables
	Instruments de dette	Émissions propres de KBC (KBC Ifima)	Actualisation de flux de trésorerie futurs sur la base de paramètres non observables ( <i>spread</i> de financement)

## Annexe 26 : Juste valeur des instruments financiers – niveau 3

### Mutations relatives aux actifs et passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation, 2009

(en millions d'EUR)

#### Actifs financiers évalués selon le niveau 3

	Détenus à des fins de transaction					Évalués à la juste valeur					Disponibles à la vente		Dérivés de couverture
	Prêts et avances	Instruments de capitaux propres	Contrats d'investissement, assurance	Instruments de dette	Dérivés	Prêts et avances	Instruments de capitaux propres	Contrats d'investissement, assurance	Instruments de dette	Instruments de capitaux propres	Instruments de dette	Dérivés	
Solde d'ouverture	0	121	0	74	6 631	0	0	0	103	336	147	0	
Bénéfices et pertes	0	-29	0	-91	-2 808	0	0	0	133	-5	11	0	
Dans le compte de résultats*	0	-29	0	-91	-2 808	0	0	0	133	0	17	0	
Dans les capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5	-6	0	
Acquisitions	0	19	0	164	742	0	0	0	55	42	4	0	
Cessions	0	-39	0	-1	-66	0	0	0	-60	-46	0	0	
Liquidations	0	0	0	0	-349	0	0	0	0	-2	0	0	
Transfert vers le niveau 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transfert depuis le niveau 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde de clôture	0	72	0	146	4 150	0	0	0	231	325	162	0	
Total des bénéfices (chiffres positifs) et pertes (chiffres négatifs) inscrit au compte de résultats pour les actifs en fin de période	0	0	0	73	-2 107	0	0	0	101	-3	0	0	

#### Passifs financiers évalués selon le niveau 3

	Détenus à des fins de transaction					Évalués à la juste valeur					Dérivés de couverture
	Dépôts d'établissements de crédit	Dépôts de la clientèle et titres de créance	Dettes de contrats d'investissement	Dérivés	Positions à la baisse	Autres	Dépôts d'établissements de crédit	Dépôts de la clientèle et titres de créance	Dettes de contrats d'investissement	Autres	
Solde d'ouverture	0	291	0	6 336	106	0	0	4 859	0	101	0
Bénéfices et pertes	0	25	0	1 228	-83	0	0	-85	0	67	0
Dans le compte de résultats*	0	25	0	1 228	-83	0	0	-85	0	67	0
Dans les capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Émissions	0	35	0	-1 834	10	0	0	0	0	0	0
Rachats	0	-246	0	-151	-13	0	0	-1 360	0	0	0
Transfert vers le niveau 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert depuis le niveau 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture	0	105	0	5 579	20	0	0	3 414	0	168	0
Total des bénéfices (chiffres négatifs) et pertes (chiffres positifs) inscrit au compte de résultats pour les passifs en fin de période	0	25	0	1 225	-73	0	0	-8	0	0	0

\* Principalement repris sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente et Réductions de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente.

**Mutations relatives aux actifs et passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation, 2010**

(en millions d'EUR)

**Actifs financiers évalués selon le niveau 3**

	Détenus à des fins de transaction					Évalués à la juste valeur					Disponibles à la vente	Dérivés de couverture
	Prêts et avances	Instruments de capitaux propres	Contrats d'investissement, assurance	Instruments de dette	Dérivés	Prêts et avances	Instruments de capitaux propres	Contrats d'investissement, assurance	Instruments de dette	Instruments de capitaux propres		
Solde d'ouverture	0	72	0	146	4 150	0	0	0	231	325	162	0
Bénéfices et pertes	8	20	0	-22	-671	-2	0	0	102	-6	1	0
Dans le compte de résultats*	8	20	0	-22	-671	-2	0	0	102	-9	9	0
Dans les capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	-8	0
Acquisitions	0	21	0	140	9	0	1	0	7	121	0	0
Cessions	0	-14	0	-135	-6	0	0	0	-60	-32	0	0
Liquidations	0	0	0	0	-1 838	0	0	0	2	0	-1	0
Transfert vers le niveau 3	2	902	0	479	116	28	0	0	43	100	335	0
Transfert depuis le niveau 3	0	0	0	0	-28	0	0	0	0	-109	0	0
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	-8	0	8	341	0	0	0	2	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0	0	0	46	0	0	0
Solde de clôture	10	993	0	614	2 073	26	1	0	373	398	497	0
Total des bénéfices (chiffres positifs) et pertes (chiffres négatifs) inscrit au compte de résultats pour les actifs en fin de période	8	20	0	117	-848	0	0	0	84	-3	0	0

**Passifs financiers évalués selon le niveau 3**

	Détenus à des fins de transaction					Évalués à la juste valeur					Dérivés de couverture
	Dépôts d'établissements de crédit	Dépôts de la clientèle et titres de créance	Dettes de contrats d'investissement	Dérivés	Positions à la baisse	Autres	Dépôts d'établissements de crédit	Dépôts de la clientèle et titres de créance	Dettes de contrats d'investissement	Autres	
Solde d'ouverture	0	105	0	5 579	20	0	0	3 414	0	168	0
Bénéfices et pertes	0	-89	0	-1 439	0	0	0	-149	0	-23	0
Dans le compte de résultats*	0	-89	0	-1 439	0	0	0	-149	0	23	0
Dans les capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Émissions	0	0	0	16	0	0	0	630	0	0	0
Rachats	0	-1	0	-533	-22	0	0	-105	0	0	0
Transfert vers le niveau 3	28	0	0	2 496	0	0	0	0	0	0	0
Transfert depuis le niveau 3	0	0	0	-45	0	0	0	0	0	0	0
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	-7	9	0	331	2	0	0	17	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture	21	24	0	6 406	0	0	0	3 806	0	145	0
Total des bénéfices (chiffres négatifs) et pertes (chiffres positifs) inscrit au compte de résultats pour les passifs en fin de période	0	-89	0	-1 134	0	0	0	-2	0	0	0

\* Principalement repris sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, Résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente et Réductions de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente.

- La classification des instruments financiers selon la hiérarchie d'évaluation a été affinée en 2010. L'activité du marché (disponibilité et fréquence des cotations et transactions publiées, disponibilité des volumes d'offre et de demande, prix invariables) et le caractère observable des paramètres d'évaluation sous-jacents ont été pris en compte. Cet affinement, combiné à un changement du caractère observable des paramètres d'évaluation en 2010, a débouché sur le reclassement suivant. Les *Asset Backed Securities* (ABS), obligations et *Credit Default Swaps* (CDS) illiquides, dont le marché respectif n'est pas actif, ont été reclassés du niveau 2 au niveau 3. Les ABS et obligations très liquides, pour lesquels des cotations publiées sont disponibles quotidiennement, ont été reclassés du niveau 2 au niveau 1. Les ABS, obligations et CDS, basés par exemple sur des cotations indicatives, dont la fiabilité a été contrôlée au moyen de données de marché observables alternatives (par ex. cotations alternatives, analyse de *spread*) sont demeurés au niveau 2. Tous les reclassements du niveau 2 aux niveaux 1 et 3 s'expliquent essentiellement par l'affinement de la procédure de classification.
- KBC utilise depuis 2009 le modèle de copule gaussienne mixte pour évaluer ses CDO. Ce modèle modélise une distribution des moments et risques de défaut de paiement des entreprises sous-jacentes et des émetteurs d'ABS. La détermination du défaut de paiement d'un actif s'effectue sur la base des *credit default swap spreads* sur le marché. La corrélation entre les défauts de paiement est définie et simulée sur la base de copules gaussiennes. La valeur d'une tranche de CDO est obtenue en actualisant les flux de trésorerie inhérents aux différentes courbes de défaut de paiement. Le modèle garantit également que les tranches *inner* sont évaluées conformément au marché par le biais d'une calibration avec les indices de *creditspreads* CDX et iTraxx.
- Les CDO se sont vu allouer la plus faible valeur entre (1) la valeur définie selon le modèle de copule gaussienne mixte, corrigée d'un ajustement de juste valeur (*market value adjustment*) pour illiquidité et (2) la valeur fondamentale escomptée au terme de l'exercice (corrigée d'un ajustement de juste valeur pour illiquidité). Cette méthode d'évaluation a été utilisée afin de tenir compte d'une réserve pour le risque de modèle lié aux paramètres non observables.
- Le tableau ci-dessous reprend les résultats des tests de sensibilité du compte de résultats aux CDO émises par KBC Financial Products dans le cadre du modèle d'évaluation actuel. La sensibilité est calculée en modifiant les *creditspreads* des actifs sous-jacents. Les variations de corrélation ne sont pas prises en compte. Le test de sensibilité prend en compte l'accord de garantie avec l'État belge dans son intégralité (voir infra) et une provision pour risque de contrepartie de 70% pour MBIA. Il porte sur la totalité du portefeuille de CDO (couvert et non couvert), à l'exception des CDO en *run-off* (non structurées émises par KBC FP) et de la tranche de CDO *super senior* couverte par Channel, Aldersgate (échues), Avebury et Wadsworth (évaluation sur la base du modèle de pertes sur prêts hypothécaires résidentiels et non du modèle de copule gaussienne mixte).

**Test de sensibilité du compte de résultats basé sur les indices de *creditspreads* des entreprises et émetteurs d'ABS** (en milliards d'EUR)

	<i>Spreads</i> -50%	<i>Spreads</i> -20%	<i>Spreads</i> -10%	<i>Spreads</i> +10%	<i>Spreads</i> +20%	<i>Spreads</i> +50%
31-12-2009	1,1	0,4	0,2	-0,2	-0,3	-0,7
31-12-2010	0,9	0,3	0,2	-0,1	-0,3	-0,6

- Dans l'analyse de sensibilité susmentionnée du compte de résultats, les variations de corrélation n'ont pas été prises en considération. Comme la corrélation (tant pour les tranches *inner* qu'*outer*) est un paramètre important dans le cadre du modèle de copule gaussienne mixte, une analyse a également été effectuée afin de calculer l'impact combiné des variations de corrélation et des paramètres de *creditspread* du

modèle d'évaluation actuel sur les CDO émises par KBC Financial Products. L'analyse de sensibilité prend en compte l'accord de garantie avec l'État belge dans son intégralité (voir infra) et une provision pour risque de contrepartie de 70% pour MBIA. Elle porte sur la totalité du portefeuille de CDO (couvert et non couvert), à l'exception des CDO en *run-off* (non structurées par KBC FP), Aldersgate (échues), Chiswell et Lancaster (évaluation sur la base du modèle de tranche unique non du modèle de copule gaussienne mixte). Une hausse de 50% des *creditspreads*, conjuguée à une intensification des corrélations, entraînerait une perte supplémentaire de 0,4 milliard d'euros. Une baisse de 50% des *creditspreads*, conjuguée à une atténuation des corrélations, entraînerait un bénéfice supplémentaire de 0,7 milliard d'euros.

- Le tableau suivant reprend les résultats des tests de sensibilité du compte de résultats à la provision pour risque de contrepartie sur MBIA, qui simulent non seulement une variation des *creditspreads* des actifs sous-jacents des CDO de KBC FP mais aussi de la provision pour risque de contrepartie sur MBIA. La provision actuelle s'élève à 70%.

**Analyse de sensibilité du compte de résultats basée sur les indices de *creditspreads* des entreprises et émetteurs d'ABS et sur les variations de la provision pour risque de contrepartie sur MBIA, 31-12-2010** (en milliards d'EUR)\*

	<i>Spreads</i> -50%	<i>Spreads</i> -20%	<i>Spreads</i> -10%	<i>Spreads</i> +10%	<i>Spreads</i> +20%	<i>Spreads</i> +50%
MBIA 60%	0,9	0,4	0,3	0,1	0,0	-0,3
MBIA 70%	0,4	0,2	0,1	-0,1	-0,1	-0,3
MBIA 80%	0,3	0,0	-0,1	-0,3	-0,3	-0,5
MBIA 90%	0,2	-0,1	-0,2	-0,4	-0,5	-0,7
MBIA 100%	0,1	-0,3	-0,4	-0,6	-0,7	-1,0

\* Il convient de noter que les résultats ne reflètent que l'impact sur la provision pour MBIA. L'impact des variations de *creditspreads* sur les positions en CDO propres de KBC FP n'est pas pris en compte.

- Comme le facteur d'actualisation de liquidité constitue un paramètre important pour déterminer la réserve actuelle de produits dérivés de fonds, une analyse de sensibilité du compte de résultats a été effectuée (sur les positions au 15 février 2011). Le facteur d'actualisation de liquidité s'élève à 20% actuellement. Une baisse du facteur d'actualisation de liquidité à 15% entraînerait une libération de 0,02 milliard d'euros de la réserve actuelle (avec un impact positif sur le résultat). Une hausse du facteur d'actualisation de liquidité à 25% entraînerait la constitution d'une réserve additionnelle de 0,01 milliard d'euros (avec un impact négatif sur le résultat).
- De plus amples informations sur le portefeuille de crédits structurés (CDO et autres ABS) sont fournies au chapitre Gestion de la valeur et des risques.
- La partie Informations complémentaires comprend des informations sur l'accord de garantie conclu avec l'État belge concernant les risques inhérents aux CDO. La juste valeur de la garantie *equity* avec l'État belge (et de la commission d'engagement correspondante) est déterminée sur la base d'un modèle de niveau 3, qui tient notamment compte de la variation des *spreads* des CDS subordonnés de KBC par rapport au début du contrat de garantie et de la variation de juste valeur du risque *super senior* couvert par rapport au début du contrat de garantie. Une amélioration de 10% de la juste valeur des positions *super senior* au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 entraînerait des frais supplémentaires de respectivement 11 millions d'euros et 5 millions d'euros. Une amélioration de 10% du *creditspread* subordonné de KBC au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 déboucherait sur des frais supplémentaires de respectivement 8 millions d'euros et 8 millions d'euros.
- Les variations du risque de crédit propre sont également en grande partie déterminées par une technique de niveau 3. Voir plus loin à l'Annexe 27.

## Annexe 27 : Variations du risque de crédit propre

(en millions d'EUR) (+ : bénéfice ; - : pertes, montants avant impôts)

### Émissions de dettes propres évaluées à la juste valeur, 31-12-2009

Impact de la variation des <i>creditspreads</i> propres sur le compte de résultats	44
Impact cumulé total à la date de clôture du bilan	204

### Émissions de dettes propres évaluées à la juste valeur, 31-12-2010

Impact de la variation des <i>creditspreads</i> propres sur le compte de résultats	53
Impact cumulé total à la date de clôture du bilan	258

- La juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats tient compte du risque de crédit propre. La majeure partie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats se rapporte aux émissions de KBC Ifima. Pour évaluer les émissions de KBC Ifima à la juste valeur par le biais du compte de résultats, le risque de crédit propre est pris en compte par l'usage du *spread* de financement effectif de KBC. La juste valeur totale des émissions de KBC Ifima évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'est établie à environ 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010, compte tenu du risque de crédit propre de KBC. Les résultats des tests de sensibilité sur la juste valeur totale des émissions de KBC Ifima au 31 décembre 2010 sont indiqués dans le tableau ci-contre, sur la base d'une variation du *spread* de financement effectif.

### Sensibilité du compte de résultats basée sur une variation relative du *spread* de financement (en milliards d'EUR, 31-12-2010)

<i>Spreads</i> -50%	<i>Spreads</i> -20%	<i>Spreads</i> -10%	<i>Spreads</i> +10%	<i>Spreads</i> +20%	<i>Spreads</i> +50%
-0,2	-0,07	-0,04	+0,04	+0,07	+0,2

- Abstraction faite de l'impact des variations du risque de crédit propre, la différence entre la valeur comptable et la valeur de remboursement des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats est limitée (soit moins de 0,1 milliard d'euros).

## Annexe 28 : Reclassement des instruments financiers

**Actifs financiers disponibles à la vente reclassés dans les Prêts et créances au 31-12-2008**, en millions d'EUR, situation au 31-12-2010

Valeur comptable	2 746
Juste valeur	2 776

	Sans reclassement (disponibles à la vente)	Après reclassement (prêts et créances)	Impact
Impact sur la réserve de réévaluation en cours (actifs financiers disponibles à la vente), avant impôts	-479	-519	-40
Impact sur le compte de résultats, avant impôts	-18	-62	-44

- L'IAS Board a publié en octobre 2008 les adaptations des normes IAS 39 et IFRS 7 portant sur le *reclassement des actifs financiers* (validées par l'Union européenne le 15 octobre 2008). À la suite de ces adaptations, le groupe KBC a reclassé certains actifs, devenus moins liquides, de la catégorie *Disponibles à la vente* dans la catégorie *Prêts et créances*. Ces actifs répondaient à la définition des *Prêts et créances* à la date de reclassement et le groupe a l'intention et la possibilité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance. KBC a choisi de procéder à ces reclassements le 31 décembre 2008.

- Le reclassement s'est traduit par un impact négatif de 40 millions d'euros sur les capitaux propres (et un impact positif sur les *retained earnings* en ce qui concerne l'influence des résultats en 2009) et un impact négatif de 44 millions d'euros sur le compte de résultats. Outre les réductions de valeur spécifiques, 8 millions d'euros ont été affectés aux réductions de valeur sur prêts et créances calculées sur la base du portefeuille. À la date du reclassement (31 décembre 2008), les flux de trésorerie récupérables escomptés pour ces actifs s'élevaient à 5,0 milliards d'euros et les taux d'intérêt effectifs variaient entre 5,88% et 16,77%.

	À des fins de transaction				Micro-couverture : couvertures de juste valeur				Micro-couverture : couvertures de flux de trésorerie*				Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille			
	Valeur comptable		Montants contractés		Valeur comptable		Montants contractés		Valeur comptable		Montants contractés		Valeur comptable		Montants contractés	
	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs
<b>31-12-2009</b>	<b>20 995</b>	<b>26 304</b>	<b>917 155</b>	<b>905 786</b>	<b>43</b>	<b>187</b>	<b>4 371</b>	<b>4 340</b>	<b>119</b>	<b>434</b>	<b>18 773</b>	<b>18 757</b>	<b>3</b>	<b>261</b>	<b>8 181</b>	<b>8 181</b>
<b>Ventilation selon le type</b>																
Contrats de taux d'intérêt	11 136	13 154	567 887	568 046	43	186	4 356	4 323	72	425	18 287	18 287	3	260	8 176	8 176
Swaps de taux d'intérêt	10 322	12 675	503 165	503 832	43	186	4 356	4 323	72	425	18 287	18 287	3	260	8 176	8 176
Contrats à terme de taux d'intérêt	15	14	9 636	9 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Futures	13	4	10 845	7 427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options	786	459	44 236	47 056	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Forwards	0	2	5	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de change	1 568	1 627	182 225	184 935	0	1	7	8	47	8	486	470	0	0	0	0
Contrats à terme sur devises	274	313	83 409	85 226	0	0	0	0	0	2	30	32	0	0	0	0
Swaps de devises et de taux d'intérêt	1 047	1 166	82 202	83 229	0	1	7	8	47	3	266	224	0	0	0	0
Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options	248	148	16 613	16 481	0	0	0	0	1	4	190	214	0	0	0	0
Contrats d'actions	3 132	3 807	35 838	44 464	0	0	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps d'actions	1 381	951	24 095	24 118	0	0	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Forwards	14	1	26	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Futures	11	15	764	901	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options	1 722	2 811	10 945	16 866	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Warrants	5	28	7	2 573	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de crédit	5 108	7 687	130 975	108 110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de défaut de crédit	5 108	7 687	130 975	108 110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options sur <i>creditspreads</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps sur rendement total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats sur matières premières et autres	50	28	231	231	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5

\* Y compris la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

(en millions d'EUR)	À des fins de transaction				Micro-couverture : couvertures de juste valeur				Micro-couverture : couvertures de flux de trésorerie*				Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille			
	Valeur comptable		Montants contractés		Valeur comptable		Montants contractés		Valeur comptable		Montants contractés		Valeur comptable		Montants contractés	
	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs	Actif	Passifs
<b>31-12-2010</b>	<b>15 758</b>	<b>22 317</b>	<b>702 353</b>	<b>710 423</b>	<b>30</b>	<b>101</b>	<b>4 466</b>	<b>4 466</b>	<b>178</b>	<b>529</b>	<b>19 938</b>	<b>19 907</b>	<b>5</b>	<b>218</b>	<b>5 457</b>	<b>5 457</b>
<b>Ventilation selon le type</b>																
Contrats de taux d'intérêt	8 788	10 436	431 187	440 724	30	101	4 466	4 466	132	523	19 519	19 519	5	218	5 457	5 457
Swaps de taux d'intérêt	7 734	9 894	373 901	371 458	30	101	4 466	4 466	132	523	19 519	19 519	5	218	5 457	5 457
Contrats à terme de taux d'intérêt	4	3	6 207	13 266	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Futures	12	0	6 558	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options	1 038	510	44 511	47 739	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Forwards	0	29	10	262	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de change	1 566	1 829	198 541	199 112	0	0	0	0	46	6	418	387	0	0	0	0
Contrats à terme sur devises	191	267	100 451	99 908	0	0	0	0	0	1	34	34	0	0	0	0
Swaps de devises et de taux d'intérêt	1 144	1 329	74 560	75 623	0	0	0	0	46	5	304	262	0	0	0	0
Futures	0	0	17	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options	231	233	23 514	23 565	0	0	0	0	0	1	81	91	0	0	0	0
Contrats d'actions	2 155	2 760	29 436	36 162	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps d'actions	1 109	950	22 216	22 217	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Forwards	9	1	13	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options	1 030	1 781	7 200	9 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Warrants	6	28	6	4 104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de crédit	3 201	7 256	42 622	33 859	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de défaut de crédit	3 134	7 256	41 817	33 053	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options sur <i>creditspreads</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps sur rendement total	67	0	806	806	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats sur matières premières et autres	47	35	567	567	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

\* Y compris la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

- La valeur comptable mentionnée dans les tableaux correspond au *dirty price* pour les dérivés détenus à des fins de transaction et au *clean price* pour les dérivés de couverture. Pour cette dernière catégorie, les revenus d'intérêts proratisés s'élèvent à 48 millions d'euros en 2009 et 73 millions d'euros en 2010 et les charges d'intérêts proratisées à 205 millions d'euros en 2009 et 276 millions d'euros en 2010.
- À l'instar de la valeur comptable, les montants contractés s'entendent hors KBL EPB (cf. IFRS 5) en 2010. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 46.
- Le service Asset-Liability Management (ALM) du groupe gère le risque de taux d'intérêt, notamment au moyen de dérivés. L'évaluation comptable asymétrique résultant de ces activités de couverture (dérivés vis-à-vis d'actifs ou passifs) est réalisée de deux manières :
  - par des transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille : cette technique est utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille de crédits déterminé (crédits à terme, crédits logement, prêts à tempérament et avances à terme fixe) au moyen de contrats d'échange de taux d'intérêt. Les couvertures sont constituées conformément aux exigences de la version modifiée de l'IAS 39 ;
  - par l'usage de la classification Actifs ou passifs financiers considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (à savoir l'option de juste valeur) : cette technique est utilisée pour éliminer ou limiter fortement les incohérences d'évaluation ou d'intégration (évaluations comptables asymétriques qui résulteraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs sur une base différente ou de la comptabilisation de profits ou pertes y afférents). Plus spécifiquement, cette méthode est utilisée afin d'éviter toute autre évaluation asymétrique du portefeuille de crédits (évalué au coût amorti) et des contrats d'échange de taux d'intérêt (évalués à la juste valeur) dans ALM. À cet effet, un portefeuille d'obligations (d'État) a été classé dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats. L'option de juste valeur est également appliquée aux CDO à dérivés incorporés et à certains passifs financiers à dérivés incorporés dont les caractéristiques et les risques économiques sont étroitement liés au contrat de base (certaines émissions de KBC Ifima) et qui donneraient sinon lieu à une discordance comptable avec les instruments de couverture.
- KBC a également recours aux techniques de micro-couverture suivantes, conformément aux principes de l'IAS 39, afin de limiter la volatilité du résultat :
  - la couverture de juste valeur est utilisée pour certains montages d'échange d'actifs, en vertu desquels KBC achète une obligation en raison du *creditspread*. Le risque de taux d'intérêt de l'obligation est couvert au moyen d'un contrat d'échange de taux. Cette technique est également appliquée pour certains titres de créance à durée fixe émis par KBC Bank ;
  - la couverture de flux de trésorerie est essentiellement utilisée pour échanger des obligations à taux variable (*floating rate notes*) contre des obligations à durée fixe ;
  - couverture d'investissements nets dans des entités étrangères : le risque de change inhérent aux participations en devises est couvert en portant les moyens financiers en devises au niveau de l'entité qui détient la participation.
- Des techniques de micro-couverture à documenter individuellement sont souvent appliquées aux grosses transactions distinctes. Dans le cadre de la gestion ALM, qui est par définition une macro-gestion, on opte pour les possibilités spécifiquement fournies à cet effet dans l'IAS 39, à savoir l'*option de juste valeur* et les *transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille* selon la version modifiée.
- Pour ce qui concerne le rapport entre la gestion des risques et la politique de couverture comptable, la gestion *économique* est prioritaire et les risques doivent être couverts selon le cadre général ALM. Ensuite, on évalue la possibilité la plus efficace pour limiter les (éventuelles) discordances comptables qui en découlent au moyen d'une des techniques de couverture précitées.
- Résultats du traitement des transactions de couverture : voir Annexe 5.
- La répartition des flux de trésorerie attendus des dérivés de couverture des flux de trésorerie par période est indiquée dans le tableau suivant.

**Flux de trésorerie attendus des dérivés de couverture des flux de trésorerie**  
(en millions d'EUR)

	Entrée	Sortie
Maximum 3 mois	24	-30
Plus de 3 mois et maximum 6 mois	53	-72
Plus de 6 mois et maximum 1 an	109	-183
Plus de 1 an et maximum 2 ans	255	-437
Plus de 2 ans et maximum 5 ans	790	-1 040
Plus de 5 ans	2 413	-2 633

## Annexes relatives aux autres postes du bilan

En application de la norme IFRS 5 concernant l'accord de vente de KBL EPB conclu en mai 2010, les chiffres de référence du compte de résultats ont été adaptés, contrairement aux chiffres de référence du bilan (tel qu'autorisé par les normes IFRS). À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.

### Annexe 30 : Autres actifs

(en millions d'EUR)	31-12-2009	31-12-2010
<b>Total</b>	<b>2 597</b>	<b>2 172</b>
Créances résultant d'opérations d'assurance directes	282	293
Créances résultant d'opérations de réassurance	90	22
Autres créances et capital appelé non versé	0	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	103	13
Produits à recevoir (autres que les revenus d'intérêts d'actifs financiers)	720	1 033
Autres	1 402	811

### Annexe 31 : Actifs et passifs d'impôts

(en millions d'EUR)	31-12-2009	31-12-2010
<b>IMPÔT EXIGIBLE</b>		
Actifs d'impôts exigibles	367	167
Passifs d'impôts exigibles	379	345
<b>IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>1 706</b>	<b>2 243</b>
Actifs d'impôts différés, par type de différence temporaire	3 684	3 678
Avantages du personnel	222	230
Pertes reportées	828	960
Immobilisations corporelles et incorporelles	84	83
Provisions pour risques et charges	56	71
Réductions de valeur sur prêts et avances	330	448
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et couvertures de juste valeur	1 160	859
Variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères	796	884
Provisions techniques	82	62
Autres	125	81
Pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés	1 358	980
Passifs d'impôts différés, par type de différence temporaire	1 978	1 435
Avantages du personnel	42	33
Pertes reportées	0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	127	128
Provisions pour risques et charges	49	41
Réductions de valeur sur prêts et avances	120	110
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et couvertures de juste valeur	717	558
Variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères	645	357
Provisions techniques	101	27
Autres	176	180
Comptabilisés au bilan comme suit :		
Actifs d'impôts différés	1 847	2 367
Passifs d'impôts différés	140	123

- Les pertes fiscales non compensées et les crédits d'impôts inutilisés ont trait aux pertes fiscales des sociétés du groupe qui ne sont pas capitalisées pour preuve insuffisante de bénéfice imposable futur. La plupart des pertes fiscales non compensées et des crédits d'impôts inutilisés sont transférables pendant vingt ans ou plus.
- En 2010, les autorités fiscales belges ont décidé qu'une remise de dettes interentreprises relatives aux pertes subies sur le portefeuille de CDO durant ces dernières années peut être fiscalement déductible sous certaines conditions. Dans la pratique, cela a permis à KBC de comptabiliser des latences fiscales positives de 0,4 milliard d'euros au deuxième trimestre 2010.
- Les actifs d'impôts différés relatifs aux pertes reportées se justifient par la présence de bénéfices imposables suffisants dans un futur raisonnablement proche sur la base de prévisions macroéconomiques et de scénarios prudent.
- La variation nette des impôts différés (+537 millions d'euros) est ventilée comme suit :
  - baisse des actifs d'impôts différés : -6 millions d'euros ;
  - baisse des passifs d'impôts différés : -543 millions d'euros.
- La baisse des actifs d'impôts différés s'explique par les facteurs suivants :
  - hausse via le résultat : +292 millions d'euros (essentiellement due aux facteurs suivants : pertes reportées, pour lesquelles il est tenu compte du modèle d'entreprise pour le délai récupérable : +186 millions d'euros ; réductions de valeur pour pertes sur prêts et avances : +118 millions d'euros ; instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et transactions de couverture de juste valeur : -12 millions d'euros) ;
  - hausse des actifs d'impôts différés en raison de la baisse de la valeur de marché des couvertures des flux de trésorerie : +59 millions d'euros ;
  - autres facteurs : -357 millions d'euros (principalement en raison de variations de périmètre et d'un reclassement entre les actifs et passifs d'impôts différés).

- La baisse des passifs d'impôts différés s'explique par les facteurs suivants :
  - baisse des passifs d'impôts différés en raison de la diminution de la valeur de marché de titres disponibles à la vente : -209 millions d'euros ;
  - hausse via le résultat : +16 millions d'euros (essentiellement due aux facteurs suivants : instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et transactions de couverture de juste valeur : +89 millions d'euros ; baisse des passifs d'impôts différés sur provisions techniques : -94 millions d'euros ; provisions pour risques et charges : +12 millions d'euros) ;
  - autres facteurs : -350 millions d'euros (principalement en raison de variations de périmètre et d'un reclassement entre les actifs et passifs d'impôts différés).

## Annexe 32 : Participations dans des entreprises associées

(en millions d'EUR)	31-12-2009	31-12-2010
<b>Total</b>	<b>608</b>	<b>496</b>
Relevé des participations, y compris goodwill		
Nova Ljubljanska banka	582	488
Autres	26	8
Goodwill sur entreprises associées		
Montant brut	210	210
Cumul des réductions de valeur	0	-31
Ventilation selon le type		
Non cotées en Bourse	608	496
Cotées en Bourse	0	0
Juste valeur des participations dans des entreprises associées cotées en Bourse	0	0
<b>MUTATIONS</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Solde d'ouverture, 1 <sup>er</sup> janvier	27	608
Acquisitions	0	0
Valeur comptable transferts	0	0
Quote-part dans le résultat de la période	-22	-63
Dividendes versés	-5	-1
Part des profits et pertes non comptabilisés en compte de résultats	9	1
Écarts de conversion	0	0
Variations du goodwill	0	-31
Transfert depuis/ vers les actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	601	-15
Autres mutations	-2	-3
Solde de clôture, 31 décembre	608	496

- Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles KBC a une influence notable sur la gestion, sans toutefois exercer un contrôle total ou conjoint de manière directe ou indirecte. KBC détient en général de 20% à 50% des actions de telles entreprises.
- Les entreprises associées concernent essentiellement Nova Ljubljanska banka (groupe), dont les chiffres clés sont les suivants (dernier rapport annuel disponible - 2009) : total de l'actif : 19,6 milliards d'euros, total du passif : 18,4 milliards d'euros, total des produits : 0,6 milliard d'euros, résultat après impôts (part du groupe) : -0,1 milliard d'euros.
- Le goodwill payé sur les entreprises associées est inclus dans la valeur nominale des Participations dans des entreprises associées dans le bilan. Un test de dépréciation a été réalisé et les réductions de valeur sur goodwill requises ont été comptabilisées (voir tableau). La réduction de valeur sur goodwill en 2010 se rapporte à Nova Ljubljanska banka (voir aussi l'Annexe 14).

## Annexe 33 : Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'EUR)

	31-12-2009	31-12-2010
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 890</b>	<b>2 693</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>762</b>	<b>704</b>
Revenus locatifs	70	60
Charges opérationnelles directes sur investissements générant des revenus locatifs	18	15
Charges opérationnelles directes sur investissements ne générant pas de revenus locatifs	2	5

MUTATIONS	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres équipements	Total des immobilisations corporelles Immeubles de placement	
				corporelles	placement
<b>2009</b>					
Solde d'ouverture	1 732	182	1 051	2 964	689
Acquisitions	90	82	378	550	31
Cessions	-23	-5	-176	-205	-11
Amortissements	-92	-89	-65	-246	-24
Réductions de valeur					
Comptabilisées	-1	-2	0	-3	-6
Reprises	0	0	0	0	2
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	-1	0	-9	-9	0
Écarts de conversion	8	0	1	9	1
Modifications du périmètre de consolidation	-1	0	-6	-7	70
Autres mutations	0	8	-170	-163	11
Solde de clôture	1 712	176	1 003	2 890	762
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	1 072	617	247	1 937	189
Dont dépenses comptabilisées au titre d'actifs en cours de production	16	1	7	24	-
Dont location-financement en tant que preneur	0	0	1	1	-
Juste valeur 31-12-2009	-	-	-	-	886
<b>2010</b>					
Solde d'ouverture	1 712	176	1 003	2 890	762
Acquisitions	110	110	331	550	19
Cessions	-19	-19	-148	-186	-12
Amortissements	-82	-89	-52	-223	-24
Réductions de valeur					
Comptabilisées	-3	0	-1	-4	-1
Reprises	2	0	0	2	0
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	-158	-16	-30	-204	-39
Écarts de conversion	23	2	8	32	4
Modifications du périmètre de consolidation	-3	0	-6	-10	-5
Autres mutations	-3	-2	-150	-154	1
Solde de clôture	1 579	160	954	2 693	704
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	1 031	615	728	2 374	196
Dont dépenses comptabilisées au titre d'actifs en cours de production	45	0	6	52	-
Dont location-financement en tant que preneur	0	0	1	1	-
Juste valeur 31-12-2010	-	-	-	-	862

- En ce qui concerne les immobilisations corporelles et les immeubles de placement, KBC utilise les pourcentages d'amortissement annuels suivants : principalement 3% pour les immeubles (y compris les immeubles de placement), 33% pour le matériel informatique et entre 10% et 33% pour les autres équipements. Les terrains ne font l'objet d'aucun amortissement.
- Il n'existe aucune obligation matérielle en matière d'acquisition d'immobilisations corporelles. Il n'existe pas non plus de limitations matérielles sur la propriété et les immobilisations corporelles qui tiennent lieu de sûreté pour les obligations.
- La plupart des immeubles de placement sont évalués périodiquement par un expert indépendant et annuellement par des spécialistes en la

matière de KBC. L'évaluation repose principalement sur :

- la capitalisation de la valeur locative estimée ;
- les prix unitaires de biens immobiliers similaires. Dans ce cas, il est tenu compte de tous les paramètres de marché disponibles à la date d'évaluation (dont la situation et le contexte de marché, la nature de la construction, l'état d'entretien, l'affectation, etc.).
- D'autres immeubles de placement sont évalués chaque année par les spécialistes en la matière de KBC, sur la base :
  - du loyer annuel actuel par immeuble ;
  - d'un taux de capitalisation individualisé par immeuble.

## Annexe 34 : Goodwill et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'EUR)	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels développés à l'extérieur	Autres	Total
<b>2009</b>					
Solde d'ouverture	3 479	183	149	55	3 866
Acquisitions	39	76	79	14	208
Cessions	0	-4	-2	-19	-25
Modifications issues d'identifications ultérieures	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-55	-63	-15	-132
Réductions de valeur					
Comptabilisées	-509	0	0	0	-509
Reprises	0	0	0	0	0
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	-16	0	0	1	-16
Modifications du périmètre de consolidation	-72	0	0	0	-72
Autres mutations	-4	0	-8	6	-5
Solde de clôture	2 918	201	155	42	3 316
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	546	268	620	71	1 505
<b>2010</b>					
Solde d'ouverture	2 918	201	155	42	3 316
Acquisitions	11	58	79	19	167
Cessions	0	0	-27	-9	-36
Modifications issues d'identifications ultérieures	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-41	-62	-11	-115
Réductions de valeur					
Comptabilisées	-88	0	0	0	-88
Reprises	0	0	0	0	0
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	-994	-10	-5	-1	-1 009
Écarts de conversion	28	0	2	1	30
Modifications du périmètre de consolidation	-20	0	0	0	-20
Autres mutations	6	1	-2	6	11
Solde de clôture	1 861	208	140	47	2 256
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	634	299	586	74	1 594

- La colonne Goodwill comprend le goodwill payé sur les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et le goodwill payé sur les activités acquises. Le goodwill payé sur les entreprises associées est inclus dans la valeur nominale des Participations dans des entreprises associées dans le bilan. Un test de dépréciation a été réalisé et les réductions de valeur sur goodwill requises ont été comptabilisées (voir tableau). Étant donné la volatilité boursière, le test de dépréciation a été effectué tous les trimestres en 2009 et 2010 au lieu d'une fois l'an.
- En vertu de l'IAS 36, les réductions de valeur sur le goodwill sont prises en résultat si la valeur réalisable d'un investissement est inférieure à sa valeur comptable. La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'exploitation (déterminée selon la méthode des flux de trésorerie attendus) et la juste valeur (déterminée selon l'analyse multiple, l'analyse de régression et d'autres techniques) diminuée des coûts de vente directs.
- Selon la méthode des flux de trésorerie attendus, la valeur réalisable d'un investissement est calculée comme étant la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie libres futurs de l'entreprise. À cet effet, nous basons sur les pronostics à long terme relatifs à l'activité de l'entreprise et aux flux de trésorerie qui en découlent. Il s'agit d'une part de prévisions pour plusieurs années à venir (variant entre cinq et vingt ans) et d'autre part de la valeur finale de l'entreprise après cette période de prévision explicite. Une moyenne à long terme de la croissance du marché est utilisée pour déterminer le taux de croissance final. La valeur actuelle des flux de trésorerie futurs est calculée au moyen d'un taux d'escompte composé, défini sur la base de la théorie CAPM (*capital asset pricing model*). Dans ce cadre, nous utilisons un taux sans risque ainsi qu'une prime de risque de marché, multipliée par un facteur bêta qui est fonction de l'activité. Une prime de risque pays est ajoutée pour tenir compte de l'impact de la situation économique du pays où KBC exerce ses activités. Deux modèles de flux de trésorerie attendus ont été développés au sein de KBC : un pour le pôle bancaire et un pour le pôle assurance. Dans les deux cas, sont considérés comme flux de trésorerie libres les dividendes pouvant être versés aux actionnaires de la société, compte tenu des exigences réglementaires en matière de capital minimal.
- Dans le cadre de l'analyse multiple, la valeur réalisable d'un investissement est calculée en rapport avec la valeur d'entreprises comparables. Elle est déterminée sur la base de rapports pertinents entre la valeur de l'entreprise comparable et la valeur comptable ou le bénéfice de cette entreprise, par exemple. Pour la comparaison, il est tenu compte de sociétés cotées (dont la valeur est assimilée à la capitalisation boursière) et d'entreprises concernées par des opérations de fusion ou d'acquisition (dont la valeur est assimilée à la valeur de vente).
- Dans le cas de l'analyse de régression, la valeur réalisable d'un investissement est calculée sur la base d'une analyse de régression d'entreprises cotées comparables. Lorsqu'il s'agit de banques, il est tenu compte du rapport entre la capitalisation boursière de l'entreprise, la valeur de l'actif net et la rentabilité. L'analyse statistique a en effet révélé qu'il existe une étroite corrélation entre ces paramètres. On part du principe qu'une entreprise caractérisée par une valeur de l'actif net et une rentabilité comparables a une valeur comparable.
- Les principales sociétés du groupe concernées par le goodwill figurent dans le tableau ci-après (il s'agit de l'entité consolidée, qui inclut donc les filiales) :

<b>Goodwill en cours</b> (en millions d'EUR)	<b>31-12-2009</b>	<b>31-12-2010</b>
KBL EPB	994	*
Absolut Bank	356	379
K&H Bank	255	248
ČSOB (Tchéquie)	253	267
ČSOB (Slovaquie)	191	191
CIBANK	171	170
WARTA	156	159
DZI Insurance	144	145
Kredyt Bank	72	69
Reste	326	233
<b>Total</b>	<b>2 918</b>	<b>1 861</b>

\* KBL EPB remplit les conditions d'une activité abandonnée (IFRS 5). À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.

## Annexe 35 : Provisions techniques – assurance

(en millions d'EUR)

	31-12-2009	31-12-2010
<b>Provisions techniques, avant réassurance (= brutes)</b>	<b>22 012</b>	<b>23 255</b>
Contrats d'assurance	10 244	10 425
Provision pour primes non acquises et risques en cours	504	532
Provision pour assurance Vie	5 493	6 580
Provision pour sinistres	3 770	3 095
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	29	32
Autres provisions techniques	449	186
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire	11 768	12 830
Provision pour assurance Vie	11 715	12 768
Provision pour assurance Non-vie	0	0
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	53	62
<b>Part des réassureurs</b>	<b>284</b>	<b>280</b>
Contrats d'assurance	284	280
Provision pour primes non acquises et risques en cours	15	20
Provision pour assurance Vie	7	3
Provision pour sinistres	262	257
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	0	0
Autres provisions techniques	0	0
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire	0	0
Provision pour assurance Vie	0	0
Provision pour assurance Non-vie	0	0
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	0	0

MUTATIONS	2009		2010	
	Montants bruts	Réassurances	Montants bruts	Réassurances
<b>CONTRATS D'ASSURANCE, VIE</b>				
Solde d'ouverture	5 547	17	5 904	16
Primes nettes acquises/primes à recevoir	731	0	980	0
Montants bruts versés	-362	0	-524	0
Primes de risque (théoriques)	-147	0	-161	0
Revenus d'intérêts	145	0	185	0
Participation bénéficiaire attribuée	73	0	43	0
Achat/vente du portefeuille	0	0	-3	0
Écarts de change	12	0	38	0
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	-68	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	-71	-14
Autres mutations	-94	-1	355	2
Solde de clôture	5 904	16	6 678	4
<b>CONTRATS D'ASSURANCE, NON-VIE</b>				
Solde d'ouverture	4 152	263	4 340	268
Montants versés pour des sinistres des années précédentes	-453	-24	-402	-27
Surplus/déficit des provisions pour sinistres des années précédentes	-94	12	-238	-2
Nouveaux sinistres	689	20	587	39
Achat/vente du portefeuille	0	0	0	63
Transferts	0	0	0	0
Écarts de change	40	5	32	5
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	-726	-81
Autres mutations	7	-8	152	11
Solde de clôture	4 340	268	3 746	276
<b>CONTRATS D'INVESTISSEMENT AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE AUX BÉNÉFICES, VIE</b>				
Solde d'ouverture	9 824	0	11 768	0
Primes nettes acquises/primes à recevoir	1 959	0	1 492	0
Montants bruts versés	-500	0	-469	0
Primes de risque théoriques	-4	0	0	0
Revenus d'intérêts	492	0	407	0
Participation bénéficiaire attribuée	62	0	106	0
Achat/vente du portefeuille	0	0	0	0
Écarts de change	0	0	3	0
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	-430	0
Autres mutations	-67	0	-47	0
Solde de clôture	11 768	0	12 830	0

- Les provisions techniques ont trait aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire.
- Les passifs des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire sont évalués conformément à l'IAS 39 (*deposit accounting*). Il s'agit le plus souvent de contrats de la branche 23. Ils sont repris sous les passifs financiers (voir Annexe 18, Dettes de contrats d'investissement).
- Les provisions techniques pour assurances Vie sont calculées sur la base de plusieurs hypothèses, évaluées de manière judicieuse. Dans ce cadre, diverses sources d'informations internes et externes sont utilisées. En ce qui concerne la comptabilisation des provisions techniques, la norme IFRS 4 se réfère actuellement dans une large mesure aux normes comptables locales. Par conséquent, les provisions techniques sont souvent calculées sur la base des paramètres techniques en vigueur au moment de la conclusion du contrat et sont soumises au test de suffisance du passif (*liability adequacy test*). Les principaux paramètres sont les suivants :
  - Les chiffres de maladie et de mortalité sont basés sur les tableaux de mortalité standard et sont éventuellement adaptés en fonction des expériences passées.
  - Les hypothèses relatives aux coûts reposent sur les niveaux de coûts actuels et le chargement de gestion.
  - Le taux d'escompte est en général assimilé au taux d'intérêt technique (3-5%) et reste constant pendant la durée du contrat. Il est corrigé dans certains cas sur la base de dispositions légales et de décisions de politique interne.
- Les hypothèses relatives aux provisions techniques pour assurances Non-vie reposent sur les expériences passées (y compris certaines hypothèses relatives au nombre de sinistres, aux indemnisations de sinistres et aux coûts de règlement des sinistres), corrigées de facteurs tels que l'évolution escomptée du marché et la hausse des sinistres et de facteurs externes comme les décisions judiciaires et la législation. Les provisions techniques pour assurances Non-vie ne sont pas actualisées, sauf en cas d'obligations à long terme et/ou d'indemnisations de sinistres sous la forme d'un paiement périodique (hospitalisation, accidents du travail, etc.).
- Il n'y a eu en 2010 aucun changement important d'hypothèses entraînant une modification notable de la valorisation des actifs et passifs d'assurances.

## Annexe 36 : Provisions pour risques et charges

(en millions d'EUR)	Provisions pour restructuration	Provisions pour impôts et litiges	Autres	Sous-total	Provisions pour crédits d'engagement hors bilan	Total
<b>2009</b>						
Solde d'ouverture	72	337	97	506	113	619
Mutations avec impact sur le résultat						
Montants affectés	18	180	15	213	116	329
Montants utilisés	-24	-84	-9	-117	0	-117
Montants repris en raison d'excédent	-18	-26	-10	-54	-103	-156
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Autres mutations	-11	11	-9	-9	-15	-24
Solde de clôture	37	419	84	539	111	651
<b>2010</b>						
Solde d'ouverture	37	419	84	539	111	651
Mutations avec impact sur le résultat						
Montants affectés	25	37	11	73	119	192
Montants utilisés	-20	-79	-6	-106	0	-106
Montants repris en raison d'excédent	-1	-10	-5	-16	-104	-119
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	-8	-3	-15	-26	0	-26
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Autres mutations	-6	23	2	20	-11	9
Solde de clôture	27	387	70	484	116	600

- Il n'est raisonnablement pas possible d'estimer le moment d'utilisation de la majorité des provisions constituées.
- Les provisions pour restructuration ont essentiellement trait à KBC Financial Products (2009 : 21 millions d'euros, 2010 : 16 millions d'euros) et aux filiales d'Europe centrale et orientale de KBC Bank (2009 : 3 millions d'euros, 2010 : 5 millions d'euros). À ce niveau, nous nous référons à l'entité consolidée, qui inclut donc les filiales. Par suite de l'application de la norme IFRS 5, aucune provision n'a été comptabilisée pour KBL EPB (en 2009 : 8 millions d'euros).
- Provisions pour impôts et litiges : le solde de la provision pour contestations commerciales liées aux CDO s'élevait à 0,1 milliard d'euros à fin 2010.
- Les Autres provisions comprennent des provisions pour divers risques et dépenses futures.
- Commentaire relatif aux principaux litiges pendants : conformément aux règles IFRS, les actions intentées contre des sociétés du groupe KBC sont évaluées en fonction du risque estimé (*probable, possible ou improbable*). Des provisions sont constituées pour les dossiers dont l'évaluation du risque équivaut à perte probable (voir *Annexes aux méthodes comptables*). Aucune provision n'est constituée pour les actions jugées *possibles* (dossiers dont l'évaluation du risque équivaut à *perte possible*). Toutefois, un commentaire est fourni dans les comptes annuels si ces dossiers peuvent avoir une influence significative sur le bilan (lorsque l'action peut mener à un décaissement de plus de 25 millions d'euros). Toutes les autres actions (dont l'évaluation du risque équivaut à *perte improbable*) présentant un risque minime ou nul ne doivent pas obligatoirement être mentionnées, quelle que soit leur ampleur. À des fins de transparence, KBC souhaite néanmoins exposer le statut actuel des principaux dossiers appartenant à cette catégorie.  
Les principaux dossiers sont résumés ci-après. Les informations fournies sont limitées afin de ne pas compromettre la position du groupe dans les actions en cours.
- Perte probable :
  - En 2003, une importante affaire de fraude a été exposée au grand jour chez K&H Equities Hongrie. De nombreux clients avaient essuyé de grosses pertes sur leurs portefeuilles de titres à la suite de spécu-

- lations non autorisées et d'éventuels détournements. Des ordres et des relevés de portefeuille avaient été falsifiés. Des condamnations pénales ont été prononcées en août 2008. Une procédure d'appel est en cours. La plupart des réclamations ont déjà été réglées, soit à l'amiable soit par jugement arbitral. Des provisions appropriées ont été constituées pour les créances en cours, compte tenu de l'intervention d'un assureur externe.
- Entre fin 1995 et début 1997, KBC Bank et KB Consult avaient été associées au transfert de sociétés de trésorerie. KBC Bank et/ou KB Consult sont impliquées dans plusieurs procédures civiles devant le tribunal. En outre, KB Consult a été convoquée, de concert avec KBC Bank et KBC Groupe SA, devant la Chambre du Conseil de Bruges pour le règlement de la procédure, qui sera poursuivie en plusieurs audiences dans le courant de 2011. Une provision de 48 millions d'euros a été constituée pour amortir l'incidence d'éventuelles actions en dommages et intérêts dans ce cadre. En tant que tel, le transfert d'une société de trésorerie est une transaction parfaitement légale. Néanmoins, il est apparu par la suite que certains acheteurs avaient agi de mauvaise foi et n'avaient en réalité fait aucun investissement. Ils n'avaient pas non plus introduit de déclaration fiscale pour les sociétés de trésorerie qu'ils avaient achetées. KBC Bank et KB Consult ont immédiatement pris les mesures nécessaires pour rompre toute relation avec ces parties.
- En mars 2000, Rebeo et Trustimmo, deux filiales de Almafin (elle-même filiale de KBC Bank), ainsi que quatre anciens administrateurs de Broeckdal Vastgoedmaatschappij, ont été assignés devant le tribunal civil de Bruxelles par le ministère des Finances de l'État belge en vue du paiement de 16,7 millions d'euros d'impôts dus par la société immobilière susmentionnée. Broeckdal Vastgoedmaatschappij a toutefois contesté ces créances fiscales et a elle-même entamé en décembre 2002 une procédure à l'encontre du ministère des Finances de l'État belge devant le tribunal civil d'Anvers. L'action civile en cours devant le tribunal de Bruxelles est suspendue jusqu'à ce qu'un jugement final soit donné dans la procédure fiscale en cours devant le tribunal d'Anvers. Une provision de 26 millions d'euros a été constituée pour couvrir ce risque.

- Perte improbable :
  - Dans le cadre du procès intenté le 3 avril 2009 à l'encontre de onze (anciens) administrateurs et membres du personnel de KBC Bank et KBL European Private Bankers (KBL EPB) accusés de participation à des pratiques d'évasion fiscale perpétrées par des clients de KBC Bank et KBL EPB, le tribunal correctionnel de Bruxelles a déclaré l'action irrecevable le 8 décembre 2009. Compte tenu des circonstances particulièrement douteuses dans lesquelles les pièces ont été soumises à la justice par le ministère public, il a estimé que ces dernières ne peuvent pas être considérées comme des preuves dans une procédure judiciaire. Après une enquête minutieuse sur la manière dont les documents contestés ont été ajoutés aux pièces du procès, il a conclu que l'instruction n'a pas été menée de manière légitime et impartiale. Le 10 décembre 2010, la Cour d'appel de Bruxelles a confirmé le premier jugement, soulignant que le juge d'instruction n'avait pas agi de manière impartiale. Le Ministère public s'est pourvu en cassation.
  - ČSOB (et KBC Bank pour une réclamation) est partie dans plusieurs actions en justice relatives au Contrat de vente d'une société, qui a été conclu le 19 juin 2000 entre Investiční a Poštovní banka (IPB) et ČSOB, et aux garanties constituées dans ce cadre par la République tchèque et la Banque nationale tchèque. Dans l'une de ces procédures, ČSOB a entamé le 13 juin 2007 une procédure d'arbitrage concernant les garanties précitées auprès de la Chambre de commerce internationale à l'encontre la République tchèque en vue du versement de 62 millions d'euros (montant converti) majorés des intérêts. Dans ce cadre, les pouvoirs publics tchèques ont introduit une demande reconventionnelle, provisoirement estimée à 1 milliard d'euros (montant converti), à majorer des intérêts. Un jugement arbitral a été rendu le 29 décembre 2010, déclarant l'action de ČSOB recevable et rejetant intégralement la demande reconventionnelle du gouvernement tchèque.

### Annexe 37 : Autres passifs

(en millions d'EUR)	31-12-2009	31-12-2010
<b>Total</b>	<b>4 422</b>	<b>3 902</b>
<b>Ventilation selon le type</b>		
Obligations résultant des régimes de retraite ou autres avantages du personnel	1 146	993
Dépôts de réassureurs	95	93
Charges à imputer (autres que les dépenses d'intérêts liées aux passifs financiers)	843	839
Autres	2 339	1 978

- Des informations complémentaires relatives aux obligations résultant des régimes de retraite sont fournies à l'Annexe 38.

## Annexe 38 : Obligations résultant des régimes de retraite

(en millions d'EUR)

31-12-2009 31-12-2010

	31-12-2009	31-12-2010
<b>RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES</b>		
<b>Rapprochement des obligations brutes au titre de régimes à prestations définies</b>		
Obligations brutes résultant des régimes à prestations définies, au début de l'exercice	1 884	1 997
Coût des services	110	101
Coût financier	96	74
Modifications apportées au régime	-21	-8
Écarts actuariels	5	-156
Avantages versés	-111	-133
Écarts de change	0	2
Réductions	0	-2
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	-183
Modifications du périmètre de consolidation	0	-28
Autres	35	-20
Obligations brutes résultant des régimes à prestations définies, au terme de l'exercice	1 997	1 645
<b>Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime</b>		
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	1 293	1 529
Rendement effectif des actifs du régime	189	105
Cotisations de l'employeur	93	82
Cotisations des adhérents au régime	21	17
Avantages versés	-111	-133
Écarts de change	4	2
Liquidations	0	0
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	-115
Modifications du périmètre de consolidation	0	-26
Autres	40	-22
Juste valeur des actifs du régime au terme de l'exercice	1 529	1 439
Dont instruments financiers émis par le groupe	13	11
<b>Financé</b>		
Actifs du régime excédant les obligations brutes au titre de prestations	-468	-204
Profits actuariels nets non comptabilisés	-43	-231
Montant des transactions non comptabilisé	0	0
Coût des services passés non comptabilisé	0	0
Actifs non comptabilisés	-1	-2
Charges de retraite non financées à payer/payées	-512	-437
<b>Mutation du passif ou de l'actif net</b>		
Charges de retraite non financées à payer/payées au début de l'exercice	-512	-512
Charges de retraites périodiques nettes	-95	-74
Cotisations de l'employeur	-93	82
Écarts de change	0	0
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	63
Modifications du périmètre de consolidation	0	2
Autres	2	3
Charges de retraite non financées à payer/payées au terme de l'exercice	-512	-437
<b>Montants comptabilisés au bilan</b>		
Charges de retraite payées	58	75
Charges à payer au titre des retraites	-570	-512
Charges de retraite non financées à payer/payées	-512	-437
<b>Montants comptabilisés dans le compte de résultats</b>		
Coût des services	110	101
Coût financier	96	74
Rendement attendu des actifs du régime	-64	-73
Ajustements visant à limiter les charges de retraite payées	1	-2
Amortissement du coût des services passés non comptabilisé	-21	-8
Amortissement de profits/pertes nets non comptabilisés	-8	-1
Cotisations des travailleurs	-18	-17
Réductions	0	-2
Liquidations	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0
Charges de retraite périodiques nettes déterminées par la méthode actuarielle*	95	74
<b>Rendement effectif des actifs du régime</b>	<b>14,7%</b>	<b>6,9%</b>

(en millions d'EUR)

31-12-2009 31-12-2010

**Principales hypothèses actuarielles utilisées (moyennes pondérées)**

Taux d'actualisation	5,0%	3,8%
Rendement attendu des actifs du régime	5,2%	5,2%
Taux attendu d'augmentation des salaires	3,4%	3,4%
Taux d'augmentation des retraites	0,8%	0,5%

**RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES**

Charges pour régimes à cotisations définies	6	0
---	---	---

\* Ces coûts sont repris sous Charges de personnel (voir Annexe 12 : Charges d'exploitation).

• Les accords de pension des membres du personnel des différentes sociétés du groupe KBC sont couverts par des fonds de pension et des assurances de groupe, dont la majorité est constituée de régimes à prestations définies. Les principaux régimes à prestations définies sont le Fonds de pension KBC auquel adhèrent KBC Bank, KBC Assurances (depuis 2007) et la majorité de leurs filiales belges, l'assurance groupe de KBC Assurances (temps de service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007) et les plans de pension (comportant à la fois des assurances groupe et des fonds de pension) de KBL EPB. En ce qui concerne KBL EPB, un accord de vente a été conclu en 2010 mais à la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu (de plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48). Les actifs des deux premiers régimes de retraite cités sont gérés par KBC Asset Management. Les avantages dépendent notamment de l'ancienneté du travailleur et de son salaire pendant les années précédant

son départ à la retraite. Les besoins de financement annuels de ces régimes de retraite sont déterminés sur la base de méthodes de coût actuariel.

• Le rendement escompté des actifs du régime est déterminé sur la base du taux OLO, compte tenu du dosage des actifs du régime.

$RDA = (X \times \text{taux OLO à T ans}) + (Y \times (\text{taux OLO à T ans} + 3\%)) + (Z \times (\text{taux OLO à T ans} + 1,75\%))$ , où :

T = durée de l'OLO utilisée pour le taux d'actualisation

X = pourcentage de titres à revenu fixe

Y = pourcentage d'actions

Z = pourcentage de l'immobilier.

Les primes de risque de respectivement 3% et 1,75% sont basées sur le rendement à long terme des actions et de l'immobilier.

• Des informations complémentaires sont fournies dans le tableau ci-dessous.

**Informations complémentaires relatives aux obligations résultant des régimes de retraite** (en millions d'EUR)

Évolution des principaux éléments du tableau principal	2006	2007	2008	2009	2010
Obligations brutes résultant des régimes à prestations définies	1 717	1 786	1 884	1 997	1 645
Juste valeur des actifs du régime	1 497	1 520	1 293	1 529	1 439
Charges de retraite non financées à payer/payées	-474	-508	-512	-512	-437

**Composition des principaux régimes de retraite du groupe**

	Actions	Obligations	Immobilier	Liquidités
31-12-2009				
Fonds de pension KBC	40%	48%	9%	3%
Assurance groupe KBC Assurances	8%	88%	2%	2%
Plan de pension KBL EPB	39%	54%	3%	4%
31-12-2010				
Fonds de pension KBC	43%	45%	9%	3%
Assurance groupe KBC Assurances	8%	89%	2%	1%

**Impact de la modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des actifs du plan et des obligations brutes\***

	2006	2007	2008	2009	2010
Impact sur les actifs du plan	+1	-1	0	0	0
Impact sur les obligations brutes	-40	-7	-88	-18	-84

**Cotisations escomptées en 2011**

Fonds de pension KBC	58
Assurance groupe KBC Assurances	4

\* Résultant des régimes à prestations définies. '+' en cas d'impact positif, '-' en cas d'impact négatif. Les chiffres se rapportent à l'ensemble des régimes de retraite susmentionnés.

## Annexe 39 : Capitaux propres des actionnaires et titres de capital de base sans droit de vote

En nombre	31-12-2009	31-12-2010
Actions ordinaires	357 918 125	357 938 193
<i>Dont actions ordinaires donnant droit au dividende</i>	<i>344 392 245</i>	<i>344 557 548</i>
<i>Dont actions propres</i>	<i>18 189 217</i>	<i>18 171 795</i>
Obligations obligatoirement remboursables en actions	0	0
Instruments de capital de base sans droit de vote	237 288 134	237 288 134
Informations complémentaires		
Valeur fractionnelle par action, en EUR	3,48	3,48
Nombre d'actions émises mais non entièrement libérées	0	0

### MUTATIONS

En nombre	Actions ordinaires	Titres de capital de base sans droit de vote
<b>2009</b>		
Solde d'ouverture	357 752 822	118 644 067
Émission d'actions/de titres de capital de base	165 303	118 644 067
Conversion d'obligations obligatoirement remboursables en actions	0	0
Autres mutations	0	0
Solde de clôture	357 918 125	237 288 134
<b>2010</b>		
Solde d'ouverture	357 918 125	237 288 134
Émission d'actions/de titres de capital de base	20 068	0
Conversion d'obligations obligatoirement remboursables en actions	0	0
Autres mutations	0	0
Solde de clôture	357 938 193	237 288 134

- Actions ordinaires : le capital social de KBC Groupe SA se compose d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires sont assorties d'un droit de vote, chaque action représentant une voix. Il n'est pas procédé à l'émission de parts bénéficiaires ou d'actions sans droit de vote.
- Actions propres : au 31 décembre 2010, les sociétés du groupe KBC détenaient 18 171 795 actions ordinaires KBC en portefeuille, qui se composent pour l'essentiel d'actions propres rachetées dans le cadre d'anciens programmes et d'actions propres servant de couverture pour les plans d'options sur actions à l'intention du personnel. Les droits de vote liés aux actions détenues par KBC Groupe SA et ses filiales directes et indirectes sont suspendus.
- Des informations sur les plans d'options sur actions sont fournies à l'Annexe 12.
- La partie Comptes annuels non consolidés contient de plus amples renseignements sur le mandat concernant le capital autorisé et l'augmentation de capital pour le personnel.
- Les actions privilégiées (357 millions d'euros fin 2009, 366 millions d'euros fin 2010) ne figurent pas dans les Capitaux propres des actionnaires mais dans les Intérêts de tiers. Elles répondent à la définition des instruments de capitaux propres selon l'IAS 32. Mais comme elles

n'appartiennent pas aux actionnaires, elles sont reprises dans les Intérêts de tiers.

- Instruments de capital de base sans droit de vote : depuis fin 2008, KBC Groupe SA a émis pour 7 milliards d'euros de titres de capital de base perpétuels, non transférables et sans droit de vote, pari passu avec les actions ordinaires en cas de liquidation. L'État belge (la Société Fédérale de Participations et d'Investissement) et la Région flamande y ont souscrit (à raison de 3,5 milliards d'euros chacun). La transaction avec l'État belge a été conclue en décembre 2008 et celle avec la Région flamande a été finalisée en juillet 2009. KBC Groupe SA a utilisé le produit de ces transactions pour renforcer le capital de base de ses activités bancaires à hauteur de 5,5 milliards d'euros (par voie d'une simple augmentation de capital de KBC Bank SA) et pour relever la marge de solvabilité de ses activités d'assurance de 1,5 milliard d'euros (par voie d'une simple augmentation de capital de KBC Assurances SA). Les autres caractéristiques des transactions sont décrites au chapitre Opérations de capital et de garantie conclues avec les pouvoirs publics en 2008 et 2009 de la partie Informations complémentaires.

## Annexe 40 : Engagements et garanties donnés et reçus

(en millions d'EUR)

	31-12-2009	31-12-2010
<b>Part non utilisée des lignes de crédit engagées</b>		
Données	34 097	33 587
De manière irrévocable	20 209	22 199
De manière révocable	13 888	11 388
Reçues	3 469	1 139
<b>Garanties financières</b>		
Données	17 029	12 359
Garanties et sûretés reçues	185 631	149 855
Pour actifs dépréciés ou échus mais non acquittés	7 888	7 781
Actifs non financiers	3 751	4 408
Actifs financiers	4 136	3 373
Pour actifs non dépréciés ni échus mais non acquittés	177 744	142 074
Actifs non financiers	147 464	120 553
Actifs financiers	30 279	21 520
<b>Autres engagements</b>		
Donnés	1 848	144
De manière irrévocable	1 828	140
De manière révocable	20	4
Reçus	257	105

- Les données au 31 décembre 2010 n'incluent pas KBC EPB (par analogie aux chiffres du bilan). Les données relatives aux engagements donnés et reçus pour KBL EPB en 2010 sont fournies à l'Annexe 46.
- La juste valeur des garanties financières est basée sur la valeur de marché disponible. La juste valeur des garanties non financières repose sur la valeur au moment de la contraction du prêt (par exemple le montant de l'inscription hypothécaire) ou sur le cautionnement personnel.
- Le nantissement et les autres sûretés pour les actifs dépréciés et les actifs échus et non acquittés qui ne sont pas dépréciés s'élevaient à 7,8 milliards d'euros fin 2010 (contre 7,9 milliards d'euros fin 2009).
- KBC Groupe SA garantit irrévocablement et inconditionnellement tous les engagements existant au 31 décembre 2010 (*all the sums, indebtedness, obligations and liabilities outstanding*), énumérés à la Section 5 (c) du *Companies (Amendment) Act* irlandais, des entreprises irlandaises mentionnées ci-après. La garantie permet à ces entreprises d'être dispensées de certaines obligations de publication en vertu de la section 17 du *Companies (Amendment) Act 1986* irlandais :
  - KBC Financial Services (Ireland) Limited
  - Eperon Asset Management Limited.

Comme les deux sociétés sont incluses dans la consolidation, il s'agit d'une transaction intragroupe et la garantie en question ne figure pas dans le tableau ci-dessous.

- Les garanties détenues (pouvant être vendues ou redonnées en garantie en l'absence de défaut dans le chef du propriétaire – voir tableau) doivent être restituées sous leur forme originale ou, éventuellement, en trésorerie. Les garanties peuvent être exigées en cas de dénonciation du crédit pour diverses raisons (défaut de paiement, faillite, etc.). En cas de faillite, les garanties sont vendues par le curateur. Dans les autres cas, la banque assure elle-même la vente des garanties. La prise de possession des garanties est très rare (d'où les montants limités dans le tableau). Les garanties acquises par réalisation sont immatérielles. Les garanties reçues relatives aux dérivés OTC concernent principalement de la trésorerie, qui a été comptabilisée au bilan par KBC (et n'est pas reprise dans le tableau).

Garanties détenues (pouvant être vendues ou redonnées en garantie en l'absence de défaut dans le chef du propriétaire) (en millions d'EUR)	Juste valeur des garanties reçues		Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	
	31-12-2009	31-12-2010	31-12-2009	31-12-2010
Actifs financiers	17 958	15 423	9 403	9 015
Instruments de capitaux propres	47	37	0	0
Instruments de dette	17 762	15 199	9 403	9 015
Prêts et avances	140	184	0	0
Trésorerie	8	4	0	0
Autres actifs	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immeubles de placement	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0

**Garanties acquises par réalisation** (en millions d'EUR)

	31-12-2009	31-12-2010
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0
Immobilisations corporelles	27	4
Immeubles de placement	0	0
Instruments de capitaux propres et titres de créance	54	43
Trésorerie	174	218
Autres	81	15
Total	337	281

**Annexe 41 : Location**

(en millions d'EUR)

	31-12-2009	31-12-2010
<b>Créances résultant de contrats de location-financement</b>		
Investissement brut dans des contrats de location-financement, à recevoir	6 682	5 790
Jusqu'à 1 an	2 047	1 668
Plus de 1 an à 5 ans	3 286	2 814
Plus de 5 ans	1 349	1 308
Produits financiers futurs non acquis de contrats de location-financement	1 054	836
Investissement net dans des contrats de location-financement	5 601	4 915
Jusqu'à 1 an	1 749	1 440
Plus de 1 an à 5 ans	2 858	2 461
Plus de 5 ans	994	1 014
Dont valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	18	12
Cumul des réductions de valeur sur créances de leasing irrécouvrables	187	192
Loyers conditionnels comptabilisés dans le compte de résultats	15	105
<b>Créances résultant de contrats de location simple</b>		
Montant des loyers minimums futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables	729	856
Jusqu'à 1 an	231	309
Plus de 1 an à 5 ans	485	519
Plus de 5 ans	13	28
Loyers conditionnels comptabilisés dans le compte de résultats	0	2

- Il n'existe aucun cas important dans lequel KBC intervient en qualité de preneur dans le cadre d'un contrat de location simple et de location-financement.
- Conformément aux dispositions de l'IFRIC 4, aucun contrat de location simple ou de location-financement incorporé dans d'autres contrats n'a été constaté.
- Location-financement : la location-financement est en majeure partie fournie par des sociétés distinctes principalement actives en Belgique

et en Europe centrale. KBC propose divers produits de location-financement, allant du leasing d'équipement et de véhicules au leasing immobilier. Les contrats de location-financement sont proposés en Belgique par le réseau d'agences du groupe KBC.

- Les contrats de location simple portent essentiellement sur la location *full service* de voitures et sont vendus tant par le réseau d'agences de KBC Bank et CBC Banque que par une équipe de vente interne. La location *full service* se développe également en Europe centrale.

## Transactions avec des parties liées, à l'exception du key management (en millions d'EUR)

	2009						2010							
	Filiales	Entreprises associées	Coentreprises	Etat belge	Région flamande*	Autres*	Total	Filiales	Entreprises associées	Coentreprises	Etat belge	Région flamande	Autres	Total
<b>Actif</b>	394	282	47	28 511	950	1 043	31 226	618	228	110	28 958	1 198	1 148	32 260
Prêts et avances	54	170	36	111	0	1 043	1 414	55	107	73	71	0	1 119	1 425
Avances en compte courant	1	0	0	12	0	293	306	2	1	0	0	0	367	369
Prêts à terme	53	170	36	99	0	750	1 107	53	107	73	71	0	753	1 056
Location-financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts à tempérament	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	256	8	4	0	0	0	268	283	32	29	0	0	0	344
À des fins de transaction	45	5	0	0	0	0	50	34	0	0	0	0	0	34
À des fins d'investissement	212	3	4	0	0	0	218	250	32	29	0	0	0	310
Autres créances	84	103	8	28 400	950	0	29 545	280	88	8	28 888	1 198	28	30 490
<b>Passifs</b>	164	247	12	321	0	41	785	934	174	32	294	0	23	1 457
Dépôts	157	208	12	226	0	41	643	902	133	32	176	0	22	1 266
Dépôts	156	85	12	226	0	41	519	902	132	32	176	0	22	1 264
Autres	1	123	0	0	0	0	124	1	1	0	0	0	0	2
Autres passifs financiers	1	30	0	0	0	0	31	23	20	0	0	0	0	43
Dettes représentées par un titre	1	30	0	0	0	0	31	1	20	0	0	0	0	21
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	22	0	0	0	0	0	22
Paiements en actions, attribuées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions, exercées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs	6	10	0	95	0	0	110	9	21	0	118	0	1	148
<b>Compte de résultats</b>	-4	12	4	920	14	-3	942	-14	0	2	951	39	-1	977
Revenus nets d'intérêts	9	9	3	920	14	0	953	15	3	2	951	39	0	1 009
Primes d'assurances acquises avant réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus de dividendes	4	7	1	0	0	0	12	4	5	0	0	0	0	9
Revenus nets de commissions	3	0	0	0	0	-1	1	-1	-3	0	0	0	-2	-5
Autres revenus nets	6	1	1	0	0	0	8	3	0	0	0	0	1	4
Frais généraux administratifs	-26	-5	0	0	0	-2	-33	-35	-5	0	0	0	0	-40
<b>Garanties</b>														
Garanties données par le groupe							0							0
Garanties reçues par le groupe							0							0

\* Chiffres adaptés (des actifs à hauteur de 1,9 milliard d'euros n'ont pas été pris en compte dans le rapport annuel précédent).

## Transactions avec le *key management* (membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de KBC Groupe SA)

(en millions d'EUR)\*

	2009	2010
<b>Total*</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
Ventilation selon le type de rémunération		
Avantages à court terme	6	7
Avantages postérieurs à l'emploi	4	3
Régimes à prestations définies	4	3
Régimes à cotisations définies	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de départ	1	1
Paievements en actions	0	0
Options sur actions, en unités		
Au début de l'exercice	111 600	52 100
Attribuées	0	0
Exercées	0	0
Modification de la composition	-59 500	-17 000
Au terme de l'exercice	52 100	35 100
Avances et prêts attribués au <i>key management</i> et aux partenaires	2	1

\* Rémunérations allouées aux administrateurs ou partenaires de l'entreprise consolidante en raison de leurs fonctions dans cette entreprise, dans ses filiales et dans ses entreprises associées, y compris le montant des pensions de retraite attribuées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants

- Le poste Autres dans le premier tableau comprend essentiellement KBC Ancora, Cera SCRL et MRBB.
- Toutes les transactions avec les parties liées s'effectuent *at arm's length*.
- L'État belge et la Région flamande sont considérés *stricto sensu* (c'est-à-dire à l'exclusion des sociétés contrôlées par ces parties).
- Il n'y a pas eu d'autres transactions corporelles avec des entreprises associées que celles figurant dans le tableau.
- Le *key management* englobe les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe. Le chapitre Gouvernement d'entreprise contient plus de renseignements sur les rémunérations du top management.
- KBC a conclu en 2009 un accord de garantie avec l'État belge, qui couvre en grande partie l'éventuel risque de baisse lié à son exposition aux CDO. Les coûts y afférents de 103 millions d'euros sont comptabilisés dans les résultats de 2010 dans le poste Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

### Annexe 43 : Rémunération du commissaire

En 2010, KBC Groupe SA et ses filiales ont versé ensemble 15 659 361 euros à Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL dans le cadre des missions de contrôle ordinaires. La rémunération versée en

2010 pour les autres services s'élève à 3 041 628 euros, répartis comme suit : autres missions de contrôle : 1 058 666 euros, missions de conseil fiscal : 143 773 euros, autres missions que le révisorat : 1 839 189 euros.

## Annexe 44 : Principales filiales et entreprises associées

Entreprise	Siège social	Pourcentage de participation au niveau du groupe	Division*	Activité
<b>KBC BANK</b>				
Filiales consolidées par intégration globale				
Absolut Bank	Moscou – RU	95,00	CG	Établissement de crédit
Banque Diamantaire Anversoise SA	Anvers – BE	100,00	CG	Établissement de crédit
CBC Banque SA	Bruxelles – BE	100,00	B	Établissement de crédit
Centea SA	Anvers – BE	99,56	CG	Établissement de crédit
CIBANK AD	Sofia – BG	100,00	ECO	Établissement de crédit
ČSOB a.s. (Tchéquie)	Prague – CZ	100,00	ECO	Établissement de crédit
ČSOB a.s. (Slovaquie)	Bratislava – SK	100,00	ECO	Établissement de crédit
KBC Asset Management SA	Bruxelles – BE	100,00	B	Asset Management
KBC Bank SA	Bruxelles – BE	100,00	B/MB/CG	Établissement de crédit
KBC Bank Deutschland AG	Brême – DE	100,00	CG	Établissement de crédit
KBC Bank Funding LLC & Trust (groupe)	New York – US	100,00	MB	Émission d'actions de préférence
KBC Bank Ireland Plc	Dublin – IE	100,00	MB	Établissement de crédit
KBC Clearing NV	Amsterdam – NL	100,00	MB	Clearing
KBC Commercial Finance	Bruxelles – BE	100,00	MB	Factoring
KBC Credit Investments SA	Bruxelles – BE	100,00	MB	Investissements en titres liés aux crédits
KBC Finance Ireland	Dublin – IE	100,00	CG	Octroi de crédit
KBC Financial Products (groupe)	Diverses localisations	100,00	CG	Négoce d'actions et de dérivés
KBC Internationale Financieringsmaatschappij NV	Rotterdam – NL	100,00	MB	Émission d'obligations
KBC Lease (groupe)	Diverses localisations	100,00	MB/ECO/B	Leasing
KBC Private Equity SA	Bruxelles – BE	100,00	MB	Capital-risque
KBC Real Estate SA	Bruxelles – BE	100,00	MB	Immobilier
KBC Securities SA	Bruxelles – BE	100,00	MB	Société de Bourse, corporate finance
K&H Bank Rt.	Budapest – HU	100,00	ECO	Établissement de crédit
Kredyt Bank SA	Varsovie – PL	80,00	ECO	Établissement de crédit
Entreprises associées				
Nova Ljubljanska banka d.d. (groupe)	Ljubljana – SI	30,57	CG	Établissement de crédit
<b>KBC ASSURANCES</b>				
Filiales consolidées par intégration globale				
ADD SA	Heverlee – BE	100,00	B	Compagnie d'assurances
Assurisk SA	Luxembourg – LU	100,00	B	Compagnie d'assurances
ČSOB Pojišť'ovna a.s., Tchéquie	Pardubice – CZ	100,00	ECO	Compagnie d'assurances
ČSOB Poist'ovňa a.s., Slovaquie	Bratislava – SK	100,00	ECO	Compagnie d'assurances
DZI Insurance	Sofia – BG	90,35	ECO	Compagnie d'assurances
Fidea SA	Anvers – BE	100,00	CG	Compagnie d'assurances
Groupe VAB	Zwijndrecht – BE	74,81	B	Assistance voiture
K&H Insurance Rt.	Budapest – HU	100,00	ECO	Compagnie d'assurances
KBC Banka A.D.	Belgrade – RS	100,00	CG	Établissement de crédit
KBC Assurances SA	Leuven – BE	100,00	B	Compagnie d'assurances
TUIR WARTA SA	Varsovie – PL	100,00	ECO	Compagnie d'assurances
Filiales consolidées par intégration proportionnelle				
NLB Vita d.d.	Ljubljana – SI	50,00	CG	Compagnie d'assurances
<b>KBL EPB</b>				
Filiales consolidées par intégration globale				
Brown Shipley & Co Ltd.	Londres – GB	99,91	CG	Établissement de crédit
KBL Richelieu Banque Privée	Paris – FR	99,91	CG	Établissement de crédit
KBL European Private Bankers SA	Luxembourg – LU	99,91	CG	Établissement de crédit
KBL (Switzerland) Ltd.	Genève – CH	99,90	CG	Établissement de crédit
Merck Finck & Co.	Munich – DE	99,91	CG	Établissement de crédit
Puilaetco Dewaay Private Bankers SA	Bruxelles – BE	99,91	CG	Établissement de crédit
Theodoor Gilissen Bankiers NV	Amsterdam – NL	99,91	CG	Établissement de crédit
VITIS Life SA	Luxembourg – LU	99,91	CG	Compagnie d'assurances
<b>KBC GROUPE SA (autres filiales directes)</b>				
Filiales consolidées par intégration globale				
KBC Global Services SA	Bruxelles – BE	100,00	CG	Structure de communauté d'intérêt
KBC Groupe SA	Bruxelles – BE	100,00	CG	Holding

\* Division (pour prise en résultat) : Abréviations : B = Belgique, ECO = Europe centrale et orientale, MB = Merchant Banking, CG = Centre de groupe.

• Comme nous l'avons indiqué dans les méthodes comptables, la méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les entités (matérielles) (y compris les entités à vocation spéciale) sur lesquelles la société consolidante exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif. Pour déterminer si les SPV doivent être consolidés ou non, KBC se base sur les principes énoncés dans SIC 12. Il utilise en outre des seuils de matérialité en vue d'une intégration dans la consolidation. Une société entrant en ligne de compte pour une consolidation est effectivement prise dans la consolidation si deux des critères suivants sont remplis : (a) la part du groupe dans les capitaux propres est supérieure à 2,5 millions d'euros, (b) la part du groupe dans le résultat est supérieure à 1 million d'euros, (c) le total du bilan est supérieur à 100 millions d'euros. Le total du bilan globalisé des sociétés exclues ne peut excéder 1% du total du bilan consolidé. Certains SPV ne répondent qu'à un des trois critères et ne sont donc pas consolidés, tant que le total du bilan globalisé des sociétés exclues ne

dépasse pas 1% du total du bilan consolidé. À fin 2010, il s'agissait essentiellement des SPV constitués dans le cadre des activités CDO. Il convient de noter que ces SPV ne dépassent qu'un seuil de matérialité (total du bilan), vu qu'ils affichent des capitaux propres et un résultat net très limités. Les résultats relatifs aux CDO se situent chez KBC Financial Products, qui est consolidé. La non-consolidation de ces SPV n'a donc un impact que sur la présentation du bilan consolidé et non sur les capitaux, le résultat ou la solvabilité.

• La liste complète (établie au 31 décembre 2010) des sociétés comprises ou non dans la consolidation et des entreprises associées est fournie dans la partie Informations complémentaires. La liste la plus récente figure sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

## Annexe 45 : Principales modifications du périmètre de consolidation

Société mère	Entreprise	Méthode d'intégration	Pourcentage de participation au niveau du groupe		Commentaire
			31-12-2009	31-12-2010	
<b>Ajouts</b>					
Néant					
<b>Sorties</b>					
KBC Assurances	Secura	Intégration globale	95,04	–	Vendue au 4e trimestre 2010
KBC Bank	KBC Peel Hunt	Intégration globale	100,00	–	Vendue au 4e trimestre 2010
KBC Bank	KBC Financial Products	Intégration globale	100,00	100,00	Plusieurs activités vendues
<b>Variations du pourcentage de participation et fusions internes</b>					
KBC Bank	CIBANK	Intégration globale	81,69	100,00	Augmentation de la participation

En 2010, les modifications apportées au périmètre de consolidation n'ont eu qu'un impact limité sur le compte de résultats et le bilan, à l'exception des plus-values réalisées sur quelques sociétés et activités cédées (principalement Secura et les activités Global Convertible Bonds & Asian Equity Derivatives – voir Annexe 8).

## Annexe 46 : Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)

- Selon la norme IFRS 5, un actif non courant (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) doit être classé comme détenu en vue de la vente, si sa valeur comptable sera essentiellement recouvrée par le biais d'une transaction de vente et non son utilisation continue. Pour cela, l'actif (ou groupe d'actifs destinés à être cédés) doit être immédiatement disponible à la vente dans son état actuel. En outre, la vente doit être très probable. Pour évaluer si une vente est très probable, la norme IFRS 5 énumère plusieurs conditions qui doivent toutes être remplies pour qu'elle soit d'application :
  - 1 engagement du management à l'égard d'un plan de vente,
  - 2 démarches pour trouver un acquéreur et finaliser le plan,
  - 3 prix souhaité raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle,
  - 4 vente dans l'année qui suit la date de classification,
  - 5 faible probabilité de modification notable ou d'abandon du plan.
- Une fois ces cinq conditions remplies, les actifs et passifs des désinvestissements concernés figurent dans un poste distinct du bilan, à savoir Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés pour les actifs et Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés pour les passifs. Les chiffres de référence de 2009 n'ont pas été adaptés, tel qu'autorisé par les normes IFRS. Si les groupes d'actifs destinés à être cédés sont en outre qualifiés d'activités abandonnées, leurs résultats (et les chiffres de référence) sont repris dans un poste du compte de résultats, en l'occurrence Résultat net après impôts des activités abandonnées.
- Plusieurs désinvestissements ont été signés et finalisés en 2010. Le seul désinvestissement matériel non bouclé au 31 décembre 2010 concernait KBL EPB (y compris VITIS Life). Il tombait sous l'application de l'IFRS 5 au 31 décembre 2010 et était en outre qualifié d'activité abandonnée. À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.
- Les autres participations à céder ne répondaient pas aux critères imposés au 31 décembre 2010 : pour certaines d'entre elles, la cession n'est pas prévue dans l'année et/ou le projet de vente n'a pas encore démarré et/ou il est prématuré d'affirmer, dans le contexte actuel de volatilité boursière, que le prix de vente souhaité peut être obtenu, de sorte que le plan peut encore faire l'objet de modifications importantes. Il convient en outre de noter que la norme IFRS 5 ne s'applique pas à un abandon progressif d'activités (par exemple, la réduction d'une partie des portefeuilles de crédits internationaux).
- Vous trouverez ci-dessous des informations sur les désinvestissements qui tombaient sous l'application de la norme IFRS 5 au 31 décembre 2010.

## KBL EPB

Activité : Établissement de crédit

Segment : Centre de groupe

Date du contrat de vente : 21 mai 2010

Informations complémentaires : le groupe KBC a signé un accord avec le groupe Hinduja afin de céder sa filiale de Private Banking KBL European Private Bankers pour 1,35 milliard d'euros. Cette transaction aurait permis de libérer environ 1,3 milliard d'euros de capitaux sur la base d'un calcul effectué le 30 juin 2010 (impact sur le capital net, y compris la libération des actifs pondérés en fonction des risques, du goodwill et de la réduction de valeur de 0,3 milliard d'euros comp-

tabilisée dans les résultats du deuxième trimestre). À la mi-mars 2011, il a été annoncé que la cession de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 48.

- Le tableau suivant reprend des informations complémentaires sur les activités abandonnées et/ou les Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés et les Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés.

(en millions d'EUR)

	31-12-2009	31-12-2010
<b>A ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>		
<b>Compte de résultats</b>		
<b>Compte de résultats KBL EPB (y compris VITIS Life)</b>		
Revenus nets d'intérêts	249	159
Revenus nets de commissions	361	381
Autres revenus nets	75	62
Total des produits	685	602
Charges d'exploitation	-513	-495
Réductions de valeur	-52	-42
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	3	2
Résultat avant impôts	123	66
Impôts	-21	-19
Résultat après impôts	101	47
<b>Résultat de l'accord de vente relatif à KBL EPB (y compris VITIS Life)</b>		
Réductions de valeur liées à l'évaluation basée sur la valeur de marché diminuée des frais de vente	-	-301
Impôts (différés) liés à l'évaluation basée sur la valeur de marché diminuée des frais de vente	-	0
Produit de la vente, après impôts	-	-301
<b>Résultat net après impôts des activités abandonnées</b>	<b>101</b>	<b>-254</b>
<b>Résumé des flux de trésorerie KBL EPB (y compris VITIS Life)</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	195	202
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement	-34	-84
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement	-70	-33
Entrée/sortie de trésorerie nette	91	85
<b>Bénéfice par action des activités abandonnées KBL EPB (y compris VITIS Life)</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Ordinaire	0,30	-0,75
Dilué	0,30	-0,75
<b>Engagements KBL EPB (y compris VITIS Life)</b>		<b>31-12-2010</b>
Part non utilisée des lignes de crédit – données		2 774
Part non utilisée des lignes de crédit – reçues		2 621
Garanties financières – données		4 403
Garanties financières – reçues		33 217
Autres engagements – donnés		594
Autres engagements – reçus		0
<b>Dérivés – montants contractés KBL EPB (y compris VITIS Life)</b>	<b>Actifs 2010</b>	<b>Passifs 2010</b>
À des fins de transaction		
Contrats de taux d'intérêt	17 857	17 857
Contrats de change	5 244	5 267
Contrats d'actions	2 847	2 847
Contrats de crédit	1	1
Contrats sur matières premières et autres	15	15
Micro-couverture : couvertures de juste valeur		
Contrats de taux d'intérêt	553	553
Contrats de change	7	9
Contrats d'actions	0	0
Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille		
Contrats de taux d'intérêt	168	168

**B ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS  
ET PASSIFS LIÉS À DES GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS****Bilan (entre parenthèses : dont activités abandonnées)**

<b>Actifs</b>		
Trésorerie et soldes avec les banques centrales	0 (0)	437 (437)
Actifs financiers	56 (0)	11 359 (11 299)
Variation de la juste valeur des positions couvertes dans le cadre de la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	0 (0)	7 (7)
Actifs d'impôts	0 (0)	83 (83)
Participations dans des entreprises associées	0 (0)	14 (14)
Immeubles de placement et autres immobilisations corporelles	0 (0)	240 (234)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	0 (0)	690 (690)
Autres actifs	14 (0)	109 (101)
<b>Total de l'actif</b>	<b>70 (0)</b>	<b>12 938 (12 863)</b>
<b>Passifs</b>		
Passifs financiers	0 (0)	12 489 (12 489)
Provisions techniques avant réassurance	0 (0)	466 (466)
Passifs d'impôts	0 (0)	11 (11)
Provisions pour risques et charges	0 (0)	28 (28)
Autres passifs	0 (0)	349 (348)
<b>Total du passif</b>	<b>0 (0)</b>	<b>13 341 (13 341)</b>
<b>Résultats non réalisés</b>		
Réserve de réévaluation d'actions disponibles à la vente	0 (0)	9 (8)
Impôts différés sur le poste susmentionné	0 (0)	-6 (-6)
Écarts de conversion	0 (0)	10 (10)
<b>Total</b>	<b>0 (0)</b>	<b>12 (12)</b>

**Annexe 47 : Gestion des risques**

Les informations exigées sur la nature et le montant des risques (conformément aux normes IFRS 4 et IFRS 7) et les informations relatives au capital (conformément à la norme IAS 1) sont reprises dans les sections ayant fait l'objet d'un audit par le commissaire au chapitre Gestion de la

valeur et des risques. À la section consacrée au risque de crédit, ce chapitre fournit également des données relatives au risque lié aux obligations d'État de certains pays ainsi que des renseignements sur le portefeuille de crédits structurés.

**Annexe 48 : Événements postérieurs à la date de clôture du bilan**

Les événements postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements favorables ou défavorables qui se produisent entre la date de clôture (31 décembre 2010) et la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'administration en vue de leur publication. On distingue d'une part les événements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements (événements qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture) et d'autre part, les événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements (événements qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture). Le premier type d'événement donne en principe lieu à un ajustement des états financiers de l'exercice précédant l'événement, tandis que le deuxième type n'influence en principe que les états financiers de l'exercice suivant.

Les principaux événements qui n'ont pas donné lieu à des ajustements après la date de clôture des comptes sont les suivants :

- Au début mars 2011, KBC est parvenu à un accord avec le Crédit Agricole concernant la cession de Centea pour 527 millions d'euros. La transaction libère pour environ 0,4 milliard d'euros de capitaux pour KBC, principalement en raison d'une réduction de 4,2 milliards d'euros des actifs pondérés en fonction des risques. Elle entraîne une augmentation du ratio Tier-1 d'environ 0,4% (impact calculé au 31 décembre 2010). La plus-value sur la transaction est négligeable. Le Crédit Agricole, Centea et Fidea ont convenu que Fidea pourra, dans une première phase, continuer de vendre ses produits Vie et Non-vie par le biais des agents Centea ainsi que par l'intermédiaire du réseau du Crédit Agricole. La finalisation de la transaction dépend de l'approbation usuelle du/des organe(s) de contrôle.

- Le 21 mai 2010, KBC Groupe SA avait annoncé avoir conclu un accord avec le groupe Hinduja sur la cession de sa filiale private banking KBL European Private Bankers (KBL EPB). Ensuite, le groupe Hinduja a, comme il se doit, soumis la transaction à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) à Luxembourg, ainsi qu'aux organismes de contrôle des neuf autres pays européens où KBL EPB déploie ses activités. KBC Groupe SA lui-même n'était évidemment pas partie à ce processus d'approbation. À la mi-mars 2011, l'organe de surveillance luxembourgeois CSSF a confirmé sa décision de ne pas poursuivre l'évaluation de l'acquisition de KBL EPB par le groupe Hinduja. La CSSF est arrivée à la conclusion que sa décision aurait été de s'opposer à cette acquisition. Elle a tiré cette conclusion au vu de l'application des critères prévus par la loi sur le secteur financier et après concertation avec les autres autorités compétentes. Il en résulte concrètement que la vente de KBL EPB au groupe Hinduja n'aura pas lieu. Dans le cadre de la mise à exécution de son plan stratégique, KBC Groupe SA prend acte de cette décision et dressera un relevé détaillé des différentes options possibles afin de prendre, en concertation étroite avec la Commission européenne, la décision qui s'impose concernant l'avenir de KBL EPB, en fonction des conditions actuelles du marché. L'impact des différentes options sur le résultat ne peut pas être évalué de manière fiable pour l'instant. KBL EPB est toutefois une entreprise saine. Elle a poursuivi la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'efficacité durant ces derniers mois et a attiré de nombreux nouveaux clients et *private bankers*. Elle est donc très bien placée pour profiter de l'essor de la banque privée.

## Annexe 49 : Informations générales (IAS 1)

- Nom : KBC Groupe SA
- Constitution : le 9 février 1935 sous la raison sociale Kredietbank SA ; nom actuel depuis le 2 mars 2005
- Pays de constitution : Belgique
- Siège social : avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique
- TVA : BE 0403.227.515
- RPM : Bruxelles
- Forme juridique : société anonyme de droit belge faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne ; la société est un holding financier tombant sous le contrôle prudentiel du Comité des risques et établissements financiers systémiques (CREFS). À partir du 1<sup>er</sup> avril 2011, le contrôle prudentiel sera exercé par la Banque nationale de Belgique.
- Durée de la société : indéterminée
- Objet : la société est un holding financier qui a pour objet de détenir et de gérer directement ou indirectement des participations dans d'autres entreprises, dont – sans que l'énumération soit limitative – établissements de crédit, entreprises d'assurances et autres institutions financières. La société a aussi pour but de fournir des services de support aux tiers, en qualité de mandataire ou autrement, en particulier aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte (article 2 des statuts).
- Lieux où les documents accessibles au public peuvent être consultés : les statuts de la société peuvent être consultés au Greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles. Les comptes annuels sont déposés à la Banque nationale de Belgique. Les décisions en matière de nomination, démission et destitution de membres du Comité de direction et du Conseil d'administration sont publiées aux *Annexes du Moniteur belge*. Les avis financiers concernant la société ainsi que les convocations aux assemblées générales paraissent également dans la presse financière et/ou sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com). Les rapports annuels de la société peuvent être obtenus à son siège social et/ou sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com). Ils sont envoyés chaque année aux porteurs d'actions nominatives et aux personnes qui en font la demande.
- Assemblée générale des actionnaires : il est tenu, chaque année, une Assemblée générale au siège social de la société ou à un autre endroit annoncé dans la convocation, le dernier jeudi d'avril à 10 heures ou, si ce jour est férié, le dernier jour ouvrable précédent, à 16 heures. Il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2011 d'approuver la modification de la date statutaire de l'Assemblée générale et de la fixer le premier jeudi de mai à 10 heures ou, s'il s'agit d'un jour férié légal ou d'un jour de fermeture des banques, le dernier jour ouvrable bancaire précédent à 10 heures.
- Pour être admis à l'Assemblée générale, les détenteurs d'actions au porteur, d'obligations au porteur ou de warrants au porteur, et les détenteurs de certificats au porteur émis avec la collaboration de la société, sont tenus de déposer leurs titres au moins quatre jours ouvrables avant l'assemblée, au siège social ou à un autre endroit spécifié dans la convocation. Les détenteurs d'actions nominatives, d'obligations nominatives, de warrants nominatifs ou de certificats nominatifs émis avec la collaboration de la société, doivent également notifier au siège social, dans le même délai et par écrit, leur intention de prendre part à l'Assemblée générale. Les détenteurs de titres dématérialisés – actions, obligations, warrants ou certificats émis avec la collaboration de la société – désireux d'être admis à l'Assemblée générale doivent, au moins quatre jours ouvrables avant l'assemblée, déposer au siège social ou à un autre endroit spécifié dans la convocation un certificat établi par le teneur de compte reconnu ou par la chambre de compensation, attestant de la non-disponibilité des titres jusqu'à la date de l'Assemblée générale. Les détenteurs d'obligations, de warrants et de certificats émis avec la collaboration de la société ont le droit d'assister à l'Assemblée générale mais uniquement avec voix consultative. Par dérogation aux dispositions du présent article, le Conseil d'administration peut décider que pour être admis à l'Assemblée générale, les détenteurs d'actions, d'obligations, de warrants ou de certificats émis avec la collaboration de la société doivent prouver qu'ils détiennent les titres à la date d'enregistrement à 24 heures, quel que soit le nombre de titres en leur possession à la date de l'Assemblée générale. Cette date d'enregistrement doit se situer entre le quinzième jour et le cinquième jour ouvrable précédant la date de l'Assemblée générale. Le nombre de titres détenus par chaque porteur de titres à la date d'enregistrement à 24 heures est inscrit dans un registre désigné par le Conseil d'administration. La convocation à l'Assemblée générale doit mentionner la date d'enregistrement ainsi que la procédure à suivre par les détenteurs de titres pour se faire enregistrer. Il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2011 d'approuver la modification des dispositions statutaires relatives à l'admission des porteurs de titres à l'Assemblée générale et à l'exercice des droits des actionnaires, afin de rendre les statuts conformes à la Loi du 20 décembre 2010 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées.



# 3

## Comptes annuels non consolidés

Les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA sont présentés ici dans une version abrégée. Conformément aux dispositions légales, les comptes annuels non consolidés, le rapport du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont déposés auprès de la Banque nationale de Belgique. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de KBC Groupe SA, Investor Relations – IRO, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique et pourront également être consultés sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com) après leur dépôt.

Le commissaire a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA.

Les comptes annuels non consolidés ont été établis conformément aux normes comptables belges (B-GAAP). Ils ne sont donc pas comparables aux données établies selon les normes IFRS qui figurent dans les autres chapitres du présent rapport annuel.

Bilan (B-GAAP, non consolidé)

Bilan non consolidé après répartition du bénéfice, basé sur les normes comptables belges

(en millions d'EUR)

	31-12-2009	31-12-2010
<b>Immobilisations</b>	<b>17 094</b>	<b>16 928</b>
Immobilisations financières	17 094	16 928
Entreprises liées	17 083	16 918
Participations	16 833	16 668
Créances	250	250
Entreprises avec lien de participation	11	11
Participations	1	1
Créances	10	10
<b>Actifs circulants</b>	<b>545</b>	<b>431</b>
Créances à un an au plus	23	25
Créances commerciales	2	0
Autres créances	22	25
Placements de trésorerie	467	370
Actions propres	436	369
Autres placements	30	0
Valeurs disponibles	43	26
Comptes de régularisation	12	10
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 638</b>	<b>17 359</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>9 415</b>	<b>8 198</b>
Capital	1 245	1 245
Capital souscrit	1 245	1 245
Primes d'émission	4 336	4 336
Réserves	1 445	1 445
Réserves légales	124	124
Réserves indisponibles	438	371
Réserves immunisées	190	190
Réserves disponibles	693	760
Bénéfice reporté	2 390	1 171
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques et charges	0	0
<b>Dettes</b>	<b>8 223</b>	<b>9 162</b>
Dettes à plus d'un an	7 835	7 633
Dettes financières	7 835	7 633
Emprunts subordonnés	7 000	7 000
Emprunts obligataires non subordonnés	635	633
Établissements de crédit	0	0
Autres prêts	200	0
Dettes à un an au plus	351	1 491
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	250	200
Dettes financières	83	424
Établissements de crédit	0	240
Autres prêts	83	184
Dettes commerciales	0	1
Dettes fiscales, salariales et sociales	1	1
Impôts	0	0
Rémunérations et charges sociales	1	1
Autres dettes	16	865
Comptes de régularisation	38	37
<b>Total du passif</b>	<b>17 638</b>	<b>17 359</b>

## Résultats (B-GAAP, non consolidé)\*

### Résultats non consolidés, basés sur les normes comptables belges

(en millions d'EUR)

	31-12-2009	31-12-2010
Produits d'exploitation	12	3
Autres produits d'exploitation	12	3
Charges d'exploitation	33	31
Services et biens divers	30	27
Rémunérations, charges sociales et pensions	3	4
Provisions pour risques et charges : dotations (+) et reprises (-)	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0
<b>Bénéfice d'exploitation (+) / Pertes d'exploitation (-)</b>	<b>-22</b>	<b>-28</b>
Produits financiers	277	45
Produits des immobilisations financières	266	33
Produits des actifs circulants	6	4
Autres produits financiers	5	7
Charges financières	-61	709
Charges de dettes	57	641
Réductions de valeur sur actifs circulants : dotations (+) / reprises (-)	-119	67
Autres charges financières	1	1
<b>Bénéfices (+) / Pertes (-) courants avant impôts</b>	<b>316</b>	<b>-693</b>
Produits exceptionnels	0	0
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	0	0
Charges exceptionnelles	177	266
Réductions de valeur sur immobilisations financières	177	266
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	0
<b>Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice avant impôts</b>	<b>139</b>	<b>-959</b>
Impôts sur le résultat	-20	0
Impôts	0	0
Régularisation d'impôts et reprises aux provisions pour impôts	20	0
<b>Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice</b>	<b>159</b>	<b>-959</b>
<b>Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice à affecter</b>	<b>159</b>	<b>-959</b>

\* Depuis cette année, nous utilisons le schéma du compte de résultats du modèle standard des comptes annuels complets à la place de l'ancien schéma (attention : dans ce schéma, les frais aussi sont indiqués avec un signe positif, contrairement à la présentation du compte de résultats consolidé).



## Affectations et prélèvements (B-GAAP, non consolidé)

### Affectations et prélèvements, basés sur les normes comptables belges

(en millions d'EUR)

	31-12-2009	31-12-2010
Bénéfice (+) / perte (-) à affecter	2 390	1 431
Bénéfice (+) / perte (-) de l'exercice à affecter	159	-959
Bénéfice reporté (+) / perte (-) reportée de l'exercice précédent	2 230	2 390
Affectation aux capitaux propres	0	0
À la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	0	0
Bénéfice (+) / Perte (-) à reporter	2 390	1 171
Bénéfice à distribuer	0	260
Rémunération du capital	0	258
Administrateurs ou gérants	0	1
Autres ayants droit, participation des travailleurs	0	0

Il est proposé à l'Assemblée générale que le bénéfice à affecter pour 2010 soit réparti comme indiqué dans le tableau. Sous réserve d'approbation de la proposition, le dividende brut s'élèvera à 0,75 euro par action donnant droit au dividende pour l'exercice 2010 (après retenue du précompte mobilier belge de 25%, le dividende net sera de 0,5625 euro par action ordinaire. Pour les actions avec strip VVPR, le précompte mobilier est de 15% et le dividende net de 0,6375 euro). Pour calculer le

nombre d'actions donnant droit au dividende (344 557 548), nous avons tenu compte du fait que les 20 068 actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital pour le personnel en 2010 ne donneront droit au dividende qu'à partir de l'exercice 2011. Nous avons également tenu compte de la suspension du droit au dividende sur 13 360 577 actions rachetées résultant des programmes de rachat d'actions propres antérieurs.

## Annexe 1 : Immobilisations financières (B-GAAP, non consolidé)

## Immobilisations financières, basées sur les normes comptables belges

(en millions d'EUR)	Participations dans des entreprises liées	Créances sur des entreprises liées	Participations dans des entreprises avec lien de participation	Créances sur des entreprises avec lien de participation
Valeur comptable au 31-12-2009	16 833	250	1	10
Acquisitions en 2010	101	0	0	0
Cessions en 2010	0	0	0	0
Autres mutations en 2010	-266	0	0	0
<b>Valeur comptable au 31-12-2010</b>	<b>16 668</b>	<b>250</b>	<b>1</b>	<b>10</b>

Les participations dans des entreprises liées de KBC Groupe SA consistent principalement en :

- KBC Bank SA (99,99%)
- KBC Assurances SA (99,99%)
- KBC Asset Management SA (48,14%)
- KBL European Private Bankers (KBL EPB ; 99,91%) : un accord de vente de cette société a été conclu en mai 2010. Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait qu'à la mi-mars 2011 a été annoncée la nouvelle que la vente de KBL EPB au groupe Hinduja n'aurait pas lieu (pour plus d'informations sur cette question, nous renvoyons au chapitre Centre de groupe de la partie Rapport du Conseil d'administration).
- KBC Global Services SA (99,99%)

Les principales modifications par rapport au 31 décembre 2009 portent sur le transfert des actions KBL EPB dans le portefeuille de Kredietcorp SA (101 millions d'euros) et sur une réduction de valeur sur les actions KBL EPB (266 millions d'euros).

Les créances sur des entreprises liées concernent un prêt perpétuel subordonné à KBC Bank SA, d'un montant de 250 millions d'euros. Les créances sur des entreprises avec lien de participation concernent la souscription partielle de KBC Groupe SA à un emprunt obligataire émis en 2005 par Nova Ljubljanska banka.

## Annexe 2 : Mutations des capitaux propres (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	31-12-2009	Augmentation de capital pour le personnel	Affectation du résultat	31-12-2010
Capital	1 245	0	0	1 245
Primes d'émission	4 336	1	0	4 336
Réserves	1 445	0	0	1 445
Bénéfice reporté	2 390	0	-1 219	1 171
<b>Capitaux propres</b>	<b>9 415</b>	<b>1</b>	<b>-1 219</b>	<b>8 198</b>

## Annexe 3 : Évolution détaillée du capital et des primes d'émission (B-GAAP, non consolidé)

## Évolution du capital et des primes d'émission en 2009 et 2010, basée sur les normes comptables belges (En EUR)

	Date	Capital	Primes d'émission	Nombre d'actions
Augmentation de capital pour le personnel	31-12-2009	1 244 910 127	4 335 763 116	357 918 125
Augmentation de capital pour le personnel	31-12-2010	1 244 979 964	4 336 357 530	357 938 193

Au 31 décembre 2010, le capital social souscrit de la société s'élevait à 1 244 979 964 euros, réparti sur 357 938 193 actions. Le capital social est entièrement libéré.

En 2010 le capital social a crû de 69 837 euros et le nombre d'actions de 20 068. Ces actions nouvelles de type VVPR ont été émises à l'occasion d'une augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé et réservée aux membres du personnel de KBC Groupe SA et de certaines filiales belges. Le droit de préférence des anciens actionnaires a par conséquent été supprimé. Les actions ont été émises au cours de 33,10 euros et ne sont pas bloquées, étant donné que leur prix d'émission ne présente pas de remise par rapport au cours de Bourse du titre KBC. Par cette augmentation de capital, le groupe vise

à resserrer les liens avec son personnel. Vu le faible montant de l'augmentation de capital, les conséquences financières pour les actionnaires existants sont extrêmement limitées. Les actions émises en 2010 n'ont droit au dividende qu'à partir de l'exercice 2011. Fin 2010 l'on dénombrait 58 304 505 strips VVPR émis (un strip VVPR donne droit au pré-compte réduit sur le dividende, c'est-à-dire au taux de 15% au lieu de 25%).

Le mandat concernant le capital autorisé peut encore être exercé jusqu'au 21 mai 2014 inclus à concurrence de 899 354 909 euros. En se basant sur une valeur fractionnelle de 3,48 euros par action, 258 435 318 actions nouvelles KBC Groupe SA au maximum peuvent donc encore être émises en vertu de ce mandat.



## Annexe 4 : Actionnaires

### Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2010, sur la base des notifications reçues dans le cadre de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé

L'article 10bis des statuts de KBC Groupe SA fixe la limite à partir de laquelle les participations doivent être rendues publiques (les statuts sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)). KBC publie les notifications reçues sur son site internet [www.kbc.com](http://www.kbc.com) sous Investor Relations.

L'aperçu ci-dessous montre les notifications reçues en 2010. Le tableau suivant donne un aperçu de l'actionnariat à fin 2010, sur la base de toutes les notifications reçues dans le cadre de la loi belge du 2 mai 2007. Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les montants qui apparaissent dans les notifications peuvent présenter des écarts par rapport aux montants actuellement détenus, étant donné qu'une modification du nombre d'actions détenues ne donne pas toujours lieu à une nouvelle notification.

#### Notifications reçues en 2010

	La déclaration concerne la situation au	Commentaire	Nombre d'actions KBC détenues à la date concernée	% du total des droits de vote à la date concernée
BlackRock Inc.	2 février 2010	Actualisation de la participation, le seuil de reporting de 3% étant franchi à la baisse	10 709 212	2,99%
BlackRock Inc.	4 août 2010	Actualisation de la participation, le seuil de reporting de 3% étant franchi	10 810 030	3,02%
BlackRock Inc.	12 août 2010	Actualisation de la participation, le seuil de reporting de 3% étant franchi à la baisse	10 693 173	2,99%
BlackRock Inc.	15 septembre 2010	Actualisation de la participation, le seuil de reporting de 3% étant franchi	11 047 165	3,09%

Après le 31 décembre 2010 a été reçue une nouvelle notification de BlackRock Inc. relative à la situation au 2 mars 2011 (diminution du nombre de droits de vote de 2,99%).

#### Actionnariat au 31-12-2010, selon les notifications les plus récentes, conformément à la loi du 2 mai 2007

	La déclaration concerne la situation au	Adresse	Nombre d'actions KBC (par rapport à la somme des actions existant au moment de la déclaration)
KBC Ancora SCA*	1 <sup>er</sup> septembre 2008	Philipssite 5 bus 10, 3001 Leuven, Belgique	82 216 380 (23,15%)
Cera SCRL*	1 <sup>er</sup> septembre 2008	Philipssite 5 bus 10, 3001 Leuven, Belgique	25 903 183 (7,29%)
MRBB SCRL*	1 <sup>er</sup> septembre 2008	Diestsevest 40, 3000 Leuven, Belgique	42 562 675 (11,99%)
Autres actionnaires de référence*	1 <sup>er</sup> septembre 2008	P.a. Ph. Vlerick, Ronsevaalstraat 2, 8510 Bellegem, Belgique	39 867 989 (11,23%)
Sociétés du groupe KBC	1 <sup>er</sup> septembre 2008	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique	18 240 777 (5,14%)
BlackRock Inc.	15 septembre 2010	King William Street 33, EC4R9AS Londres, Royaume-Uni	11 047 165 (3,09%)

\* Il a été fait apport des nombres d'actions suivants en concertation mutuelle : 32 634 899 par KBC Ancora SCA, 10 080 938 par Cera SCRL, 26 436 213 par MRBB SCRL et les 39 867 989 actions par les Autres actionnaires de référence. Ces actions ont fait l'objet d'une notification séparée.

Actionnariat au 31-12-2010, notification conforme à l'art. 631 du Code belge des sociétés

	Adresse	Nombre d'actions KBC
Assurisk SA	Avenue de la Gare 8-10, 1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	300
KBC Bank SA	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique	3 919 045
KBC Investments Limited	111 Old Broad Street, EC2N 1FP Londres, Royaume-Uni	341
KBC Securities SA	Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles, Belgique	2
VITIS Life Luxembourg SA	Boulevard Royal 7, BP 803, 2018 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	2 400
<b>Total</b>		<b>3 922 088</b>
<i>En pourcentage du nombre total d'actions</i>		<i>1,1%</i>

Actions propres détenues par KBC Groupe SA, 31-12-2010	Adresse	Nombre d'actions KBC
KBC Groupe SA	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique	14 249 707

La valeur fractionnelle moyenne de l'action KBC en 2010 s'élevait à 3,48 euros. Au 31 décembre 2010, les actions propres détenues par les sociétés du groupe (y compris KBC Groupe SA lui-même) représentaient 5,1% du capital social souscrit. En 2010, le nombre d'actions propres détenues par les sociétés du groupe n'a pratiquement pas changé (régression de 17 422 actions, valeur fractionnelle de 0,06 million d'euros, soit 0,005% du capital souscrit ; prix de vente des actions transférées : 0,6 million d'euros).

Nous attirons à nouveau l'attention du lecteur sur le fait que les montants qui apparaissent dans le tableau peuvent présenter des écarts par rapport aux montants indiqués dans les notifications conformes à la loi belge du 2 mai 2007, étant donné qu'une modification du nombre d'actions détenues ne donne pas toujours lieu à une nouvelle notification.

### Annexe 5 : Bilan

Au 31 décembre 2010, le total du bilan s'inscrivait à 17 359 millions d'euros. Les immobilisations financières sont commentées à l'Annexe 1. En ce qui concerne les actifs circulants, les placements de trésorerie se montaient à 370 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le recul par rapport au 31 décembre 2009 (-97 millions d'euros) résulte de la disparition des placements à terme (-30 millions d'euros) et de la diminution des actions propres (-67 millions d'euros). Ce dernier élément s'explique par la dépréciation *lower of cost to market* (LOCOM) de l'ensemble du portefeuille d'actions propres. Les capitaux propres sont commentés aux Annexes 2 et 3. Au 31 décembre 2010, les Dettes à plus d'un an se montaient à 7 633 millions d'euros. Cette contraction par rapport au 31 décembre 2009 (-202 millions d'euros) s'explique surtout par le transfert d'un emprunt (200 millions d'euros) dans les Dettes à un an au plus. Au 31 décembre 2010, les Dettes financières à un an au plus se montaient à 424 millions d'euros. L'augmentation par rapport au 31 décembre 2009 (341 millions d'euros) est surtout imputable à l'utilisation d'un crédit de caisse (240 millions d'euros) et à la dette à l'égard de Kredietcorp SA issue du rachat d'actions KBL EPB (101 millions d'euros). Les Autres dettes s'inscrivaient à 865 millions d'euros au 31 décembre 2010. L'augmentation par rapport au 31 décembre 2009 (850 millions d'euros) s'explique surtout par le coupon (595 millions d'euros) payable sur les 7 milliards d'euros de titres du capital de base souscrits par les pouvoirs publics fédéraux belges et flamands et le dividende à verser (258 millions d'euros).

### Annexe 6 : Résultats

En 2010, la perte nette de KBC Groupe SA s'est établie à 959 millions d'euros contre un bénéfice net de 159 millions d'euros pour l'année précédente. En 2010, les principaux produits et coûts financiers étaient les revenus de dividendes de 28 millions d'euros (en baisse de 231 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, principalement sous l'effet d'un dividende réduit versé par KBC Asset Management et du non-paiement du dividende par Kredietcorp SA et KBL EPB), la réduction de valeur (67 millions d'euros) par suite de la valorisation LOCOM des actions propres en portefeuille et le paiement de coupon sur les titres de capital de base émis en faveur des pouvoirs publics belges et flamands (8,5% sur 7 milliards d'euros, soit 595 millions d'euros). Les principales charges exceptionnelles en 2010 s'expliquent par une réduction de valeur supplémentaire sur la participation dans KBL EPB (266 millions d'euros).

### Annexe 7 : Rémunération du commissaire

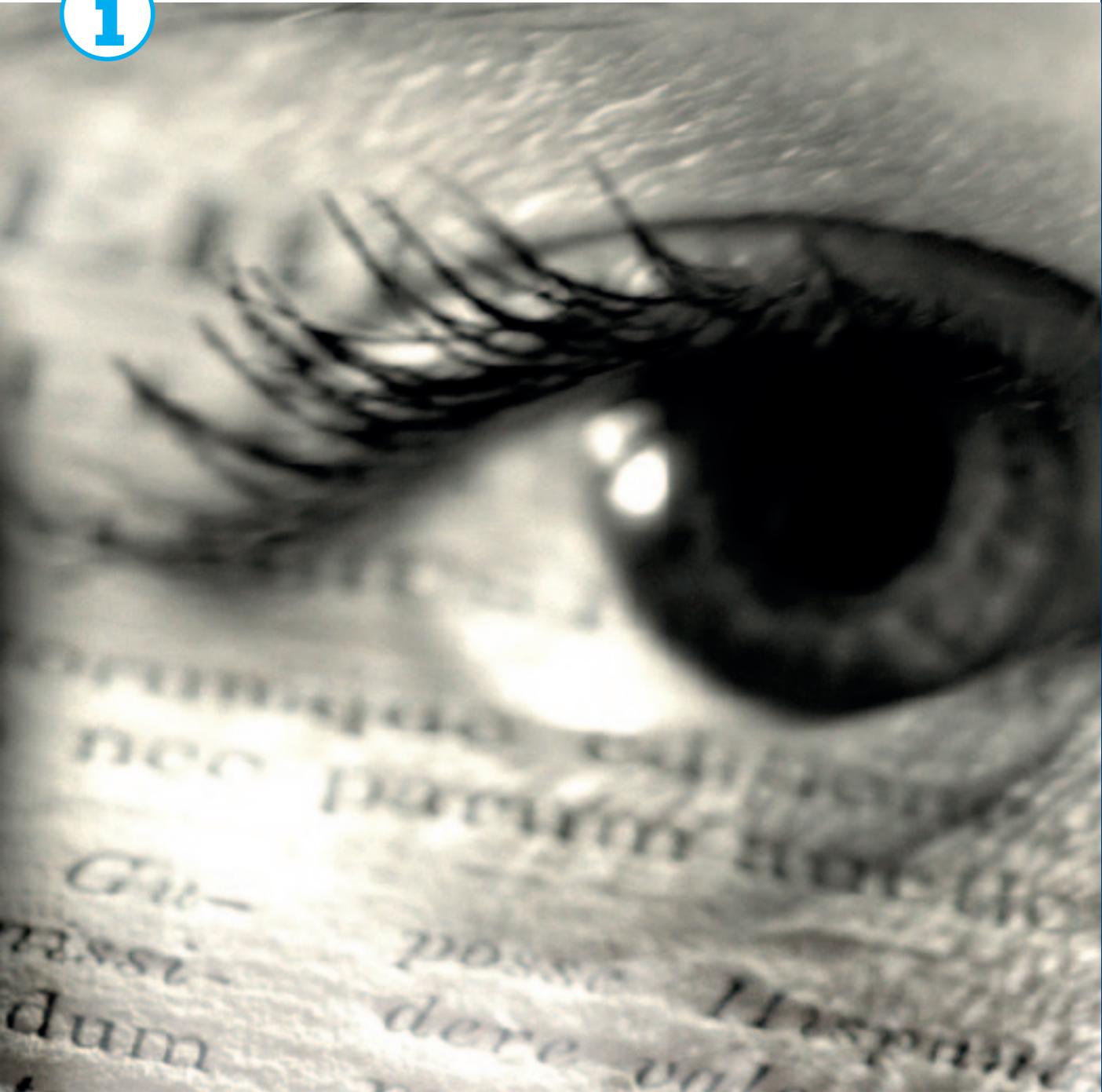
En 2010, KBC Groupe SA a versé 91 683 euros à Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL dans le cadre de missions de contrôle ordinaires. Pour les services non audités a été versée une indemnité de 197 030 euros, répartie comme suit : autres missions de vérification : 55 466 euros et autres missions autres que de vérification : 141 564 euros.

### Annexe 8 : Succursales

KBC Groupe SA n'a pas de succursales (ni en Belgique, ni à l'étranger).

### Annexe 9 : Informations complémentaires

Les informations légales (article 96 du Code belge des sociétés) sont reprises dans la partie Rapport du Conseil d'administration. Ce Rapport inclut aussi la Déclaration de gouvernement d'entreprise.



# **4 Informations complémentaires**



Pour maintenir sa base de capital à un niveau suffisamment élevé, KBC a émis en 2008 et 2009 des instruments de renforcement du capital auxquels le gouvernement fédéral belge et le gouvernement régional flamand ont souscrit. En outre, KBC a signé en 2009 un accord de garantie avec l'État belge relatif aux risques inhérents aux CDO et MBIA.

### Des titres du capital de base ont été souscrits par l'État belge et la Région flamande pour 7 milliards d'euros

Depuis fin 2008, KBC Groupe SA a émis pour 7 milliards d'euros de titres du capital de base perpétuels, non transférables et sans droit de vote, pari passu avec les actions ordinaires en cas de liquidation. L'État belge (la Société Fédérale de Participations et d'Investissement) et la Région flamande y ont souscrit (à raison de 3,5 milliards d'euros chacun). La transaction avec l'État belge a été conclue en décembre 2008 et celle avec la Région flamande a été finalisée en juillet 2009. KBC a utilisé le produit de ces transactions pour renforcer le capital de base de ses activités bancaires à hauteur de 5,5 milliards d'euros au total (par voie d'une simple augmentation de capital de KBC Bank SA) et pour relever la marge de solvabilité de ses activités d'assurance de 1,5 milliard d'euros (par voie d'une simple augmentation de capital de KBC Assurances SA).

Autres caractéristiques de ces transactions (présentation simplifiée) :

- prix d'émission : 29,50 euros par titre ;
- taux du coupon : taux le plus élevé des deux suivants : (i) 2,51 euros par titre (soit un taux d'intérêt de 8,5%) ou (ii) 120% du dividende versé sur les actions ordinaires en 2009 (pour le versement des intérêts en 2010) et 125% pour 2010 et les années suivantes (pour le versement des intérêts en 2011 et après). Aucun coupon n'est dû si aucun dividende n'est versé ;
- option de rachat : KBC Groupe SA a le droit de racheter à tout moment l'intégralité ou une partie des titres (sous réserve d'approbation par l'organe de contrôle financier) à 150% du prix d'émission (44,25 euros) à payer comptant ;
- option d'échange (valable uniquement pour la transaction conclue avec l'État belge) : après trois ans (décembre 2011), KBC Groupe SA se réserve le droit de convertir à tout moment la totalité ou une partie des titres en actions ordinaires selon le rapport 1/1. Le cas échéant, l'État peut opter pour un remboursement des titres en numéraire. Le montant en numéraire sera de 115% du prix d'émission à partir de la quatrième année et sera majoré à chaque fois de 5 points de pourcentage les années suivantes, avec un plafond de 150%.

### Accord de garantie couvrant les risques liés aux CDO et à MBIA

En mai 2009, KBC a conclu un accord avec l'État belge concernant la garantie d'une grande partie de son portefeuille de crédits structurés. Résumé en quelques traits, le plan porte sur un montant notionnel initial de 20 milliards d'euros au total. Il inclut un montant de 5,5 milliards d'euros d'investissements en CDO *super senior* non couvertes et un montant de 14,4 milliards d'euros lié au risque de contrepartie sur MBIA. La transaction est structurée comme suit (le portefeuille de CDO se compose de plusieurs CDO ; la structure de garantie vaut pour chaque CDO séparément ; les chiffres ci-après concernent le total de toutes les CDO faisant partie du plan). Par suite de l'expiration d'une CDO (Aldersgate), les montants initiaux ont été modifiés.

- Sur une première tranche de 3,1 milliards d'euros (initialement 3,2 milliards d'euros) : toutes les pertes de crédit sont supportées par KBC.
- Une deuxième tranche de pertes de crédit de 1,9 milliard d'euros (initialement 2,0 milliards d'euros) est également supportée par KBC, qui conserve cependant l'option de demander à l'État belge de souscrire à des actions nouvelles KBC au cours du marché, jusqu'à concurrence de 90% de la perte sur cette tranche (franchise de 10% à charge de KBC).
- Une troisième tranche de 13,0 milliards d'euros (initialement 14,8 milliards d'euros) : les pertes de crédit sont compensées à concurrence de 90% en numéraire par l'État (franchise de 10% à charge de KBC).

Cet accord de garantie élimine en grande partie l'incidence défavorable éventuelle des risques sur MBIA et sur les CDO. Une certaine volatilité des résultats subsistera à l'avenir, par exemple parce que la hausse des valeurs de marché peut entraîner une reprise des pertes de valeur existantes (avec un effet favorable sur le résultat). En cas de baisse consécutive de la valeur de marché des produits concernés, il faudra cependant à nouveau comptabiliser de nouvelles pertes de valeur. De toute manière, le total cumulé des pertes de valeur sera arasé par l'accord de garantie (dans le cadre duquel, ainsi que nous l'avons souligné, KBC doit supporter une part de risque propre).

KBC paie une prime pour cet accord de garantie. L'incidence sur le compte de résultats 2009 et 2010 est détaillée à l'Annexe 5 des Comptes annuels consolidés.

### Approbaton de l'UE

Dans le cadre des aides publiques reçues, KBC a soumis le 30 septembre 2009 à la Commission européenne un plan détaillé qui, outre la stratégie actualisée, prévoit un plan de remboursement des titres du capital de base susmentionnés. La Commission européenne a approuvé ce plan le 18 novembre 2009.

### **Bénéfice par action, base (ou ordinaire)**

[résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère] / [moyenne du nombre d'actions ordinaires, plus les obligations obligatoirement remboursables en actions, moins les actions propres]. Si un coupon est payé sur les titres de capital de base cédés aux autorités belges et flamandes, il sera déduit du numérateur.

### **Bénéfice par action, dilué**

[résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère, corrigé des dépenses d'intérêts (après impôts) sur obligations librement remboursables en actions] / [moyenne du nombre d'actions ordinaires, plus les obligations obligatoirement remboursables en actions, moins les actions propres, plus l'effet diluant des options (nombre d'options sur actions octroyées au personnel à un prix d'exercice inférieur au prix du marché) et obligations librement remboursables en actions]. Si un coupon est payé sur les titres de capital de base cédés aux autorités belges et flamandes, il sera déduit du numérateur.

### **Capitalisation boursière**

[cours de clôture de l'action KBC] x [nombre d'actions ordinaires].

### **Capitaux propres des actionnaires par action**

[capitaux propres des actionnaires] / [nombre d'actions ordinaires et d'obligations obligatoirement remboursables en actions, moins les actions propres (en fin de période)].

### **Dividende par action**

[dividende distribué] / [nombre d'actions donnant droit au dividende en fin de période].

### **Marge nette d'intérêts**

[revenus nets d'intérêts sous-jacents banque] / [moyenne des actifs productifs d'intérêts banque].

### **Ratio CAD**

[capitaux propres réglementaires] / [volume total pondéré par le risque] Calcul détaillé au chapitre Gestion de la valeur et des risques.

### **Ratio charges/produits**

[charges d'exploitation des activités bancaires] / [total des produits des activités bancaires].

### **Ratio combiné (assurances dommages)**

[charges techniques assurance, y compris frais internes de règlement des sinistres / primes d'assurance acquises] + [charges d'exploitation / primes d'assurance comptabilisées] (chaque fois après réassurance). La définition a été affinée en 2010 et les chiffres de référence pour 2009 ont été adaptés.

### **Ratio (Core) Tier 1**

[capital Tier 1] / [volume total pondéré des risques]. Calcul détaillé au chapitre Gestion de la valeur et des risques. Pour le calcul du ratio Core Tier 1, le numérateur exclut les instruments hybrides (mais inclut les titres de capital de base cédés aux autorités belges et flamandes).

### **Ratio de couverture**

[réductions de valeur individuelles sur crédits non-performing] / [encours des crédits non-performing]. Pour la définition de non-performing, voir Ratio non-performing. Au besoin, les réductions de valeur individuelles pour crédits performing et les réductions de valeur constituées sur la base du portefeuille peuvent être ajoutées au numérateur.

### **Ratio de coûts, assurances**

[charges d'exploitation / primes d'assurance émises] (chaque fois après réassurance).

### **Ratio de pertes sur crédits**

[variation nette des réductions de valeur pour risques de crédit individuelles et basées sur le portefeuille] / [encours moyen du portefeuille de crédits]. Le portefeuille de crédits est défini au chapitre Gestion de la valeur et des risques.

### **Ratio de solvabilité, activités d'assurances**

[capital de solvabilité disponible] / [capital de solvabilité requis].

### **Ratio non-performing**

[encours des crédits non-performing (prêts dont les intérêts ou les remboursements du principal présentent un arriéré ou un dépassement de plus de 90 jours)] / [encours total du portefeuille de crédits].

### **Rendement des capitaux propres**

[résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère] / [capitaux propres moyens des actionnaires, à l'exclusion de la réserve pour réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente]. Si un coupon est payé sur les titres de capital de base cédés aux autorités belges et flamandes, il sera déduit du numérateur.

### **Rendement du capital attribué, d'une division**

[résultat après impôts, y compris intérêts de tiers, d'une division, adapté afin de tenir compte des capitaux propres attribués au lieu des capitaux propres effectifs] / [capitaux propres attribués moyens de la division]. Le résultat d'une division est la somme des bénéfices nets ou pertes nettes de toutes les entreprises qui en font partie, adapté en fonction des frais généraux centraux attribués et des charges de financement du goodwill payé. Le capital alloué à une division se fonde sur les actifs pondérés par le risque des activités bancaires et par les équivalents d'actifs pondérés par le risque pour les activités d'assurance.



## Déclaration des personnes responsables

---

*“Moi, Luc Philips, Chief Financial Officer du groupe KBC, déclare au nom du Comité de direction de KBC Groupe SA qu’à ma connaissance, les états financiers établis conformément aux normes applicables donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de KBC Groupe SA et des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport annuel contient un exposé fidèle sur l’évolution des affaires, les résultats et la situation de KBC Groupe SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.”*

Liste des sociétés comprises ou non dans la consolidation et des entreprises associées, 31-12-2010

Nom	Siège	Numéro d'identification national	Part du capital détenue au niveau du groupe (en %)
<b>KBC Bank : filiales consolidées par intégration globale</b>			
KBC Bank SA	Bruxelles - BE	0462.920.226	100,00
Commercial bank "Absolut Bank" (ZAO)	Moscou - RU	–	95,00
Absolut Capital (Luxembourg) SA	Luxembourg - LU	–	95,00
Absolut Finance SA	Luxembourg - LU	–	95,00
Limited liability company "Absolut Leasing"	Moscou - RU	–	95,00
Limited liability company Leasing company "Absolut"	Moscou - RU	–	95,00
Antwerpse Diamantbank SA	Anvers - BE	0404.465.551	100,00
ADB Asia Pacific Limited	Singapour - SG	–	100,00
Banque Diamantaire (Suisse) SA	Genève - CH	–	100,00
Radiant Limited Partnership	Jersey - GB	–	80,00
CBC Banque SA	Bruxelles - BE	0403.211.380	100,00
Centea SA	Anvers - BE	0404.477.528	99,56
Československá Obchodná Banka a.s.	Bratislava - SK	–	100,00
ČSOB Asset Management, spáv. spol., a.s.	Bratislava - SK	–	100,00
ČSOB d.s.s. a.s.	Bratislava - SK	–	100,00
ČSOB Factoring a.s.	Bratislava - SK	–	100,00
ČSOB Leasing a.s.	Bratislava - SK	–	100,00
ČSOB Leasing Poist'ovaci Maklér s.r.o.	Bratislava - SK	–	100,00
ČSOB Stavebná Sporiteľňa a.s.	Bratislava - SK	–	100,00
Istrofinance s.r.o.	Bratislava - SK	–	100,00
Československá Obchodní Banka a.s.	Prague - CZ	–	100,00
Auxilium a.s.	Prague - CZ	–	100,00
Bankovní Informační Technologie s.r.o.	Prague - CZ	–	100,00
Centrum Radlická a.s.	Prague - CZ	–	100,00
ČSOB Asset Management a.s.	Prague - CZ	–	100,00
ČSOB Factoring a.s.	Prague - CZ	–	100,00
ČSOB Investiční Společnost a.s.	Prague - CZ	–	100,00
ČSOB Investment Banking Service a.s.	Prague - CZ	–	100,00
ČSOB Leasing a.s.	Prague - CZ	–	100,00
ČSOB Leasing Pojist'ovaci Maklér s.r.o.	Prague - CZ	–	100,00
ČSOB Penzijní fond Progres a.s.	Prague - CZ	–	100,00
ČSOB Penzijní fond Stabilita a.s.	Prague - CZ	–	100,00
ČSOB Property Fund a.s.	Prague - CZ	–	100,00
Merrion Properties a.s.	Prague - CZ	–	100,00
Property Skalika s.r.o.	Bratislava - SK	–	100,00
Hypoteční Banka a.s.	Prague - CZ	–	100,00
CIBANK AD	Sofia - BG	–	100,00
IIB Finance Ireland	Dublin - IE	–	100,00
KBC Finance Ireland	Dublin - IE	–	100,00
K&H Bank Zrt.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Csportszolgáltató Központ Kft.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Equities Consulting Private Limited Company	Budapest - HU	–	100,00
K&H Értékpapír Befektetési Alapkezelő Rt.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Factor Zrt.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Pannonlizing Rt.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Alkusz Kft.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Autófinanszírozó Pénzügyi Szolgáltató Rt.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Autópark Bérleti és Szolg Kft.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Eszközfinanszírozó Rt.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Eszközlizing Gép-és Thrgj. Bérleti Kft.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Ingatlanlizing Kft.	Budapest - HU	–	100,00
K&H Lizing Zrt.	Budapest - HU	–	100,00
KBC Asset Management SA	Bruxelles - BE	0469.444.267	100,00
Eperon Asset Management Limited	Dublin - IE	–	100,00
KBC Asset Management SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Conseil Service SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Participations Access SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Participations Bonds SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Participations Cash SA	Luxembourg - LU	–	100,00



Nom	Siège	Numéro d'identification national	Part du capital détenue au niveau du groupe (en %)
KBC Participations Districlick SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Participations Equity SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Participations Invest SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Participations Life SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Participations Money SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Participations Partners SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Participations Renta SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych a.s.	Varsovie - PL	–	94,00
KBC Bank Deutschland AG	Brême - DE	–	100,00
KBC Bank Funding LLC II	New York - US	–	100,00
KBC Bank Funding LLC III	New York - US	–	100,00
KBC Bank Funding LLC IV	New York - US	–	100,00
KBC Bank Funding Trust II	New York - US	–	100,00
KBC Bank Funding Trust III	New York - US	–	100,00
KBC Bank Funding Trust IV	New York - US	–	100,00
KBC Bank Ireland Plc.	Dublin - IE	–	100,00
Bencrest Properties Limited	Dublin - IE	–	100,00
Boar Lane Nominee (Number 1) Limited	Dublin - IE	–	100,00
Boar Lane Nominee (Number 2) Limited	Dublin - IE	–	100,00
Boar Lane Nominee (Number 3) Limited	Dublin - IE	–	100,00
Danube Holdings Limited	Dublin - IE	–	100,00
Glare Nominee Limited	Dublin - IE	–	100,00
IIB Finance Limited	Dublin - IE	–	100,00
IIB Asset Finance Limited	Dublin - IE	–	100,00
IIB Commercial Finance Limited	Dublin - IE	–	100,00
IIB Leasing Limited	Dublin - IE	–	100,00
Lease Services Limited	Dublin - IE	–	100,00
IIB Homeloans and Finance Limited	Dublin - IE	–	100,00
Cluster Properties Company	Dublin - IE	–	100,00
Demilune Limited	Dublin - IE	–	100,00
KBC Homeloans and Finance Limited	Dublin - IE	–	100,00
Premier Homeloans Limited	Surrey - GB	–	100,00
Intercontinental Finance	Dublin - IE	–	100,00
Irish Homeloans and Finance Limited	Dublin - IE	–	100,00
KBC Nominees Limited	Dublin - IE	–	100,00
KBC Mortgage Finance	Dublin - IE	–	100,00
Linkway Developments Limited	Dublin - IE	–	100,00
Maurevel Investment Company Limited	Dublin - IE	–	100,00
Meridian Properties Limited	Dublin - IE	–	100,00
Merrion Commercial Leasing Limited	Surrey - GB	–	100,00
Merrion Equipment Finance Limited	Surrey - GB	–	100,00
Merrion Leasing Assets Limited	Surrey - GB	–	100,00
Merrion Leasing Finance Limited	Surrey - GB	–	100,00
Merrion Leasing Industrial Limited	Surrey - GB	–	100,00
Merrion Leasing Limited	Surrey - GB	–	100,00
Merrion Leasing Services Limited	Surrey - GB	–	100,00
Monastersky Limited	Dublin - IE	–	100,00
Needwood Properties Limited	Dublin - IE	–	100,00
Perisda Limited	Dublin - IE	–	100,00
Phoenix Funding 2 Limited	Dublin - IE	–	100,00
Phoenix Funding 3 Limited	Dublin - IE	–	100,00
Phoenix Funding 4 Limited	Dublin - IE	–	100,00
Quintor Limited	Dublin - IE	–	100,00
Rolata Limited	Douglas - IM	–	100,00
Staple Properties Limited	Dublin - IE	–	100,00
Stepstone Mortgage Services Limited	Dublin - IE	–	100,00
KBC Clearing NV	Amsterdam - NL	–	100,00
KBC Commercial Finance SA	Bruxelles - BE	0403.278.488	100,00
KBC Consumer Finance IFN sa	Bucarest - RO	–	100,00
KBC Consumer Finance SA	Bruxelles - BE	0473.404.540	60,01
KBC Credit Investments SA	Bruxelles - BE	0887.849.512	100,00

Nom	Siège	Numéro d'identification national	Part du capital détenue au niveau du groupe (en %)
KBC Financial Products UK Limited	Londres - GB	–	100,00
Baker Street Finance Limited	Jersey - GB	–	100,00
Baker Street USD Finance Limited	Jersey - GB	–	100,00
Dorset Street Finance Limited	Jersey - GB	–	100,00
Hanover Street Finance Limited	Jersey - GB	–	100,00
KBC Financial Products Hong Kong Limited	Hong Kong - HK	–	100,00
Pembbridge Square Limited	Jersey - GB	–	100,00
Picaros Funding Plc.	Dublin - IE	–	100,00
Picaros Purchasing No.3 Limited	Dublin - IE	–	100,00
Regent Street Finance Limited	Jersey - GB	–	100,00
Sydney Street Finance Limited	Jersey - GB	–	100,00
KBC Financial Holding Inc.	Wilmington - US	–	100,00
KBC Financial Products (Cayman Islands) Limited "Cayman I"	George Town - KY	–	100,00
KBC Financial Products International Limited "Cayman III"	George Town - KY	–	100,00
Corona Delaware LLC	Wilmington - US	–	100,00
KBC Financial Products USA Inc.	Wilmington - US	–	100,00
Pacifica Group LLC	Wilmington - US	–	100,00
Equity Key LLC	Wilmington - US	–	100,00
Equity Key Real Estate Option LLC	San Diego - US	–	100,00
EK002 LLC	San Diego - US	–	100,00
EK003 LLC	San Diego - US	–	100,00
EK045 LLC	San Diego - US	–	100,00
Lonsdale LLC	Wilmington - US	–	100,00
Midas Life Settlements LLC	Delaware - US	–	100,00
Upright RM Holdings LLC	New York - US	–	100,00
Reverse Mortgage Trust I	New York - US	–	100,00
Upright Holdings FP Inc.	New York - US	–	100,00
World Alliance Financial Corporation	New York - US	–	100,00
KBC Investments Hong Kong Limited	Hong Kong - HK	–	100,00
KBC Consultancy Services (Shenzhen) Limited	Shenzhen - CN	–	100,00
KBC Investments Asia Limited	Hong Kong - HK	–	100,00
KBC Investments Cayman Islands Limited "Cayman IV"	George Town - KY	–	100,00
KBC Investments Cayman Islands V Limited	George Town - KY	–	100,00
KBC Investments Limited	Londres - GB	–	100,00
KBC Internationale Financieringsmaatschappij NV	Rotterdam - NL	–	100,00
KBC Lease Holding SA	Leuven - BE	0403.272.253	100,00
Fitraco SA	Leuven - BE	0425.012.626	100,00
INK Consultanta - Broker de Asigurare SRL	Bucarest - RO	–	100,00
KBC Autolease SA	Leuven - BE	0422.562.385	100,00
KBC Bail Immobilier France sas	Paris - FR	–	100,00
KBC Immolease SA	Leuven - BE	0444.058.872	100,00
KBC Lease Belgium SA	Leuven - BE	0426.403.684	100,00
KBC Autolease Polska Sp z.o.o.	Varsovie - PL	–	100,00
KBC Lease France SA	Lyon - FR	–	100,00
KBC Bail France sas	Lyon - FR	–	100,00
KBC Lease (Nederland) BV	Bussum - NL	–	100,00
Cathar BV	Bussum - NL	–	100,00
Gooieen BV	Bussum - NL	–	100,00
Hospiveen BV	Bussum - NL	–	100,00
Mercala 1 BV	Bussum - NL	–	100,00
Mercala 2 BV	Bussum - NL	–	100,00
KBC Lease (UK) Limited	Surrey - GB	–	100,00
KBC Lease (Deutschland) GmbH & Co. KG	Kronberg - DE	–	92,00
KBC Lease (Deutschland) Vermietungs GmbH	Kronberg - DE	–	92,00
KBC Vendor Lease (Deutschland) Service GmbH	Kronberg - DE	–	92,00
KBC Vendor Finance (Deutschland) GmbH	Kronberg - DE	–	92,00
Protection One Service GmbH	Kronberg - DE	–	92,00
KBC Lease (Deutschland) Verwaltungs GmbH	Kronberg - DE	–	76,00
KBC Lease España SA	Madrid - ES	–	100,00
KBC Lease Italia S.p.A.	Verona - IT	–	100,00
KBC Lease (Luxembourg) SA	Strassen - LU	–	100,00



Nom	Siège	Numéro d'identification national	Part du capital détenue au niveau du groupe (en %)
Romstal Leasing IFN SA	Bucarest - RO	–	99,83
Securitas sam	Monaco - MC	–	100,00
KBC North American Finance Corporation	New York - US	–	100,00
KBC Private Equity SA	Bruxelles - BE	0403.226.228	100,00
Boxco SA	Harelbeke - BE	0874.529.234	100,00
Allbox SA	Harelbeke - BE	0417.348.339	100,00
Degen Emballages SA	Herstal - BE	0425.206.230	100,00
Verkoopkantoor Allbox en Desouter SA	Harelbeke - BE	0419.278.540	100,00
Descar SA	Harelbeke - BE	0405.322.613	100,00
Dynaco Group SA	Moorsel - BE	0893.428.495	89,54
Dynaco Europe SA	Moorsel - BE	0439.752.567	89,54
Dynaco USA Inc.	Mundelein - US	–	89,54
KBC ARKIV SA	Bruxelles - BE	0878.498.316	52,00
Novaservis a.s.	Brno - CZ	–	91,58
2 B Delighted SA	Roeselare - BE	0891.731.886	99,58
ILLUM BV	Leimuiden - NL	–	99,58
Wever & Ducré SA	Roeselare - BE	0412.881.191	99,58
Asia Pacific Trading & Investment Co Limited	Hong Kong - HK	–	99,58
Dark SA	Roeselare - BE	0472.730.389	99,58
Limis Beyond Light SA	Roeselare - BE	0806.059.310	99,58
Wever & Ducré Asia Pacific Limited	Hong Kong - HK	–	99,58
Wever & Ducré BV	La Haye - NL	–	99,58
Wever & Ducré GmbH	Herzogenrath - DE	–	99,58
Wever & Ducré Iluminación SL	Madrid - ES	–	99,58
Wever & Ducré Shanghai Limited	Shanghai - CN	–	99,58
KBC Real Estate Luxembourg SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Real Estate SA	Bruxelles - BE	0404.040.632	100,00
Almafin Real Estate SA	Bruxelles - BE	0403.355.494	100,00
Almafin Real Estate Services SA	Bruxelles - BE	0416.030.525	100,00
Immo Arenberg SA	Bruxelles - BE	0471.901.337	100,00
KBC Vastgoedinvesteringen SA	Bruxelles - BE	0455.916.925	99,00
KBC Vastgoedportefeuille België SA	Bruxelles - BE	0438.007.854	100,00
KBC Rusthuisvastgoed SA	Bruxelles - BE	0864.798.253	100,00
Novoli Investors BV	Amsterdam - NL	–	83,33
Poelaert Invest SA	Zaventem - BE	0478.381.531	99,99
Vastgoed Ruimte Noord SA	Bruxelles - BE	0863.201.515	100,00
KBC Securities SA	Bruxelles - BE	0437.060.521	100,00
KBC Equitas LLC	Budapest - HU	–	100,00
KBC Securitas a.d. Beograd	Belgrade - RS	–	100,00
KBC Securities Romania SA	Bucarest - RO	–	100,00
SAI Swiss Capital Asset Management SA	Bucarest - RO	–	100,00
Patria Finance a.s.	Prague - CZ	–	100,00
Patria Direct a.s.	Prague - CZ	–	100,00
Kredyt Bank SA	Varsovie - PL	–	80,00
Kredyt Lease SA	Varsovie - PL	–	80,00
Kredyt Trade Sp z.o.o.	Varsovie - PL	–	80,00
Reliz SA	Katowice - PL	–	80,00
Loan Invest SA "Institutionele VBS naar Belgisch recht"	Bruxelles - BE	0889.054.884	100,00
Old Broad Street Invest SA	Bruxelles - BE	0871.247.565	100,00
111 OBS Limited Partnership	Londres - GB	–	100,00
111 OBS (General Partner) Limited	Londres - GB	–	100,00
Quasar Securitisation Company SA	Bruxelles - BE	0475.526.860	100,00
Żagiel SA	Varsovie - PL	–	100,00
<b>KBC Bank : filiales non consolidées par intégration globale</b>			
111 OBS (Nominee) Limited <sup>1</sup>	Londres - GB	–	100,00
2 B Delighted Italia Srl <sup>1</sup>	Turin - IT	–	99,58
Absolut Capital Trust Limited <sup>1</sup>	Limassol - CY	–	95,00
ADB Private Equity Limited <sup>1</sup>	Jersey - GB	–	80,00
ADB Private Equity Research BVBA <sup>1</sup>	Anvers - BE	0894.314.363	80,00
Aldersgate Finance Limited <sup>1</sup>	Jersey - GB	–	100,00
Almaloisir & Immobilier sas <sup>1</sup>	Nice - FR	–	100,00

Nom	Siège	Numéro d'identification national	Part du capital détenue au niveau du groupe (en %)
Apicing SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0469.891.457	97,99
Apitri SA <sup>1</sup>	Diegem - BE	0469.889.873	99,98
Applied Maths Inc. <sup>1</sup>	Austin - US	–	65,92
Applied Maths SA <sup>1</sup>	Sint-Martens-Latem - BE	0453.444.712	65,92
Avebury Limited <sup>1</sup>	Dublin - IE	–	100,00
Bankowy Fundusz Inwestycyjny Serwis Sp z.o.o. <sup>1</sup>	Varsovie - PL	–	80,00
Bruxelles North Distribution SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0476.212.887	99,05
Chiswell Street Finance Limited <sup>1</sup>	Jersey - GB	–	100,00
City Hotels SA <sup>1</sup>	Zaventem - BE	0416.712.394	85,51
Clifton Finance Street Limited <sup>1</sup>	Jersey - GB	–	100,00
ČSOB Foundation <sup>1</sup>	Bratislava - SK	–	100,00
Dala Beheer BV <sup>1</sup>	Amsterdam - NL	–	100,00
Dala Property Holding III BV <sup>1</sup>	Amsterdam - NL	–	100,00
Dala Property Holding XV BV <sup>1</sup>	Amsterdam - NL	–	100,00
Di Legno Interiors SA <sup>1</sup>	Genk - BE	0462.681.783	62,50
DLI International SA <sup>1</sup>	Genk - BE	0892.881.535	62,50
Eurincasso s.r.o. <sup>1</sup>	Prague - CZ	–	100,00
Fulham Road Finance Limited <sup>1</sup>	Jersey - GB	–	100,00
Gie Groupe KBC Paris <sup>1</sup>	Paris - FR	–	100,00
Gulliver Kereskedelmi és Szolgáltató Kft <sup>1</sup>	Budapest - HU	–	100,00
Immo-Antares SA <sup>2</sup>	Bruxelles - BE	0456.398.361	95,00
Immo-Basilix SA <sup>2</sup>	Bruxelles - BE	0453.348.801	95,00
Immo-Beaulieu SA <sup>2</sup>	Bruxelles - BE	0450.193.133	50,00
Immobilier Distri-Land SA <sup>2</sup>	Bruxelles - BE	0436.440.909	87,52
Immo Genk-Zuid SA <sup>1</sup>	Zaventem - BE	0464.358.497	100,00
Immo Kolonel Bourgstraat SA <sup>2</sup>	Bruxelles - BE	0461.139.879	50,00
Immolease-Trust SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0406.403.076	100,00
Immo-Llan SA <sup>2</sup>	Bruxelles - BE	0448.079.820	99,56
Immo Lux-Airport SA <sup>2</sup>	Luxembourg - LU	–	100,00
Immo Marcel Thiry SA <sup>2</sup>	Bruxelles - BE	0450.997.441	95,00
Immo-Quinto SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0466.000.470	100,00
Immo Zenobe Gramme SA <sup>2</sup>	Bruxelles - BE	0456.572.664	99,99
IPCOS BV <sup>1</sup>	Boxtel - NL	–	60,00
IPCOS SA <sup>1</sup>	Heverlee - BE	0454.964.840	60,00
Julienne S.à.r.l. <sup>1</sup>	Bertrange - LU	–	100,00
Julienne Holdings S.à.r.l. <sup>1</sup>	Luxembourg - LU	–	90,00
Julie LH BVBA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0890.935.201	90,00
Juliette FH BVBA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0890.935.397	90,00
KB-Consult SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0437.623.220	100,00
KBC Alternative Investment Management Belgium SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0883.054.940	100,00
KBC Alternative Investment Management Limited <sup>1</sup>	Londres - GB	–	100,00
KBC Alternative Investment Management (USA) Inc. <sup>1</sup>	Delaware - US	–	100,00
KBCAM Australia Limited <sup>1</sup>	Sydney - AU	–	51,00
KBC Concord Asset Management Co.Limited <sup>1</sup>	Taipei - TW	–	55,46
KBC Diversified Fund (part of KBC AIM Master Fund) <sup>1</sup>	George Town - KY	–	100,00
KBC Financial Services (Ireland) Limited <sup>1</sup>	Dublin - IE	–	100,00
KBC Life Harvest Capital Fund <sup>1</sup>	Dublin - IE	–	63,06
KBC International Finance NV <sup>1</sup>	Rotterdam - NL	–	100,00
KBC Life Opportunity Fund <sup>1</sup>	Dublin - IE	–	100,00
KBC Participations Frequent SA <sup>1</sup>	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Private Equity Advisory Services Limited Liability Company <sup>1</sup>	Budapest - HU	–	100,00
KBC Private Equity Advisory Services Sp.z.o.o. <sup>1</sup>	Varsovie - PL	–	100,00
KBC Securities Corporate Finance LLC <sup>1</sup>	Belgrade - RS	–	60,00
KBC Securities LLC <sup>1</sup>	Moscou - RU	–	100,00
KBC Structured Finance Limited <sup>1</sup>	Sydney - AU	–	100,00
Kredietfinance Corporation (June) Limited <sup>1</sup>	Surrey - GB	–	100,00
Kredietfinance Corporation (September) Limited <sup>1</sup>	Surrey - GB	–	100,00
Kredietlease (UK) Limited <sup>1</sup>	Surrey - GB	–	100,00
Kredyt Bank SA i TUiR WARTA SA <sup>1</sup>	Varsovie - PL	–	90,00
Lancaster Place Finance Limited <sup>1</sup>	Jersey - GB	–	100,00
Lancier LLC <sup>1</sup>	Delaware - US	–	100,00



Nom	Siège	Numéro d'identification national	Part du capital détenue au niveau du groupe (en %)
Ligeva SA <sup>1</sup>	Mortsel - BE	0437.002.519	100,00
Limited liability company "Absolut Capital" <sup>1</sup>	Moscou - RU	–	95,00
LIZAR Sp z.o.o. <sup>1</sup>	Varsovie - PL	–	80,00
Luxembourg North Distribution SA <sup>1</sup>	Luxembourg - LU	–	99,11
Mechelen City Center SA <sup>1</sup>	Heffen - BE	0471.562.332	100,00
Mezzafinance SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0453.042.260	100,00
Motokov a.s. <sup>1</sup>	Prague - CZ	–	69,10
Newcourt Street Finance Limited <sup>1</sup>	Jersey - GB	–	100,00
SA ACTIEF SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0824.213.750	66,67
Oxford Street Finance Limited <sup>1</sup>	Jersey - GB	–	100,00
Parkeergarage De Panne SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0881.909.548	90,00
Patria Finance CF a.s. <sup>1</sup>	Prague - CZ	–	100,00
Patria Finance Slovakia a.s. <sup>1</sup>	Bratislava - SK	–	100,00
Patria Online a.s. <sup>1</sup>	Prague - CZ	–	100,00
Pericles Invest SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0871.593.005	99,50
Picaros Purchasing No.1 Limited <sup>1</sup>	Dublin - IE	–	100,00
Picaros Purchasing No.2 Limited <sup>1</sup>	Dublin - IE	–	100,00
Property LM s.r.o. <sup>1</sup>	Prague - CZ	–	100,00
Quercus Scientific SA <sup>1</sup>	Sint-Martens-Latem - BE	0884.920.310	65,92
Risk Kft. <sup>1</sup>	Budapest - HU	–	100,00
Servipolis Management Company SA <sup>1</sup>	Zaventem - BE	0442.552.206	70,00
Sicalis BV <sup>1</sup>	Amsterdam - NL	–	100,00
TEE Square Limited <sup>1</sup>	Road Town - VG	–	100,00
Tormenta Investment Sp.z.o.o. <sup>1</sup>	Varsovie - PL	–	100,00
Vermögensverwaltungsgesellschaft Merkur mbH <sup>1</sup>	Brême - DE	–	100,00
Weyveld Vastgoedmaatschappij SA <sup>1</sup>	Bruxelles - BE	0425.517.818	100,00
Willowvale Company <sup>1</sup>	Dublin - IE	–	100,00
Zipp Skutery Sp.z.o.o. <sup>1</sup>	Przasnysz - PL	–	100,00
<b>KBC Bank : filiales communes consolidées par intégration proportionnelle</b>			
Českomoravská Stavebni Společnost a.s.	Prague - CZ	–	55,00
Immobiliare Novoli S.p.A.	Florence - IT	–	44,80
KBC Goldstate Fund Management Co. Limited	Shanghai - CN	–	49,00
UNION KBC Asset Mangement Private Limited	Mumbai - IN	–	49,00
<b>KBC Bank : filiales communes non consolidées par intégration proportionnelle<sup>1</sup></b>			
Atrium Development SA	Luxembourg - LU	–	25,00
Barbarahof SA	Leuven - BE	0880.789.197	30,00
Consorzio Sandonato Est	Florence - IT	–	20,24
Covent Garden Development SA	Bruxelles - BE	0892.236.187	25,00
Covent Garden Real Estate SA	Zaventem - BE	0872.941.897	50,00
Flex Park Prague s.r.o.	Prague - CZ	–	50,00
FM-A Invest SA	Diegem - BE	0460.902.725	50,00
Jesmond Amsterdam NV	Amsterdam - NL	–	50,00
Miedziana Sp. z.o.o.	Varsovie - PL	–	47,75
Panton Kortenberg Vastgoed SA "Pako Vastgoed"	St-Nicolas - BE	0437.938.766	50,00
Amdale Holdings Limited SA	Diegem - BE	0452.146.563	50,00
Pakobo SA	Diegem - BE	0474.569.526	49,99
Rumst Logistics SA	Machelen - BE	0862.457.583	49,99
Perifund SA	Bruxelles - BE	0465.369.673	50,00
Prague Real Estate SA	Zaventem - BE	0876.309.678	50,00
Real Estate Participation SA	Zaventem - BE	0473.018.817	50,00
Resiterra SA	Leuven - BE	0460.925.588	50,00
Rumst Logistics II SA	Machelen - BE	0880.830.076	50,00
Rumst Logistics III SA	Machelen - BE	0860.829.383	50,00
Sandonato Parcheggi Srl	Florence - IT	–	44,80
Sandonato Srl	Florence - IT	–	44,80
UNION KBC Trustee Company Private Limited	Mumbai - IN	–	49,00
Val d'Europe Holding SA	Zaventem - BE	0808.932.092	45,00
Val d'Europe Invest sas	Paris - FR	–	45,00
Xiongwei Lighting (Guangzhou) Co., Ltd.	Guangzhou - CN	–	49,79
<b>KBC Bank : entreprises mises en équivalence</b>			
Giro Elszámolásforgáltató Rt.	Budapest - HU	–	20,99

Nom	Siège	Numéro d'identification national	Part du capital détenue au niveau du groupe (en %)
HAGE Hajdúsági Agráripari Részvénytársaság	Budapest - HU	–	25,00
K&H Lizingház Rt. (en liquidation)	Budapest - HU	–	100,00
Kvantum Követeléskezelő és Befektetési Rt. (en liquidation)	Budapest - HU	–	100,00
Nova Ljubljanska banka d.d.	Ljubljana - SI	–	30,57
<b>KBC Bank : entreprises non mises en équivalence<sup>1</sup></b>			
Banking Funding Company SA	Bruxelles - BE	0884.525.182	20,93
BCC Corporate SA	Bruxelles - BE	0883.523.807	23,95
Bedrijvencentrum Noordoost-Antwerpen SA	Anvers - BE	0455.474.485	21,28
Bedrijvencentrum Regio Roeselare SA	Roeselare - BE	0428.378.724	22,22
Bedrijvencentrum Rupelstreek SA	Aartselaar - BE	0427.329.936	33,33
Brand and Licence Company SA	Bruxelles - BE	0884.499.250	20,00
Czech Banking Credit Bureau a.s.	Prague - CZ	–	20,00
Etoiles d'Europe sas	Paris - FR	–	45,00
Isabel SA	Bruxelles - BE	0455.530.509	25,33
Justinvest SA	Anvers - BE	0476.658.097	33,33
Kattendijkdok SA	Anvers - BE	0863.854.482	39,00
Prvni Certifikační Autorita a.s.	Prague - CZ	–	23,25
Rabot Invest SA	Anvers - BE	0479.758.733	25,00
Sea Gate Logistics SA	Alost - BE	0480.040.627	25,00
Xenarjo cvba	Malines - BE	0899.749.531	24,99
<b>KBC Assurances : filiales consolidées par intégration globale</b>			
KBC Assurances SA	Leuven - BE	0403.552.563	100,00
ADD SA	Heverlee - BE	0406.080.350	100,00
Assurisk SA	Luxembourg - LU	–	100,00
Anglesea Financial Products Limited	Dublin - IE	–	100,00
KBC Financial Indemnity Insurance SA	Luxembourg - LU	–	100,00
ČSOB Pojišťovna a.s.	Pardubice - CZ	–	100,00
ČSOB Poist'ovňa a.s.	Bratislava - SK	–	100,00
Double U Building BV	Rotterdam - NL	–	100,00
DZI Insurance Plc	Sofia - BG	–	90,35
DZI - General Insurance JSC	Sofia - BG	–	90,35
DZI - Health Insurance AD	Sofia - BG	–	90,35
Medical Center DZI EOOD	Sofia - BG	–	90,35
Fidea SA	Anvers - BE	0406.006.069	100,00
Groupe VAB SA	Zwijndrecht - BE	0456.267.594	74,81
Red Holding SA	St-Nicolas - BE	0881.519.172	74,81
VRG Rijsholen SA	Borgerhout - BE	0448.109.811	74,81
Baert Sint-Niklaas SA	St-Nicolas - BE	0451.656.645	74,81
VAB SA	Zwijndrecht - BE	0436.267.594	74,80
K&H Insurance Rt.	Budapest - HU	–	100,00
KBC Banka A.D. Beograd	Belgrade - RS	–	100,00
KBC Life Fund Management SA	Luxembourg - LU	–	100,00
KBC Verzekeringen Vastgoed Nederland I BV	Rotterdam - NL	–	100,00
RTI Invest Kft	Budapest - HU	–	100,00
Towarzystwo Ubezpieczeń i Reasekuracji WARTA SA	Varsovie - PL	–	100,00
KBC Alpha SFIO	Varsovie - PL	–	100,00
PTE WARTA SA	Varsovie - PL	–	100,00
Towarzystwo Ubezpieczeń na Życie WARTA SA	Varsovie - PL	–	100,00
<b>KBC Assurances : filiales non consolidées par intégration globale<sup>1</sup></b>			
Almarisk SA	Merelbeke - BE	0420.104.030	100,00
Antwerpse Rijsholenmaatschappij SA	Anvers - BE	0425.748.242	74,81
Brika 2000 SA	Hoboken - BE	0471.300.531	74,81
Car Dent Benelux SA	Zwijndrecht - BE	0460.861.351	74,81
ČSOB Insurance Service Limited	Pardubice - CZ	–	100,00
Depannage 2000 SA	Hoboken - BE	0403.992.429	74,81
European Rental Systems SA	Anvers - BE	0444.503.785	74,81
Fundacja WARTA	Varsovie - PL	–	100,00
Gdynia America Shipping Lines (Londres) Limited	Londres - GB	–	73,68
Immo Campus Blairon SA	Bruxelles - BE	0475.910.902	100,00
KBC Life Fund Management Ireland Limited	Dublin - IE	–	99,00
KBC Life Group Services Ireland Limited	Dublin - IE	–	100,00



Nom	Siège	Numéro d'identification national	Part du capital détenue au niveau du groupe (en %)
KBC Zakenkantoor SA	Leuven - BE	0462.315.361	100,00
Limburgse Autorijschool SPRL	Hasselt - BE	0420.345.342	74,81
Maatschappij voor Brandherverzekering SCRL	Leuven - BE	0403.552.761	90,55
Net Fund Administration Sp z.o.o.	Varsovie - PL	–	99,22
Omnia SA	Leuven - BE	0413.646.305	100,00
Probemo Dubbele Bediening SA	St-Nicolas - BE	0435.357.180	74,81
Rijtscholen Erasmus BVBA	Hoboken - BE	0465.442.226	74,81
Rijtscholen Sanderus SA	Malines - BE	0413.004.719	74,81
Rij Wijs SPRL	Zwijndrecht - BE	0861.204.701	74,81
VAB Fleet Services SA	Zwijndrecht - BE	0866.583.053	52,19
VIV Docu Kft	Budapest - HU	–	100,00
VIV Server Kft	Budapest - HU	–	100,00
WARTA Finance SA	Varsovie - PL	–	100,00
WARTA 24 Plus Sp.z.o.o.	Varsovie - PL	–	100,00
WARTA Nieruchomosci Sp.z.o.o.	Varsovie - PL	–	100,00
24+ SA	Zwijndrecht - BE	0895.810.836	87,41
<b>KBC Assurances : filiales communes consolidées par intégration proportionnelle</b>			
NLB Vita d.d.	Ljubljana - SI	–	50,00
<b>KBC Assurances : filiales communes non consolidées par intégration proportionnelle<sup>1</sup></b>			
Sepia SA	Bruxelles - BE	0403.251.467	50,00
<b>KBC Assurances : entreprises mises en équivalence</b>			
–			
<b>KBC Assurances : entreprises non mises en équivalence<sup>1</sup></b>			
AIA-Pool cvba	Bruxelles - BE	0453.634.752	33,50
AssurCard SA	Leuven - BE	0475.433.127	33,33
Optimobil Belgium SA	Bruxelles - BE	0471.868.277	33,33
<b>KBL EPB : filiales consolidées par intégration globale</b>			
KBL European Private Bankers SA	Luxembourg - LU	–	99,91
Brown, Shipley & Co. Limited	Londres - GB	–	99,91
Cawood, Smithie & Co.	Londres - GB	–	99,91
Fairmount Group Nominees Limited	Leatherhead - GB	–	99,91
Fairmount Pension Trustee Limited	Londres - GB	–	99,91
Fairmount Trustee Services Limited	Leatherhead - GB	–	99,91
KBL Investment Funds Limited	Londres - GB	–	99,91
Slark Trustee Company	Leatherhead - GB	–	99,91
The Brown Shipley Pension Portfolio Limited	Londres - GB	–	99,91
White Rose Nominee Limited	Londres - GB	–	99,91
Fidef Ingénierie Patrimoniale SA	La Rochelle - FR	–	99,91
Financière et Immobilière SA	Luxembourg - LU	–	99,91
KB Lux Immo SA	Luxembourg - LU	–	99,91
Centre Europe SA	Luxembourg - LU	–	99,91
Rocher Limited	Douglas - IM	–	99,91
sci KB Luxembourg Immo III (Monaco)	Monaco - MC	–	99,91
KBL Beteiligungs AG	Mayence - DE	–	99,91
Merck Finck & Co.	Munich - DE	–	99,91
Merck Finck Pension Fund	Munich - DE	–	99,91
Merck Finck Treuhand AG	Munich - DE	–	99,91
Unterstützungseinrichtung des Bankhauses Merck Finck & Co	Munich - DE	–	99,91
Modernisierungsgesellschaft Lübecker Strasse	Mayence - DE	–	78,99
KBL Monaco Private Bankers SA	Monaco - MC	–	99,91
sci KB Luxembourg Immo I (Monaco)	Monaco - MC	–	99,91
KBL Monaco Conseil et Courtage en Assurance	Monaco - MC	–	99,91
KBL Richelieu Banque Privée SA	Paris - FR	–	99,91
KBL France Gestion	Paris - FR	–	99,91
S.E.V.	Paris - FR	–	68,92
Kredietbank Informatique GIE	Luxembourg - LU	–	99,91
KBL (Switzerland) Ltd.	Genève - CH	–	99,90
Privagest SA	Genève - CH	–	99,90
Krediettrust Luxembourg SA	Luxembourg - LU	–	99,91
Puilaetco Dewaay Private Bankers SA	Bruxelles - BE	0403.236.126	99,91
Banque Puilaetco Luxembourg SA	Luxembourg - LU	–	99,91

Nom	Siège	Numéro d'identification national	Part du capital détenue au niveau du groupe (en %)
Theodoor Gilissen Bankiers NV	Amsterdam - NL	–	99,91
Administratiekantoor Interland BV	Amsterdam - NL	–	99,91
Trust- en Administratiekantoor Mij. Interland BV	Amsterdam - NL	–	99,91
Lange Voorbehout BV	Amsterdam - NL	–	99,91
Stroeve Asset Mangement BV	Amsterdam - NL	–	99,91
TG Fund Management BV	Amsterdam - NL	–	99,91
TG Ventures BV	Amsterdam - NL	–	99,91
Theodoor Gilissen Global Custody BV	Amsterdam - NL	–	99,91
Theodoor Gilissen Trust BV	Amsterdam - NL	–	99,91
Wereldefect BV	Amsterdam - NL	–	99,91
VITIS Life SA	Luxembourg - LU	–	99,91
Data Office SA	Leuven - BE	0413.719.252	99,91
<b>KBL EPB : filiales non consolidées par intégration globale<sup>1</sup></b>			
Plateau Real Estate Limited	Douglas - IM	–	99,91
sci KB Luxembourg Immo II (Monaco)	Monaco - MC	–	99,91
Steubag Gesellschaft für Betriebswirtschafts- und Bankdienstleistungsberatung in Rheinland-Pfalz mbH	Mayence - DE	–	99,91
<b>KBL EPB : filiales communes consolidées par intégration proportionnelle</b>			
–			
<b>KBL EPB : filiales communes non consolidées par intégration proportionnelle<sup>1</sup></b>			
–			
<b>KBL EPB : entreprises mises en équivalence</b>			
EFA Partners SA	Luxembourg - LU	–	52,65
European Fund Administration SA	Luxembourg - LU	–	52,65
European Fund Administration France sas	Paris - FR	–	52,65
<b>KBL EPB : entreprises non mises en équivalence<sup>1</sup></b>			
Damsigt scp	Utrecht - NL	–	24,56
Forest Value Management Investment SA	Luxembourg - LU	–	26,67
<b>KBC Groupe : filiales consolidées par intégration globale</b>			
KBC Groupe SA	Bruxelles - BE	0403.227.515	100,00
KBC Bank SA	Bruxelles - BE	0462.920.226	100,00
KBC Global Services SA	Bruxelles - BE	0465.746.488	100,00
KBC Assurances SA	Bruxelles - BE	0403.552.563	100,00
KBL European Private Bankers SA	Luxembourg - LU	–	99,91
Kredietcorp SA	Luxembourg - LU	–	100,00
<b>KBC Groupe : filiales non consolidées par intégration globale<sup>1</sup></b>			
Gebema SA	Mortsel - BE	0461.454.338	100,00
ValueSource SA	Bruxelles - BE	0472.685.453	100,00
ValueSource Technologies Private Limited	Alwarpet - IN	–	99,99
<b>KBC Groupe : filiales communes consolidées par intégration proportionnelle</b>			
–			
<b>KBC Groupe : filiales communes non consolidées par intégration proportionnelle<sup>1</sup></b>			
–			
<b>KBC Groupe : entreprises mises en équivalence</b>			
–			
<b>KBC Groupe : entreprises non mises en équivalence<sup>1</sup></b>			
–			

Motif de l'exclusion : 1 Importance négligeable.  
2 Certificats immobiliers et sociétés dont le résultat n'est pas attribué au groupe.

Une entreprise qui entre en ligne de compte pour la consolidation est effectivement reprise dans les comptes consolidés si deux des critères suivants sont dépassés :

- la part du groupe dans les capitaux propres excède 2,5 millions d'euros ;
- la part du groupe dans le résultat excède 1 million d'euros ;
- le total du bilan excède 100 millions d'euros.

Le total du bilan globalisé des sociétés exclues ne peut excéder 1% du total du bilan consolidé.

Pour la version la plus récente de cette liste, consulter le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).



### Contacts

Pour tout complément d'informations sur les produits, les services et les publications du groupe KBC, veuillez vous adresser au KBC-Telecenter les jours ouvrables de 8 à 22 heures et le samedi et les jours de fermeture bancaire de 9 à 17 heures. Les actionnaires et la presse peuvent en outre s'adresser au Service de Presse et à notre Investor Relations Office, dont les coordonnées sont reprises dans le tableau.

<b>Contacts</b>	
<b>KBC-Telecenter</b>	
Tél.	+32 78 152 154 (français, anglais, allemand), +32 78 152 153 (néerlandais)
E-mail	kbc.telecenter@kbc.be
<b>Investor Relations Office</b>	
E-mail	investor.relations@kbc.com
Site internet	www.kbc.com
Adresse	KBC Groupe SA, Investor Relations Office – IRO, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique
<b>Presse</b>	
Communication Groupe/Service de Presse	Viviane Huybrecht (directeur Communication Groupe, porte-parole)
Tél.	+ 32 2 429 85 45
E-mail	pressofficekbc@kbc.be
Site internet	www.kbc.com
Adresse	KBC Groupe SA, Communication Groupe – GCM, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

### Communication avec les actionnaires

KBC met tout en œuvre pour que la communication à l'égard de ses actionnaires soit la plus ouverte et la plus transparente possible. En cours d'exercice, le groupe organise plusieurs rencontres entre le management et les actionnaires/investisseurs. Il s'agit principalement d'événements à l'attention des investisseurs, de conférences, de roadshows (par exemple à l'occasion de la présentation des résultats et d'autres faits marquants) et d'Investor Days ou d'Investor Lunches auxquels sont traités des sujets spécifiques. Ces contacts sont gérés par le service Investor Relations qui répond tout au long de l'année aussi aux questions des actionnaires. En cours d'exercice, le groupe publie par ailleurs aussi des informations par l'intermédiaire de communiqués de presse et de présentations, etc. Lors des publications de résultats, il met aussi à disposition des rapports trimestriels, semestriels et annuels. Ces informations figurent également sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com) qui, outre les diverses mentions légales (notamment relatives aux Assemblées générales), contient aussi des informations générales et des rapports spécifiques sur l'entreprise, tels que rapports sur les risques et sur les aspects de durabilité.

### Calendrier financier

La version la plus récente du calendrier financier, y compris les dates de publication des résultats et les dates des réunions avec les analystes et les investisseurs, sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com), sous Investor Relations.

#### Calendrier financier

Exercice 2010	Publication des résultats : 10 février 2011 Publication <i>Embedded Value</i> assurances vie : 1 <sup>er</sup> avril 2011 Rapport annuel, <i>Risk Report</i> et <i>CSR Report</i> 2010 disponibles : 8 avril 2011 Assemblée générale : 28 avril 2011 (agenda disponible sur <a href="http://www.kbc.com">www.kbc.com</a> ) Ex-coupon et mise en paiement du dividende : 3 et 6 mai 2011
1 <sup>er</sup> trimestre 2011	Publication des résultats : 12 mai 2011
2 <sup>e</sup> trimestre 2011	Publication des résultats : 9 août 2011
3 <sup>e</sup> trimestre 2011	Publication des résultats : 10 novembre 2011
4 <sup>e</sup> trimestre 2011	Publication des résultats : 9 février 2012

